

VIZILLE

ET SES ENVIRONS

DESCRIPTION PITTORESQUE

MONTAGNES. — MONUMENTS. — RUINES. — CHATEAUX. — PARCS.
FABRIQUES ET MANUFACTURES.

PRÉCIS HISTORIQUE

HISTOIRE. — CHRONIQUES ET LÉGENDES. — ANECDOTES. — FAITS PRINCIPAUX
RELATIFS A CES LOCALITÉS DEPUIS LES TEMPS ANCIENS JUSQU'A NOS JOURS.

NOTICE

SUR

LES ÉTABLISSEMENTS THERMAUX D'URIAGE ET DE LA MOTTE-LES-BAINS

PAR M. AUGUSTE BOURNE

Auteur d'une DESCRIPTION PITTORESQUE ET HISTORIQUE DE LA GRANDE-CHARTREUSE.

BIBLIOTHÈQUE S. J.

Les Fontaines

1860

A GRENOBLE

CHEZ LES PRINCIPAUX LIBRAIRES DE LA VILLE.

A VIZILLE
chez GUILLOT, libraire,
PLACE GRENETTE.

A URIAGE
chez MAISONVILLE,
LIBRAIRE.

vers 1860

PRÉFACE.

L'accueil fait par le public à mon ouvrage sur la Grande-Chartreuse, m'a décidé à m'occuper d'un travail analogue sur Vizille, ses monuments et sur les sites qui l'environnent.

Les souvenirs historiques qui s'y rattachent restaient épars dans un grand nombre de livres et de manuscrits; d'autres ne sont arrivés jusqu'à nous que par les traditions populaires; j'ai réuni tous ces documents. — Mes recherches ont été rendues faciles par l'obligeance de M. Adolphe Périer, conseiller référendaire à la cour des comptes, qui a mis à ma disposition les archives de son château, et surtout les manuscrits nombreux de M. Augustin Périer, son père, contenant des détails intéressants et des aperçus remarquables sur l'histoire du pays, sa topographie; sur les événements qui s'y sont succédés, les personnages qui l'ont

illustré; sur les sciences, les arts, les finances, l'économie politique, etc., etc. J'ai puisé largement à cette source; après avoir consulté toutes les traditions locales, je les ai rapprochées des faits rapportés par les anciennes chroniques, en tâchant de rester constamment sur la voie de la vérité. Enfin, tirant de l'oubli beaucoup de choses ignorées, j'ai ouvert à Vizille un recueil complet de ses annales. J'ai l'espoir qu'on me saura quelque gré d'avoir mené à fin cette entreprise.

Ce livre devant être utile aux personnes qui viennent aux eaux d'Uriage et de la Motte, et qui ne manquent pas de faire une visite au château et au parc de Vizille, aux lacs de Laffrey, à la chartreuse de Prémol et aux principaux sites de nos belles vallées, je l'ai terminé par une Notice sur ces deux établissements. On aura ainsi une description complète de toutes les localités comprises entre le Drac et la gorge de Sonant d'Uriage, l'Isère, la banlieue de la Mure et les cimes des Alpes.

VIZILLE

ET SES ENVIRONS.

CHAPITRE PREMIER,

VIZILLE AVANT LA CONQUÊTE DES ROMAINS ET SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Étymologie du nom de Vizille. — Anciens peuples du Dauphiné. —
Allobroges. — Voconces. — Druides. — Domination romaine. —
Le *Mollard-Rond* de la vallée de Vaulnaveys.

Vizille s'appelait autrefois, au dire d'Aymar du Rivail dans son *Histoire des Allobroges*, une ville forte, antique, *oppidum antiquum* ; c'était une station militaire de la voie romaine qui se dirigeait de Suze et Briançon sur Vienne, par le Lautaret, la vallée de l'Oisans, Vizille, Grenoble, Moirans et St-Jean-de-Bournay. Les Romains nommèrent Vizille *Castra vigiliæ*, le camp des veilles, le camp d'où le repos et le sommeil étaient bannis par les nécessités d'une active surveillance.

Cette dénomination indique que, dans les premiers temps de la conquête, les Romains devaient avoir journellement à disputer cette station. En effet, elle était pour eux d'une importance extrême, puisqu'elle se trouve au débouché de la vallée de la Romanche, qui seule établissait leurs communications avec l'Italie, par le mont de Lans et Briançon ; et les Allobroges, refoulés dans les montagnes sans crainte d'être poursuivis, pouvaient, en descendant de tous côtés, harceler les Romains, menacer leurs positions et couper leur route.

Vizille, à 17 kilomètres de Grenoble, est situé dans une étroite et courte vallée où la Romanche coule du sud au nord, décrivant ainsi un Z, après avoir arrosé ou plutôt dévasté les plaines de l'Oisans ; de hautes collines l'environnent de toutes parts : Laffrey au sud, Champ à l'ouest, Montchaboud et Brié au nord. Vizille s'appuie à l'est sur l'un des massifs de l'Oisans.

Tous les peuples qui composent le Dauphiné ont fait partie des Allobroges. Cette antique et valeureuse nation était divisée en plusieurs provinces ou petits états. Les peuples qui habitaient entre le Rhône et l'Isère étaient les *Allobroges* proprement dits ; ceux, au contraire, qui habitaient au-delà de l'Isère étaient les *Voconces*. Les anciens géographes plaçaient les Voconces entre l'Isère et la Durance, entre les Alpes et le Rhône ; ils étaient divisés eux-mêmes en trois peuples principaux, savoir : les *Tricastins*, les *Tricoriens* et les *Garucèles*. La petite ville de Saint-Paul-Trois-Châteaux était la cité des *Tricastins*, Corps celle des *Tricoriens*, qui comprenaient le Trièves et le Champsaur, et Goncelin était la ville principale des *Garucèles*, qui s'étendaient jusqu'au Drac.

Vizille et son territoire faisaient évidemment partie des *Voconces-Garucèles*, ainsi que le territoire de Grenoble sur la rive gauche de l'Isère et la rive droite du Drac.

On trouve une preuve de cette division des Allobroges et des Voconces dans une lettre de *Plancus*, commandant dans les Gaules pour la république romaine, écrite à Cicéron et datée de *Cularo* (Grenoble), *aux confins des Allobroges* : « *Octavo idibus Junii, Cularone in finibus Allobrogum.* »

Au reste, tous ces peuples n'étaient qu'une même nation, qu'un seul et même peuple ; ils avaient la même politique et le même gouvernement, et tous étaient connus sous le nom d'*Allobroges*.

On ne sait qu'imparfaitement quelles étaient les mœurs et les coutumes des Allobroges ; ce n'est qu'après de pénibles recherches dans d'anciens manuscrits et en réunissant ce qu'on trouve épars dans les auteurs qui se sont occupés de l'histoire du Dauphiné, qu'on peut avoir quelques notions sur les usages de ces peuples.

De tous les Gaulois, les Allobroges étaient le peuple le plus vaillant et le plus belliqueux. Dispersés dans des lieux solitaires et agrestes, ils ne s'occupaient jamais du soin d'embellir leurs demeures ; des rivières, de simples fossés faisaient toute la défense de leurs habitations. Leur laideur — dit Cicéron — répondait parfaitement à leur rudesse. Leurs autels étaient la terre, des rochers ; leurs temples, des forêts de chênes.

Les armes étaient la seule occupation sérieuse et l'unique divertissement des Allobroges : ce sont les *Gésates*, dont parlent Polybe et Plutarque, jadis si redoutables aux Romains et à toutes les nations étrangères.

« Ils envoyèrent — dit Polybe — vers les Gaulois » qui habitent le long des Alpes et du Rhône, et qui » sont appelés *Gésates*, parce qu'ils vont à la guerre » avec des *gèses*. » *Gesa* et *gesella*, chez les Chaldéens, étaient des dards d'une coudée de longueur ; ils étaient à moitié carrés, finissant en pointe très aiguë. Virgile

appelle *alpina gæsa* ce genre de traits, pour montrer qu'ils étaient propres aux nations des Alpes.

Ce grand poète décrit les *Gésates* dans ces beaux vers sur le bouclier d'Énée, où il peint les Gaulois assiégeant le Capitole :

Aurea cæsaries ollis, atque aurea vestis :
Virgatis lucent sagulis : tum lactea colla
Auro innectuntur : duo quisque Alpina coruscant
Gæsa manu, sertis proteci corpora longis.

Les Allobroges étaient vêtus d'habits courts et de culottes courtes. Les auteurs latins appelaient les premiers *sagæ* et celles-ci *braccæ* ; le peuple de nos campagnes a retenu ce dernier nom, et appelle encore les culottes des *brayes*. D'après Cicéron, les Allobroges étaient désignés ainsi *Sagatos Braccatosque* : ils portaient par-dessus ces vêtements un manteau ou espèce de *casaque* appelé *caracalla*, dont un empereur romain reçut le surnom, pour avoir fait distribuer des casaques semblables à ses troupes.

L'État était divisé en trois ordres : les prêtres, les guerriers et les cultivateurs ; les druides et les bardes étaient les principaux dans l'ordre des prêtres.

Les druides réunissaient le sacerdoce, la magistrature et l'autorité politique. Des antres, des forêts où ils résidaient, ils étaient les arbitres de la paix et de la guerre ; ils instruisaient la jeunesse, décernaient les récompenses et les châtements, ne payaient aucun tribut et étaient exempts de toutes sortes de charges ; leurs jugements étaient sans appel ; ceux qui refusaient d'y acquiescer étaient frappés d'anathème : dès ce moment ils devenaient des impies et des maudits, dont le souffle était capable de répandre la contagion.

Les druidesses étaient des jeunes filles initiées dès leur

enfance à ce ministère, dont les femmes étaient exclues. Placées dans le voisinage des druides, les liaisons irrégulières qui pouvaient en résulter n'étaient pas punies aussi sévèrement que les fautes des vestales romaines.

Druides et druidesses étaient vêtus d'une robe noire retenue autour des reins par une ceinture; leur tête était couverte d'un voile violet; lorsqu'il fallait immoler une victime humaine, ils se revêtaient d'une robe blanche et prenaient un voile noir.

Ils exerçaient leur culte dans les bois; les forêts de chênes étaient pour eux des lieux sacrés où se faisaient leurs plus solennels sacrifices; ils avaient une vénération particulière pour le gui du chêne, auquel ils attribuaient, entre autres propriétés, celle de rendre les femmes fécondes.

Le gui sacré était cueilli certains jours de l'année et coupé avec une faucille d'or.

L'opéra si connu de *Norma*, chef-d'œuvre de Bellini, donne une idée assez juste du culte des druides; l'auteur du libretto en a retracé exactement les principales cérémonies.

On ne connaît qu'une seule construction druidique dans les environs de Vizille; elle est placée à Pinet-d'Uriage. C'est un vieux mur composé de blocs énormes. On le rencontre en montant de l'établissement des bains à la cascade de l'Oursière; nous devons dire cependant que cette origine est contestée, parce qu'on n'a pas trouvé près de ce mur le *Dol-men*, la pierre servant aux sacrifices.

D'anciennes traditions prétendent que sur le rocher de Pariset, où est placée la Tour-sans-Venin, l'une des sept merveilles du Dauphiné, existait, du temps des Allobroges, un autel druidique et que les bois sombres et mystérieux de Vouillans, à peu de distance, servaient de demeure à ces prêtres gaulois.

Mais à Aoste, joli bourg du canton du Pont-de-Beauvoisin, on rencontre des preuves irréfragables du culte druidique.

Il existe sur la place publique un autel qui, évidemment, servait aux sacrifices; la longueur de ce monument est de deux mètres; la largeur, d'un mètre trente-trois centimètres; il est d'un travail très grossier, sans sculpture; on aperçoit sur la partie supérieure des conduits profondément creusés dans la pierre, pour l'écoulement du sang, huit trous où étaient adaptés les anneaux pour attacher les victimes; la place du sacrificateur est marquée par une entaille.

On cite encore comme monument ayant servi au culte des druides, une large pierre de la hauteur de trois mètres et en forme de cône renversé, sur le plateau de Lachalp, près Guillestre, dans l'Embrunois.

Une forêt des environs est indiquée dans d'anciens titres sous le nom de forêt sacrée.

Ce sont ces restes antiques qui ont fait dire avec raison à M. Chapuys de Montlville, dans son *Histoire du Dauphiné*, que les druides, qui affectionnaient l'Allobrogie à cause de ses sites en harmonie avec leurs rites mystérieux, y étaient en grand nombre.

Les bardes étaient des poètes chargés de chanter les actions héroïques; ce n'était pas une troupe de chanteurs errants, tels que ceux dont parle Homère, mais des personnages très considérés et exempts, comme les druides, de servir dans les armées, de payer aucun tribut; ils jouissaient des mêmes distinctions, on leur rendait les mêmes honneurs, le même respect. Les fonctions de l'un et de l'autre étaient également importantes: si le druide présidait aux sacrifices, le barde chantait les louanges des dieux et exaltait les héros.

De tous les peuples soumis successivement à la puis-

sance romaine, les Allobroges étaient les plus formidables; plusieurs fois Rome en avait tenté la conquête, mais, toujours victorieux, ils avaient repoussé les Romains.

Cependant à la mort de Congolitan et d'Aneorest, rois des Allobroges, défaits et taillés en pièces avec quarante mille hommes par les consuls *Emilius* et *Attilius*, cet état avait commencé à faiblir; Bretomar, successeur d'Aneorest, ayant été vaincu par *Marcellus* malgré le vœu que ce roi avait fait de ne quitter son baudrier que dans le Capitole, il fut presque détruit; de toute la nation allobrogique, il n'y avait qu'une partie des Voconces qui eût conservé quelque liberté, mais ils succombèrent à leur tour sous les coups de *Domitius* (sur les bords de la Sorgues) et sous ceux de *Fabius Maximus*, dans une bataille livrée près de l'embouchure de l'Isère, 120 ans avant Jésus-Christ.

Cependant plusieurs des vaincus échappés au carnage, se jetèrent dans les montagnes, où il fut impossible aux Romains de les suivre; on a remarqué que c'est cette circonstance qui a contribué à rendre les montagnes du Dauphiné plus peuplées que les plaines, qui ne l'ont été même que bien plus tard.

Honteux, mais furieux de leur défaite, si les Allobroges abandonnèrent leur pays, ils n'en conservèrent que davantage l'espoir de la vengeance. L'occasion s'en présenta bientôt. Sollicités de se joindre à eux, les Cimbres, peuple du nord, passent le Rhône. Jamais armée n'avait été si considérable ni si redoutable, mais *Marius* veillait au salut de Rome : il triompha de tant d'ennemis, les dispersa et les soumit pour toujours.

Le territoire de Vizille a dû nécessairement être témoin de quelques-unes de ces luttes, de ces batailles qui ne finissaient souvent que par l'extermination complète des vaincus.

On remarque, en effet, à deux kilomètres de Vizille, dans la vallée de Vaulnaveys, un tertre d'une forme arrondie, de dix à douze mètres d'élévation, et dont la base, presque elliptique, paraît avoir pour axe vingt-cinq à trente mètres dans un sens et quarante à cinquante mètres dans l'autre.

Ce tertre est un amas considérable de graviers et de cailloux, revêtu d'une légère couche d'humus végétal où viennent à peine quelques maigres avoines.

Sa position et sa composition ne permettent pas de supposer qu'il provienne d'une formation naturelle : il a donc été élevé par la main des hommes, et l'on est en droit de penser, avec les traditions du pays, que ce doit être un *tumulus* ancien.

Les habitants l'appellent le *Mont-Larron*, nom qui n'est qu'une corruption de *mollard rond*; or, chacun sait que ce mot *mollard* désigne, dans les contrées du Dauphiné, les *tumulus* ou tombeaux élevés sur les champs de bataille en l'honneur de quelque guerrier, où sous lesquels ont été ensevelis, comme dans un ossuaire, un certain nombre des combattants restés sur le champ de bataille.

D'après les traditions locales, ce tertre recouvre les ossements d'une bande de brigands exterminés autrefois dans cette vallée; bien que cette hypothèse ait pu prendre naissance dans le mot *larron*, du mot corrompu de *mollard rond*, elle tend à corroborer plutôt la supposition d'un *tumulus*.

D'autres raisons plaident en faveur de cette opinion.

Les *tumulus* reconnus jusqu'à ce jour appartenaient, les uns à la race gauloise, les autres à l'époque romaine.

L'hypothèse d'un *tumulus* romain trouve encore dans la position, la structure et l'orientation de ce tertre des considérations puissantes.

Bien qu'il ait aujourd'hui une forme oblongue arrondie,

on peut, en l'observant attentivement, reconnaître que sa forme primitive devait être une pyramide triangulaire tronquée, dont les trois arêtes sont orientées au nord, à l'est et, à l'ouest, et dont la plus grande face, tournée vers le midi, se trouve placée perpendiculairement à la direction de la Romanche, qui coule au pied de la vallée.

Or, la vallée de la Romanche était pour les Romains leur seule voie de communication avec l'Italie, et la direction seule de la Romanche indique que ces conquérants en suivaient ordinairement le cours; en effet, ce nom de Romanche se traduit par ceux de *romaine rivière*.

Dans la langue celtique, le mot *ach* signifie rivière; le nom de *Romanche* vient donc de *Romana ach*.

On a pensé que la principale face du *mollard rond*, tournée du côté de la Romanche, rappelait quelques souvenirs de l'occupation romaine.

Il eût été à désirer que des fouilles, faciles à diriger, eussent fait connaître si les conjectures qui le désignent comme un *tumulus* sont ou non fondées.

Ce *tumulus* n'a été signalé par aucun des anciens auteurs qui ont écrit sur le Dauphiné; il se détache cependant dans la plaine d'une manière très nette et très apparente.

Il a été indiqué dans les cartes géographiques du Dauphiné sous le nom de *Mont-Rolland*.

Les Allobroges vaincus passèrent sous la domination romaine; en recevant les lois de Rome, ils reçurent aussi ses divinités, ses prêtres et ses sacrifices; l'ancien langage fut insensiblement oublié; la langue latine devint la langue générale, ce fut celle du culte religieux, de l'État, des tribunaux, des savants, et généralement de tous les citoyens; mais comme le mélange des Romains avec les Allobroges fut plus ou moins considérable dans certains

endroits, le langage ne fut pas partout aussi pur ; dans chaque canton il fut un peu différent ; les peuplades conservèrent un idiôme, un accent particulier qui, malgré toutes les révolutions, se reconnaissait toujours ; l'irruption des barbares qui inondèrent dans la suite les Gaules rendit encore cette différence plus sensible.

Les Allobrogés et les Voconces furent incorporés dans la circonscription territoriale nommée *provincia des Gaules*, laquelle embrassait tout le pays compris entre la Méditerranée, les Alpes, la Garonne et les Pyrénées, ayant pour capitale Narbonne. Sous Auguste et ses successeurs, on subdivisa cette circonscription, et les Voconces-Garucèles furent compris dans la province viennoise.

Les Romains restèrent maîtres du pays jusqu'aux invasions des peuples germaniques.

CHAPITRE II.

VIZILLE SOUS LES ROIS DE BOURGOGNE ET LES DAUPHINS.

- 1^{er} royaume de Bourgogne. — Invasion et domination des Francs. —
2^e royaume de Bourgogne. — Les Dauphins. — Guigues VIII. —
François de Bardonenche. — Humbert II. — Le château du roi.
— Costume des habitants du Dauphiné sous Humbert II.
-

En 467, le territoire de la province viennoise situé sur les deux rives du Rhône passa au pouvoir des Bourguignons; Vienne devint la capitale du premier royaume de Bourgogne.

Ce royaume de Bourgogne ne compta que quatre monarques; il fut détruit par les Francs, sous la conduite de Childebart et de Clotaire. Les fils de Clotaire s'étant partagé ses États, le royaume de Bourgogne passa sous la domination de Gontran, roi d'Orléans, et de ses successeurs.

C'est sous le règne de ces princes, en 730, que les Maures ou Sarrasins, qui avaient déjà conquis l'Espagne, firent invasion en France et ravagèrent en passant Marseille, Valence, Vienne, Lyon, Auxerre, Sens; mais ils furent arrêtés dans leur course par Charles Martel, qui les défit près de Tours.

Les Sarrasins fugitifs se répandirent dans le Graisivaudan.

Quelques auteurs ont prétendu que le Graisivaudan n'avait jamais été occupé par les Sarrasins; sans nous livrer à une polémique inutile, nous dirons que Chorier, dans son *Histoire du Dauphiné*, atteste le fait; et ce qui le rend vraisemblable, c'est que dans beaucoup de localités on rencontre encore des dénominations qui se rapportent à ce passage des barbares.

Ainsi, on trouve le Trou-des-Sarrasins; près Voiron, le Pré-des-Sarrasins, au-dessous du château d'Entremont, dans les montagnes de la Chartreuse. Mizoën, Allevard, Huëz, Moretel, etc., sont tous des mots dérivés de l'arabe.

A Pepin, fils de Charles Martel, élu roi des Francs, succéda Charlemagne; la province du Dauphiné était alors administrée par un préfet impérial résidant à Vienne; après le règne de Charlemagne et de Louis, son fils, la province passa successivement à l'empereur Lothaire, à Charles, roi d'Arles, à Charles-le-Chauve et à Louis-le-Bègue, couronné empereur par le pape Jean VIII.

Malheureusement les descendants de Charlemagne, faibles et inhabiles, n'eurent pas la force et le pouvoir nécessaires pour diriger et contenir tant de nations réunies: la France tomba dans un état complet d'anarchie.

Charles-le-Chauve avait donné au comte Bozon, gouverneur de Vienne, la fille de Louis, son propre fils, qui régna plus tard sous le nom de Louis-le-Bègue; après la mort de ce prince, la couronne passa sur la tête de ses deux fils, Louis et Carloman.

C'est alors que le comte Bozon, homme d'action et d'énergie, poussé par l'ambition de sa femme, profita de la faiblesse des deux rois, et ayant réuni les prélats et les seigneurs au château de Mantaille le 15 octobre 879, se fit proclamer roi de Bourgogne.

Ce royaume dura jusqu'en 1032 et compta sept rois.

Rodolphe III, surnommé le Fainéant, ayant désigné pour lui succéder l'empereur Conrad-le-Salique, les seigneurs s'opposèrent à la dernière volonté de Rodolphe; profitant des difficultés qui survinrent à quelque temps de là entre l'empereur et le pape, ils parvinrent à se rendre entièrement indépendants et formèrent plusieurs petites principautés, dont la réunion constitua plus tard le Dauphiné.

Guigues-le-Vieux, l'un des plus puissants seigneurs de la contrée, s'emparant pour sa part du Graisivaudan, prit le titre de comte et prince de Grenoble. Ses successeurs y joignirent d'abord celui de comte de Vienne et d'Albon et ensuite celui de dauphin, que Guigues-André porta le premier.

La terre de Vizille était une des plus anciennes possessions des Dauphins; ceux des première et seconde race y faisaient souvent leur séjour.

Guigues-le-Vieux conserva la souveraineté depuis 1030 jusqu'en 1050, époque à laquelle il se retira dans l'abbaye de Cluny, et y prit l'habit de religieux.

La tradition attribue à Guigues-le-Vieux la fondation du prieuré de Saint-Robert, près Grenoble, où se trouve aujourd'hui l'asile des aliénés du département.

Il eut pour fils Guigues-le-Gros. Ce prince mourut en 1080, et laissa un fils nommé *Guigues*, que les actes désignent sous le nom de *Guigo filius Guigonis crassi*; il eut plusieurs démêlés avec saint Hugues, auquel il céda enfin, en 1098, les églises et les dîmes qu'il avait dans le Graisivaudan.

Guigues IV, fils de Guigues III, lui succéda en 1130.

C'est sous le gouvernement de ce prince que l'on voit apparaître pour la première fois le surnom de *Delphinus*; un acte passé en 1140 s'exprime ainsi : *Guigo comes qui vocatur Delphinus*.

On ne connaît ni la cause, ni l'origine de ce surnom ; il est seulement à présumer que Guigues IV, ayant fait quelque voyage d'outre-mer, avait pris ensuite le nom de *Delphinus*. Ce nom plut à ses successeurs, et ils le conservèrent; ils portèrent depuis un dauphin sur leurs armes; la cuirasse et le cimier du casque en étaient ornés.

Ce Guigues, surnommé Dauphin, fut tué en 1142, dans un combat contre le comte de Savoie. Il avait épousé Marguerite, fille d'Étienne, comte palatin de Bourgogne, et nièce du pape Calixte II. Après sa mort, sa femme fut chargée de l'administration de l'État et de l'éducation de Guigues V, leur fils. Ce jeune prince alla à la cour de Frédéric I^{er}, empereur, qui le fit chevalier de sa propre main et lui donna une de ses parentes en mariage. On croit que ce fut Béatrix, fille de Guillaume, marquis de Montferrat. L'empereur ajouta à ce don celui d'une mine d'argent dans le Briançonnais, avec pouvoir de faire battre monnaie à Césanne, petite ville située au pied du mont Genève. Ce Dauphin n'en jouit pas longtemps ; il mourut en 1162, laissant à sa mère Marguerite la régence de l'État et le soin d'élever la fille unique qu'il avait eue de son mariage.

Marguerite d'Albon, mère de Guigues V, mourut quelque temps après à la Mure, où elle s'était retirée. Dans ses derniers jours, tout entière à son salut, elle fit venir à la Mure des religieuses du couvent qu'elle avait fondé aux Ayes, près de Bernin, pour faire profession entre leurs mains et mourir avec l'habit de leur ordre. A l'heure suprême, elle fit ses adieux à sa fille, qui l'avait soignée durant sa maladie, et elle expira en faisant le signe de la croix. Les habitants de la Mure regrettèrent cette princesse et l'accompagnèrent jusqu'au couvent des Ayes avec des flambeaux allumés, que, selon la légende, la violence du vent ne put éteindre.

On lisait encore, en 1789, sur son tombeau, l'épithaphe suivante :

Anno ab Incárn. Dom. MCLXIII, VI id. februariis.

Margarita comitissima spiritum exhalavit.

C'est par Béatrix, fille de Guigues V, que finit la race des Dauphins surnommés les comtes d'Albon.

Béatrix, après s'être d'abord uni à Guillaume Taillefer, duquel elle n'eut pas d'enfant, épousa en secondes noces, Guigues de Bourgogne, qui, par cette alliance, devint souverain du Dauphiné.

Après la mort de Hugues de Bourgogne, Béatrix, sa veuve, se retira à Vizille, où elle passa le temps de sa veuve et où elle fit son testament.

De ce mariage naquit André-Guigues, sixième du nom, qui, par son mariage avec Marie de Claustral, ajouta à ses états l'Embrunois et le Gapençais. Il répudia cependant cette première femme et épousa en secondes noces Béatrix de Monferrat. Il mourut le 13 mars 1236, âgé de cinquante-deux ans. Son testament est curieux par le grand nombre de legs qui y sont contenus. Nous rapportons ceux relatifs à Vizille et aux localités voisines.

Il légua entre autres : cinq sous à chaque léproserie de son comté ; cent sous à l'église de St-Michel-de-Connexe ; cent sous au monastère de Vizille ; cent sous au couvent de Commiers ; dix livres au couvent de Prémol ; cent sous à l'église de St-Jean de Vaulnaveys. Suivent cinquante ou soixante dispositions semblables.

De son mariage, Guigues-André eut un fils appelé aussi Guigues VII, qui fut marié à Béatrix, fille de Pierre, comte de Savoie, laquelle eut pour dot le Faucigny.

Guigues VII, dit le Jeune, décéda en 1270, âgé de quarante-cinq ans ; il fut inhumé dans le couvent de Prémol, fondé par sa mère Béatrix : il avait désigné ce lieu pour

sa sépulture. De son mariage étaient nés deux enfants, Jean et Anne. Jean étant mort sans enfants en 1282, Anne se vit l'unique héritière de la succession de ses ancêtres ; elle avait été mariée à Humbert, sire de la Tour et de Coligny ; lequel Humbert, par la mort de Jean, dauphin, devint la tige des Dauphins de la troisième race.

Mais il éprouva des difficultés de la part de sa belle-mère Béatrix, surnommée la Grande-Dauphine, qui avait épousé en secondes noces, en 1273, Gaston VII, vicomte de Béarn.

Il fut obligé de lui abandonner en jouissance les terres du Bourg-d'Oisans, de Vizille, de la Mure, de Voreppe et de Cornillon.

Son mariage avec la dauphine Anne donna le jour à plusieurs enfants, quatre fils et cinq filles ; l'une d'elles, Catherine, fut mariée à Philippe, prince d'Achaïe, frère du comte de Savoie. Son mariage fut célébré au château de Vizille, le 3 mai 1312 ; la dot fut de 20,000 livres viennoises.

Jean, l'aîné des quatre fils d'Humbert, succéda à son père, mort le 7 mai 1307 dans un couvent de Chartreux, où il avait pris l'habit deux ans auparavant. Jean épousa Béatrix de Hongrie ; il en eut deux enfants, Guigues et Humbert. Il mourut au pont de Sorgues, près d'Avignon, en 1318.

Ce prince siégea, en 1311, dans un concile général tenu à Vienne, où se trouvèrent trois rois, Philippe IV, roi de France, Edouard II, roi d'Angleterre, Jacques II, roi d'Aragon, et trois cents évêques, et où fut aboli l'ordre des Templiers, auquel le Dauphiné avait donné cinq grands-maîtres, et qui possédait dans cet État des biens considérables.

Guigues VIII, fils de Jean, fit plusieurs actions d'éclat qui honorent sa mémoire. Il épousa Isabelle de France,

filie de Philippe-le-Long, en 1323. Ce fut Albert, seigneur de Sassenage, qu'il députa à Paris pour en faire la demande. Il gagna la bataille de Varey; il se trouva à celle de Cassel, où Philippe de Valois remporta une victoire signalée sur les Flamands.

C'est sous le règne de ce prince que François de Bardonenche, l'un des principaux seigneurs du Briançonnais, se révolta contre le Dauphin, son suzerain, pour venger une injure faite à son honneur.

De nombreux démêlés avaient eu lieu entre le Dauphin et le comte de Savoie. Pour avoir plus facilement raison de son ennemi, Guigues VIII chercha à affermir sa domination sur les populations du Briançonnais. Avec le concours de l'archevêque d'Embrun et de l'évêque de Gap, il conclut un traité avec les habitants des vallées d'Oulx, de Bardonenche, d'Exiles et des localités voisines. Il s'engagea à les soutenir contre les entreprises du comte de Savoie; il confirma leurs droits et leurs privilèges. De leur côté, les habitants, ainsi qu'un certain nombre de seigneurs du pays, promirent de prendre les armes dès les premières attaques du comte de Savoie.

Ce traité fut fait et publié au château de Briançon, en présence de l'archevêque d'Embrun, de l'évêque de Gap, de Guichard, seigneur de Clérins, de Georges de Latour, seigneur de Vinay, de Falcon, seigneur de Montchenu, et de Henri de Dreux. Le 1^{er} juillet 1332, les nobles et les habitants des vallées, assemblés dans le cimetière de Briançon, ratifièrent cette alliance et prêtèrent individuellement serment de l'exécuter. L'acte énonce la composition de quatre cents habitants.

Après la conclusion de ce traité, François de Bardonenche convia le Dauphin à passer quelques jours dans son manoir de la vallée d'Oulx. Guigues s'y rendit avec ses chevaliers. Le sire de Bardonenche fit tous ses efforts

pour recevoir dignement son suzerain ; les fêtes s'y succédèrent ; des trouvères, des menestrels appelés des villes principales d'Italie y firent entendre des balades, des chants de guerre, des lais d'amour ; des passes d'armes eurent lieu entre les compagnons du Dauphin, les membres de la famille du châtelain et d'autres seigneurs, ses invités. Guigues, à peine âgé de vingt-deux ans, prit part à ces jeux et se fit remarquer par sa bonne mine et son adresse ; dans des chasses aux chamois des Alpes, il fit maintes fois preuve d'une rare intrépidité, d'une effrayante témérité.

Louise de Bardonenche, sœur d'Anthelme Ainard, l'un des principaux seigneurs du Dauphiné, présidait à toutes ces fêtes avec sa fille Jeanne, âgée de seize ans. Cette jeune fille, élevée par les soins de sa mère au milieu de ces montagnes âpres et sauvages, n'avait jamais connu le luxe et les plaisirs bruyants des cours. D'une beauté accomplie, d'une simplicité naïve, une tendresse des plus vives pour ses parents avait seule occupé cette âme candide et pure ; première-née de sa famille, elle était la joie de sa mère, l'idole de son père. Tous les jeunes seigneurs qui avaient reçu l'hospitalité dans le château s'étaient montrés empressés auprès de la belle Jeanne ; mais elle n'en avait distingué qu'un seul, le jeune et brillant Dauphin. Le prince, de son côté, ne fut pas insensible aux charmes de la jeune fille ; il s'éprit d'une violente passion pour elle ; au lieu de fuir le toit hospitalier où il avait trouvé un franc et cordial accueil, il y prolongea son séjour sous un prétexte, puis sous un autre. Jeanne de Bardonenche, éblouie par ce faste inaccoutumé, fascinée par les adulations, les galanteries et les doux propos de tous ces jeunes seigneurs, ne put résister aux instances, à la séduction incessante de Guigues ; elle oublia que ce prince était l'époux d'Isabelle de France, elle oublia le nom de son père et l'honneur

de sa race, elle s'oublia elle-même et devint coupable.

Le Dauphin ne pouvait rester plus longtemps dans le manoir du sire de Bardonenche sans donner lieu à des soupçons; d'autre part, les affaires de son gouvernement réclamaient sa présence. Contraint de s'éloigner, il partit en promettant à Jeanne de revenir et de l'appeler plus tard à sa cour.

Jeanne avait tout caché à sa mère; mais peu de temps après le départ de son amant, elle reconnut qu'elle portait dans son sein le fruit d'une liaison malheureuse, d'une faute qui devait avoir, pour elle et pour sa famille, les conséquences les plus funestes, les plus terribles; redoutant avec raison la sévérité de son père, n'osant même se confier à la tendresse maternelle, elle envoya un messenger au Dauphin pour lui faire part de sa position. Le prince n'hésita pas; il vola à Briançon, profita de l'absence du sire de Bardonenche, enleva Jeanne et la conduisit dans son château de Vizille.

François de Bardonenche ne tarda pas d'apprendre la fuite de sa fille et l'insulte faite à sa maison par le prince qui avait payé une noble et loyale hospitalité en portant le déshonneur sous son toit. Blessé dans ses sentiments paternels aussi cruellement que dans son orgueil de caste, le fier et indomptable montagnard, habitant un pays où les sentiments sur l'honneur devaient être d'autant plus purs et énergiques qu'on y était mieux à l'abri de l'agitation des passions ordinaires de la vie, n'écoula que les conseils du désespoir et de la vengeance. Il parcourt les vallées et les montagnes du Briançonnais, qu'il avait ramenées peu de mois auparavant dans le parti du Dauphin; il raconte ses malheurs, la noire trahison dont il a été victime; il appelle ses compatriotes aux armes, et de toutes parts les échos des glaciers retentissent des mêmes cris : Aux armes ! Il se rend immédiatement auprès du comte

de Savoie, et lui offre son épée et le concours de ses amis. Le comte de Savoie, l'éternel ennemi du Dauphiné, n'a garde de négliger une occasion aussi favorable. Il reçoit foi et hommage de François de Bardonenche pour toutes ses possessions du Briançonnais, et lui donne en fief le château d'Exiles, qui appartenait au Dauphin.

De part et d'autre on se prépare au combat. Le Dauphin était à Romans lorsqu'il apprit la révolte de François de Bardonenche et les troubles qui agitaient toutes ces contrées. Des ordres furent transmis immédiatement pour réduire les rebelles, et bientôt le chef de ces montagnards, ayant négligé de demander au comte de Savoie de prompts secours, fut pris et arrêté par les troupes du Dauphin et par les habitants d'Oulx, qui étaient restés fidèles, il fut constitué prisonnier dans le château même d'Exiles. Le nombre des soldats chargés de le garder n'étant pas suffisant, Bardonenche saisit un moment favorable, se jeta au milieu d'eux, repoussa les uns dans la prison, mit les autres en fuite, et se rendit de nouveau maître du château qu'il livra au comte de Savoie.

Redevenu libre, il recommença dans les montagnes une guerre acharnée. Assiégé une seconde fois par les habitants d'Exiles, fatigués de se trouver sans cesse exposés aux déprédations des gens de guerre, il fut obligé de se rendre. Le dauphin Guigues, coupable envers lui, n'osa pas le traduire devant un tribunal : il le fit transférer dans la tour de Pisançon, près de Romans.

Sur ces entrefaites, Jeanne de Bardonenche recevait fréquemment à Vizille les visites du Dauphin. Elle habitait le donjon du château du roi ; son état la contraignait de se cacher à tous les yeux. Elle accoucha bientôt d'un fils, qui fut nommé Jean, et, peu de jours après, elle mourut des suites de cette couche et des chagrins inséparables de sa position.

La pensée d'avoir causé les malheurs qui étaient venus fondre sur sa famille, son isolement, l'humiliante condition de maîtresse du Dauphin, remplirent ses derniers jours d'amertume et de douleur. Elle avait fait appeler le prieur de Vizille, qui reçut l'aveu de ses fautes, lui assura le suprême pardon, et l'aida à finir, avec l'espérance du ciel, une bien courte et bien triste existence.

Le Dauphin regretta longtemps la malheureuse Jeanne. A sa recommandation, il avait ordonné qu'on usât envers le sire de Bardonenche des plus grands ménagements, il lui avait promis de protéger leur fils; il tint parole, ne le perdit pas de vue, fit soigner son enfance, et, plus tard, son éducation. Jean mérita dans la suite, par ses bonnes qualités, d'être armé chevalier par Humbert II, qui lui légua, par son testament du 29 janvier 1347, la terre de Bellegarde, dans le Viennois.

Guignes dauphin ne survécut pas longtemps à Jeanne de Bardonenche. Après avoir rassemblé ses troupes pour entrer dans les états du comte de Savoie, il avait ordonné de s'emparer du château de la Perrière, situé sur une éminence au-dessus du chemin de Voreppe à Saint-Laurent-du-Pont. Le comte de Savoie l'avait fait fortifier, et la garnison de ce fort venait faire des excursions jusqu'aux portes de Grenoble. Il avait cru qu'il serait facile de s'en emparer, mais il fallut en faire le siège en règle. Ce siège traîna en longueur. Le Dauphin résolut d'y aller lui-même pour en hâter le succès. C'était le lieu que la Providence avait choisi pour le terme de sa carrière.

Dans la noble ardeur dont il est animé, il veut juger de la position de la place, et examiner en quel endroit il convenait de livrer l'assaut. Le local était de difficile accès; il s'approche jusqu'au fossé; et au moment où il lève le bras pour faire une observation, il reçoit un trait d'arbalète sous l'aisselle. Le coup était mortel; on n'a que le temps

de le transporter dans une grange voisine, où il a encore la force de dicter ses dispositions de dernière volonté. Son testament, entre autres legs, contient celui d'une somme d'argent pour la fondation d'un couvent de religieuses à Montfleury.

Il mourut à l'âge de vingt-quatre ans; il n'eut pas d'enfant d'Isabelle de France, qui se remaria peu de temps après avec un gentilhomme de Franche-Comté, riche, mais d'un rang bien inférieur au sien.

Par la mort de Guigues, son frère Humbert II parvint à la succession de ses états.

Eneas-Sylvius Piccolomini, qui fut depuis pape sous le nom de Pie II, raconte que, — « à l'époque de la mort de » Guigues, Charles, fils de Jean, roi de Bohême, vit en » songe un jeune homme enlevé par des gens de guerre » et porté dans un lieu éminent, où il fut dépouillé et » bit la plus dégradante des mutilations. Charles, étonné, » demanda la cause de ce traitement cruel et le nom du » coupable. Un autre jeune homme, d'une beauté plus » qu'humaine, qui avait présidé à l'exécution, lui apprit » que c'était le Dauphin qu'on avait puni de ce supplice » que méritaient ses adultères. Le roi, à qui Charles » raconta ce songe, n'en fit que rire; mais, à deux » jours de là, il reçut effectivement la nouvelle que le » Dauphin avait été tué d'un coup d'arbalète devant » un château qu'il avait assiégé; ce qui donna lieu à » Charles de fonder une église au lieu où il avait eu cette » vision. »

Du vivant de Guigues, François de Bardonenche n'avait pas été l'objet de mesures bien sévères. Après avoir été renfermé dans la tour de Pisançon, il parvint de nouveau à tromper la surveillance de ses gardes et à regagner ses montagnes.

Mais après la mort de son frère, Humbert II, son succes-

seur, n'étant plus retenu par les mêmes considérations, voulut en finir avec ce rebelle incorrigible, qui cherchait sans cesse à semer l'esprit de révolte dans les montagnes du Briançonnais.

Après avoir séjourné pendant quelque temps à Briançon et à Césanne, Humbert, dauphin, se rendit à Oulx, où il prononça lui-même une sentence par coutumace contre François de Bardonenche; il fut banni à perpétuité du Dauphiné; ses biens et ses fiefs furent confisqués, ses maisons et ses châteaux démolis; il fut mis hors la loi, 500 florins furent promis en récompense à celui qui le prendrait vivant, et 300 à celui qui le tuerait; tout criminel, quel que fût son forfait, eut promesse de grâce entière en exécutant ce jugement; sa femme, ses filles et ses fils furent à jamais bannis de leur patrie.

Le malheureux proscrit erra longtemps dans les montagnes, mais aucun de ses compatriotes ne voulut le trahir et le livrer. Amblard de Beaumont, ministre du Dauphin, mit en vain des espions sur ses traces, édicta sans succès des peines sévères contre ceux qui lui donneraient asile, François de Bardonenche échappa pendant plus de dix ans aux poursuites et aux recherches les plus actives. Il s'était retiré dans le Viennois, accablé de maladies, brisé par les souffrances. On devait croire que le Dauphin serait revenu à des sentiments plus modérés à son égard; mais sa haine, au contraire, était toujours devenue plus forte; il avait fait redoubler les perquisitions, et, avant de s'embarquer pour la croisade, il eut la satisfaction et la joie barbare d'apprendre que cet insolent vassal était tombé en sa puissance. Il laissa le soin au régent du Dauphiné, Henri de Villars, de lui faire son procès. Remis entre les mains du juge du Viennois et traduit devant lui au château de Quirieu; on porta l'injustice jusqu'à l'accuser d'avoir voulu empoisonner le Dauphin; mais on ne put avoir à cet égard ni l'aveu de

l'accusé, ni la déposition d'aucun témoin. Cependant, il fut condamné à être brûlé vif.

Il y avait à cette époque, en Dauphiné, trois sortes de supplices pour condamnation à la peine capitale. Les coupables des grands crimes, tels que les parricides, les régicides et les empoisonneurs, étaient condamnés à être brûlés vifs; les coupables d'homicides et d'assassinats étaient condamnés à être pendus; et ceux de crimes moins énormes, à être noyés.

Les parents de François de Bardonenche furent obligés de se cotiser, et en donnant 400 florins d'or, ils obtinrent que le condamné serait noyé dans le Rhône: ce qui fut exécuté.

Il existe encore en Dauphiné des descendants de cette famille, qui n'a dû ses malheurs et la persécution dont elle a été l'objet qu'à des sentiments, peut-être exagérés, de colère et de vengeance, et au désir, cependant bien naturel, de punir l'outrage le plus grand qui puisse être fait à un père.

On a été surpris que les parents de Louise de Bardonenche n'aient pas protesté contre ces persécutions; ils pensèrent sans doute que s'il est permis à un sujet de se plaindre d'un acte odieux ou abusif d'un souverain, il ne doit pas lui être permis de lever l'étendard de la révolte et d'appeler à son aide les ennemis de son pays.

D'autre part, en ce temps-là des dissentiments profonds régnaient entre les deux principales familles du Graisivaudan: les Aynard et les Alleman. Humbert, dauphin, avait pris parti pour les Alleman, et l'influence des Aynard s'en était ressentie.

Anthelme Aynard, beau-frère de Bardonenche, avait été vivement blessé du coup porté à sa famille par la première sentence du Dauphin; mais il n'était plus l'ami d'Humbert, comme il avait été celui de Guigues.

Humbert II était d'un caractère inconstant et léger ; il était à Naples lorsqu'il apprit la mort de son frère Guigues ; il revint en France ayant à sa suite son confesseur, son aumônier et plusieurs chapelains ; en même temps, il s'était fait accompagner par de jeunes danseuses et par une folle, pour l'amuser et le divertir ; il conduisait avec lui son épouse Marie des Baux et son fils André, qui venait de naître ; une jeune fille naturelle, aux bras de sa nourrice, fut également du même voyage ; ces étranges inconséquences se retrouvent dans toutes les actions de sa vie. Dans le cours de son règne, il ne fit que rendre des ordonnances et les révoquer ; d'une ambition démesurée, il aspira au titre de roi et finit par prendre un habit de moine.

Humbert II fit un traité avec l'empereur Louis, qui lui céda en fief le royaume de Vienne et toutes les provinces qui avaient été soumises aux anciens rois de Bourgogne.

Bien qu'il n'ait jamais pris ni porté, dans aucun acte, le titre de roi, cependant quelques-uns de ses châteaux avaient été qualifiés de châteaux du roi, de résidences royales.

On doit à ce prince l'organisation de l'université de Grenoble et l'établissement du conseil delphinal, qui devint plus tard le parlement.

Ayant perdu un fils unique à l'âge de deux ans, il résolut de partir pour la Terre-Sainte. Il se rendit à Avignon auprès du pape, pour y recevoir le bâton de commandement et le grand étendard ; il avait coutume de se faire accompagner par douze aumôniers à cheval ; mais cette fois, vendant leurs chevaux, il leur donna des ânes, fit son entrée à Avignon en cet équipage, et s'embarqua à Marseille le 3 septembre 1345.

Pendant son absence, il y eut des troubles en Dauphiné. Oddou Alleman, seigneur d'Uriage, et Sibeud Alleman,

seigneur de Revel, irrités contre les officiers de la judicature de Vizille, qui relevaient du Dauphin, mirent les habitants de leurs terres sous les armes et entrèrent dans ce bourg trompettes sonnantes; ils y commirent de grands désordres; Guigues Belluard, un des juges, y fut tué. C'était une insulte à la personne du Dauphin; Henri Villars, archevêque de Lyon, régent de ses États, fit informer contre les assaillants, qui obtinrent leur grâce moyennant une somme d'argent.

En 1348, une peste effroyable ravagea le Dauphiné; il ne resta en quelques endroits que la vingtième partie des habitants; on accusa les juifs d'avoir empoisonné les fontaines. Tous ceux qui se trouvèrent à Grenoble, poursuivis par la populace, furent impitoyablement massacrés.

Dans le but de prévenir ces assassinats, le Dauphin ordonna aux juges des divers mandements de ses États de procéder par information contre les juifs; malheureusement, ces infortunés ne trouvèrent dans les magistrats que de nouveaux bourreaux. La prévention était si grande et le désir de les dépouiller de leurs biens si universel, que les juges se laissèrent entraîner. Soixante-quatorze juifs, de tout âge et de tout sexe, étaient détenus dans les prisons de Vizille; Étienne de Roux, conseiller delphinal et le juge-majeur du Graisivaudan s'y transportèrent pour les juger; presque tous subirent la torture et le dernier supplice.

Il existait dans l'enceinte du château du roi une excavation profonde, creusée dans le rocher qui domine la plaine; on plaça dans le fond des lames de fer en croix, scellées dans le roc, et on y précipita ces malheureux; ceux qui arrivèrent vivants sur ces lames tranchantes y trouvèrent une mort affreuse. On voit encore les traces des scelléments.

Si la justice, sous le règne d'Humbert II, frappa souvent

des innocents, elle atteignit quelquefois de grands coupables.

Isoarde des Baux, tante de la Dauphine, avait épousé le seigneur de Pennes, Ponce de Malvoisin. Cette union ne fut pas heureuse; une liaison adultère s'était formée entre Isoarde et un des officiers du comte; désirant soustraire ses désordres au faible frein que leur opposait encore la présence de son époux, elle conçut l'horrible projet de profiter de son sommeil pour porter sur lui une main criminelle. Un matin le page du sire de Malvoisin trouve son maître percé d'un coup de stylet : une échelle de corde est attachée à la fenêtre, des traces de sang conduisent jusqu'à l'appartement de la comtesse. Les serviteurs accourus aux cris du page redoutent pour elle le même sort; on pénètre dans sa chambre. Isoarde feignait de dormir; elle paraît s'éveiller au bruit, et à la nouvelle du crime, elle donne les marques du plus affreux désespoir; mais les personnes qui l'entourent sont frappées de stupeur en apercevant ses pieds tachés de sang; un mouchoir aux armes des Baux, trouvé sur le lit de la victime, vient confirmer tous les soupçons.

Malgré ces preuves accablantes, Isoarde, traduite devant un tribunal composé de quinze chevaliers dauphinois, cherche à se disculper; on lui propose alors de jurer sur l'Évangile la vérité de ce qu'elle avance; elle accepte; mais au moment de prononcer son serment, elle s'arrête pâle et tremblante, détourne la tête et s'avoue coupable!...

Elle fut condamnée à la peine du bûcher, et malgré sa parenté avec la Dauphine, la sentence reçut son exécution.

Las des orages de ce monde, Humbert II se décida, en 1349, à céder le Dauphiné à la couronne de France, et il entra dans les ordres sacrés; comme on craignait toujours, de l'humeur fantasque d'Humbert, quelque changement de

volonté qui aurait pu le faire revenir de ses premières résolutions, il fut l'objet d'une distinction peu commune : dans une seule nuit, celle de Noël, le pape le créa, en présence de la cour de France venue à Avignon, sous-diacre à la première messe, diacre à la seconde et prêtre à la troisième; huit jours après il fut nommé patriarche latin d'Alexandrie, puis administrateur de l'archevêché de Reims; il mourut prieur des frères Prêcheurs de l'ordre de Saint-Dominique. Le traité de cession à la France est du 31 mars 1349; il fut passé à Romans.

Avant la signature de ce traité, le dauphin Humbert fit publier une charte solennelle, connue sous le nom de *Statut delphinal*, par lequel il voulut consacrer les libertés et franchises de la province.

Par une des clauses principales du traité d'annexion, le fils aîné des rois de France devait avoir le gouvernement de la province et porter le titre de Dauphin; le premier Dauphin fut Charles, fils aîné du duc de Normandie depuis Charles V, roi de France.

L'investiture eut lieu le 16 juillet suivant à Lyon, dans le couvent des frères Prêcheurs, sur le Rhône, en présence du duc de Normandie, du duc de Bourbon, de Jacques de Bourbon, du comte d'Armagnac et de plusieurs autres seigneurs; le dauphin Humbert y était assisté de ses barons et des principaux seigneurs de ses États.

Humbert déclara « *se désaisir et détestir du Dauphiné et de toutes ses autres terres, et investir et saisir Charles présent et acceptant pour lui et ses successeurs qui auraient cause de lui; et en signe des dernières saisines et désaisines, il lui bailla l'épée ancienne du Dauphiné et la bannière de Saint-Georges, qui sont anciennes enseignes des dauphins de Viennois, et un sceptre et un annel.*

Un tableau de M. Debelle, conservateur du musée de

Grenoble, représente ce fait historique ; il est placé dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

La cession du Dauphiné à la France trouva des contradicteurs parmi quelques seigneurs de la province ; ceux du Graisivaudan, spécialement, refusèrent d'assister à l'assemblée où le Dauphin fit remise de ses États ; ils exigèrent une nouvelle déclaration du Dauphin, portant qu'il voulait et entendait que tous ceux qui lui devaient des hommages les transportassent à son successeur, les tenant quittes et dispensés des engagements anciennement contractés envers lui ; les commissaires nommés par la noblesse, pour la représenter dans ce traité furent : Hugues Alleman, Jean Alleman, Disdier de Sassenage, Étienne d'Arvillars, Audibert de Châteauneuf, Jacques de Bocsozel, Rodolphe de Commiers, Oddou Alleman d'Uriage, Sibeud Alleman de Revel, Drevet d'Entremont, Alleman de Bellecombe, Guigues de Commiers, Albert de Briançon, Arthaud d'Arces.

Après la signature du nouveau traité, les commissaires se rendirent à l'évêché de Grenoble, où logeait le jeune Dauphin ; sur leur demande, Charles fit de nouveau serment de maintenir et conserver les libertés, franchises, privilèges et immunités du Dauphiné.

Le dauphin Charles, le dauphin Louis son successeur, et les rois de France transgressèrent bientôt peu à peu les dispositions du Statut delphinal ; maintefois la province fit entendre des remontrances, des réclamations ; mais elles ne furent pas écoutées ; le titre de Dauphin ne fut plus qu'un titre honorifique qu'a toujours porté jusqu'à la révolution de 1830 le fils aîné des rois de France.

A cette époque, Louis-Philippe d'Orléans prit le titre de roi des Français, et son fils aîné celui de duc d'Orléans.

Depuis la réunion du Dauphiné à la France, jusqu'aux

guerres de religion, qui eurent en ce pays plus de retentissement que partout ailleurs, il ne s'est pas produit d'autres faits intéressant spécialement Vizille, que l'insurrection qui eut lieu en 1378 contre l'évêque de Grenoble Aymon de Chissay, qui avait excité des plaintes générales par la dureté de son administration. Vizille donna le signal du soulèvement populaire; ses habitants se réunirent dans Grenoble à ceux de Montbonnot, de Cornillon et de quelques localités voisines; la conférence eut lieu sur la place publique, aujourd'hui place aux Herbes, appelée alors *Banc du grand conseil*, et qui prit depuis le nom de *Mauconseil*; l'évêque fut assiégé dans son palais, plusieurs de ses serviteurs furent blessés; il parvint à se sauver et se refugia à Chambéry; de là il envoya à Paris un de ses chanoines pour instruire le roi de sa position. Le roi donna ordre au gouverneur, le marquis de Boville, de rétablir l'évêque et de punir les coupables, dont un grand nombre furent condamnés au dernier supplice.

Nous avons fait connaître dans la première partie de cet ouvrage la forme du costume des anciens Allobroges habitant nos montagnes du Dauphiné. Voici quels étaient les vêtements des deux sexes sous Humbert II. Une ordonnance de ce prince le réglait ainsi pour ses officiers et serviteurs :

Il n'y avait que deux sortes d'habits; le jour de la Toussaint on prenait celui d'hiver, et le jour de Pâques celui d'été.

Le costume d'hiver consistait en une longue robe fourrée de peaux d'agneau et en un manteau ou par-dessus en forme de chappe, auquel tenait un *chaperon* ou *capuce*; la doublure du manteau et de la capuce était d'une étoffe de couleur différente.

Le costume d'été était tout autre; l'étoffe en était plus fine; la robe longue était remplacée par une sorte de

juste-au-corps ou corsage auquel tenait une pièce volante qui ne passait pas le genou ; on portait par-dessus une gonelle ou casaque à grands plis , garnie d'un chaperon ; ce pourpoint , pour les gens du premier rang , devait être doublé en soie , alors très rare et très précieuse.

L'habit des dames en hiver avait beaucoup de ressemblance à celui des hommes ; la seule différence , c'est que chez les hommes le manteau ne dépassait pas les genoux , et que chez les femmes il devait descendre jusqu'aux talons et refermer devant avec des boutons ; l'été , elles devaient avoir des habits faits en corsets serrés à la taille , mais longs et à grandes queues , *sint longæ cum caudis* ; ces vêtements étaient souvent doublés de peaux de lapin ou d'écureuil , *de cuniculis sive eschiroliis*.

Il y avait trois sortes de chaussures , les souliers ordinaires qui se portaient l'hiver ; les bottes et les bottines , appelées *estivales* , qui se portaient l'été , parce qu'alors la jambe était découverte. Enfin , les chaussures de guerre ou de cheval , qu'on attachait avec différents liens.

L'ancien château de Vizille , dont il ne reste plus que des ruines , connues sous le nom de *Château du roi* , situé sur le rocher qui sépare la route impériale et la ville , de la vallée de Vaulnaveys , était le lieu de la résidence d'été des Dauphins.

Les ruines , les anciens remparts et les dépendances de ce château , sont encore aujourd'hui l'un des sites les plus remarquables de Vizille ; à peu de distance se trouvait le prieuré , dont on ne voit plus que la chapelle.

On ne connaît pas l'époque de la fondation du Château du roi ; il existait déjà au x^e siècle ; un acte de 994 apprend qu'Humbert , évêque de Grenoble de la famille d'Albon , le céda par moitié à l'abbaye de Cluny , ainsi que l'église ; c'est la partie formant l'ancien prieuré , maintenant le cimetière.

Un autre acte du 12 mars 1339 décrit ainsi les bâti-

ments formant le Château du roi : « C'était un donjon et château au sommet d'un rocher ou montagne, d'où la vue était belle, dans lequel château ou donjon, il y avait deux cheminées en pierre ; enfin, deux salles pavées en pierre, dans l'une il y avait une chapelle en l'honneur de Sainte-Catherine, dans l'autre, il y avait une autre chapelle dédiée à la Sainte-Vierge. »

On entrait dans l'enceinte, fortifiée par deux côtés, par la rampe actuelle qui part de la place dite du *Château*, et par une poterne qui donne sur la rue dite du *Château-de-Paille*.

Malgré l'élévation du rocher, les propriétaires y avaient amené des eaux abondantes, par le moyen de conduits établis le long du coteau ; ces conduits traversaient la plaine de Vaulnaveys et aboutissaient à une citerne placée dans la montagne, au lieu dit de Pierre-Plate ; ces eaux étaient réunies dans un grand réservoir, qui est transformé aujourd'hui en une salle de verdure, entourée de charmilles, d'une forme ovale ; le fond en est pavé et les parois en murs supportent tout autour un sentier frayé à travers les bosquets.

A l'exception du logis principal et de la tour ronde, il n'est plus possible de reconnaître les lieux tels que les décrit l'acte de 1339 ; cinq siècles se sont écoulés et il ne reste plus de cette habitation princière que des ruines envahies par la végétation, mais qui, dans leur état actuel, présentent encore un aspect grandiose, et révèlent l'antique splendeur de ce manoir féodal.

La propriété du château du roi étant revenue à la couronne de France par suite de la cession du Dauphiné, par lettres-patentes du 11 novembre 1465 Louis XI la donna à Louis, bâtard de Bourbon, seigneur de Roussillon, en contemplation de son mariage avec Jeanne, sa fille naturelle, pour la somme de 6,000 liv. de rente,

sous la clause de rachat perpétuel stipulée moyennant 100,000 écus d'or.

Cette donation fut confirmée par d'autres lettres-patentes de François I^{er}.

Lesdignièrès engagiste, successivement propriétaire de la terre de Vizille, ne possédait pas toutes les constructions établies sur le rocher du Château du roi.

Un ancien parcellaire noble de 1671, contient les énonciations suivantes :

« Le vieux château du lieu de Vizille est royal et delphinal, ayant appartenu au défunt connétable de Lesdignièrès, par acquisition qu'il en avait faite de sa majesté ; il était autrefois situé sur un rocher qui est audit lieu de Vizille, haut et éminent, lequel, par l'injure du temps et trouble de guerre, a été sapé jusqu'aux fondements.

» Confinant la tour et maison-forte du seigneur de Marcieu, du vent ; la maison-forte du noble François de Viennois, seigneur d'Ambel, de bise ; la maison et le pré du prieur de Commiers, du levant ; le bourg de Vizille, du couchant. »

La tour et maison-forte du seigneur de Marcieu fait aujourd'hui partie du petit château, à la droite du portail du château du roi.

La maison-forte de François de Viennois était entre la tour à l'extréminé *nord-est* et le donjon. On voit encore à l'extérieur l'angle du rempart qui la séparait du Château du roi.

CHAPITRE III.

VIZILLE A L'ÉPOQUE DES PREMIÈRES GUERRES DE RELIGION ET SOUS LESDIGUIÈRES.

NOTICE SUR LA VIE DU GONNÉTABLE.

Pendant les guerres civiles du xvi^e siècle le château de Vizille, pris et repris, servit tour à tour de refuge et d'appui aux catholiques et aux protestants ; sa position au milieu de la plaine, sur un point culminant dont les rochers forment des remparts naturels, le rendait très important.

En 1563, après la prise de Grenoble, le château de Vizille, occupé par les catholiques, fut attaqué vivement par les protestants sous les ordres du baron des Adrets ; ils s'en emparèrent et passèrent tous les soldats au fil de l'épée. Une trêve le rendit aux catholiques, qui parvinrent à s'y maintenir malgré de fréquentes attaques que commandait Lesdiguières.

Nous devons placer ici une Notice sur la vie de cet homme illustre, dont les souvenirs se confondent avec ceux de la cité de Vizille, où à chaque pas on reconnaît les traces de son séjour et les preuves de sa munificence.

Le Connétable de Lesdiguières.

François de Bonne, naquit à Saint-Bonnet, en Champsaur (Hautes-Alpes), le 1^{er} avril 1553; son père s'appelait Jean de Bonne, seigneur de Lesdiguières, et sa mère, Françoise de Castellane, de l'une des plus nobles maisons de la Provence.

Né de parents catholiques, il fut tenu sur les fonts baptismaux par le prieur des Herbeys l'un de ses parents du côté paternel, du nom de *François*.

Le prieur des Herbeys habitait le château des Herbeys, encore aujourd'hui possédé par un membre de sa famille, M. Imbert-Desgranges, conseiller à la cour impériale.

Lesdiguières perdit son père fort jeune; il fut élevé, sous la direction de sa mère, par un de ses oncles maternels, l'abbé de Saint-André; cet oncle avait cédé aux idées de la réforme religieuse: aussi le jeune Lesdiguières ne tarda pas à faire profession publique de la religion réformée; ses progrès dans les lettres et les sciences furent rapides; comme il était peu fortuné, on l'avait destiné à entrer dans les ordres, mais il préféra la carrière des armes.

Il écrivait à sa mère :

« Qu'encore qu'un gentilhomme reçoive un notable avantage des lettres et qu'elles lui rapportent un grand ornement, sa vraie profession était celle des armes, par lesquelles il se montre digne de sa naissance, il sert sa patrie et s'ouvre le chemin qui conduit aux plus grands honneurs. »

Ces nobles pensées dans un cœur d'adolescent devaient présager ce que serait un jour Lesdiguières.

Il avait dix-neuf ans quand il entra dans la compagnie de Gordes, lieutenant du roi dans la province du Dauphiné et l'un des principaux capitaines de son temps.

En 1562, les protestants ayant repris les armes, Antoine Rambaud, nommé le capitaine Furmeyer, gentilhomme du Dauphiné, se rangea du parti de Montbrun et se mit en campagne avec des troupes ; il nomma Lesdiguières, son parent, enseigne-colonel de son régiment ; Sisteron étant assiégé par les catholiques, Furmeyer et Lesdiguières s'y jetèrent avec trois cents hommes, mais ils furent obligés d'en sortir peu de jours après, les munitions ayant manqué.

Pendant son séjour dans cette ville, Lesdiguières y donna une première idée de sa valeur ; il défendait une brèche avec quelques autres, il fut remarqué par Beaujeu, commandant la place, qui s'écria : « Voilà un jeune » homme qui fait des merveilles, il y a demi-heure qu'il » combat en cet endroit ; s'il vit, il fera parler de lui. »

En 1564, Lesdiguières se maria avec Claudine de Bérenger, quatrième fille de Georges du Gua, les autres filles avaient épousé Champoléon, Morges et Varcès, autres chefs du parti protestant et amis de Lesdiguières.

Bientôt après, Lesdiguières, choisi comme chef des protestants du Champsaur, soutint divers combats à Corps, à Gières, à la Mure, à la Roche, à Livron, etc., etc.

Charles IX étant mort, Henri, roi de Pologne, son successeur, monta sur le trône, mais les troubles et les dissensions civiles n'en continuèrent pas moins ; les protestants furent de nouveau poursuivis ; Montbrun et Lesdiguières, en Dauphiné, se trouvèrent opposés à Gordes, gouverneur de la province ; Montbrun ayant été blessé et fait prisonnier dans un combat près de Saillans, fut conduit à Grenoble ; comme il avait été le premier à arborer le drapeau de la réforme et que le roi Henri III avait personnellement à se plaindre de lui, la cour exigea son supplice : il fut décapité, en exécution d'un arrêt du parlement de Grenoble. Lesdiguières élu capitaine général des protestants du Dauphiné, fut confirmé dans

cette charge par le prince de Condé, et plus tard par le roi de Navarre, depuis Henri IV.

C'est sur ces entrefaites que s'organisa en France cette association formidable qui, sous le prétexte de religion, mit le trône en péril, bien qu'elle n'eût eu pour but apparent que de servir de rempart à l'hérésie et de maintenir l'État dans la pureté de la foi.

Lesdiguières, à la tête des protestants du Dauphiné, eut à lutter pendant plusieurs années contre tous les efforts des ligueurs.

Jeune encore, il apporta dans l'exécution de la tâche qui lui était confiée et dans la défense du parti qu'il avait embrassé, le courage d'un vaillant capitaine allié au zèle et à l'ardeur d'un religionnaire exalté.

Chef d'un corps de troupes composé en grande partie d'aventuriers, les contrées dans lesquelles il pénétrait étaient dévastées, les églises et les couvents étaient livrés au pillage.

Un des faits d'armes ou plutôt un des actes que l'on a reprochés le plus à Lesdiguières, est la prise de la ville et de la citadelle d'Embrun, et le pillage de l'archevêché et de l'église, où étaient réunies des richesses considérables, dons de plusieurs souverains et rois de France en l'honneur de Notre-Dame-d'Embrun.

Voici comment Videt, secrétaire de Lesdiguières, auteur de son histoire, rend compte de ces faits :

« Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun, était grand partisan de la ligue; Lesdiguières résolut de l'enlever à son parti. Il sort de Chorges la nuit du 19 novembre 1585, divise ses gens en plusieurs détachements, leur fait prendre divers chemins, et, les ayant réunis à la porte de la citadelle, il la fait mettre par terre au moyen de deux coups de pétard; maître de la citadelle, dont la garnison est taillée en pièces, Lesdiguières attaque la ville

et s'en empare ; les habitants recourent à merci : il leur accorde la vie sauve et l'exemption du pillage, au moyen d'une contribution de 10,000 écus ; néanmoins, les soldats et même plusieurs des chefs se jetèrent dans l'archevêché et dans l'église quoiqu'elle brûlât, et tout ce qui s'y trouvait devint leur butin.

» Entre autres précieux ornements dont l'église était enrichie et qui furent enlevés, il y avait deux grandes *images* (statues) d'argent, l'une de la sainte Vierge, l'autre de saint Marcellin ; celle-ci, massive, pesait environ 6,000 écus, l'autre 4 ou 500 seulement, parce qu'elle était creuse ; la première fut le partage du pétardier ; le saint tomba entre les mains de l'un des principaux lieutenants de Lesdiguières. »

D'autres historiens ont complété ce récit en disant : qu'outre les deux statues, les protestants emportèrent les croix, les calices, les chandeliers, les châsses, les reliquaires, les ciboires, les custodes, les encensoirs, les couronnes, les crosses, les mitres d'or et d'argent, et, de plus, les parements d'autel, chasubles, dalmatiques et poèles, tous objets d'une grande valeur.

Une partie de ces ornements fut vendue à vil prix par les pillards ; mais, rétablis par les détenteurs ; l'église d'Embrun les possède encore.

Les mêmes chroniques ajoutent que les avertissements du ciel ne manquèrent pas à ces profanateurs.

En entrant dans la citadelle, les troupes furent saisies d'une terreur panique, tournèrent le dos pour prendre la fuite ; mais le capitaine Jacques, les voyant venir, mit l'épée à la main, les arrêta, les rassura et les ramena au combat.

Une autre tradition raconte que deux soldats s'étant emparés d'une statue de la Vierge en argent et voulant la diviser en deux parts, l'un d'eux la frappa d'un coup de marteau et mourut ; l'autre, qui s'était abstenu de frapper,

en fut quitte pour son nez , qu'il perdit plus tard dans un combat.

Enfin , Lesdiguières lui-même ayant voulu entrer à cheval dans la cathédrale , au moment où le cheval posait les pieds sur le seuil , un grand miracle se fit ; les fers des pieds de derrière se détachèrent , et l'animal se cabrant et refusant d'avancer , faillit renverser son cavalier. Le miracle se renouvela deux fois , et Lesdiguières fut forcé de céder à la volonté divine et de laisser aux mains du peuple les deux fers de son cheval , qui furent cloués derrière les portes de la cathédrale , où on les voit encore.

Un savant et spirituel auteur qui a publié quelques articles sur Notre-Dame-d'Embrun , M. Fabre , a prétendu que le cheval de Lesdiguières pouvait fort bien être une mule ; il appuie cette opinion sur la dimension des fers.

Quoi qu'il en soit , ces dévastations sacrilèges auxquelles il avait présidé , qu'il avait tolérées tout au moins , pesaient sur le cœur de Lesdiguières ; il déplora plus tard tous ces excès ; et , lors de sa conversion , il désira faire sa profession de foi entre les mains de l'archevêque d'Embrun ; ce fut un premier acte de réparation et de soumission envers ce prélat ; il est probable que des dons nombreux dédommagèrent l'église d'Embrun de ses pertes et rendirent le calme à la conscience du Connétable.

Cependant , au milieu des luttes soulevées par les guerres de religion , la confusion était dans l'État ; le roi Henri III avait transféré le parlement à Tours ; il y en avait un autre à Paris , et presque tout était double dans le royaume.

Le roi , ne pouvant plus résister au torrent qui débordait , fut obligé d'appeler le roi de Navarre à son secours ; les deux rois mirent le siège devant Paris , et la grande ville allait être réduite à capituler , quand Jacques Clément assassina Henri III.

Le roi de Navarre était appelé à la couronne , mais il

eut à lutter pendant longtemps contre les efforts de la ligue; enfin, vainqueur sur tous les points, il fit son entrée dans Paris.

Dès 1589, un traité était intervenu entre Alphonse d'Ornano, lieutenant-général du Dauphiné pour Henri IV, et Lesdiguières, chef du parti protestant, à l'effet d'user de tous leurs moyens pour s'opposer aux ennemis communs et conserver la province au successeur légitime d'Henri III.

Ensuite de cet accord, Lesdiguières et Alphonse d'Ornano s'occupèrent de réduire les places où les ligueurs ne s'étaient pas encore puissamment établis, et principalement les forts placés autour de Grenoble, tels que ceux de Cornillon, de Montbonnot et de Gières; plus tard Lesdiguières commença le siège de Grenoble.

Nous lisons dans l'*Histoire* de Videt, que « Lesdiguières ayant fait venir son canon des montagnes par corvées des paroisses, qui le conduisaient de l'une à l'autre avec d'autant plus de diligence que chacune voulait éviter les frais de séjour, il en logea deux sur le coteau de Chalemont pour battre la tour du pont, et le reste en bas de l'église des Cordeliers, où est à présent l'arsenal. Les assiégés, de leur côté, en grimpèrent une sur le clocher de l'église Saint-André, pour incommoder la batterie du coteau; mais Lesdiguières leur ayant fait dire que s'ils ne l'étaient, il renverserait le clocher et leurs édifices les plus précieux, ils furent contraints de le faire descendre et de se priver de ce principal moyen qu'ils avaient de lui nuire. »

Le siège dura ainsi jusqu'au 16 septembre; ce jour là, on nomma des commissaires dans la ville pour traiter de sa reddition.

Ces commissaires étaient le conseiller Audeyer pour le parlement; de Buffevent pour Albigny, lieutenant-général de la province; du Mottet pour les États et Bonnet-Finet pour le corps de la ville; réunis aux commissaires de Les-

diguières, le premier président Saint-André, le comte de Viriville, de Blagnieu et de Calignon, ils arrêtèrent les bases d'une capitulation dont les conditions furent des plus favorables pour la ville.

Un des doubles de la capitulation est en original dans les archives du château de Vizille; Lesdiguières s'installa à Grenoble, il fit construire aussitôt la citadelle et élever le fort de la Bastille au-dessus du mont Rachais; il plaça un poste à la tour de Rabot, et assura ainsi la défense de la place. Il en obtint bientôt après le gouvernement; quelques objections ayant été faites contre cette nomination à raison de la qualité de protestant de Lesdiguières, un envoyé de ce dernier, qui avait été mandé à Paris pour solliciter ce commandement, dit aux conseillers du roi :

« Messieurs, votre réponse inespérée, m'a fait oublier » un mot; c'est que puisque vous ne trouvez pas bon de » donner à mon maître le gouvernement de Grenoble, » vous aviserez aussi au moyen de le lui ôter. »

Cette réponse était sans réplique; au surplus, le roi, qui se souvenait des services que lui avait rendus Lesdiguières, trancha la difficulté, et accorda la demande qui lui était adressée.

Lesdiguières resta quelque temps dans Grenoble pour établir plus fermement l'autorité royale; il eut à soutenir plus tard une longue lutte avec le duc de Savoie; en 1600, il fut nommé par le roi lieutenant-général du Dauphiné.

Cependant, la puissance de Lesdiguières n'était pas vue sans ombre et sans appréhension à la cour; on essaya plusieurs fois de l'arracher à ses montagnes; on lui donna la lieutenance-générale de la Provence, mais on fut obligé de le rétablir bien vite à son premier poste; il occupa pendant quelque temps le gouvernement de la Picardie, tout en conservant son commandement en Dauphiné.

Pendant les courts séjours qu'il fit à Grenoble, Lesdi-

guières avait fait entreprendre sous sa direction des travaux publics importants et ériger des monuments que nous admirons encore de nos jours.

En 1591, il fit faire la nouvelle enceinte fortifiée de la ville, composée de huit bastions avec leurs courtines et remparts, au bout desquels était placée la citadelle, le long de l'Isère.

Cette enceinte, encore agrandie en 1634, sur les plans et sous la direction de l'ingénieur *de Ville*, a été abattue sur toute la partie en face des Alpes; on n'a conservé que les anciens remparts le long des glacis de l'Île-Verte et ceux compris entre les portes de Bonne et de Créqui; la nouvelle enceinte a été portée à un kilomètre en avant, de manière à y renfermer les anciens faubourgs.

Le rocher de la porte de France avançait jusque sur le bord de l'Isère; les voyageurs montaient vers la tour de Rabot, appelée *tour Dauphine* et descendaient par la rampe de *Chalemont* pour entrer dans Grenoble; Lesdiguières le fit miner et tracer la route qui conduit à la porte de France.

La tour Dauphine était autrefois le lieu où l'on enfermait les filles de mauvaise vie que l'on arrêtaient dans la ville; elles y étaient conduites au son d'une musique burlesque, composée principalement de joueurs de chalumeaux; c'est ce qui avait fait donner au chemin qui accédait à la tour Dauphine le nom de *Chalemont, calamorum mons*.

La porte de France, nommée autrefois porte Royale, fut édifiée par les ordres de Lesdiguières, ainsi que celles de Très-Cloîtres et de Saint-Laurent.

L'ancien pont de pierre, remplacé aujourd'hui par le beau pont qui se relie aux nouveaux quais, l'hôtel de ville, le bois du jardin, les magnifiques terrasses qui en dépendent sont contemporains de Lesdiguières. Les médailles trouvées

dans les piles de ce pont, en font remonter la construction à l'année 1623.

Un des marronniers plantés sur la terrasse supérieure du Jardin-de-Ville portait le nom de *Connétable*; c'était le premier à gauche en entrant; il a péri par suite d'un boulet qui vint le frapper lors du siège de Grenoble, en 1815, par l'armée *austro-sarde*; il a été abattu en 1850. Son tronc avait plus d'un mètre cinquante centimètres de diamètre. On en conserve une tranche au muséum d'histoire naturelle.

L'hôtel de ville et de la préfecture d'aujourd'hui, était l'Hôtel de Lesdiguières; c'est là qu'il logeait quand il était à Grenoble.

Il avait fait tracer, en 1602, le plan de la rue de Bonne, qui fut construite quelques années après. Il fit restaurer l'ancien pont de bois et la tour de l'Horloge, qui était au milieu du pont et qui avait été détruite pendant le siège.

Les digues du Drac au-dessus de Grenoble, celles de l'Isère, aux approches de cette ville, sont dues au Connétable; il fit réparer les grandes routes, entre autres celle de Moirans, et il en fit établir une plus commode pour aller de Vizille à Champ, en suivant la montée au-dessus de Mésage, par Saint-Sauveur; la rampe de Laffrey a été établie plus tard; le grand pont sur la Romanche ne date que de 1750.

Les habitants du Bourg-d'Oisans lui doivent leurs premières digues; il fit reconstruire les ponts de Cognet et de Pontaut et édifier le pont de Claix.

Au milieu de ces grandes entreprises, presque aussitôt terminées qu'elles étaient conçues, au milieu de ses occupations guerrières, marquées par des combats presque continuels qu'il était obligé de soutenir, il n'oublia pas les lieux où il avait reçu le jour: il fit construire dans

la commune du Glaisil, en Champsaur, le château qui porte son nom, aujourd'hui en ruines.

Ce fut en 1593, le 15 juin, que la terre de Vizille lui fut engagée pour le prix de 2,000 écus d'or.

Par un acte d'échange du 17 août 1611, il rendit cette propriété patrimoniale. Il reçut la terre et le marquisat de Vizille, avec les terres et chatellenies du Champsaur, et il remit en contre-échange les terres de la Tour-du-Pin, Quinsonnas, Châteauvilain, etc., lui appartenant.

Immédiatement après cette acquisition, Lesdiguières fit construire le château à la place où nous le voyons aujourd'hui ; cette construction ne fut terminée qu'en 1620. Il entourra d'un mur les dépendances principales du château et il forma un parc d'une étendue de 80 hectares.

La terre de Vizille comprenait cinquante-trois paroisses, situées aujourd'hui dans les cantons de Vizille, de l'Oisans, de la Mure et de Vif.

On a souvent parlé de la manière dont Lesdiguières faisait convoquer les habitants des paroisses sur le territoire desquelles s'exécutaient des travaux publics ou particuliers, notamment les habitants et manants de Vizille, pour les constructions du château et des murs du parc.

Il faisait, dit-on, annoncer le jour de la corvée, devant la porte de chaque église, en y ajoutant ces mots : *Viendrez, ou brûlerai* ; il paraît que ces mots suffisaient pour que personne ne manquât à la convocation.

L'histoire des canons amenés pour le siège de Grenoble, par les soins des hommes corvéables des paroisses placées sur la route, rend très probable la vérité de cette tradition populaire.

C'était au surplus le style de l'époque, et plus particulièrement aussi celui de Lesdiguières, qui, pendant toute sa vie, avait eu à commander à des troupes indisciplinées, qu'il fallait conduire avec rigueur et sévérité.

Les *laissez-passer* délivrés par ses ordres se terminaient par ces mots : *à peine de la vie* ; ce mode d'appeler les manants à la corvée était un peu brutal, on en convient ; cependant, il faut faire la part des nécessités de ces temps de troubles et de guerre.

Un auteur a dit que c'était un mode de perception à l'usage de l'administrateur-soldat, plus énergique sans doute que les petits papiers *blancs, bleus, jaunes et verts* de nos porteurs de contraintes, mais dont le sens différait peu de celui *viendrez, ou vendrai* à l'adresse des contribuables de nos jours.

Pour être exact, il aurait fallu que l'auteur de cette observation eût ajouté : qu'aujourd'hui les petits papiers s'adressant indistinctement à tous les imposés, personne ne peut se plaindre ; tandis que sous le régime féodal, la corvée et la plus grande partie des impôts n'étaient exigés que des manants et des roturiers.

Une autre tradition locale raconte la manière dont Lesdiguières traitait ceux de ses vassaux qui contrevenaient à ses commandements.

Il avait, dans le parc de Vizille, des pièces d'eau où se trouvait, comme de nos jours, une quantité considérable de truites. Des maraudeurs trompaient quelquefois la surveillance des gardes ; l'un d'eux ayant pris une fort belle truite dans la fontaine de la *d'Huis*, près du Péage, eut l'imprudence de venir l'offrir à la duchesse de Lesdiguières, qui la reçut et fit donner une étrenne au pêcheur. Lesdiguières ayant appris que cette truite provenait de ses domaines, fit venir le paysan devant lui, lui fit couper la tête, et, pour en imposer à l'avenir aux voleurs, il fit sculpter une tête d'homme à côté d'une truite, et plaça ce relief contre le mur de l'ancienne ménagerie, aujourd'hui la filature. On peut encore y voir ce singulier monument.

On pense généralement que cette nouvelle forme d'*avis*

au public était plutôt une menace que l'indice d'une exécution réelle.

C'est à Vizille que Lesdiguières faisait sa résidence, lorsque la guerre ou les affaires lui permettaient quelques moments de repos.

Voici un tableau que fait Expilly de ce lieu de plaisance et le témoignage qu'il porte sur celui qui s'était plu à le créer et à l'embellir :

« Ces dragons, ces serpents, gardiens du château et de
» la fontaine qui baigne ses pieds, ce jeu de paume, cette
» ménagerie, ce parc enclos de longues murailles, ces
» allées, ces forges, ces martinets, ces remparts contre
» l'impétuosité de la Romanche, ces parterres, ces ver-
» gers, ces sources d'eaux claires et limpides si bien con-
» duites, coulant avec tant de douceur, jamais enflées ni
» troublées, annonceront à nos derniers neveux que là,
» loin du faste et de l'orgueil, son esprit calme ne chercha
» d'autres récompenses que celles de sa vertu, se contenta
» de ce délicieux séjour où il recevait ses amis et ses infé-
» rieurs avec une si grande familiarité que, sans nuire à
» la dignité de son rang, il n'exigeait pas trop de respect,
» et se montrait jaloux d'être chéri par tout le monde. »

Ce jugement d'Expilly sur Lesdiguières, bien que suspect d'adulation et de flatterie envers la puissance de l'époque, démontre cependant que la tradition populaire s'est plu à exagérer les faits.

Il est certain que Lesdiguières était grand et bienveillant. Versé dans les lettres, il était assez policé pour ne pas se montrer sans nécessité inhumain et cruel.

On cite de lui un trait de générosité qui vient à l'appui de cette opinion.

C'était en 1576 ; il apprend qu'un de ses plus mortels ennemis avait soudoyé un de ses domestiques, Jacques Platel, pour l'assassiner. Lesdiguières ne dit rien, mais

observe ; il remarque que Platel , bien qu'ayant rencontré des occasions favorables pour mettre son dessein à exécution , avait hésité . Il fait un jour placer sous la couverture de chacun des deux lits de sa chambre à coucher une épée et un poignard ; il appelle Platel , lui commande de fermer la porte et de prendre dans l'un des lits ce qu'il y trouverait . Platel obéit et tire l'épée et le poignard . Son maître s'arme de la même manière et lui adresse ces paroles : « Puisque tu as promis de me tuer , essaie maintenant » de le faire , et ne perds pas par une lâcheté ta réputation de soldat ! »

Platel , confus , se jette à ses pieds tout en larmes , et reconnaît qu'il mérite la mort ; mais Lesdiguières , touché de son repentir , lui pardonna et il continua de se servir de lui comme par le passé .

Ce Jacques Platel devint aussitôt l'un de ses plus fidèles serviteurs ; il fut tué dans une embuscade à l'attaque du château de Tallard , près de Gap .

Cette attaque de Tallard , assez curieuse , nous fournit une nouvelle preuve de la générosité de ce grand capitaine .

Étienne de Bonne d'Auriac , son parent , était gouverneur pour les catholiques du château de Tallard , assiégé par les protestants . Deux de ses officiers , Le Moulin et Bajole , proposent au gouverneur de faire tomber les assiégés et Lesdiguières , leur chef , dans un piège . Cette proposition est acceptée ; les deux officiers se rendent auprès de Lesdiguières et lui offrent de livrer Tallard , dont la garnison leur était dévouée ; ils parviennent , par leurs discours et leur maintien , à persuader le rusé François de Bonne ; ils obtiennent même une somme d'argent qui leur est comptée d'avance .

On convient du jour et de l'heure , et quand la nuit a enveloppé de ses ombres le manoir et ses alentours , Lesdiguières s'approche avec sa troupe et donne le signal .

Une échelle est dressée contre le mur près d'une fenêtre basse, qui s'ouvre aussitôt; plusieurs soldats pénètrent successivement dans la forteresse avec ordre de faire ouvrir la principale porte dès que la garnison se sera prononcée.

Lesdiguières ne voyant revenir personne, inquiet et redoutant une tromperie, s'adresse à son fidèle Platel et lui dit : « Jacques, monte là-haut et reviens me dire ce » qui s'y passe..... » — « Si je ne reviens pas, répondit » Jacques Platel, soyez sûr que je ne pourrai ! » et en un instant au sommet de l'échelle, il disparaît. Une main saisit la sienne; une voix murmure à son oreille : « Pas » un mot et laisse-toi guider. » Jacques Platel ne tremble pas; mais en passant devant une fenêtre, le clair de lune lui fait apercevoir des hommes armés de poignards; il veut fuir et crier, il n'est plus temps, un coup de poignard l'atteint à la gorge et il tombe sans vie.

Lesdiguières avait les yeux fixés vers la fatale fenêtre, impatient et fronçant le sourcil. Au moment où il s'élance vers l'échelle pour l'escalader, une voix s'écrie : « Seigneur » de Lesdiguières, vous êtes trahi, retirez-vous. » Cette voix était celle du vieux chevalier La Rochette, père du chevalier d'Auriac, qui, ne pouvant empêcher l'acte cruel et déloyal de son fils, était accouru pour en prévenir Lesdiguières.

Ce dernier se retira furieux et avec le regret d'avoir perdu force braves gens.

Dix ans après cet événement, d'Auriac, Le Moulin et Bajole étaient au service du roi Henri IV. Ces deux officiers étaient nommés capitaines de quartier à Gap, et celui qui leur accordait cette distinction était Lesdiguières.

Il se vengeait par un pardon !!

Un dernier trait vient encore le justifier des accusations fâcheuses mises en avant par l'esprit de parti et circulant

de bouche en bouche, excitées par une malveillance calculée.

Le 1^{er} septembre 1625, les flammes dévorèrent le couvent de Montfleury; les religieuses furent obligées de chercher un asile à Grenoble. Un conseiller au parlement, M. de La Roche, leur offrit l'hospitalité. Elles restèrent quinze jours dans son hôtel; elles louèrent ensuite celui de la *Monnaie*, rue Pertuisière.

Le Connétable, le maréchal de Créqui, et, à leur imitation, toute la noblesse du Dauphiné, s'empressèrent de venir à leur secours, et par leurs soins et leurs dons, le couvent fut rétabli et rendu à sa destination.

Salvaing de Boissieu, célèbre jurisconsulte, premier président à la chambre des comptes, dans l'épithaphe du Connétable, composée après sa mort, cite en termes plus élogieux sa bravoure, sa bienveillance, son humanité, sa grandeur d'âme.

Les ennemis nombreux de Lesdiguières, parmi lesquels figurait principalement le parti catholique, se plaisaient à le noircir et à répandre mille calomnies sur son compte. On disait, pour le rendre odieux, qu'il avait fait un pacte avec le diable, qu'un démon familier habitait le château, et ces croyances superstitieuses sont tellement enracinées dans les esprits, que, même de nos jours, les gardes de nuit du château racontent sérieusement avoir entendu, à l'heure où tout sommeille, des bruits étranges partant des galeries ou des lieux peu fréquentés de cet immense édifice.

Les personnes de Vizille qui logent dans les maisons voisines soutiennent avoir vu souvent à la clarté de la lune des ombres fantastiques errer dans les ruines du Château du roi et circuler autour des fenêtres, dans les combles, dans les cours ou sur les toits du château. Avant que les salles intérieures fussent envahies par les métiers, les habitants étaient fréquemment réveillés par des sons

semblables au retentissement d'armures agitées par le vent ou au pas de guerriers marchant pesamment sur les dalles et les parquets ; des cris sinistres arrivaient jusqu'à eux.

Les nuits d'orage, surtout, ces cris se mêlant aux grincements aigus des girouettes, aux lugubres cris des oiseaux de nuit et au sifflement de la tempête, répandaient tout à l'entour la terreur et l'effroi. Il faut parcourir à une heure avancée de la nuit ces escaliers sans fin, ces salles immenses, pour concevoir que si les esprits invisibles sont logés quelque part, le château de Vizille, les ruines qui l'avoisinent, l'ancien prieuré, aujourd'hui le cimetière de la ville, sont les lieux les plus commodes pour leur servir d'abri et de refuge.

Le démon familier du château se nomme le *Folaton*, et voici la légende que content les bonnes femmes du pays assises sur les bancs placés au-dessous des grands escaliers et connus sous le nom de *bancs des commères*.

La construction du château avait exigé un certain nombre d'années, et avait précédé celle des murs du parc.

Ce dernier travail était une entreprise considérable, devant laquelle le maître du manoir reculait toujours. Les voyageurs qui, partant de Vizille, se dirigent vers le Péage, ne voient guère que le tiers de cette muraille interminable qui environne le parc et qui compte six kilomètres de tour sur une hauteur moyenne de trois mètres, les fondations non comprises.

Cependant il fallait garantir des dégradations des maîtres, les plantations environnant le château, les productions du jardin, les poissons des nappes d'eau ; il fallait aussi à cet édifice seigneurial un parc en rapport avec ses proportions colossales, où l'on pût jouir des plaisirs de la chasse, de la pêche et de la promenade, sans être inquiété par les curieux et par les importuns.

Lesdiguières, habitué à surmonter tous les obstacles,

Lesdiguières, qui, d'après les catholiques, avait pillé les églises, dévasté les maisons religieuses, devait avoir des relations avec Satan, dont il était le plus ferme servant. Or, un jour l'habitant du noir empire voyant, dans l'esprit de son féal, surgir la pensée de revenir à la foi de ses pères et sentant son influence ébranlée, chercha à ressaisir cette âme irrésolue, en lui rendant un service éminent.

Sous la figure de Giacomo, son architecte, il apparaît à Lesdiguières et lui propose de faire construire l'enceinte du parc; le maître se récrie sur le temps, sur la dépense, sur les difficultés de l'entreprise.

Il s'établit alors entre les deux interlocuteurs une conférence secrète, et successivement une convention dont il n'existe aucune trace écrite, mais que les traditions rapportent et que l'examen des lieux vient attester encore.

L'architecte avait promis de construire l'enceinte du parc en moins de temps que Lesdiguières n'en mettrait à franchir à cheval la distance comprise entre le château et le Péage.

Cette opération, comme toutes celles dirigées par les puissances occultes, devait commencer à *minuit*.

A l'heure dite, Lesdiguières monte son cheval de bataille, le même qui n'avait pu pénétrer dans l'enceinte de l'église de Notre-Dame d'Embrun, et aussitôt, du côté de la montagne et du côté de la Romanche, retentit le bruit causé par l'agitation d'un concours immense d'ouvriers; les feux de mille torches laissent apercevoir des travailleurs à l'aspect lugubre (des réprouvés sans doute), soulevant des blocs énormes, élevant comme par enchantement des pans entiers de murs!! Il faut remonter à l'entreprise insensée des mauvais anges pour se faire une idée de cette œuvre nouvelle du prince des ténèbres.

Lesdiguières, qui avait considéré comme impossible l'exécution d'une semblable entreprise, est forcé de mettre

son cheval au galop pour suivre ce travail de géant ; à l'allée *des Soupirs*, il se voit dépassé, il presse de la pointe acérée de ses éperons d'or les flancs de son coursier ; l'animal docile redouble d'efforts, jamais sa course n'avait été si impétueuse, jamais les chevaux de l'Atlas n'avaient foulé d'un pied aussi rapide les sables du désert ; il arrive au point indiqué pour la soudure des deux murailles ; mais avec une astuce diabolique, les ouvriers, obéissant à l'impulsion de leur souverain maître, avaient, eux aussi, mis tout en œuvre pour arrêter le noble chevalier ; ils croient être arrivés à leurs fins, et déjà un rire infernal fait présager leur triomphe : le cheval et le cavalier sont engagés entre les deux murs, toute tentative paraît inutile. Lesdiguières ne veut pas mentir à sa devise ; il fait faire à son cheval un tour à gauche et se dégage de l'ouverture ; en vain les constructeurs de la muraille de droite veulent la prolonger sur son passage, rien ne peut réprimer l'ardeur du vaillant animal, il franchit tous les obstacles, il a dépassé la muraille maudite, mais il est encore retenu par une espèce d'entrave ; Lesdiguières veut le dégager, d'un coup d'épée il abat le lien qui l'arrête encore, c'était la queue ondoyante de son destrier, seul et misérable trophée que les ouvriers étaient parvenus à prendre entre les deux murs !!!

Il faut remarquer que cette tentative était contraire aux conventions premières, car les murs devaient se joindre uniformément et ne pas s'appliquer l'un sur l'autre, comme cela avait eu lieu.

Le lendemain, les habitants du château, ceux du bourg de Vizille, apercevant ces hautes murailles, en suivaient, stupéfaits, les nombreux contours et arrivaient à cette soudure des deux murs, dont rien ne pouvait expliquer la cause ; ils se communiquaient leurs réflexions à l'oreille ; un des hommes d'armes du château, de garde sur la tour

du midi, avait été témoin de la course de son maître et avait fait part de ses impressions à ses compagnons : évidemment toutes ces circonstances surnaturelles ne pouvaient que se rattacher à un pacte avec le démon.

De nos jours encore, on s'étonne de cette soudure des deux murs, qui se croisent, au lieu d'aboutir l'un à l'autre et les personnes qui ont foi au *folaton* du château ne doutent pas de la vérité de la légende ; ce qui semblerait confirmer cette croyance, c'est qu'on retrouve dans les archives du château les prix faits pour la construction principale et on n'a pu découvrir ceux relatifs aux murs du parc.

Les propriétaires du château de Vizille s'appuient eux-mêmes sur cette tradition, pour soutenir que les murs sont assez solides pour résister aux irruptions de la Romanche et préserver les terrains qui y sont renfermés.

Toutes les personnes qui ont suivi la vie aventureuse de Lesdiguières jusqu'au moment où, au faite de la grandeur et de la puissance, il gouvernait la province en prince souverain, ne seront pas surprises de toutes les exagérations de ces croyances populaires, excitées, nous le répétons, par les ennemis que lui avaient faits ses opinions religieuses et sa qualité de chef des protestants du Dauphiné.

A l'âge où la raison parvient à dominer les esprits les plus endurcis, Lesdiguières revint à des idées plus sérieuses. Nous allons le voir marcher dans les voies qui assurent à un grand homme son inscription sur le livre d'or de la renommée ; et, avec un pouvoir toujours s'agrandissant, chercher à conquérir l'estime de ses pairs, la protection de la cour et le respect des populations.

Videl, son secrétaire, a recueilli dans un volume intitulé *Histoire de Lesdiguières*, le récit détaillé de ses hauts faits d'armes ; mais il a négligé ce qui se rattache à sa vie privée, au caractère et aux circonstances qui ont fait, avec

raison, attribuer à son héros la réputation d'un administrateur habile.

Parmi les faits militaires, ceux que l'on peut citer comme les plus considérables, après la prise de Grenoble, sont : 1° la bataille de Pontcharra ; 2° l'enlèvement du fort Barraux.

Après avoir mis Grenoble à l'abri d'un coup de main, Lesdiguières quitta cette ville et marcha vers les frontières de Savoie, il s'empara presque sans résistance du fort des Échelles ; de son côté, le duc de Savoie avec le concours d'un corps d'Espagnols avait chargé Amédée, bâtard de Savoie, de mettre le siège devant Morétel ; son armée était composée de quatorze mille combattants. Lesdiguières accourut au secours des assiégés avec sept mille hommes seulement. Amédée de Savoie s'avança à sa rencontre jusqu'à Pontcharra ; c'était le 17 septembre ; le même jour, François de Galle, surnommé le Béliet, qui commandait un corps de l'avant-garde, enleva aux Savoyards le quartier du marquis d'Aix, qui s'était posté au château Bayard, et le mit en déroute. Le combat s'engagea le lendemain vers les trois heures de l'après-midi, et les ennemis furent battus sur tous les points.

Lesdiguières, malade d'une fluxion, y donna malgré ses souffrances des preuves de courage, il marcha à la tête de ses troupes, et il tua un officier espagnol qui était sorti des rangs pour le provoquer, *la lance au poing*.

Expilly se trouvait à la bataille de Pontcharra comme volontaire ; il en donne le récit dans une ode où il décrit ainsi les diverses troupes qui formaient l'armée de Lesdiguières :

Ceux de la val d'Oisans conduits par Saint-Laurens,
Et ceux du Lautaret, la Grave et Mont de Lans,

Où depuis le déluge on voit de vieilles glaçes
Et de la neige bleue en monstrueuses masses ;
Ceux du haut Vanjany, battus des aquilons,
Ceux d'Oulx, qui de plomb ont de riches flons ,
Suivent le vieux Jordan ; Mésage, qui l'albâtre
Et le brelan nous donne et le marbre et le plâtre ;
Vizille, qui le lin si délié produit ,
Font deux cents mousquetaires que Jordanet conduit.

Sans Lesdiguières et le gain de la bataille de Pontcharra , le Dauphiné aurait pu être conquis sans coup férir par la prise de Grenoble.

En 1597, le duc de Savoie avait fait commencer la construction du fort Barraux ; la cour et les États du pays en ayant eu avis, en prévinrent Lesdiguières et lui demandèrent pourquoi il ne s'opposait pas à cette entreprise. Il leur répondit : « Le roi a besoin d'une bonne forteresse ; puisque le duc de Savoie veut en faire les frais, il faut le laisser faire. »

En effet, dans la nuit du 15 mars 1598, il s'avança jusqu'au pied des murs, y pénétra par escalade et s'en empara.

Un des grands moyens de Lesdiguières pour réussir dans ses entreprises de guerre, était une extrême célérité dans l'exécution ; souvent il ne dédaignait pas d'employer la ruse et l'adresse pour mener à fin ses projets.

Il écrivait à sa femme, en 1586, après avoir battu les Provençaux :

« *Ma mie, t'arrivay hier icy, t'en pars aujourdhuy, les Prouvençaux ont été défaits ! adieu.* »

En 1609, Lesdiguières avait été appelé à la cour pour y recevoir la dignité de maréchal de France.

Henri IV étant tombé sous les coups d'un assassin, Lesdiguières envoya à Paris le baron de Marcieu pour rendre ses devoirs à la reine régente et au nouveau roi

Louis XIII ; il reçut bientôt après le brevet de duc et pair du royaume.

Le roi avait résolu de faire le maréchal de Lesdiguières connétable de France, pour le récompenser de ses longs et bons services ; mais, pour lui conférer cette dignité, il fallait qu'il consentit à abandonner la religion réformée.

Déjà Lesdiguières, né dans la religion catholique, avait manifesté quelques hésitations au sujet de son retour à ses anciennes croyances.

En 1617, François de Sales, se rendant une seconde fois à l'invitation du parlement, était venu prêcher le carême à Grenoble ; il apporta dans ses conférences la fermeté, l'onction qu'on avait coutume d'admirer en lui. Le duc de Lesdiguières ayant assisté à quelques-uns de ses sermons, en fut si touché, qu'il lui demanda des entretiens particuliers. François de Sales y consentit avec joie, et le duc en profita pour son instruction ; il ne se rendit pas cependant encore ; il l'engagea à revenir le carême suivant et il lui donna l'espérance d'une prochaine conversion. François de Sales revint en effet à Grenoble quelques années après, et il eut la consolation de voir ses vœux accomplis.

Un envoyé du roi fit connaître au maréchal les intentions de Sa Majesté et l'invita à s'y conformer ; mais la condition de l'abjuration préalable avait été pour Lesdiguières une cause de longue hésitation et de refus.

Voyant enfin qu'il offensait son souverain par sa résistance, amené d'ailleurs à cet acte par un retour sincère à ses premières croyances, il donna sa parole.

Immédiatement le roi fit partir le maréchal de Créqui, gendre de Lesdiguières, avec des lettres de charge de Connétable et la commission de lui conférer l'ordre du Saint-Esprit.

La conversion du maréchal devait précéder la remise des lettres; il en assigna la cérémonie au 26 juillet à Grenoble; l'archevêque d'Embrun, entre les mains de qui il voulait faire sa profession de foi, s'y étant rendu et en même temps un grand nombre des membres de la noblesse du Dauphiné et des provinces voisines, il abjura en leur présence la religion réformée, et la déclaration en fut rendue publique le lendemain.

Nous trouvons dans Videt la relation de ces cérémonies.

Le lendemain matin, en présence du parlement, qui s'était rendu à l'hôtel de Lesdiguières, sur l'invitation du maréchal de Créqui, en présence de la chambre des comptes et de la noblesse du pays, également conviées, le maréchal de Créqui, s'adressant au duc, lui dit : « Monsieur, je vous ai déjà fait entendre plusieurs fois comme quoi le roi veut vous faire Connétable, pourvu que vous soyez catholique; vous m'avez toujours promis de me faire savoir vos intentions, c'est ce que j'attends à cette heure en présence de Messieurs du parlement, qui ont été priés d'être témoins de votre réponse. »

Lesdiguières répondit en ces termes : « Monsieur, j'ai toujours été très obéissant aux commandements du roi; je suis catholique et en état de faire tout ce qui plait à Sa Majesté; » et se tournant vers la cour du parlement et vers la noblesse qui l'environnait : « Messieurs, dit-il, allons à la messe. »

A ces mots, il sortit de son hôtel et se rendit, suivi de tous les assistants, à l'église Saint-André, où l'attendait l'archevêque d'Embrun; à l'entrée de l'église, il fut salué par les acclamations du peuple, mêlées au son des trompettes, des tambours et de la mousqueterie des troupes sous les armes.

La messe fut célébrée par l'archevêque et deux aumô-

niers se tinrent auprès du maréchal de Lesdiguières pour l'avertir des respects qu'il devait rendre au saint sacrifice, soit en se tenant debout, soit en se mettant à genoux, suivant le rite.

Après la messe le cortège rentra dans la grande salle de l'hôtel, où le maréchal de Créqui présenta à Lesdiguières les lettres de Connétable. Ces lettres furent lues par un secrétaire ; le roi y disait qu'il le faisait Connétable « pour les grands et continuels services qu'il avait » rendus à la couronne, et *pour avoir toujours été vainqueur et n'avoir jamais été vaincu.* »

Le surlendemain, eut lieu la cérémonie de la réception du Connétable comme membre de l'ordre du Saint-Esprit. L'église Notre-Dame, préparée à cet effet, était tendue de riches tapisseries avec des échafauds dressés jusqu'au haut de la voûte ; le grand autel était richement orné ; au devant était un trône élevé sur six marches et couvert d'un pavillon royal, parsemé de fleurs de lys d'or, au-dessous duquel était le siège du roi avec les armes de France et de Navarre ; plus bas, trois sièges, l'un pour le maréchal de Créqui, les deux autres pour les seigneurs duc de Halincourt et marquis de Saint-Chamon, chevaliers des ordres du roi ; à leur gauche, il y avait un dais et trois sièges au-dessous, pour la cérémonie de la réception. Au milieu de la nef, un arc triomphal portant cette inscription : *Nemo potest venire ad me, nisi pater qui misit me, traxerit eum.*

Le Connétable se revêtit, dans son hôtel, des habillements avec lesquels il devait être reçu chevalier ; c'était un manteau long de velours noir, avec la toque parsemée de flammes et de fleurs de lys d'or ; le surplus de l'habit était de satin blanc, selon les statuts de l'ordre. Dès qu'il fut habillé et que la cour du parlement, celle des comptes, le Connétable et les dames eurent pris leur place dans

l'église, sur les échafauds qui y étaient préparés, il y alla lui-même au milieu d'un cortège marchant dans l'ordre suivant :

A la tête était le régiment de Sault, suivi des gardes du Connétable ; puis venaient quatre hérauts d'armes, précédant le maître des cérémonies marquis de Loménie, qui marchait seul, le bâton à la main et revêtu de l'habit de chevalier rehaussé du Grand-Ordre ; après lui, trois gentilshommes d'honneur : Le Perse, l'un des capitaines des gardes du Connétable ; Silan, qui portait le grand manteau de chevalier, et Saint-Maurice, tenant sur ses bras un riche carreau de velours vert sur lequel brillait le grand collier de l'ordre. A leur suite, marchait le comte de Sault, puis une foule de noblesse. Tout ce cortège arriva dans l'église jusqu'au devant du maître-autel, au son des trompettes. Le maître des cérémonies conduisit les trois chevaliers dans de hautes chaires, surmontées des armes de chacun d'eux et le Connétable dans une plus basse, au-dessous, comme novice et entrant seulement dans l'ordre. Chacun ayant pris place, l'archevêque d'Embrun commença les vêpres du Saint-Esprit, et comme elles furent achevées, le maître des cérémonies alla prendre les trois chevaliers de l'ordre et les conduisit sous le dais, à côté du trône royal. L'un des chevaliers se rendit ensuite auprès du Connétable, et l'ayant amené sous le même dais, le fit mettre à genoux devant eux, sur un carreau, où, après les demandes et les réponses ordinaires en cette circonstance, le marquis de Saint-Chamont prit le manteau de l'ordre et l'en revêtit, le maréchal de Créqui lui mit le grand collier, et lui fit lire et signer le serment des chevaliers. Cela fait, le duc d'Halincourt se lève de son siège et plaçant le Connétable à sa droite, le maître des cérémonies devant eux, le conduit dans la haute chaire, qui lui était préparée ; le maître des cérémonies va cher-

cher immédiatement les deux autres chevaliers et les ramène à leur place, sur quoi les trompettes recommencèrent avec les acclamations du peuple, criant par trois fois *Vive le roi !*

Le grand collier de l'ordre du Saint-Esprit, l'un des plus brillants et des plus magnifiques de la chrétienté, était composé de fleurs de lys d'or entourées de flammes d'or, émaillées de rouge, entrelacées de trois chiffres et monogrammes divers pareillement d'or, émaillés de blanc; le premier chiffre était un H et un Λ (*lambda*), le tout double : ce sont les premières lettres du roi Henri, fondateur de l'ordre et de Louise de Lorraine, sa femme.

Le Connétable voulut compléter ces fêtes en les terminant à Vizille; il avait fait antérieurement construire un temple près du château de Vizille : il résolut de le consacrer au culte de la religion catholique; il s'y rendit à cet effet avec les personnes qui étaient chez lui, et il fut reçu par les habitants avec beaucoup de solennité. Jacob Richer, son sculpteur, l'un des plus excellents artistes de ce genre, n'y avait épargné ni ses soins, ni ses peines.

Un autel avait été dressé dans le temple, converti en chapelle; on avait convoqué, au nom du Connétable, les habitants de toutes les paroisses dépendantes du marquisat de Vizille, de la Mure et de l'Oisans, pour venir en procession solennelle assister à la bénédiction de la chapelle. Toutes les processions arrivées, au nombre de quarante-cinq, s'étant rendues dans le prieuré, après une courte station, sortirent pour aller entendre la première messe qui devait être dite à cette chapelle; plusieurs personnes vêtues de blanc et ayant les pieds nus suivaient la croix; après eux venaient les prêtres chantant le *Veni Creator* et auxquels répondait la musique, ensuite le prieur de Vizille portant le Saint Sacrement sous un dais,

aux quatre coins duquel étaient quatre capucins, avec chacun un flambeau; le peuple venait à la suite.

Le Saint-Sacrement, en entrant dans le château, fut salué par les trompettes et posé sur l'autel; les principaux des paroisses étaient rangés dans la chapelle; le peuple demeura dans la galerie qui est adjacente. Au bout de cette galerie, à cause de la multitude, on avait placé un autel où fut dite une messe haute; on chanta ensuite les vêpres et l'*Exaudiat* pour le roi. A la fin, les processions sortant, allèrent se ranger auprès d'un grand feu de joie dressé sur la place du bourg, au-devant du château où, après avoir chanté le *Te Deum*, elles accompagnèrent le Saint-Sacrement à son retour au prieuré.

La chapelle du château était placée dans la cour intérieure, autrefois la cour d'entrée, contre le mur de l'aile droite, près de la balustrade qui donne sur la vallée de Vaulnaveys; elle a été démolie lorsqu'on a supprimé le passage qui existait devant le petit château pour descendre dans la plaine.

Peu de temps après les cérémonies que nous venons de décrire, à son retour du siège de Montpellier, le roi Louis XIII voulut visiter la province; il vint par Avignon et chargea le Connétable, qui l'avait accompagné dans ce voyage, de lui aller préparer ses logements à Grenoble.

A son arrivée en cette ville, le roi y reçut du Connétable et du parlement, assistés des ordres de la province, tous les honneurs dus au souverain; le Connétable portait l'épée haute devant lui; après trois jours de séjour à Grenoble, Sa Majesté voulut faire l'honneur au Connétable d'aller voir sa maison de Vizille; il y fut traité d'une manière aussi somptueuse que magnifique; entre toutes choses que le roi y vit avec le plus de plaisir, dit Videt, ce furent les tableaux représentant les principaux exploits du roi son père, placés dans une des plus belles galeries de

France; il y eut une chasse dans le parc, le roi y courut le cerf.

Le lendemain, Louis XIII étant revenu à Grenoble, quitta cette ville pour se rendre à Paris avec le Connétable.

Lesdiguières était à Valence lorsque, le 21 août 1626, il fut atteint d'une fièvre dont les ressentiments empirèrent successivement; le 28 septembre il mourut après avoir reçu tous les sacrements de l'église.

Pendant sa maladie il fit venir Videt, son secrétaire et son exécuteur testamentaire, et lui dit :

« Je vous prie de faire savoir à mes héritiers, qui sont le comte de Sault et la maréchale de Créqui, ma fille, que par le testament que j'ai fait, je n'ai point entendu et n'entends point leur donner le bien d'église que j'ai, mais au contraire je m'en décharge pour le rendre à qui il appartient, reconnaissant qu'il n'était pas à moi; et pour les revenus que j'en ai retirés, j'ai commencé d'en faire la restitution par la fondation d'un hôpital que j'ai fait bâtir à Vizille, lequel j'ai renté de 400 livres annuelles à perpétuité. »

Le corps du Connétable, embaumé, fut déposé dans l'église cathédrale de Valence, puis transféré à Grenoble, dans l'église de Notre-Dame, où eurent lieu les cérémonies funèbres; ses entrailles furent déposées dans l'église cathédrale de Valence, son cœur dans l'église de Notre-Dame de Grenoble, et plus tard dans une chapelle du couvent de Sainte-Claire, qui prit le nom de Chapelle du Connétable; son corps fut transporté dans la chapelle du château de Lesdiguières, en Champsaur.

Voici la description de son tombeau, œuvre de Jacob Richer :

« Tout l'ouvrage est porté par un piédestal de marbre noir, enrichi de quatre basses tailles de marbre blanc, représentant la prise de Grenoble, la bataille de Pontcharra, le

combat des Molettes, et la prise du fort Barraux; au-dessus est élevé un vase ou tombeau de marbre noir, soutenu par deux chérubins de marbre blanc, où repose son effigie de même marbre, couché et armé à la mode du temps; aux deux côtés il y a deux pyramides de marbre noir et au-dessus de l'effigie deux anges de marbre blanc, soutenant une table de marbre noir pour l'épithaphe; au plus haut paraissent les armoiries de marbre blanc avec nombre de trophées, tout cela enrichi de fort belles corniches, de moulures, de pointes de diamant et autres pareils ornements.

» Au bas du tombeau, entre les deux reliefs, est gravée une épée haute, avec une banderole portant ces mots : *Non sine numine.* »

L'écu du Connétable avait pour support deux sauvages au naturel, avec feuilles de sinople; pour cimier deux têtes et cous de cygne affrontés, becqués de gueule, tenant ensemble de leurs becs un anneau d'or enrichi de diamants avec cette devise : *Nihil nisi à numine.*

On a ensuite composé pour lui les suivantes : 1° un chamois avec cette devise : *Habet pro vallibus Alpes*; 2° un ours : *Gentis formido Sabaudæ*; 3° un crocodile au bord du Nil avec des œufs : *Sic crevit ab ovo*; 4° un grand aigle dans son aire : *Pennæ nido majores*; 5° un soleil qui se lève derrière une montagne : *Viresque acquirit eundo.*

Le tombeau était dans la chapelle du château de Lesdiguières, lors de la Révolution. Du consentement de M^{me} de Veynes, propriétaire de ce château, issue de la famille de Bérenger, parente par les femmes, du Connétable, le tombeau fut transféré à Gap et déposé dans l'église cathédrale de cette ville. On lit sur la table de marbre noir où était l'épithaphe cette inscription, qui la remplace :

**FRANÇOIS DE BONNE,
DUC DE LESDIGUIÈRES, MORT EN 1626.**

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

Ce monument, accordé par la citoyenne Maugiron-Veynes, propriétaire, a été transporté de la chapelle du ci-devant château de Lesdiguières, à Gap, par les soins de l'administration centrale du département des Hautes-Alpes,

En exécution de ses arrêtés des 27 thermidor et 9 fructidor an vi de la République française.

En enlevant ce tombeau pour le transporter à Gap, on laissa les ossements du Connétable épars dans le caveau de la chapelle. Le château de Lesdiguières ayant été abandonné et tombant en ruines, ces nobles restes étaient exposés aux profanations des habitants de la contrée et des étrangers, plusieurs personnes en avaient même enlevé quelques débris; en 1822, M. de Noailles, tuteur de M. Raymond-Ismidon de Bérenger et de M^{lle} de Bérenger, aujourd'hui M^{me} de Saint-Sauveur, propriétaires du château, fit recueillir tous les ossements, qui furent transportés au château de Sassenage, où ils sont encore aujourd'hui.

A leur passage à Grenoble, ces dépouilles glorieuses reçurent les honneurs dus au rang et à la haute dignité qu'aurait occupés l'illustre guerrier; toutes les troupes mises sous les armes, les généraux et l'état-major de la place, le préfet et les autorités civiles se réunirent à la porte de Bonne, pour assister à leur entrée dans la ville, et les accompagnèrent en grande pompe funèbre jusqu'à la porte de Créqui.

On voit dans la principale salle du château de Sassenage la lance, le casque et les gantelets du Connétable.

Lesdiguières est mort à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Il était bien fait de corps, d'une taille élevée, d'une force et d'une agilité remarquables; il jouissait d'une excellente constitution et, bien qu'arrivé à un âge avancé, il fut exempt des infirmités qui accompagnent ordinairement la vieillesse; il servit son pays et son souverain jusqu'au dernier moment de son existence.

Il possédait, avec ces qualités éminentes, l'énergie et le caractère qui donnent à l'homme la supériorité sur tous les autres; il fut d'une valeur éprouvée, et, comme le dit son historien : *il fut toujours vainqueur et ne fut jamais vaincu*. On le nomma le *Roi des montagnes*; le duc de Savoie, qui, plus d'une fois, avait été dupe de ses ruses, l'appelait le *Renard du Dauphiné*.

Il protégea le Dauphiné contre l'invasion étrangère; il fut à la fois grand homme de guerre et administrateur habile.

Ainsi que nous l'avons dit, la ville de Grenoble lui doit ses principaux monuments (1); Vizille, son château et ses routes; Vif, le pont de Claix; les habitants du Bourgd'Oisans bénissent encore son souvenir, à cause de l'aide qu'il leur accorda pour assainir leur plaine.

La ville de Serres, dans les Hautes-Alpes, n'ignore pas que la route de Provence, qui la traverse, y fut établie par ses ordres, et qu'il s'attacha à y attirer par ses soins le commerce et l'industrie, qui s'y sont perpétués jusqu'à nos jours; le Champsaur, son pays natal, répète dans les veillées d'hiver ses hauts faits et sa libéralité.

(1) La rue de Bonne a été fondée par lui; les propriétaires des terrains sur lesquels il se proposait de faire bâtir demandant des prix excessifs et ne voulant pas se prêter à ses vues bienfaisantes, il obtint, en 1607, des lettres-patentes du roi, ordonnant aux possesseurs de construire dans les six mois ou de céder les emplacements à des prix convenables; la rue de Bonne était à peine tracée, qu'un artisan y fit bâtir une maison avec cette inscription, qui existe encore : *Première maison fondée en la rue de Bonne, par Jean Carle, en 1602*.

Tous ces travaux sont d'autant plus extraordinaires, qu'à cette époque la province était encore exposée à des levées d'hommes, que Lesdiguières conduisait d'un côté et d'autre pour le service du roi, et elle avait été dévastée par les guerres de religion et celles avec le duc de Savoie.

Maintenant, comme tous les grands hommes, il eut des faiblesses et des défauts qui tenaient au temps où il vivait et à sa position d'officier de fortune.

A un âge avancé, il conçut une vive affection pour une femme dont la beauté, la grâce et l'esprit avaient fait la plus vive impression sur son cœur; c'était Marie Vignon, fille de Jean Vignon, capitaine châtelain de la baronnie de Theys; elle était mariée à un marchand de Grenoble, nommé Ennemond Matel; dans le commencement de cette liaison, elle recevait Lesdiguières dans son logis; mais les mauvais traitements que son mari lui faisait éprouver l'obligèrent à se retirer chez son père, où Lesdiguières allait souvent la voir.

La duchesse de Lesdiguières, Claudine de Bérenger, qui était retirée à Puymore, atteinte de maladies continues, étant décédée, Lesdiguières fit venir Marie Vignon à Grenoble et lui monta une maison; il fit édifier pour elle, sur un vaste emplacement vis-à-vis l'hôpital, un hôtel magnifique (aujourd'hui l'hôtel de *Franquières*, rue de France); un beau jardin, sur le devant, s'étendait jusqu'à l'Isère; derrière, d'immenses communs occupaient le terrain où s'élève actuellement l'hôtel de la Cité.

Il lui fit conférer ensuite le titre de dame de Moirans, du nom de l'une de ses terres.

Marie Vignon était ambitieuse: le titre de marquise et de maîtresse de Lesdiguières ne lui suffisait pas: elle songait à devenir duchesse; malheureusement, si l'un des empêchements qui y avaient mis obstacle avait cessé par suite de la mort de Claudine de Bérenger, le marchand

Matel était vivant et ne songeait pas du tout à rendre à sa beaucoup trop tendre épouse le service de la laisser veuve.

Cependant, un événement dont il n'a pas été possible de percer tout-à-fait le mystère, lui vint en aide et favorisa grandement ses projets.

Un nommé Araldi, estafier d'un colonel Allard, agent du duc de Savoie à Grenoble auprès de Lesdiguières, rencontra un soir Ennemond Matel dans sa vigne de la Tronche et le tua.

Un berger accouru aux cris du mourant avait vu fuir le meurtrier; surpris lui-même près du corps de la victime, il est arrêté et conduit en prison. Le lendemain, en traversant la place Saint-André, au milieu des archers, il aperçoit Araldi et le signale comme l'assassin de Matel; on s'assure de sa personne; enfermé dans le corps-de-garde, il parvient à s'échapper par une fenêtre de derrière.

Le colonel Allard, soupçonné de ce meurtre, fut arrêté lui-même par ordre du parlement; Lesdiguières apprend cette arrestation, entre en fureur et envoie ses gardes le faire sortir de prison; le parlement s'émeut de cet acte arbitraire et lui adresse des remontrances; Lesdiguières consent alors à la réintégration provisoire du prisonnier, mais le colonel prend le bon parti de fuir et d'échapper ainsi aux poursuites.

On a prétendu que le colonel Allard n'avait agi en cette circonstance qu'à l'instigation de la belle maîtresse du maréchal, et que Marie Vignon avait profité de la passion qu'elle avait inspirée à cet Italien pour l'amener à lui rendre ce service; on avait promis, dit-on, à Araldi une compagnie de mousquetaires.

Les bruits populaires ajoutaient que Marie Vignon avait en son pouvoir un talisman qui lui soumettait tous les

cœurs, et que ce talisman lui avait été donné par le cordelier *Nobilibus*, qui fut plus tard brûlé vif à Grenoble, pour avoir dit la messe sans avoir été ordonné prêtre.

Ces accusations remontèrent jusqu'à Lesdiguières; ses démarches en faveur du colonel Allard devaient faire présumer, en effet, que ce dernier n'avait agi qu'avec la certitude de l'impunité; mais devant les membres du parlement, le haut et puissant seigneur soutint qu'il n'était intervenu que parce que le colonel, en qualité d'envoyé du duc de Savoie, était inviolable, et que son arrestation avait été faite contre le droit des gens.

Le premier président, accompagné du procureur général et de quelques conseillers, s'était rendu auprès du maréchal pour réclamer, de la part de toute la cour, contre la violation des lois. La discussion fut vive, et cependant se termina par la promesse que fit Lesdiguières que le colonel serait remis en prison, sous la condition qu'il serait rendu aussitôt après.

On raconte que le premier président, ne pouvant obtenir autre chose du maréchal, répétait, en se retirant, ces mots d'une vieille chanson :

Nous verrons, bergère Rosette,
Qui la première s'en repentira.

Pour se mettre en règle, Lesdiguières obtint, quelque temps après, une déclaration du roi approuvative de sa conduite; il la fit vérifier et enregistrer au parlement, le 8 avril 1615.

La vigne où périclit Ennemond Matel a gardé, comme souvenir de ce meurtre, le nom de *Mulanot* (mauvaise nuit).

Marie Vignon étant devenue veuve, fut installée dans

Phôtel du maréchal, qui la fit nommer duchesse de Treffort, et l'épousa.

Il eut toujours pour elle un grand attachement. A sa mort, il lui laissa des biens considérables ; il fut le protecteur de sa famille ; un de ses frères étant entré dans les ordres, fut nommé abbé de Saint-Rambert ; après avoir été investi de la charge de Connétable, Lesdiguières l'envoya rendre ses devoirs au pape Grégoire XV, qui lui remit pour ce grand dignitaire du royaume de France un bref de félicitation, à raison de sa conversion.

Marie Vignon, à son décès, fut inhumée dans la chapelle du Connétable, du couvent de Sainte-Claire, à Grenoble.

Un superbe mausolée fut élevé dans cette chapelle. Sur ce mausolée étaient placées deux statues à genoux, de grandeur naturelle, représentant la duchesse de Lesdiguières et sa fille ; cet ouvrage, de Jacob Richer, était remarquable par les plis des vêtements et des draperies.

En 1793, la populace se porta dans l'église du couvent, le monument fut renversé, les deux statues brisées, et il ne se trouva pas là une seule personne assez amie de l'art pour en sauver au moins les débris.

En terminant cette notice sur le connétable de Lesdiguières, nous ferons observer que nous aurons plusieurs fois, dans le cours de cet ouvrage, à citer d'autres traits, d'autres circonstances, d'autres détails qui se rattachent essentiellement à l'histoire de ce grand homme.

Lesdiguières avait eu de son premier mariage deux fils et trois filles ; les deux fils moururent jeunes, ainsi que deux des trois filles.

Madeleine de Bonne, la seule vivante, épousa le duc, depuis maréchal de Créquy.

De Marie Vignon, Lesdiguières eut deux filles, Françoise et Catherine de Bonne.

Le comte de Sault, fils du maréchal de Créqui et de Madeleine de Bonne, fut l'héritier du connétable; il avait épousé Catherine de Bonne, sa tante, fille cadette de Lesdiguières.

Françoise de Bonne, fille aînée du même lit, avait été mariée en 1612, n'ayant que huit ans, au marquis de Montbrun, petit-fils du fameux capitaine de ce nom; le mariage n'ayant pas été consommé, fut cassé par le pape, et Françoise de Bonne épousa, en 1623, le maréchal de Créqui, devenu veuf de Madeleine de Bonne, fille du premier lit du connétable; il devint ainsi beau-frère de son fils.

Catherine de Bonne, comtesse de Sault, mourut à Grenoble en 1624, d'une maladie contagieuse, après deux ans de mariage.

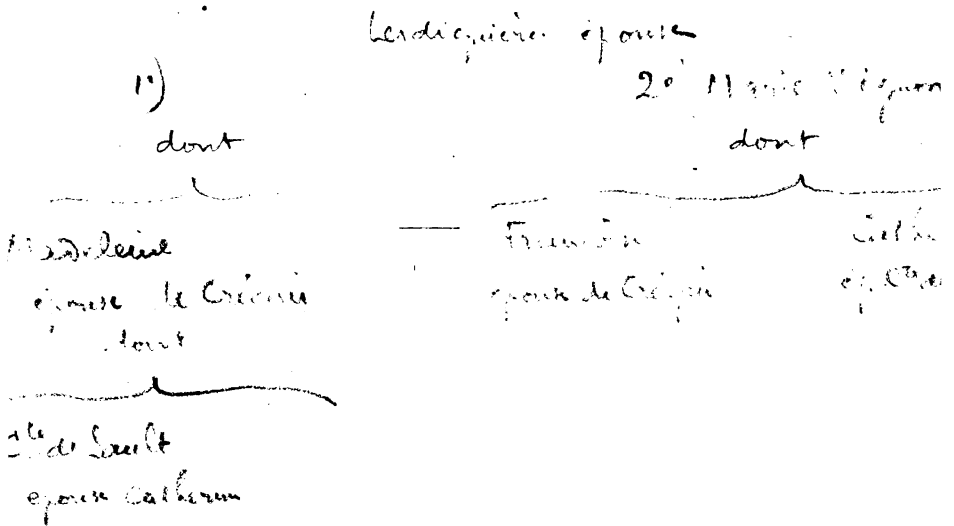
Peu de temps après son mariage, elle avait été la cause d'un incident assez grave; elle fut traitée très légèrement dans un bal par Pierre de Boissat, de Vienne, cornette des chevan-légers du Connétable; il s'était déguisé en femme et il se permit quelques propos libres envers la comtesse, qui en fut courroucée et le fit indignement frapper le lendemain par ses gardes; la noblesse prit parti pour de Boissat, et l'affaire ne fut arrangée qu'après treize mois de pourparlers, toutefois d'une manière honorable pour l'officier offensé.

Pierre de Boissat était fils d'un savant jurisconsulte; il avait une grande facilité pour la poésie; il prit d'abord le petit collet, qu'il quitta pour le barreau, lequel, à son tour, il abandonna pour le parti des armes; il fit quelques campagnes sous Lesdiguières.

Plus tard, il fut nommé comte palatin d'Avignon et membre de l'académie de la même ville. Sur la fin de ses jours, il se livra à des excès de dévotion; il négligea ses cheveux, se couvrit d'habits malpropres et cathéchisait dans les carrefours; il mourut le 2 mars 1662.

C'est dans ce temps que vivait à Vizille Osias Féronce, astronome. Il fut l'un des premiers qui s'adonna en France à l'étude de l'astronomie; il inventa des instruments que l'on a perfectionnés depuis, et plusieurs savants le citent avec éloge.

Féronce habitait dans un bâtiment situé dans l'emplacement occupé aujourd'hui par la maison Viallet.



CHAPITRE IV.

VIZILLE DEPUIS LA MORT DU CONNÉTABLE JUSQU'EN 1788.

Les quatre ducs de Lesdiguières. — Entrée à Vizille de François de Sault et de Marie de Retz. — La terre de Vizille passe à la famille de Villeroy. — Aventure du maréchal de Villeroy à Crémone. — La famille de Viennois. — Incendie du château du Roi. — Réception à Vizille du marquis de Viennois et de son épouse M^{lle} d'Entragues. — Révocation de l'édit de Nantes. — Les religionnaires fugitifs arrêtés au pont de Saint-Barthélemy. — Relation du curé Chaléon. — Invasion des troupes du duc de Savoie dans les montagnes du Dauphiné. — Nouvelle Jeanne d'Arc : M^{lle} de la Charce. — S. E. le cardinal-évêque Le Camus.

Il a existé quatre ducs du nom de Lesdiguières : 1^o le Connétable; 2^o le maréchal de Créqui, son gendre, qui fut tué d'un coup de canon en Piémont, en 1638, et inhumé dans le tombeau du connétable de Lesdiguières; 3^o François de Sault, fils du maréchal de Créqui et de Madeleine de Bonne, qui avait épousé Catherine de Bonne, sa tante, et qui mourut à Grenoble le 1^{er} janvier 1677, âgé de quatre-vingt-six ans; 4^o François de Sault, qui épousa, en 1676, Marie de Retz. Tous quatre furent gouverneurs du Dauphiné.

Le mariage de François de Sault avec Marie de Retz donna lieu à Vizille à une fête où se passa une scène des plus bizarres.

C'était le 16 septembre ; la jeune duchesse, après avoir fait son entrée à Grenoble et s'y être reposée pendant quelques jours, fut conduite par son mari au château de Vizille ; tous les habitants de cette localité et des environs se réunirent et se portèrent à la rencontre des jeunes époux ; chacun rivalisa de zèle et d'ardeur pour manifester sa joie et son dévouement ; un sieur Bonnet, de Saint-Georges-de-Commiers, amena à Vizille une compagnie de cent sauvages, entièrement couverts de mousse et de lierre, portant pour arme une grosse massue.

Les gestes et les évolutions de cette troupe grotesque, qui était cachée derrière des sapins et des épicéas et qui entourait tout-à-coup les voitures des visiteurs, égayèrent beaucoup la noble société ; on admira surtout les dents blanches que montraient les sauvages à travers une barbe longue et touffue ; quelques dames effrayées jetèrent des cris perçants, d'autres riaient aux éclats.

Les deux époux, accompagnés d'un grand nombre de seigneurs et de dames, firent leur entrée dans le château ; les notables du pays furent admis à complimenter la jeune duchesse, et pendant plusieurs jours se succédèrent les fêtes et les divertissements, auxquels prit part toute la population du bourg et des paroisses voisines.

Le château et la terre de Vizille furent possédés par le Connétable, par le maréchal de Créqui et ses descendants directs jusqu'à la fin du dix-septième siècle ; ils passèrent ensuite à la famille de Villeroy, alliée par les femmes à celle de Lesdiguières.

Le comte de Sault, fils du dernier duc de Lesdiguières, avait épousé Marie de la Madeleine de Ragny ; il en eut deux fils : François-Emmanuel de Sault et Charles-Nicolas marquis de Ragny. Le premier succéda, par l'effet des substitutions, à tous les biens des maisons de Sault et de Lesdiguières ; le deuxième fut héritier universel de sa mère.

La femme de François-Emmanuel était Françoise-Paule de Gondi, qui, à défaut d'enfant, fut instituée son héritière, et laissa elle-même tous ses biens, en 1716, à Louis-Nicolas, duc de Villeroy, maréchal de France, et à l'archevêque de Lyon, son frère.

Le maréchal de Villeroy a été l'un des plus importants personnages de la cour de Louis XIV. Toutefois, si c'était un homme de cour, il ne donna jamais des preuves de capacité comme homme de guerre. Le duc de Saint-Simon l'a justement satirisé dans ses Mémoires.

On montre encore à Crémone, ville de la Lombardie, une maison devenue célèbre par une aventure à la fois terrible et grotesque arrivée à ce maréchal de Villeroy. Le chevalier de Carignan, appelé par dérision à la cour de France l'*abbé de Savoie*, que les quolibets du roi avaient forcé de se jeter dans les rangs des impériaux, venait de donner, par sa valeur, un éclatant démenti aux prédictions de son ancien maître. Le jeune homme au rabat et au petit-collet, de qui le roi disait : *Ne trouvez-vous pas que j'ai fait une grande perte?* était devenu en peu de temps cet intrépide général, que l'histoire a illustré sous le nom de prince Eugène. Alors âgé de trente-sept ans, vainqueur des Turcs, il venait d'entrer en Italie par les États de Venise, conduisant trente mille hommes à sa suite. Le brave Catinat s'était vu dépouillé, par les intrigues de Versailles, de son commandement en chef de l'armée française en Lombardie, et le caprice du roi lui avait envoyé pour supérieur le maréchal de Villeroy. Après avoir attaqué inutilement et contre l'avis de tous ses officiers le poste de Chiari sur l'Oglio, le noble maréchal s'était renfermé dans Crémone pour y prendre tranquillement ses quartiers d'hiver, laissant son ennemi, qu'il affectait de mépriser en l'appelant toujours *mons de Savoie*, battre la campagne à son aise et se proposant bien de le

chasser de l'Italie à la venue des premiers beaux jours.

Un matin, M. le maréchal, moitié dormant, moitié éveillé, songeait sous son édredon à la mine qu'il ferait à Versailles quand il rentrerait vainqueur, conduisant devant lui l'abbé de Savoie lié et garotté, pour donner à rire aux dames. Son valet de chambre n'était pas encore venu lui annoncer le lever du soleil, et il attendait patiemment qu'il fût l'heure d'aller faire sa promenade sur les remparts sans craindre de s'enrhumer à l'humidité du matin. Tout-à-coup il entend au-dehors une grosse rumeur de gens, puis des coups de mousquet dont il ne s'explique pas bien le motif; il lève la tête un instant, craignant une tentative contre les premiers retranchements de la ville; mais il se calme bientôt à la pensée que cette ville est Crémone, l'une des plus fortes places de la contrée. Son valet entre cependant chez lui.

— Qu'est ce bruit? demande-t-il.

— Monseigneur, c'est une bataille qui vient de s'engager avec les impériaux.

— Comment, dit Villeroy stupéfait, ils oseraient tenter une escalade? qu'espèrent-ils donc?

— Mais, monseigneur, l'abbé de Savoie est déjà dans Crémone à la tête de quatre mille hommes, et il a repoussé la garnison; M. le gouverneur a été tué presque sous mes yeux.

Le maréchal, marchant de surprise en surprise, saute à bas de son lit, se fait habiller à la hâte, sans oublier pourtant ni sa perruque, ni son nœud d'épaule, et il enfourche son cheval de bataille à tout hasard, puis il se fait ouvrir les portes de la maison.

La première figure qu'il rencontra fut celle du prince Eugène, lequel lui demanda son épée; le maréchal est trop heureux de la rendre et presque tous ses officiers avec lui. Le lieutenant général comte de Revel et le mar-

quis de Praslin furent les seuls qui échappèrent. Un nommé Bassoli, était cause de cette algarade ; prévôt d'un des quartiers de la ville, il avait introduit les ennemis par le conduit d'un égout ; le prince Eugène fut, il est vrai, forcé d'évacuer presque aussitôt Crémone, car le chevalier d'Entraigues, colonel du régiment des vaisseaux, y entra au même instant par une autre porte avec des forces redoutables ; mais l'abbé de Savoie eut la satisfaction bien douce d'emmener avec lui M. de Villeroy, si fier de ses succès de cour, et que cette affaire couvrit d'un ridicule ineffaçable. Il fit donc retraite avec ses prisonniers, et s'il ne vit pas toute son espérance satisfaite, sa vengeance du moins le fut pleinement.

Villeroy fut horriblement chansonné à son retour à Versailles, ce qui ne l'empêcha pas, quatre ans après, de perdre encore une bataille en Flandre, celle de Ramillies, et de devenir plus tard ministre d'État et gouverneur du roi Louis XV.

En 1775, le château et la terre de Vizille furent vendus par le dernier duc de Villeroy à Claude Perier, négociant à Grenoble, qui restaura l'intérieur de cet immense édifice et y établit une manufacture de toiles peintes.

Outre la famille de Lesdiguières, qui était propriétaire de la terre de Vizille, une autre famille, d'une origine plus illustre encore, y avait conservé des biens considérables, c'est la famille de Viennois, issue des anciens Dauphins.

Amédée de Viennois était fils naturel d'Humbert II ; il eut trois enfants ; l'un d'eux s'établit dans les environs de Grenoble, et devint propriétaire du Château du Roi.

Marc-Antoine de Viennois, l'un des descendants d'Amédée, eut le chagrin de voir son château de Vizille brûlé par les religionnaires et deux de ses frères consumés par les flammes, dont son fils fut sauvé encore enfant.

C'est sans doute à cet incendie que se rapporte l'ancienne tradition du pays, d'après laquelle le Château du roi appartenait à une famille puissante que l'on ne nomme pas; Lesdiguières, ne pouvant parvenir à en obtenir la vente ou le don, aurait un jour invité à dîner toute la noble famille, et après avoir fait mettre le feu au château, aurait fait ouvrir les fenêtres de la salle où il se trouvait avec ses convives, pour leur faire voir l'incendie.

Nous croyons que cette tradition n'a de vrai que l'incendie du château par les religionnaires dont Lesdiguières était le chef; comme cet événement occasionna la mort de deux des membres de la famille de Viennois, il se grava dans les souvenirs populaires, et il s'est transmis ensuite jusqu'à nos jours avec des commentaires plus ou moins exagérés.

Un fait certain, c'est que lorsque Lesdiguières est devenu propriétaire de la terre de Vizille, il s'est mis en possession du Château du Roi, où il n'existait que des ruines.

La famille de Viennois possédait une maison-forte dépendante de ce château; après l'incendie, elle avait fait construire un hôtel dans le bourg de Vizille; cet hôtel est aujourd'hui l'hôtel de ville; elle possédait également un hôtel à Grenoble sur le quai, aujourd'hui propriété de la famille Teisseire.

L'hôtel de Vizille a été vendu le 11 août 1818, à la ville, par le comte d'Albon, mari d'Émilie de Viennois.

Nous avons trouvé dans les archives du château une relation imprimée de ce qui se passa à Vizille, à l'occasion du mariage d'un marquis de Viennois avec une demoiselle d'Entraignes, le 2 mars 1775, jour de leur arrivée en ce lieu.

Les habitants de Vizille formèrent une garde d'honneur composée de fantassins et de cavaliers en uniforme de

dragon; d'autres habitants, des jeunes gens, se déguisèrent en sauvages, couverts de mousse, comme pour la réception de la duchesse de Sault un siècle auparavant.

La cavalerie se porta à la rencontre des époux jusqu'aux portes de Grenoble; les fantassins se rangèrent sur la route de Brié.

Le cortège s'avança vers Vizille, précédé par quatre chasseurs; une troupe de bohémiens, de bergers et de bergères, dansait en chantant des couplets composés pour la circonstance; la compagnie des dragons marchait ensuite, sous un étendard aux armes des époux, *un dauphin réuni à trois fleurs de lys*; le carrosse avançait au pas, entouré d'une troupe de sauvages, couverts de mousse, portant leur massue; derrière était l'infanterie, précédée de la musique du régiment de Toul, du corps royal d'artillerie.

A la descente du carrosse, sur la place, M. de Viennois et sa jeune épouse furent complimentés par M. Durif, châtelain du lieu, et par M. Chuzin, fils aîné de M. Chuzin, conseiller et secrétaire à la chambre des comptes du Dauphiné.

Toutes les personnes qui avaient pris part à la fête furent conviées à un banquet; le bourg fut illuminé; dans la soirée on n'entendit que pétards, bruit de mousqueterie et fanfares. Un bal suivit et dura jusqu'à quatre heures du matin.

La famille de Viennois a habité Vizille jusqu'au milieu du siècle dernier.

Sous le règne de Louis XIV, à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes, les poursuites contre les protestants donnèrent lieu à de nouvelles commotions et entraînèrent l'émigration de plusieurs milliers d'habitants du Dauphiné, malgré la défense de sortir du royaume.

Il existe un recueil manuscrit, provenant de la biblio-

thèque de M. Repiton-Préneuf, possédé aujourd'hui par M. Adolphe Bernard, conseiller à la cour impériale de Paris, écrit par un sieur Leclair, aide-major de la milice bourgeoise à Grenoble, où l'on trouve des détails curieux sur ce qui s'est passé à Grenoble et dans les environs, à l'occasion de la révocation de l'édit de Nantes.

Le sieur Leclair était employé par les chefs militaires de la province à leur procurer des renseignements sur le nombre et les dispositions des protestants, leurs assemblées, les moyens qu'ils mettaient en usage pour quitter le royaume, etc., etc.

Voici ce qui en a été extrait concernant Grenoble et Vizille.

« Le temple des protestants fut fermé à Grenoble, sur les plaintes portées par les carmes, les récollets, les religieuses de Sainte-Marie-d'en-Bas, celles de Sainte-Cécile et les jésuites, que lorsque les huguenots étaient assemblés pour chanter leurs psaumes, ils le faisaient d'une voix si forte et si perçante, que le bruit s'entendait dans les églises ci-dessus et troublait le service divin ; c'était, dit Leclair, une querelle qu'on leur faisait pour préluder à la fermeture de leur temple.

» A l'époque de la révocation de l'édit, l'évêque et prince de Grenoble, M^{sr} Le Camus, multiplia ses conférences et les instructions ; beaucoup de religionnaires firent abjuration, notamment le conseiller du Roure et M. de Périssot, seigneur d'Allières, président au parlement ; mais, au dire de Leclair, presque aucune n'était sincère ; un avocat nommé Vial et son beau-frère, médecin, résistèrent obstinément à toutes les instances et menaces, comme à l'exemple de la plupart de leurs frères, et ne firent aucune concession.

» L'émigration devint très considérable, malgré toutes les précautions qu'on prenait pour l'empêcher. On profita en particulier du bac de Gières ou d'un gué qui de-

venait praticable dans les basses eaux, et l'on gagnait la Savoie le long de l'Isère ou par les montagnes. Le duc de Savoie accueillait volontiers ceux des fugitifs qui étaient propres à quelque industrie, notamment les ouvriers en étoffes de laine; les autres se dirigeaient sur la Suisse, le Palatinat et le Brandebourg. L'Électeur de ce dernier pays avait des agents à Genève, munis de fortes sommes, qui ne négligeaient rien pour y attirer les fugitifs. Les magistrats et habitants de Genève recevaient tous les religionnaires avec humanité et empressement.

» Les fugitifs du Trièves et de la haute Provence descendaient en grand nombre par les montagnes de la Matesysine dans la vallée d'Oisans, et se rendaient en Savoie par les passages qui conduisent en Maurienne. L'Oisans se dépeuplait aussi de tous les religionnaires, qui y étaient en grand nombre, car il partit une seule fois quatre-vingt-seize personnes, de tout âge et de tout sexe, de la paroisse de Mizoën et cent trente-neuf de celle de Besse; ils furent arrêtés par les gens de Saint-Jean-de-Maurienne.

Il en était parti trois cent huit de Mens, et tous les autres se disposaient à en faire autant; le 16 novembre, les dragons ramenèrent de Vizille trente-une personnes et le prévôt quatre, que les paysans avaient arrêtées et qui étaient des environs de Mens. Leurs chefs étaient le sieur Dhély, gentilhomme, et la fille du feu seigneur de la Châtre, qui était vêtue en ouvrier et portait une fausse barbe; lorsqu'ils avaient voulu passer le pont de Saint-Barthélemy, les habitants, qui avaient pris les armes, leur barrèrent le passage. La demoiselle de la Châtre, après avoir demandé qu'on la laissât passer, tire un coup de pistolet et en tue un; mais, à son tour, elle fut grièvement blessée à l'œil; un autre huguenot fut tué et le reste dispersé ou pris.

M. de la Trousse, qui commandait pour le roi, insista

fortement auprès du parlement, pour qu'il fit faire promptement de sanglants exemples. « Peu de jours après, Dhélys fut condamné à avoir la tête tranchée, et la meunière du château du Collet, près de Pierre-Châtel, fut pendue parce qu'elle donnait asile audit château aux huguenots qui se pouvaient sauver. Ils ne voulurent point se convertir et moururent fort tranquillement, à la très grande satisfaction de tous les huguenots; celui qui les conduisait hors du royaume ne fut condamné qu'aux galères. »

Dans un état détaillé des nouveaux convertis, on distingue M. de Pièques, fils de M. de Venterol, de la Mure, sa femme et ses cinq enfants; M. de Laval, ses enfants et sa femme, fille de M. de la Charte-Montauban; M. de Revollon, dont la femme, la belle-mère et les sept filles avaient émigré l'année précédente; M. de Langes, M. de Maille, M. Perruchon, fils de l'avocat de ce nom; le président de Perissot et sa femme, de la famille de Montbrun, leur fils et leur fille; le conseiller du Roure; le conseiller de Saléon et sa femme, qui avait perdu la raison de l'appréhension qu'on ne l'obligeât de changer de religion; M. le conseiller Charvet, M. de Bardonenche, ancien conseiller; la veuve et les enfants du conseiller du Buis; l'avocat Vial et son beau-frère, le médecin Segond, qui passaient l'un et l'autre pour les docteurs de la loi et les patriarches des protestants; M. de Durand de la Molinière et sa famille; M. Royer, syndic du consistoire; M. Duport, procureur au bailliage; M. et M^{me} des Adrets; M. de Maucorel, M. Mallein, avocat; M. Borel, procureur; M^{me} d'Yse, veuve de St-Maurice, etc., etc.

Voici ce que nous avons trouvé dans un registre de l'état civil de 1602, tenu par un curé de Vizille, l'abbé Chaléon (nous avons copié textuellement) :

« Le 10 août 1689, quatre compagnies du régiment de Roussillon ont passé à Vizille, ensuite huit compagnies des

dragons du régiment du Dauphin , envoyés par le roi Louis XIV pour la conversion des huguenots du pays de Préalas , Cézane , la Grave , Mizoën , Besse et tout l'Oisans ; pour le pays de Trièves , Mens , Saint-Jean-d'Hérans , la Mure , Tréminis , Cordéac , Sainte-Catherine , Saint-Sébastien , ensuite tous les lieux circonvoisins , où tout le monde fit abjuration de l'hérésie de Calvin en moins d'un mois ; à leur retour , qui fut au commencement d'octobre de la même année , nous apprenons des troupes que quelques-uns avaient souffert le logement avec fermeté pendant quelques jours ; mais , à la fin , la pauvreté leur fit plus de peur que l'abandon de leur fausse religion , de sorte que depuis le commencement du mois d'août jusqu'à la mi-octobre , on a vu tout le Dauphiné purgé de cette maudite hérésie , par le prompt secours de Sa Majesté Très-Chrétienne et Catholique , laquelle , secondant les ordres de la providence de Dieu , a voulu si subitement trier cette *zizaine* et mettre le troupeau de l'église galicane dans une entière pureté. La ville de Grenoble , pour s'épargner la dépense des logements dont elle était aussi menacée , supplia messire en Dieu Étienne Le Camus , évêque et prince de Grenoble , de lui donner quelques jours pour délibérer ensemble sur ce qu'on aurait à faire ; de sorte qu'en peu de jours on a vu tous les habitants , de la religion prétendue réformée de cette ville aller en foule à l'évêché pour faire abjuration , et à la fin du mois d'octobre il n'en est plus resté aucun et sans souffrir les gens de guerre ; le seigneur de Pelissot , président , et tous les conseillers donnant l'exemple au menu peuple. Il est vrai que , dans ces commencements de conversion , une grande partie de ceux qui avaient fait abjuration se sauvèrent , prenant la route de Suisse ou d'Allemagne ; mais aussi beaucoup de déserteurs ont été pris et mis en prison , et quelque garde exacte qu'on ait faite en toutes les avenues

des villes ou de la province, il s'en est échappé, surtout des femmes, en qui on a vu beaucoup plus d'obstination qu'aux hommes; on espère, avec le temps, que les missions départies en tous les endroits où il y avait le plus de gens de cette religion feront des fruits, après que leurs exercices leur auront manqué et qu'ils n'en auront plus d'autres que ceux de la religion romaine. On voit même de grands progrès parmi ceux qui ont le plus d'esprit, attendu qu'ils se sont instruits des vérités chrétiennes et ont quitté toutes les préventions qui les détenaient par l'ignorance de nos saints mystères, qui leur avaient auparavant été cachés par la malice de leurs ministres, qui déguisaient la parole de Dieu.

» Le 15 novembre de la même année, ceux de Trièves qui avaient souffert le logement des gens de guerre avec trop d'opiniâtreté à leur religion et par conséquent consumé beaucoup de leurs biens avant que de faire leur abjuration, se voyant à la fin contraints de s'y résoudre, pour n'être pas tout-à-fait abîmés, enfin se révoltèrent, c'est-à-dire prirent parti de désertier la province et d'abandonner leur pays, de sorte que le seigneur du Coulet, à la tête de soixante fusiliers, prit la route d'Oisans, forçant les gardes partout, tenant un des leurs garotté comme prisonnier, feignant qu'ils le conduisaient jusqu'à Pignerol; de là passèrent en Savoie par les montagnes de Besse pour se rendre en Suisse; une autre bande se forma dans le village de Saint-Jean-d'Hérans, sous la conduite d'un sieur du Prim et du sieur Dhélis, du nombre de cinquante-deux personnes, où il y avait une douzaine de femmes déguisées en hommes, armées de fusils, mousquetons, pistolets, qui partirent après souper, environ les sept heures du soir du 14 présent mois, passèrent la Mure tout de nuit, prirent le chemin de Laffrey en Falcon, pour passer sur le pont de Saint-Barthélemy-les-Séchiliennes, pensant que leur

fuite leur serait aussi favorable que celle du sieur du Coulet ; mais il arriva tout au contraire de leur entreprise, car le curé de Saint-Jean-de-Vaux, messire Étienne Baffert, se trouvant à Laffrey, dépêcha deux hommes pour leur passer le devant et avertir ceux de Saint-Barthélemy de lever le pont, ce qui fut exécuté avant que lesdits déserteurs y fussent arrivés. A même temps tous les peuples de deçà et delà la rivière se ramassèrent par le toscin et l'alarme qu'on sonna de toutes parts, de manière que se voyant investis et sans espérance d'échapper prirent peur, et au lieu de se rendre prisonniers, firent tous une décharge sur les habitants, par le commandement de ceux qui les commandaient, dont il y en eut un de tué sur le champ et deux dangereusement blessés ; mais les habitants voyant ce carnage furent tellement animés qu'ils blessèrent tous les fuyards qu'ils purent attraper et en prirent trente-huit prisonniers, un qui mourut le lendemain et un qui se noya en passant la Romanche ; le sieur de Prim laissa son cheval et bagage au pillage, se sauvant comme il put par la montagne ; deux des femmes furent tellement massacrées, qu'une en mourut, l'autre demeura longtemps au château de Séchilienne, où toutes les personnes furent mises jusqu'au lendemain, que vingt fusiliers du régiment d'Arnaud vinrent prendre pour les conduire à Grenoble ; la compagnie des archers en menèrent cinq autres qu'ils avaient pris à Laffrey. Cependant ceux de Saint-Barthélemy profitèrent de leurs dépouilles, dont une bonne partie s'accommoda du butin. C'était une chose pitoyable de voir ces pauvres gens déconcertés et repentants de leur folle entreprise. Sa majesté les ménagea toujours avec une si grande douceur, que si le démon ne s'était pas mis de la partie, il y en avait assez pour les gagner tous volontairement. Néanmoins ils en usèrent si mal, qu'au lieu de se rendre à la volonté du roi et à la vérité qu'on leur prêchait, la plupart en deve-

naient pires ; s'ils allaient à la messe, ce n'était que par crainte et par figure, et leur cœur était aussi huguenot que jamais. Le sieur Dhélys, gentilhomme, eut la tête tranchée à Grenoble, et une de ces femmes pendue, deux autres hommes pendus à Mens ; le reste envoyé en galères. Voilà les martyrs du démon canonisés et en abomination devant Dieu ; tous les temples du royaume furent rasés en un an et l'exercice de la religion de Calvin abolie.

» Du depuis ils ont si bien pratiqué toutes les couronnes, qu'ils ont suscité une ligue générale contre la France, laquelle était appuyée du prince d'Orange qui avait usurpé le trône d'Angleterre et chassé le roi Jacques, son beau-père, qui s'est venu réfugier en France avec la reine et le prince de Galles encore enfant, entretenus depuis en cour de France. L'empereur, qui était l'auteur de la ligue, tira dans son parti l'Espagne, le duc de Savoie et tous les électeurs d'Allemagne, lesquels fournirent au prince de Savoie tant de monde, qu'enfin il entra en campagne. De sorte que le roi de France fut contraint de faire plusieurs corps d'armée pour se défendre contre tous ; il ne put avoir assez de monde pour empêcher que l'armée du prince de Savoie, composée d'Allemands, Espagnols et de huit mille barbets qui s'étaient réfugiés dans la vallée de Lucerne (on appelle ainsi les huguenots de ce temps qui avaient déserté le royaume), entrassent par le pont de Saint-Clément, sur la Durance, lesquels ayant pris Guillestre dans le mois d'août 1692, assiégèrent ensuite Embrun où était la milice de Grenoble et autres troupes ; il ne se trouva pas assez de munitions de guerre, par la faute et mésintelligence du sieur de la Rez, qui y commandait, et la ville fut prise en peu de jours par le duc de Savoie ; quelques jours après il entra dans la ville de Gap, d'où tous les habitants étaient déjà sortis n'ayant pas voulu attendre la contribution ; la ville fut

toute brûlée et partout où cette armée passa , bourgs et villages furent pillés et brûlés jusqu'à Sisteron ; la Provence étant menacée se mit en diligence pour opposer jusqu'à vingt mille hommes qui , ayant fortifié Sisteron , refusèrent la contribution. L'ennemi voyant qu'il était impossible d'accomplir son dessein , s'en retourna à Embrun où était le prince de Piémont , malade de la petite vérole , fort heureusement pour Grenoble et tout le Champsaur , la Mateysine et les autres lieux du passage ; car ayant gagné Embrun et Gap , il poussait sa pointe jusqu'à nous avec assez de facilité , parce que nous n'avions pas assez de monde pour tenir en observance les passages difficiles qui sont à Pont-Bernard , Lesdiguières et Pontaut ; mais sa majesté étant avertie de tous ces dangers , donna l'ordre au sieur de Catinat , général de son armée d'Italie , de faire des détachements de troupe qu'il avait du côté de Briançon , Pignerol et Suze , et furent assez à temps pour s'opposer aux ennemis qui n'osèrent plus rien entreprendre du côté de Grenoble. Pendant l'intervalle que l'ennemi brûlait St-Bonnet et les autres lieux jusqu'à Embrun et Gap , nos troupes qui étaient à Aspre et à Corps , firent marquer le camp dans la campagne de la Mure , faisant mine de reculer. Cette alarme , jointe au pillage que faisait notre camp depuis Aspre jusqu'à Beaumont , mit tout le monde en si grande déroute , que tous les habitants , depuis là jusqu'à Grenoble et depuis Veynes tirant contre le Monestier-de-Clermont et Vif , déménagèrent et portèrent les meubles qu'ils purent à Grenoble , dans l'espérance que si l'ennemi venait jusque-là , on aurait pu sauver quelque chose par le moyen de la composition qu'aurait faite la ville. Je dis composition , parce que la ville n'était pas assez forte pour soutenir un siège dans l'état qu'elle était , quelque diligence qu'on apportât pour la fortifier ; car il aurait fallu encore plus d'une année entière pour faire les demi-lunes et

creuser les fossés ; on avait déjà abattu tous les bâtiments des faubourgs Très-Cloîtres et de la porte de Bonne, ce qui était une chose déplorable de voir tant de gens perdre leurs maisons, qui s'étaient épuisés pour les construire ; enfin, la fin de la campagne étant venue au commencement d'octobre 1692, l'ennemi retiré, la milice de Grenoble alla dans Guillestre, Embrun et Gap ; il est à remarquer que dans cette alarme, qui arriva le 31 août 1692, nous déménageâmes deux charriots chargés de nos meubles, après tout Vizille chez nos parents de la ville, et quinze jours après chacun rapporta chez soi ce qu'il avait déménagé, et parce qu'en ce temps là le pont de Champ fut emmené par les eaux, le passage de tous ces pauvres gens depuis Embrun jusqu'ici fut dans Vizille ; ce passage continua nuit et jour pendant huit jours ; des familles entières désolées conduisaient les bestiaux qu'elles avaient pu sauver et se retiraient dans leur foyer. »

C'est dans cette campagne qu'une nouvelle Jeanne d'Arc contribua en Dauphiné à mettre en déroute les troupes du duc de Savoie.

Philis de la Tour-du-Pin de la Charce, fille de la marquise de la Charce dont parle M^{me} de Sévigné dans ses lettres, habitait un village près de Nyons, avec sa famille ; elle avait contracté cette énergie de résolution et cette influence sur ses compatriotes que donne la vie des champs.

Lors de l'invasion du duc de Savoie en Dauphiné, elle monta à cheval, fit armer les villages, se mit à la tête des paysans, livra plusieurs petits combats dans les défilés des montagnes et contribua par sa bravoure à faire retirer les ennemis.

En récompense de cette belle action, le roi Louis XIV lui accorda une pension militaire, avec le droit de faire mettre son épée, et le blason de ses armes dans le trésor de Saint-Denis ; elle est décédée en 1703, à Nyons,

à l'âge de cinquante-huit ans ; elle était amie de M^{me} Deshoulières, qui lui adressa deux pièces de vers.

Cependant, les persécutions que l'on dirigeait contre les protestants furent généralement désapprouvées, et plusieurs évêques cherchèrent à adoucir les mesures rigoureuses ordonnées par le gouvernement.

M^{sr} le cardinal Le Camus écrivait, au mois d'août 1687, aux curés de son diocèse de faire la prière en français aux nouveaux convertis, de leur expliquer les épîtres et évangiles dans la même langue, et de leur donner une instruction solide et conforme aux décisions du concile de Trente, en prenant bien garde de proposer les opinions de l'école commè si c'était la doctrine de l'Église.

» Apprenez-leur, disait le savant évêque, que c'est dans les seuls mérites de J.-C. que l'Église met sa confiance et non dans les images et les reliques des saints, et qu'elle n'a jamais cru qu'il y eût quelque vertu particulière attachée à ces images ou à ces reliques.

» Empêchez qu'on ne prêche et qu'on n'autorise dans vos églises des miracles fabuleux ou incertains.

» Ne contraignez jamais les dissidents, ni en santé ni en maladie, d'approcher des sacrements contre leur gré ; ne les menacez point, ne faites point faire d'information contre eux, ni ne les réprimez pas avec trop de rigueur s'ils n'assistaient pas au saint sacrifice de la messe. Quand ils manqueront d'envoyer leurs enfants aux écoles et au catéchisme et qu'ils mangeront de la viande les jours défendus, avertissez-les charitablement et en secret, comme un bon pasteur doit faire, et si vos soins et avertissements ne les corrigent pas, gardez-vous de les déférer en justice ou de les quereller ou d'en parler publiquement avec mépris ou aversion.

» Imiter la conduite que saint Augustin traçait à un évêque de Carthage, qui est d'agir dans ces circonstances

sans âpreté, sans aigreur, sans menaces, et d'essayer de faire plus craindre les jugements de Dieu que la puissance des hommes. Les maladies de l'âme ne se guérissent pas en un moment, ni par violence, ni par contrainte, mais par la ferveur des prières et par les douces insinuations de la vérité et de la charité. »

Cette circulaire, si sage et si évangélique, fut l'objet de beaucoup de plaintes et de calomnies de la part des personnes animées d'un faux zèle, qui y voyaient leur condamnation. M^{sr} Le Camus crut devoir en écrire au pape Innocent XI, qui lui répondit qu'il avait des sentiments si avantageux de sa piété et de sa sagesse, qu'il n'avait fait aucun cas de toutes les vaines calomnies de cette troupe d'ignorants.

Le cardinal Le Camus est un des prélats dont s'honore le plus l'épiscopat français; il employa la plus grande partie de son patrimoine en fondations pieuses et en bonnes œuvres; il fit bâtir, pour l'évêché de Grenoble, le château d'*Herbeys* et celui de *la Plaine*; dans son testament il légua des sommes considérables aux séminaires, aux pauvres et à l'hospice.

On cite de lui des bons mots, des réparties et des actes de sa vie qui sont des preuves de son esprit conciliant et de son caractère à la fois tolérant pour les fautes légères et sévère pour les abus.

Un curé de son diocèse, se plaignant de ce que ses paroissiens dansaient après l'office, malgré ses défenses et ses prênes. « *Eh bien ! répondit le cardinal, laissez-leur secouer leur misère.* »

» *Les amis, disait-il, sont plus rares en Dauphiné qu'ailleurs.* »

En prêchant à la cathédrale, il disait, s'adressant aux âmes haineuses : « *N'est-ce point trop de vous obliger à pardonner à vos ennemis ? Aimez seulement vos amis ! !* »

Une jeune fille, beauté campagnarde, puisait de l'eau dans la cour de l'évêché de Grenoble, lorsqu'un laquais de Monseigneur voulut lui-même tirer le seau et ne consentit à le rendre à la jeune fille qu'en se le faisant payer par un baiser. La belle, déconcertée, se défendait en rougissant... Le cardinal ayant mis la tête à la fenêtre, s'écria : *La Verdure, vous êtes un coquin ; je ne vous ai pas ordonné de vendre mon eau.*

Aux personnes qui le félicitaient de sa promotion au cardinalat, il répondait : *Il faut que Sa Sainteté aime bien la vertu, puisqu'elle en récompense jusqu'à l'ombre.*

Passant dans une rue de Grenoble, et voyant une enseigne avec ces mots : *Au tailleur fidèle*, il dit : *Le voleur n'est pas loin.*

L'histoire et d'indiscrètes révélations nous ont appris qu'à Montfleury, asile réservé spécialement aux filles cadettes des maisons nobles, régnait un relâchement de mœurs qui avait éveillé maintefois la sollicitude de l'autorité ecclésiastique. Le cardinal Le Camus essaya vainement d'y introduire des réformes ; mais cette tentative donna lieu à un procès célèbre dans les annales religieuses de la contrée. Les dames de Montfleury opposèrent aux tentatives du prélat une résistance féminine, c'est-à-dire des plus énergiques et des plus tenaces. Le cardinal, poussé à bout et dédaignant les formes lentes du palais, envahit le monastère à l'improviste, à la tête d'une bande de maçons et de serruriers, et ordonna que toutes les portes fussent closes et qu'à l'avenir les religieuses demeurassent cloîtrées. Les dames de Montfleury se récrièrent, répondirent qu'elles étaient sous la sauvegarde de leur vertu, garantie que de mauvais plaisants trouvèrent assez fragile. Enfin, l'affaire devint si grave qu'elle fut portée devant le conseil du roi.

Le monastère de Montfleury, à l'aide de démarches in-

cessantes et de pieuses sollicitations, sortit triomphant de la discussion, et le cardinal, vaincu, reconnut qu'il n'était pas facile de lutter contre les grâces, l'esprit et les séductions des belles recluses.

Une des plus agréables distractions de la meilleure société de Grenoble d'alors était d'aller à Montfleury entendre les voix fraîches des novices, goûter les confitures des vénérables mères et jouir des charmes de la conversation des unes et des autres.

C'est à Montfleury que Claudine-Alexandrine Guerin de Tencin, connue plus tard sous le nom de M^{me} de Tencin, fit sa profession de religieuse, et c'est dans les réunions presque mondaines de ce royal monastère qu'elle puisa les goûts et les idées qui la portèrent plus tard à s'affranchir des règles de la vie monastique.

CHAPITRE V.

VIZILLE PENDANT LES ANNÉES QUI ONT PRÉCÉDÉ LA RÉVOLUTION DE 1789.

Premiers symptômes d'opposition au pouvoir royal. — Refus réitéré du parlement d'enregistrer les édits, qui sont enregistrés militairement. — 7 juin 1788, Journée des Tuiles à Grenoble. — 21 juillet, assemblée de Vizille. — Mounier, Barnave.

Nous arrivons à d'autres événements d'un intérêt plus palpitant. Vizille va devenir le berceau d'une révolution immense.

Nous n'entreprendrons pas de rappeler ici les causes de la Révolution de 1789 ; elle a été attribuée tantôt à un déficit, tantôt à des augmentations d'impôt. On en a rejeté la faute, les uns sur le peuple, les autres sur la noblesse, d'autres sur le parlement. Disons plutôt que cette révolution était partout, et que les idées de liberté et de répression d'abus dominaient tous les esprits.

Les classes inférieures étaient arrivées, par l'instruction qui se répandait dans les masses, à supporter moins facilement les vexations des grands et les charges qui pesaient sur elles seules ; la noblesse et les parlements cherchaient à recouvrer leur ancienne splendeur et à lutter contre le pouvoir souverain, qui, de son côté, se trouvait gêné par

les remontrances et les obstacles qu'il rencontrait dans ses demandes de subsides.

En 1760, le comte de Marciou, gouverneur du Dauphiné, s'était présenté au parlement de Grenoble pour obtenir l'enregistrement d'un édit royal qui établissait un troisième vingtième de 2 sols par livre et une double capitation. Le parlement avait refusé d'enregistrer l'édit. Le président de Chaponnays, ainsi que le procureur général, s'appuyant sur cette décision, avaient même refusé de se rendre chez le gouverneur pour y apprendre les volontés du roi.

Deux lettres de cachet exilèrent les deux chefs de la magistrature, et l'édit fut enregistré sous la protection et par la force des armes.

Le parlement fit des remontrances pleines d'énergie, de hardiesse et de vigueur. Ces remontrances ne furent pas entendues, l'édit fut exécuté.

En 1763, l'impôt fut prorogé. Nouveau refus du parlement d'enregistrer l'édit, qui fut enregistré militairement, nonobstant les protestations du parlement.

Voici ce qui se passa à cette occasion :

M. du Mesnil, simple gentilhomme, natif de Valence, fut nommé lieutenant général de la province en 1762 ; il arriva à Grenoble le 20 juin et descendit à l'hôtel de Belmont ; il fut reçu avec tous les honneurs usités en pareille circonstance ; il assista au parlement, à la plaidoirie et au jugement d'un procès dont l'arrêt fut rendu en sa présence ; il prononça d'un ton fort assuré un fort beau compliment. M. de Marcheval, intendant de la province, lui donna, le jour de son arrivée, une fête de cent couverts.

En 1763, il fut chargé de faire enregistrer militairement l'édit du deuxième vingtième et du dénombrement de tous les biens du royaume. Il se rendit au parlement sans cortège, ni suite ; aucun des membres ne se leva, ni ne se découvrit. Après la lecture de sa commission et des

édits, la Cour lui dit de sortir pour qu'elle eût à délibérer en pleine liberté. Sur son refus, toute la compagnie se leva et sortit. M. du Mesnil retint seulement le premier président M. de Bérulle, le procureur général M. de Moydieu, et le greffier Laforte : « Vos gens se perdent, » dit-il ; et quand l'enregistrement fut fini, il dit au peuple, qui était entré avec lui : « Vous venez d'entendre les » volontés du roi, je vous invite à y obéir..... Sortez., » mes enfants..... »

Il resta au palais depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après minuit, et il retint jusqu'à cette heure le premier président et le procureur général ; de sorte que le parlement, qui devait entrer en vacances le lendemain, ne put pas délibérer.

Le parlement fut mandé à la Cour ; mais, tout en protestant de leur respect pour le roi, les conseillers persistèrent.

Ces scènes firent le sujet d'une comédie en trois actes que l'on représenta sur le théâtre de Grenoble ; le lieutenant général et le premier président y figurèrent sous les noms de *Joachim* et de *Nasica*.

Les nouvelles prorogations des édits n'en rencontrèrent pas moins les mêmes obstacles, les mêmes contradictions.

Une preuve de l'esprit d'indépendance et de l'effervescence qui gagnaient toutes les têtes fut ce qui se passa à Grenoble lors de l'ouverture de la nouvelle salle de spectacle.

Cette salle de spectacle, qu'a remplacée celle actuelle construite sous l'administration de M. Crozet, maire, fut bâtie en huit mois sur l'emplacement d'un ancien jeu de paume ; elle fut ouverte par la troupe de Baron, le 27 novembre 1768. Le 20 janvier suivant, M. Beauvallon, commissaire des guerres, avait loué une loge pour les dames de Lasalcette : on jouait *Reverlay* ; les loges étaient garnies.

M^{me} Barnave, mère de Barnave qui devait, vingt ans après, se distinguer par son talent et son caractère, à défaut d'autre place, en prend une dans la loge louée; M. de Clermont-Tonnerre, gouverneur de la province, étant averti, la fit sortir d'autorité. Toutes les dames bourgeoises sortirent avec elle du spectacle et se réunirent dans un bal improvisé que M^{me} Barnave eut l'idée de leur offrir. Cela occasionna un jugement de police, et le même jour un arrêt du parlement qui le cassa. Cet accident donna lieu à un règlement sur le spectacle, qui défendit de louer, ni au jour, ni au mois, aucune des premières loges.

Ce règlement a été longtemps en vigueur; mais il est tombé en désuétude sous l'administration de nos derniers maires.

C'est peut-être à cette circonstance toute fortuite que l'on a dû plus tard la fougueuse opposition du jeune Barnave.

Aux grands résultats les petites causes !!!

Dans les années qui précédèrent les événements de 1788, l'opinion publique avait reçu, des idées du siècle et surtout de la guerre d'indépendance en Amérique, une forte impulsion vers les améliorations de tout genre; elle se dirigeait sur tous les grands intérêts publics, et le gouvernement semblait favoriser ses espérances et ses vues par une attention plus sérieuse à ce que réclamaient les mesures les plus défectueuses de l'administration intérieure : c'était sûrement un acte fort louable que l'arrêt du conseil, du 6 novembre 1786, qui ordonnait l'essai pendant trois ans de la conversion de la corvée en une prestation en argent.

Mais, tout en faisant des concessions, le gouvernement attaqua sourdement la puissance des parlements, et ses

actes étaient repoussés tout à la fois par les ordres privilégiés et par le peuple.

Le parlement crut devoir refuser d'enregistrer l'édit du 6 novembre 1786.

Il refusa également l'enregistrement de l'édit du conseil, portant imposition de 77,514 livres devant servir au remboursement de la finance des offices municipaux créés en 1733.

En 1787, le Gouvernement imagina la convocation des notables, premier essai de la Cour contre le pouvoir des parlements. Plus tard, on voulut substituer aux notables les cours plénières ; le parlement de Grenoble déclara traître au roi et à la nation quiconque irait y prendre place.

Cette opposition amena des lettres d'exil contre les magistrats du parlement.

Dans la matinée du 7 juin 1788, aussitôt après la distribution des lettres d'exil, M. de Bérulle reçut la visite de tous les corps, dont les députés vinrent en larmes lui témoigner leur douleur personnelle et se rendre l'interprète de la désolation générale. Ce magistrat comptait partir sur les deux heures de l'après-midi ; sa voiture était prête et toute chargée dans la cour ; mais peu à peu le peuple s'attroupe devant l'hôtel, dans les rues voisines et pénètre dans les appartements, qui en furent tous remplis. L'émotion et l'inquiétude s'exaltaient en se communiquant ; on répétait que si M. le premier président et sa compagnie étaient une fois éloignés, la ville serait perdue. Un cri général s'éleva, on dit qu'il fallait s'y opposer par tous les moyens possibles. M. de Bérulle essaya à diverses reprises, mais sans succès, de faire entendre raison à cette multitude échauffée, en lui représentant l'inutilité et le danger de la résistance. On fit rentrer la voiture dans la remise, on arrêta de même et on conduisit dans la cour de la première présidence celles des autres magistrats, qui étaient

au moment de partir ; on courut aux portes de la ville, et malgré la garde de service, elles furent en un instant fermées et toutes les herses baissées.

La foule grossissait toujours ; elle encombrait la rue Neuve, où aboutit le cul-de-sac où était situé l'ancien hôtel du Gouvernement ; la population s'y dirige. La garde, renforcée de cent hommes, veut l'éloigner, quelques coups de baïonnette font couler le sang, la fureur augmente ; on dépave les rues, on monte sur les toits, on fait pleuvoir sur les soldats qui paraissent une grêle de tuiles, de cailloux ; le tocsin sonne, la générale bat ; de nouveaux détachements d'Australie et de Royal-Marine parcourent les rues et occupent toutes les portes ; un adjudant de ce même régiment, se voyant menacé, ordonne de faire feu ; un habitant est tué sur le coup et un enfant de dix ans a la cuisse brisée et meurt le même soir.

Bernadotte, plus tard roi de Suède, était adjudant sous-officier dans le régiment de Royal-Marine ; il fut lui-même assailli dans la rue Neuve-du-Lycée, à l'angle de la rue Pertuisière.

Le sang qui venait d'être versé, loin d'apaiser la fermentation, ne fait que l'augmenter. Un grand nombre de soldats, quelques officiers même, plus ou moins blessés, en ressentent les premiers effets. M. de Boissieu, lieutenant-colonel d'Australie, marchant à la tête des grenadiers de son régiment pour arrêter le désordre, est atteint d'un coup de pierre ; les soldats s'apprêtent à le venger ; M. de Boissieu les arrête, leur crie que sa blessure n'est rien ; que, fût-elle plus dangereuse, il s'estimerait heureux que son sang fût le seul qui coulât dans cette fatale journée. Quelque animés que fussent les soldats, ils reprennent leur premier mouvement, en n'opposant qu'une fermeté courageuse aux flots de la multitude. M. de Chalup, major du même régiment, reçut aussi plusieurs contusions,

et ne montra pas moins de modération et de générosité.

Cependant les résistances d'une garde nombreuse et les exhortations des consuls accourus en chaperon ne peuvent garantir l'hôtel du commandant ; il est envahi par la foule, qui y fait des dégâts, et menace le duc de Clermont-Tonnerre.

Enfin, le parlement, appelé par M. de Tonnerre lui-même pour calmer les esprits, traverse la ville en robe rouge pour se rendre, de l'hôtel de Bérulle, au palais, ayant à sa tête son premier président ; de toutes les fenêtres, on lui jette des fleurs et des couronnes, et la tranquillité se rétablit. Les magistrats ne voulant pas, par leur désobéissance à l'autorité souveraine, sanctionner les actes illégaux qui s'étaient accomplis et ceux qui se préparaient encore, profitèrent d'un moment de calme pour obtempérer aux lettres closes.

C'est alors que la ville entière de Grenoble se leva et que tous les hommes éclairés que renfermait la capitale de la province crurent le moment favorable pour s'opposer aux empiétements de la Cour.

Une délibération de l'Hôtel-de-Ville, en date du 13 juin, convoqua pour le lendemain une assemblée générale des notables de la ville. On y remarqua tous les curés et les députés du chapitre, l'élite de la bourgeoisie et la totalité de la noblesse.

L'assemblée prit la délibération suivante :

« L'assemblée, considérant que les malheurs qui affligent le royaume, et la province en particulier, ont pour cause la promulgation illégale de nouveaux édits qui tendent visiblement à la subversion de l'État et de la constitution monarchique ;

» Que la nation française, non plus qu'aucune de ses provinces, ne peut être privée du droit actuel, et toujours subsistant, de représentation immédiate auprès du souve-

rain, et bien moins encore le Dauphiné, qui a en sa faveur les lois et des concordats les plus positifs ;

» Que porter atteinte à ces lois, c'est ébranler les fondements de l'état social, qui repose tout entier sur la foi des contrats et la religion du serment ;

» Que pendant l'interruption des états et la dispersion des cours souveraines, cet office ne peut être rempli que par les citoyens réunis dans les municipalités ;

» Arrête et délibère unanimement de supplier Sa Majesté de vouloir bien retirer les nouveaux édits ; de rendre à la province ses magistrats et les réintégrer dans la plénitude de leurs fonctions ; permettre la convocation des états particuliers de la province, en y appelant les membres du tiers-état en nombre égal à celui du clergé et de la noblesse réunis, et, par voie d'élection libre, convoquer les états-généraux du royaume, à l'effet de remédier aux maux de la nation.

» L'assemblée, adhérant aux arrêts du parlement, tient pour trahîtres à la patrie et pour infâmes ceux qui pourraient prendre place dans les nouveaux tribunaux et y concourir à rendre la justice.

» Au surplus, l'assemblée a délibéré d'inviter les trois ordres des différentes villes et bourgs de province, à envoyer des députés à Grenoble pour délibérer ultérieurement sur les droits et intérêts de la province. »

Cette délibération fut immédiatement adressée par les consuls de Grenoble aux communes du Dauphiné ; les municipalités des principales villes et bourgs y donnèrent leur adhésion.

C'étaient là des actes faits en dehors de la légalité ; ils épouvantèrent la Cour. MM. de Mayen et Revol, consuls de Grenoble, furent mandés à Paris ; mais en même temps que, pour calmer l'irritation, on faisait des promesses, on faisait marcher en secret des troupes sur Grenoble pour

empêcher l'assemblée des municipalités de la province.

Le maréchal de Vaulx fut envoyé en Dauphiné avec plusieurs régiments. Il était propre, par sa réputation militaire et par son caractère énergique, à comprimer tous les mouvements. La noblesse, à son arrivée, s'empressa de déposer entre ses mains sa protestation contre les édits.

Après avoir observé l'état des esprits, le maréchal de Vaulx crut plus prudent de laisser faire, tout en apportant des entraves à la délibération. Ainsi, il proposa d'envoyer des troupes pour protéger les députés; ceux-ci, craignant de ne pouvoir discuter en sûreté à Grenoble, prirent la détermination de se rendre au château de Vizille, que leur offrit le propriétaire, M. Périer.

Le 21 juillet 1788, dans la nuit, les délégués du clergé, de la noblesse et des communes partent, protégés ou surveillés par les troupes du maréchal de Vaulx; ils sont suivis par une population immense, qui les accompagne longtemp's à la lueur des torches.

A huit heures du matin, quarante-neuf membres du clergé, cent cinquante-neuf membres de la noblesse, et enfin le tiers-état, représenté par cent quatre-vingt-sept députés, entrent dans la salle et prennent place sans observation de rang et de préséance.

Voici les noms de ces courageux citoyens, nous les extrayons du procès-verbal.

CLERGÉ.

MM.		MM.	
De Leyssin, abbé de Boscodon, chanoine et comte de St-Chef.		Agnès, chanoine de la cathédrale de Die.	
De St-Ours, chanoine et comte de St-Chef.		De Chatelard,	} chanoines de l'église collégiale de Grenoble.
Barthélemy,	} chanoines de l'église cathédrale de Grenoble.	Flauvan,	
Lagier,		Michon,	
Brunel,		De Lesgalière,	
Gaillardon,		Lamorte,	
Menilgrand,		Suel, chanoine de Romans.	
Anglés,	Marcellin, chanoine de Crest.	L'abbé du Vivier.	
Savoie,		Hélie, curé de St-Hugues.	

MM.

Lemaistre, curé de St-Laurent.
Goubet, curé de la Mure.
Chapin, curé de St-Martin.
Jomaron, curé de Montbonnot.
Doyat, curé de St-Martin-de-Misére.
Rostaing, curé de Jarrie.
Durand, curé de Voreppe.
Courrière, prieur de St-Ange.
Bertrand, curé de Seyssins.
Bernard, ecclésiastique.
Charmeil, curé de la Combe.
Senaud, curé de Savel.
Peyronnet, curé de Gières.
Granier, curé de Pariset.
Fuzier, curé de Chirens.
Renavent, chapelain de Vizille.
Jossierand, curé de Valbonnais.

MM.

Durand, curé de la Forteresse.
Expilly, sacristain de Tullins.
Bonnét, curé de St-Pre-de-Mésage.
Robert, curé de Crolles.
Boisseran, curé de St-Aupre.
Blanchet, curé de Vizille.
Guillermos, curé de Vif.
Jullien, curé de Saint-Pierre-de-Commiers.
Pravas, curé du Pont-de-Beauvoisin.
Hache, curé de Villeneuve.
Bourrillon, curé de Brié.
Guillet, curé de Saint-Etienne-de-Jarrie.
Perier, curé de Moras.
Lefort, chanoine à Embrun.

NOBLESSE.

Bailliage de Graisivaudan.

MM.

Le comte de Morges.
Le chevalier du Bouchage.
Le marquis de Baronnat.
Le chevalier de Pina.
Le chevalier de Salvaing.
De Melat.
Le vicomte de Ruffo.
Le chevalier Alexandre de Pisançon.
Le chevalier Camille de St-Vallier.
De Moncia.
Le marquis d'Arces.
O'Farell.
Le marquis de St-Didier.
Le chevalier de Sayve.
Vial d'Alais.
Le vicomte de Chabrière.
Le chevalier de Pisançon.
Le chevalier de Morges.
Le comte de St-Vallier.
Le comte de Brizon.
Le chevalier de l'Argentière.
Le marquis de Langon.
De Lemps.
De Lavalette.
Le comte d'Herculaïs.
Le vicomte de Vaulx.
Le marquis de Morard.
De l'Espinasse.
De St-Romans.
Le vicomte de Barral.
De Rostaing.
Doudard de Lagrée.

MM.

De St-Ours-de-l'Echaillon.
Le chevalier de Brenier.
Le comte de Revol.
De Voissanc.
Le vicomte de Bardonenche.
Le comte de Chabons.
De Longpra de Fiquet.
De Longpra, fils aîné.
De Galbert.
De Perrot du Thaud.
De Lavalonne.
Le chevalier de Bruno.
De Lierres.
De Bovet.
De Lambert.
De Maximi.
Du Bayet.
De Villeneuve.
Le comte de Vaujany.
De Bouffier de Cesarges.
Pasquier du Fayeux.
De St-Ferréol.
Du Verney.
De Bonniot.
De Savoie.
Le chevalier de Portes.
De Charancy.
Moulezin.
Bourne.
De Chuzin.
De Lambert.
Le comte de Bailly.
De Louvat d'Oriac.

MM.

Garnier de Pelissière.
Le baron de Venterol.
De Meron.
Alexandre de Bonniot.
De Chalvet.
De Rivière.
De Marc.
Beylié.
De Savoye.

Bailliage de Vienne.

Le chevalier Alph. de Dolomieu.
Le marquis de Buffevent.
Le chevalier de Bocsozel de Mont-
gontier.
De Vettillieu.
Des Herbeys.
Le vicomte de Leyssins.
Le marquis de Loras.
Le comte de Loras.
Le marquis de Corbeau.
Le chevalier de Moydière.
De Moydiéu.
D'Angelin.
Le comte de Vallier.
De Portes d'Amblérieu.
De Meypieu.
De Perret.
Le chevalier de Perret.
Le chevalier de Rachais.
Albanel de Cessieux.
Le comte de Mons.
Le marquis de Beffroy.
Neyrieu de Domarin.
De St-Germain.
Du Serf de Croze.
De Vavre de Bonne.
De St-Clair.
Le vicomte de Vallier.
Le marquis de Boissat.

Sénéchaussée de Crest.

Le marquis de Blacons.
Le baron de Montrond.
Le comte de Grammont, duc de
Caderousse.
Le marquis de Barral.
De Richaud.
De Bouillanne.
Le marquis de la Tour-du-Pin-Mon-
tauban.
Rigaud de Lisle.

Sénéchaussée de Valence et Diois.

MM.

Le chevalier de la Devère.
Le comte du Pont.
Le marquis du Chatelard.
De Ravel.
Le chevalier de Vaugrand.
De Tardivon.
Le marquis de Léautaud.
Le marquis de Plan de Sieyes.
Le marquis du Pihlon.
Gueymard du Palais.
De Charens.

Sénéchaussée de Montélimar.

Le comte de Marsanne.
De la Coste de Maucune.
Geoffre de Chabrignac.

Bailliage de St-Marcellin et Romans

Vicomte de Tournon.
Le marquis de Beausemblant.
Le marquis de Pisançon.
Le comte d'Urre.
De Sibut.
De Glasson.
De Louvat.
Le marquis de Perrotin de Belle-
garde.
De Laporte.
De Revel du Perron.
Du Vivier.
Le baron de Gilhers.
De Canel.
Le chevalier de Reynaud.
De Grand.
De Rivolles.
Le marquis de St-Vallier.
Du Collombier.
André de Queyrel.

Bailliage de Gap.

Joseph de Queyrel.
Jullien de Queyrel.
Jean de Queyrel.
Le marquis de Veynes.
Le marquis de Revigliasc de Mont-
gardin.
Le marquis de Bellaffaire.
De Ventavon.
Le chevalier de Taxis.
Le marquis de Villette.
De St-Pierre.
Oddoz de Bonniot.

Bailliage du Buis.

M.
De Ventailac.

MM.

Le marquis du Claux de Besi-
gnant.
Dupuy de la Marne.

TIERS-ÉTAT.

*Magistrats, Avocats, Procureurs, Notaires, Bourgeois, Négociants et
Syndics des différents corps de la ville de Grenoble.*

MM.
Piat-Desvial.
Duchesne.
Chenevas.
Dumas.
Joly.
Mallein aîné.
Jacquemet fils.
Bernard, lieutenant
épiscopal.
Enfantin.
Alleman Dulauron.
Pascal, colonel de la
milice bourgeoise.
Dumas-Larochetière.
Gagnon père, médecin.
Perrotin.
Gagnon fils.
Barthelon.
Garcin du Verger.
Perreton.
Jay.
Astezan.
Genevois.
Du Parc.
Mallein La Rivoire.
Chanoine, médecin.
Dupuy, lieutenant-co-
lonel de la milice
bourgeoise.
Genissieux.
Cotton.
Brégière.
Deshayes.
Chabert fils.
Martinais.
Graud.
La Beaume.
Breton, syndic des épi-
ciers.
Bottut, syndic du com-
merce.
Bottut fils, syndic de
Grenoble.
Giroud.
Borel du Châtelet.

MM.
Jacquemet.
Amar du Chatelard.
Royer-Deschamp.
Royer-Deloche.
Perret-Dessessarts.
Didier (Paul).
Farconnet.
Rey.
Vincent.
Bernard.
Laville, syndic des
gantiers.
Rivière.
Pellat.
Bournat.
Favier.
Reynier.
Bois.
Brette, syndic des li-
braires.
Arnoux.
Romans.
Charavel.
Turbet.
Laforest.
Pison-Delisle.
Rubichon fils.
Barroil fils.
Giroud, chirurgien.
Dumoulin.
Laurent.
Veyret, syndic des no-
taires.
Caillat.
Ville.
Dumas, chirurgien.
Couturier.
Long.
Eymard.
Jouguet.
Jail.
Félix.
Reymond.
Christophe.
Magnin-Dufayet.

MM.
Catelan.
Fougeot.
Joly.
Périer fils.
Périer père, fils, Ber-
lioz, Rey et Cie.
Dubertin.
Sorrel.
Nyer.
Crest.
Lacour.
Chevalet.
Verdier.
Escoffier aîné.
Lacombe.
Romand.
Escoffier cadet.
Durif.
Girerd.
Bruant.
Chevrier.
Joly.
Legrand.
Lefèvre Deviolaine.
Amory.
Grandval.
Chevally.
Clément.
Accarier.
Marpas.
Vallier.
Rolland.
Dupuys fils.
Leysard.
Chabert.
Romans.
Falconnet.
Trembley.
Ferrouillat.
Ferry.
Durif.
Ducros.
Guerre.
Paganon.
Bertier.

MM.	MM.	MM.
Royer Dupré fils.	Durand et Durif.	Duclozeau, médecin.
Ollivier.	Chevallier.	Gerboud.
Charvin.	Dubois.	Rivier.
Navizet.	Giroud.	Michon.
Dupré.	Charpin.	Trollier.
Labbe.	Caillat du Rozey..	Jayet.
David aîné.	Ceste.	Charvin Claude.
Lhorlogé aîné.	Sorrel.	Martinon.
Fournier.	Deschaud.	Marcoz.
Duhamel.	Eymard.	Joseph Jayet.
Bertieux.	Amory.	Richard.
Vizios.	Vigne.	Chanrion.
Paturel.	Jouvin.	Robert.
Duhamel cadet.	Hébert.	Romagnier.
Rolland des Essarts.	Fantin.	Boulle.
Rolland de Ravel.	Blanc.	Pal.
Michal.	Chanoine du Rozier.	Roche, syndic des or-
Rey.	Béroard.	fèvres.
Palais.	Belluc.	Blache.
Michon.	Guédy.	
Crolat.	Falcon.	

Les membres du tiers-état de la ville de Grenoble étant en grand nombre, ont proposé de n'avoir que dix voix dans l'assemblée, ce qui a été accepté et ils ont délégué :

MM.	MM.	MM.
Piat-Desvial.	Bottut, consul échevin	Dupuy, lieutenant-col-
Duchesne.	Gagnon, médecin.	lonel de la milice.
Bernard, lieutenant	Robert.	Bottut, syndic général
épiscopal.	Veyret.	du commerce.
Alleman Dulauron.		

Noms des Villes, bourgs et villages qui ont envoyé des députés.

La Mure	{ Goubet, curé. Chuzin. Aman. Guillot, notaire.
Corps, Beaufin.....	{ Imbert des Granges. Laugier, médecin.
Voreppe, Pommier.....	{ Durand aîné. Beylier. Coindre Lativolière.
Vif.....	{ Guillermoz. Garnier de Pelissière. Déjan.
Monestier	{ Barthélemy d'Orbanne. Faucherand.
Uriage.....	{ Arvet.

	MM.
<i>Claix</i>	Courrière, prieur de Saint-Ange.
<i>Allières</i>	de Charancy.
<i>Risset</i>	Royer.
<i>Fontagnieu</i>	Beyle.
<i>Mens</i>	{ Alexandre de Bonniot. Bermond, notaire. Sibut, négociant.
<i>Villard-Bonnot</i>	Jail.
<i>Jarrie</i>	{ Renauldon.
<i>Echirolles</i>	
<i>Champagnier</i>	
<i>Theys</i>	{ Dorgeval. Brette.
<i>Vixille</i>	{ Blanchet. Durif. Boulon.
<i>Revel</i>	{ de Marc. Arvet.
<i>Le Versoud</i>	{ Moulezin. Micoud.
<i>Crolles</i>	Berthieux.
<i>Corenc</i>	{ Romain Mallein.
<i>Et Saint-Ferjus</i>	
<i>Lumbin</i>	De Savoye.
<i>Mandement de Montbonnot</i>	{ l'abbé Jomaron. De Menon. Réal. Bigillion.
<i>Touvet</i>	Chabert.
<i>Mandement de Valbonnais</i>	{ Josserand, curé. Blanc, notaire.
<i>Saint-Martin-le-Vinoux</i>	Eynard.
<i>Saint-Égrève</i>	{ le comte de Bailly. Perrard. Martin.
<i>Veurey</i>	{ l'abbé de Saint-Ours. de Rivière. Bourne.
<i>Sainte-Agnès</i>	Hélie, notaire.
<i>La Combe-de-Lancey</i>	{ Charmeil, curé. Jail.
<i>Saint-Jean-le-Vieux</i>	Moulezin.
<i>Mandement d'Oisans</i>	Dussert, chatelain.
<i>Cornillon</i>	{ Chanel fils.
<i>Pontanil</i>	
<i>Varces</i>	Joly.
<i>Aspres-lès-Corps</i>	{ Imbert des Granges. Moumier.

MM.

<i>Tencin</i>	Jullien, notaire.
<i>Brié et Angonnes</i>	De Chalvet.
<i>St-Georges, St-Pierre et Notre-Dame-de-Commier</i>	{ Julien, curé. Bessiron.
<i>La Motte-d'Aveillans</i>	Le baron de Venterol.
<i>Clémence-d'Ambel</i>	{ Imbert des Granges.
<i>Guillaume Pérouse</i>	
<i>Villard Loubière</i>	
<i>St-Jacques-en-Valgodemard</i>	
<i>St-Maurice-en-Valgodemard</i>	{ Mounier. Barnave.
<i>Clelles</i>	Blanc, notaire.
<i>La Terrasse</i>	Pison du Galland.
<i>Voiron</i>	{ Boisseran, curé de St-Aupr. Lambert. Allard du Plantier.
<i>Comté de Clermont</i>	{ Fuzier, curé de Chirens. Hilaire.
<i>Pont-de-Beauvoisin</i>	{ Pravaz, curé. Berlioz.
<i>St-Geoire</i>	Pascal la Rochette.
<i>Grand-Lemps</i>	{ Sappey, notaire.
<i>Colombe</i>	
<i>Bevenais</i>	
<i>Crémieu</i>	Alricy.
<i>Morestel</i>	Grandval.
<i>Les Avenières</i>	Trouillet.
<i>Bouvesse</i>	{ Nugues.
<i>Courtenay</i>	
<i>Amblagnieu</i>	
<i>St-Baudille</i>	
<i>Charrette</i>	
<i>Quirieu</i>	
<i>Meypieu</i>	
<i>Arandon</i>	
<i>Creys</i>	
<i>Vercieu</i>	
<i>Loriol</i>	{ Gagnol-Lacouronne. Blancard.
<i>Alizan</i>	Revol.
<i>Alex</i>	{ Rigaud de Lisle. Didier (Paul).
<i>Saillans</i>	{ Barnave fils. Barnave père.
<i>Adresse</i>	Le marquis de Blacons.
<i>Die</i>	{ Agnès, chanoine. De Charens.
<i>Vassieu</i>	{ De Lamortemaire. Lagier de Lacondamine.

MM.

<i>La Motte-Chalancon</i>	{ Le marquis de Chatelard. Bertrand d'Aubagne.
<i>Châtillon</i>	{ Blanc Grand-Combe.
<i>Senéchaussée de Montélimart</i>	{ Chaniac.
<i>Crest</i>	{ Marcelin, chanoine. Le marquis de Blacons. Richard, maire.
<i>Montoison</i>	{ Rigaud de Lisle. Didier.
<i>Auriple</i>	{ De la Tour-du-Pin.
<i>St-Sauveur</i>	{ Didier.
<i>Chatel-Arnaud</i>	{
<i>St-Morand</i>	{
<i>Soyans</i>	{
<i>Romans</i>	{ De Suel, chanoine. Baron de Gilhers. De Lacour d'Ambelieux.
<i>St-Marcellin</i>	{ Le chevalier de Reynaud. Guillermet.
<i>Tullins</i>	{ Expilly, sacristain. De Rivoles. Charpenez, notaire.
<i>St-Vallier</i>	{ Le marquis de St-Vallier. Gagnière, médecin.
<i>Bourg du Péage</i>	{ Duvivier de Lentiol. Lacour, notaire.
<i>Rives</i>	{ Martel.
<i>L'Albenc</i>	{ Champel.
<i>Vinay</i>	{
<i>St-Jean-en-Royans</i>	{ Ezingearde, notaire.
<i>St-Nazaire-en-Royans</i>	{ Du Colombier. Cara de Massautier.
<i>Pont-en-Royans</i>	{ Michon, chanoine. De Canel. Vignon.
<i>Moras</i>	{ Perier, curé. Le marquis de Perrotin de Belle- garde. Quincieux.
<i>Tain</i>	{ De Gros. Bret.
<i>Moirans</i>	{ Magnin Desayes.
<i>Veynes</i>	{ Anglès, chanoine. Le marquis de Veynes. Pascal fils.
<i>St-Bonnet</i>	{ Meyer, bailli. Thomé, procureur fiscal.
<i>Aspres</i>	{ Barillon.

MM.

<i>Serres</i>	{	Vicomte de Revigliasc.
		Achard de Germane.
<i>Ribiers</i>	{	Viguiet.
<i>Upaix</i>		Flour St-Genys.
<i>Ventavon</i>	{	Brun.
		Toscan Duplantier.
<i>Bailliage du Buis</i>	{	Marcelin, chanoine.
		Dupuis de la Marne.
		De Bertrand.
		Vachier, avocat.
<i>Embrun</i>	{	Lefort, chanoine.
		De Creis.
		Blanc, avocat.
<i>Bailliage du Briançonnais</i>	{	Chapuis, curé.
		De Championnet.
		Martinon.
		Berthelot.

Le comte de Morges fut nommé président, et Mounier, juge royal à Grenoble, secrétaire. L'assemblée constituée, le président se leva et dit :

« Messieurs, la cause publique nous rassemble ; vous avez à délibérer sur le sort de cette province et sur les moyens de maintenir la constitution de l'État. Nous connaissons tous les vues bienfaisantes de Sa Majesté et son amour pour ses peuples. La sagesse de vos résolutions la déterminera sans doute à accueillir vos justes réclamations.

» Je suis comblé de l'honneur que vous voulez bien me déférer de recueillir vos vœux. — Je n'ai point à vous exhorter à une union parfaite : tous ici, le clergé, la noblesse et les communes du Dauphiné sont animés du même esprit, du même amour pour le Prince, de la même fidélité ; tous veulent concourir à la félicité publique, à la gloire du trône et à celle de la nation ! »

Après cette allocution, on vérifia les pouvoirs et on arrêta qu'il serait adressé au roi de respectueuses représentations. Voici les principaux passages du projet, qui fut

rédigé par M. Mounier et qui reçut l'adhésion de tous les membres :

« Sire, la félicité des rois étant inséparable de celle de leurs sujets, nous croyons devoir mériter l'approbation de Votre Majesté en nous réunissant pour l'éclairer sur les dangers qui menacent notre patrie. Ceux qui en ont juré la perte ne pourront pas toujours outrager la nation et trahir leur souverain jusqu'à lui dérober la connaissance de nos plaintes. La vérité reprendra ses droits, nos doléances parviendront à Votre Majesté.

» Les nouveaux édits, transcrits militairement sur les registres des tribunaux, ne peuvent être appelés des lois et ne présentent que l'abus du nom sacré du Prince.

» Quelle que soit la constitution d'un État, en quelques mains que soit placé l'exercice de la législation, la loi doit être l'expression de la volonté générale. Pour être convaincu de la nécessité d'obéir, il faut avoir senti l'utilité du précepte ; s'il est détesté par le peuple, il n'est plus une loi, il ne saurait lier valablement ; il enchaîne tout au plus par la force, dont l'empire n'est jamais ni légitime ni durable.

Sire, les limites qui séparent la monarchie du despotisme sont malheureusement faciles à franchir : le despotisme s'établit quand le monarque emploie, pour faire exécuter ses volontés particulières, les forces publiques dont il n'a reçu le dépôt que pour faire exécuter les lois.

Sire, jamais une nation n'eut plus de motifs pour s'indigner du mépris dont on l'accable. Le despotisme asiatique, s'il ne respecte pas les droits des individus, respecte du moins les opinions du peuple. On ne vit jamais les vizirs, les armes à la main, bouleverser, dans toute l'étendue de l'empire, les usages et les tribunaux, et les ministres de Votre Majesté n'ont pas craint d'entreprendre la destruction de nos antiques corps de magistrature ! ils n'ont pas

craint de surseoir pendant un mois à l'exécution des criminels, d'assurer ainsi l'impunité de tous ceux qui auraient des richesses et de l'intrigue; de se réserver sur la vie de vos sujets le même pouvoir qu'ils voudraient usurper sur leurs propriétés.

» Quels seront maintenant les lâches qui, pour favoriser les coupables desseins des ministres, oseront, dans les nouveaux tribunaux, s'approprier les dépouilles des défenseurs du peuple? Quels seront ceux qui voudront usurper les fonctions dont les magistrats des parlements français faisaient un si noble usage? Nos fortunés et nos vies seraient donc à la merci de juges déshonorés, qui profiteraient de leur pouvoir pour se venger du mépris des gens de bien!

» Sire, malgré l'appareil de la guerre que vos ministres déploient vainement pour nous effrayer, ils sont depuis longtemps convaincus de l'impossibilité d'accomplir leurs projets. C'est leur propre sûreté qu'ils défendent aujourd'hui; c'est pour leur propre sûreté qu'ils ont déjà fait couler le sang de vos sujets!

» La cour plénière ne se formera jamais: les prélats, les premiers gentilshommes du royaume, les magistrats des cours souveraines seront trop fidèles à l'honneur pour vouloir en être membres.

» Sire, nous supplions Votre Majesté de retirer les nouveaux édits, de rétablir les tribunaux dans toutes leurs fonctions, et de rappeler les magistrats du parlement de Grenoble, qui, en résistant à vos ministres, ont mérité des éloges et non pas votre disgrâce.

» Nous la supplions de convoquer incessamment les états généraux et ceux de notre province. C'est dans les états généraux du royaume, Sire, que vos sujets du Dauphiné s'empresseront de donner l'exemple à leurs compatriotes de l'amour et de la fidélité. Avec le dévouement

des anciens Français dans les assemblées nationales, ils offriront *corps et biens* à Votre Majesté.

» Sire! vos ministres veulent anéantir la monarchie; le patriotisme leur résiste, ils le combattent par des lettres de cachet : elles sont ainsi devenues le supplice de la vertu, et il est honorable de les mériter. Mais les trois ordres de la province ne peuvent consentir qu'il existe des peines contre les gens de biens; et Votre Majesté abandonnera sans doute cette triste prérogative du despotisme. Un monarque doit être le père de ses sujets, le protecteur des lois, et non le maître absolu de leurs personnes.

» Sire? nous n'avons jamais douté de l'amour de Votre Majesté pour son peuple; mais nous continuerons de croire que vos ministres lui déguisent la vérité, qu'ils veulent nous rendre esclaves, et qu'ils craignent les états généraux, dont ils affectent de parler sans cesse, tant que nous serons environnés de troupes armées, que nous verrons nos magistrats dispersés, nos citoyens enlevés dans leur domicile et nos privilèges violés.

» Si de nouveaux motifs pouvaient augmenter notre dévouement et notre zèle pour les intérêts de Votre Majesté, ce serait la connaissance des moyens employés pour surprendre sa justice : les ministres ont osé lui dire que leurs odieux projets étaient le bonheur de la nation. Cette promesse a séduit votre cœur. — Telle est donc la condition des rois, qu'on peut faire servir à la ruine de leurs peuples, jusqu'à l'amour qu'ils ont pour eux! »

M. Mounier, rédacteur de cette délibération, après son adoption, prit la parole et remercia les membres du clergé de la loyauté avec laquelle, oubliant d'anciennes prétentions, ils s'étaient empressés de rendre justice aux députés des municipalités. — Le président, M. de Morges, félicita l'assemblée de l'union dont elle avait donné la preuve et du concours de tous à contribuer au

bonheur de leurs concitoyens et au salut de la patrie.

L'assemblée avait siégé, pendant seize heures, dans la salle dite du Jeu-de-Paume; elle se sépara à deux heures du matin. Une foule de citoyens, venus de Grenoble, la population entière de Vizille, stationnaient au pied du château; des flambeaux placés dans la cour éclairaient les groupes et donnaient à ce tableau un caractère d'autant plus grandiose et touchant, que l'on entrevoyait de toute part le commencement d'une lutte contre un pouvoir jusqu'alors respecté.

Ces manifestations inaccoutumées, cette opposition ouverte et flagrante, cette réunion de toutes les notabilités d'un pays s'appuyant sur la masse du peuple et délibérant sans trouver un dissident, devaient faire naître des appréhensions sur les résultats.

Cependant, on n'entrevoyait pas alors l'effroyable tempête qui devait naître de ces premiers nuages; les membres de cette assemblée ne se doutaient pas que plusieurs d'entre eux seraient eux-mêmes victimes de la révolution dont ils ouvraient le cratère.

Cet acte d'opposition immense et formidable aux ordres de la cour, était un coup mortel porté à l'influence de la royauté, qui perdait tout son prestige; l'admission du tiers-état à délibérer avec la noblesse et le clergé, contre l'assentiment du pouvoir, sur des questions intéressant directement le peuple, était un précédent qui devait amener plus tard ce peuple à connaître sa force et à s'en prévaloir.

Des hommes de tout état, encore jeunes et peu connus, se produisirent au grand jour et eurent tous les honneurs de la discussion. Mounier et Barnave, par leur parole facile, par leur éloquence pleine d'entraînement, dirigèrent l'assemblée, la dominèrent de tout le poids de leur génie, et on put prévoir qu'ils seraient bientôt appelés à jouer le pre-

mier rôle dans la défense des droits de la nation, par leur talent et par leur caractère.

Les représentations de l'assemblée de Vizille arrivèrent à Paris ; d'autres réunions eurent lieu et se succédèrent sous d'autres formes : la révolution était commencée. Soixante-dix ans se sont écoulés depuis.

Aujourd'hui, nous ne pouvons que rendre hommage aux excellentes intentions qui ont animé nos pères ; ils ont été les premiers auteurs de l'émancipation du peuple ; ceux qui y résistaient étaient dans l'aveuglement et ceux qui poussaient en avant n'étaient dirigés que par l'amour du bien et par le désir d'éclairer le pouvoir ; elle n'a été accomplie qu'après de grandes épreuves, au prix d'immenses et nobles infortunes.

Quoi qu'il en soit, la cité de Vizille peut s'enorgueillir encore d'avoir la première tressailli à ces premiers accents de liberté jusqu'alors incompris, nouveaux surtout pour les échos de ce manoir féodal, tout plein encore des souvenirs du fier Connétable.

CHAPITRE VI.

VIZILLE DEPUIS LA RÉVOLUTION DE 1789, JUSQU'À LA CHUTE DE L'EMPIRE.

Le pape Pie VI. — Le général Championnet. — L'empereur Napoléon
à son retour de de l'île d'Elbe, en 1815.

Nous avons cité les noms des principaux personnages qui, dans les siècles passés, ont habité ou visité Vizille; nous avons retracé les faits historiques dont ils ont été les acteurs ou les témoins. Les populations de ces contrées ont eu aussi à saluer un grand nombre de personnages éminents du siècle présent; les souvenirs qu'ils ont laissés de leur passage deviennent d'autant plus intéressants qu'ils se rapprochent davantage de notre époque; un grand nombre de nos lecteurs vont trouver dans la suite de cet ouvrage des récits d'événements qui ont frappé leur imagination lorsqu'ils étaient encore enfants, ou qui, hommes faits, se sont produits sous leurs yeux, sans qu'ils aient songé peut-être à en scruter les causes et à en recueillir les détails; le temps et l'oubli sont venus peu à peu les effacer de la mémoire, et on éprouve toujours quelque satisfaction en les voyant reproduits avec cette couleur locale qui en fait le plus grand mérite.

En 1798, le pape Pie VI fut arraché de l'Italie par les ordres du directoire; l'ambassadeur de la république, le général Duphot avait été assassiné dans une émeute; on rendit responsable des fureurs de la multitude le saint Pontife, innocent de ce meurtre; il fut arrêté et conduit en France; il y entra par le mont Genève, et passa vingt-quatre heures au château de Vizille.

En mettant les pieds sur le territoire dauphinois, il fut surpris des témoignages de respect et de vénération de la part d'un peuple qu'on lui avait dépeint comme ennemi de la religion, d'un peuple qui avait applaudi à la dispersion des ministres du culte, au renversement des autels et à la chute du trône; il voyait ce même peuple à ses genoux.

C'est qu'alors les mauvaises passions s'étaient éteintes par leur excès même, les méchants n'avaient plus d'empire sur la multitude; et dans la province du Dauphiné, d'ailleurs, on avait gémi des écarts de la révolution au lieu d'en embrasser trop ardemment les principes.

Ces témoignages de respect et de sympathie se multiplièrent à Vizille; les directeurs de la fabrique du château, MM. Dubois et Arnold, protestants l'un et l'autre, s'empressèrent d'en donner l'exemple.

Ce malheureux pontife, accablé par l'âge, la fatigue et les persécutions, donnait avec onction et dignité sa bénédiction, que toute la population de la ville et des environs, venait solliciter avec empressement.

Pie VI fut transféré à Valence, où il tomba malade et mourut. Le directoire donna l'ordre d'embaumer ses vénérables restes, qui furent rendus à son successeur Pie VII, après la restauration du culte catholique en France.

Quelques mois après le séjour de Pie VI à Vizille, ce n'était plus le chef de l'Église prisonnier qui recevait dans cette cité une hospitalité respectueuse: c'était un des plus

illustres généraux vainqueurs de l'Italie, qui, devenu suspect à un pouvoir ombrageux, incapable, tombant en pourriture, selon les expressions de Bonaparte, dont la main puissante allait l'étreindre et lui faire rendre le dernier soupir, était transféré prisonnier à Grenoble, où s'instruisait son procès.

Ce général était Championnet, enfant du Dauphiné.

Soldat dès l'âge de quatorze ans, il était bientôt parvenu aux premiers grades ; après avoir commandé divers corps des armées de la république en Allemagne et en Hollande, il fut nommé général en Italie ; là il se trouva en présence des troupes napolitaines qui occupaient le territoire romain, sous les ordres du général Mack.

Après avoir battu les Napolitains dans plusieurs rencontres et les avoir expulsés des États de l'Église, le général Championnet conçut le dessein hardi d'envahir le royaume de Naples.

Ses premières manœuvres furent dirigées contre Capoue, qui capitula ; les conditions de cette capitulation furent improuvées par le directoire, qui avait été aigri contre Championnet par ses ennemis.

Cependant cette capitulation ouvrait à l'armée française les portes de Naples.

Avant d'attaquer cette ville, Championnet s'y prépara des intelligences ; deux partis y étaient en présence ; les lazzaronis, armés par le roi, commettaient des excès odieux ; les gens sensés et la partie saine de la population opinaient pour qu'on s'appuyât sur l'armée française, qui, seule, pouvait sauver le pays de l'anarchie ; les lazzaronis, furieux, égarés par le fanatisme le plus grossier, menacèrent d'incendier le palais du vice-roi, qui eut de la peine à leur échapper, et se jetèrent sur l'hôtel du général Mack, pour l'assassiner ; Mack, proclamé naguère le vainqueur de l'Italie, fut obligé de se réfugier dans le camp français,

où Championnet l'accueillit avec la plus noble générosité.

Naples fut enlevée après plusieurs combats contre les insurgés. Championnet s'empessa d'y rétablir l'ordre et d'y organiser le gouvernement républicain ; cependant il crut devoir y maintenir la suprématie du régime militaire, sans lequel il était impossible de déjouer les tentatives des factieux, et il dut prendre des mesures rigoureuses contre cette bande de spéculateurs qui s'étaient mis à la suite de l'armée française ; il s'attira, par quelques rigueurs, leur inimitié, et il fut dénoncé au directoire ; on l'accusa de viser à la dictature.

Le 25 pluviôse an IX (13 février 1799), le directoire prend un arrêté qui ordonne au général en chef de l'armée de Naples de se rendre à Milan, auprès du ministre de la guerre Schérer, pour donner des explications sur sa conduite ; Championnet obéit ; à son arrivée à Milan, il est arrêté pendant la nuit, pour être traduit devant une commission militaire.

Après avoir été détenu à Turin, il fut transféré à Grenoble, où s'instruisait son procès.

C'est dans ce voyage qu'il passa à Vizille, suivi du général Mack, son prisonnier, prisonnier lui-même.

Mais bien qu'accusé, le général Championnet n'en fut pas moins reçu avec des démonstrations de respect et de la plus vive sympathie par la population de Vizille, qui ne voyait en lui que le vainqueur de Naples ; la municipalité, le maire en tête, se rendit à l'hôtel Sirand, où il était descendu, et on le félicita sur ses triomphes.

Le maire ne s'attendait pas à la présence du général Mack, assis près de la cheminée ; il avait placé dans son discours quelques allusions assez énergiques contre les ennemis que les Français avaient eu à combattre : il se trouva assez embarrassé à la vue du général ; il fallait, ou manquer de courtoisie envers un ennemi vaincu, ou re-

trancher quelques phrases d'un discours préparé ; Championnet comprit la situation et rassura le magistrat municipal en lui apprenant que le général Mack ne comprenait pas le français.

A son arrivée à Grenoble, Championnet y trouva des juges ; il fut absous honorablement et aux acclamations unanimes de ses généreux habitants.

Championnet fut nommé quelque temps après général de l'armée des Alpes, qu'il vint organiser à Grenoble ; atteint en Italie d'une épidémie qui moissonnait ses soldats ; il y mourut le 9 janvier 1800.

Son cœur, porté à Valence, fut solennellement déposé, le 7 septembre, dans l'ancienne église de Saint-Ruf, qui servait de réunion pour les *décades*.

La ville de Valence lui a érigé une statue, qui est l'œuvre de M. Sappey, de Grenoble.

Napoléon à son retour de l'île d'Elbe.

En 1815, Vizille fut témoin de l'un de ces événements prodigieux, que la Renommée a marqués d'une manière impérissable.

Un jour, les Alpes du Dauphiné virent flotter un drapeau surmonté d'un aigle, et l'écho des montagnes retentit du son des tambours et de bruits inaccoutumés.

C'étaient les débris d'une grande armée, c'étaient neuf cents hommes qui en accompagnaient un seul.

Napoléon revenait de l'île d'Elbe, avec une phalange de héros, pour reconquérir un trône ; il se livrait, lui et ses compagnons, aux populations du Dauphiné, en leur disant : « C'est à vous que je devrai d'avoir ressaisi le sceptre de » la France, et c'est par vous que nos aigles voleront, de » clocher en clocher, jusqu'aux tours de Notre-Dame!! »

Mais l'imagination la plus passionnée ne saurait revêtir

ces faits immenses d'aucune forme préférable à leur énergique simplicité.

Le 6 mars, vers le milieu de la journée, la nouvelle du débarquement de Napoléon fut portée à Grenoble à la connaissance du public ; immédiatement, tout se prépara pour défendre la ville et ses approches, les remparts furent garnis d'artillerie, et deux détachements, l'un du 5^e de ligne, l'autre du régiment des sapeurs du génie, sous les ordres du chef de bataillon Delessart, du 5^e, furent dirigés sur Laffrey, où l'on comptait arrêter celui qu'on appelait encore un transfuge. Cette troupe prit une forte position sur un mamelon, au-dessus de la route, à l'issue du village de Laffrey. Arrivée dans la nuit du 6 au 7, elle établit son bivouac sur le mamelon, et là elle attendit.

Cependant, dès le matin, les habitants de ces montagnes, prévenus de l'arrivée de l'empereur, s'étaient groupés sur les collines voisines et faisaient retentir l'air de leurs cris joyeux ; ils semblaient assister à une fête.

Vers les dix heures, Napoléon parait, et après avoir reconnu les troupes qui lui étaient opposées, met pied à terre et s'avance brusquement sur leur ligne de bataille, accompagné de ses grenadiers, portant l'arme sous le bras gauche.

Alors le plus profond silence règne dans cette vallée, où va s'accomplir un grand drame, où vont se décider les destinées de la France ; l'attention ne fut pas longue : à l'aspect de Napoléon et de ses grenadiers, un commandement militaire, prononcé d'une voix faible et émue, se fait entendre ; mais aucun mouvement ne se fait, l'arme des soldats reste fixée à leurs épaules. Alors Napoléon arrive à la portée de la voix, découvre sa poitrine et prononce ces paroles :

« Soldats ! je suis votre général, ne me reconnaissez-vous pas ? S'il est parmi vous un soldat qui veuille tuer son général, me voilà !!! »

A ces mots, qui rappelaient vingt ans de combats et de gloire, les soldats répondent par un cri de : Vive l'empereur ! Ce cri est répété par la foule ; alors les rangs se confondent, les soldats placent leurs shakos à la pointe de leurs baïonnettes et les montagnards, imitant ce signe d'enthousiasme et de dévouement, agitent en l'air leurs larges chapeaux. Ce fut envain qu'un jeune et intrépide officier, aide-de-camp du général Marchand, commandant la division militaire à Grenoble, fidèle à son drapeau malgré la défection générale, voulut essayer une résistance impossible ; trompé dans ses efforts auprès des soldats, il tourna bride et il se dirigea sur Vizille, de là sur Grenoble, pour rendre compte des faits qui venaient de s'accomplir. Ce jeune officier, natif de Grenoble, d'une famille honorable et respectée de tout le monde, occupe aujourd'hui une des plus hautes positions militaires et une des fonctions les plus éminentes de l'État.

Le succès de cette première rencontre avec les troupes envoyées contre lui, fit comprendre à l'empereur qu'il avait eu raison d'avoir foi en son étoile, et qu'il n'avait plus qu'à traverser la France en triomphateur.

Les soldats montraient l'aigle et les cocardes tricolores qu'ils avaient précieusement conservées, et, se mettant à la suite des grenadiers de la vieille garde, ils descendirent ensemble la rampe de Laffrey.

A quelque distance de Vizille, près du hameau de la Traverse, un jeune homme, monté sur un beau cheval bai, vint à la rencontre de l'empereur ; s'adressant directement à lui : « Sire ! dit-il, j'ai vingt-cinq ans, je possède 100,000 fr., et je me nomme Dumoulin... Mon argent et ma personne sont au service de Votre Majesté, si elle daigne accepter l'un et l'autre... Je ne fais que précéder en cet acte un grand nombre de Français, désireux de suivre mon exemple. » — « Monsieur Du-

moulin, répondit Napoléon, je ne saurais refuser le concours aussi spontané que patriotique que vous venez m'offrir ; suivez moi à Paris, et nous nous reverrons. »

Midi venait de sonner quand on signala à Vizille l'approche de Napoléon ; la foule se grossissait de moment en moment, les populations des communes voisines s'étaient portées en masse sur Vizille, où l'on annonçait que l'empereur devait s'arrêter et même passer la nuit.

On attendait près du grand pont sur la Romanche, et on voyait sur la rampe de Laffrey, qui se dessine le long de la montagne, un nuage de poussière à travers lequel brillaient les baïonnettes et flottait l'étendard aux trois couleurs.

Deux cavaliers descendirent les premiers et vinrent occuper le pont : c'étaient les maréchaux Bertrand et Montholon, les fidèles compagnons de l'empereur dans l'exil comme au pied du trône, ou à ses côtés aux champs d'honneur.

Le cortège arriva bientôt, et l'on vit un cavalier se détacher du groupe, traverser seul le pont ; ce cavalier était l'empereur. Reconnu aussitôt, il est entouré par la foule, on se jette sur ses pas ; des cris de : Vive l'Empereur ! retentissent de toutes parts, les hommes du peuple pressent chaleureusement les mains des officiers de l'escorte, d'autres se mêlent dans les rangs des vieux débris de la garde impériale ; l'enthousiasme est à son comble ; les jeunes gens de la ville, ayant orné leurs chapeaux de rubans tricolores, se mettent en tête du cortège et précèdent l'empereur, en chantant cette hymne :

Napoléon, ta gloire, etc.

Ces voix mâles, ces chants héroïques, retentissant au loin, faisaient naitre dans tous les cœurs les plus vives émotions ; c'était un moment de délire et d'illusion, on

oubliait les longs revers qui avaient pesé sur la France ; on n'avait plus qu'un souvenir, celui des temps glorieux où l'empereur dictait des lois au monde et où la France, heureuse et prospère, se reposait sur une moisson de lauriers des suites d'une révolution.

Les braves grenadiers de la garde ne sentaient plus leurs fatigues au milieu de ces fêtes populaires, que la présence de l'empereur faisait improviser ; toutes les maisons leur étaient ouvertes ; heureux l'habitant qui pouvait les avoir pour hôtes un seul moment ! ils étaient l'objet d'un empressement non moins vif, non moins respectueux que Napoléon.

Plusieurs fois, des larmes de reconnaissance et d'attendrissement coulèrent sur ces visages guerriers, qui respiraient l'héroïsme de la fidélité et de l'amour de la patrie.

Un peu en avant de la place du château, un homme, un ancien soldat, qui est encore aujourd'hui plein d'énergie, voyant l'empereur ayant quelques difficultés à se frayer un passage, fend vigoureusement la foule, et, criant plus fort que les autres *Vive l'Empereur !* vient saisir la bride de son cheval et le fait arriver sans obstacle jusqu'à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'établissement du poids public ; là attendait le maire, entouré de quelques conseillers municipaux ; un large cercle se forme aussitôt, et dans un assez grand espace, l'empereur calme, froid, impassible au milieu des chaleureux témoignages de la population, entendit les paroles du magistrat, qui s'exprima en ces termes :

« Sire ! soyez le bienvenu à Vizille ; c'est ici qu'est née
» la révolution, c'est dans ce château que nos repré-
» tants ont réclamé nos droits et nos privilèges, c'est à
» vous maintenant à les faire respecter ; les populations
» qui vous entourent sont heureuses de vous revoir, elles
» espèrent en vous !!! »

A cette allocution, l'empereur répondit :

« Je ne veux que le bonheur et la gloire du peuple
» français; c'est pour lui assurer la jouissance des bien-
» faits de la révolution, que je suis revenu de l'île d'Elbe;
» comptez sur moi, comme je compte sur vous. »

Le cortège se remit en marche; on allait très lentement. L'empereur, qui avait la pensée de coucher à Vizille pour laisser reposer ses soldats, se détermina à entrer le soir à Grenoble et à prendre dans cette ville les clefs de la France.

Un moment après, Napoléon, passant devant l'église, se découvrit, en regardant cet antique et modeste temple.

Le curé du lieu, vénérable vieillard, était resté sur la porte du presbytère; il salua l'empereur, qui, à la vue de ce digne ecclésiastique aux cheveux blancs, s'arrêta, lui prit la main et lui dit : Monsieur le curé, la bénédiction d'un vieillard porte bonheur; je vous demande la vôtre au nom de la France.

Arrivé à l'une des dernières maisons de Vizille, l'empereur vit tout-à-coup sortir une femme, qui s'élança vers lui en criant : « Mon brave empereur, touchez-moi la main, que je puisse le dire à mes enfants quand je leur parlerai de vous. » L'empereur consentit à ce que lui demandait cette bonne femme, qui peut encore affirmer la vérité de ce fait.

En traversant Vizille, l'empereur s'informa avec une bienveillante sollicitude des besoins du pays, de ses ressources; le maire l'entretint des réclamations faites au nom de l'hospice, dont les biens avaient été pris par l'État, sans indemnité; il promit de s'occuper de cette affaire, de la prendre en grande considération et il accorda immédiatement une somme à titre de secours.

A la limite du territoire de Vizille, l'empereur fit inviter

tous ceux qui le suivaient à rentrer dans leurs foyers pour ne pas interrompre leurs travaux, et il prit la route de Grenoble, par Brié.

Napoléon et son escorte venaient d'entrer dans le village de ce nom, sur l'ancienne route de Grenoble à Vizille (la nouvelle, par le Saut-du-Moine, n'était pas encore ouverte), lorsque de bruyantes acclamations, mêlées au son du tambour et de la musique militaire, annoncèrent l'approche d'un corps de troupe; on fit halte un moment et un officier général s'étant avancé en reconnaissance, vint apprendre que le 7^e de ligne accourait au-devant de l'empereur.

Le 7^e de ligne, commandé par le colonel de Labédoyère, tenait garnison à Chambéry; il fut appelé à Grenoble pour former, avec d'autres régiments, un corps d'armée que l'on voulait opposer à la marche de l'empereur.

Dans la journée du 7 mars il était placé partie sur les remparts, partie sur la place Grenette, lorsque le colonel de Labédoyère tira son épée et s'écria : Soldats ! l'empereur Napoléon a reçu mon premier serment; il revient, il réclame ses droits, j'obéis à sa voix et à celle de mon cœur; qui m'aime me suive !

Aussitôt le régiment, tambours et musique en tête, sort de la ville par la porte de Bonne, ceux qui étaient sur les remparts ne se donnent pas la peine de gagner la porte, ils se laissent glisser le long des murs et arrivés dans les fossés ils rejoignent le régiment.

En s'approchant de l'empereur, Labédoyère mit pied à terre et se précipita à ses genoux; l'empereur lui tendit la main et les soldats du 7^e saluèrent de leurs acclamations. Napoléon leur adressa quelques paroles de remerciements; les soldats fraternisèrent au moyen de quelques tonneaux de vin que les habitants avaient roulés sur la route.

La nuit arrivait, il fallait atteindre Grenoble; on se mit

en marche et on parvint aux portes de la ville, qui étaient fermées ; elles furent enfoncées par la population des faubourgs et l'empereur fit son entrée au milieu des cris de la multitude et des soldats. Aucun coup de canon ou de fusil ne vint protester contre cette marche presque triomphale.

Napoléon avait dit dans une de ses proclamations datées du bord de l'*Inconstant*, qui l'avait reçu à l'île d'Elbe : « L'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher, jusqu'aux tours Notre-Dame. » Ses prévisions ne furent pas trompées, sa marche ressembla au vol de l'aigle.

Il était parti avec une poignée d'hommes ; cette poignée d'hommes était toute une armée en arrivant à Paris !

C'est ainsi que s'opéra, en moins de vingt jours, une des révolutions les plus étonnantes dont l'histoire puisse faire mention. Napoléon avait traversé une immense étendue de pays ; les portes des villes s'étaient ouvertes devant lui ; les autorités étaient venues sanctionner son entreprise en le complimentant, comme si le trône n'avait pas été occupé ; et le peuple, en se levant en masse à son approche, avait donné la preuve de l'unanimité de ses sentiments.

Trente-sept ans plus tard, le même peuple, non plus les mêmes hommes, mais les fils de ceux qui avaient acclamé l'illustre exilé, à son retour en France, ont donné au monde le témoignage le plus éclatant possible de la puissance d'un souvenir ; au nom de Napoléon, la France entière s'est levée et a salué d'unanimes acclamations l'héritier de ce nom, qui a pu, lui aussi, la sauver de l'anarchie et reconquérir un trône !!!

Ainsi s'est réalisée trois fois la prédiction de Barnave, dans l'un de ses derniers discours à l'assemblée nationale en faveur de la royauté expirante ; il apostrophait ainsi l'extrême gauche :

« Comment n'avez-vous pas craint que cette même mo-

bilité du peuple, ému par l'enthousiasme envers un grand homme, par la reconnaissance des grandes actions, car la nation française, vous le savez, sait bien mieux aimer qu'elle ne sait haïr, *ne renversât en un jour votre république !!* »

Cependant le retour hardi et imprévu de Napoléon avait frappé de stupeur l'Europe entière; une formidable coalition de toutes les puissances se déclara contre la France et douze cent mille hommes l'envahirent de toutes parts.

Trois mois après, l'empereur, dont le génie sut s'élever à la hauteur des circonstances, mais fut impuissant à conjurer les efforts de tant d'ennemis, vaincu à Waterloo, signa son abdication, et contraint d'invoquer l'hospitalité britannique, était transporté, prisonnier de guerre, sur le rocher de Sainte-Hélène; la seconde restauration s'accomplissait, Louis XVIII revint à Paris, et les armées étrangères foulèrent de nouveau le sol dauphinois.

CHAPITRE VII.

VIZILLE DEPUIS 1815 JUSQU'A LA RÉVOLUTION DE 1830.

Conspiration de Didier. — Visite du général Lafayette.

Les étrangers venaient de quitter le département de l'Isère lorsque s'organisa dans les cantons environnant Grenoble, principalement dans ceux du Bourg-d'Oisans, de la Mure, de Vif et de Vizille, un complot ayant pour but le renversement du gouvernement des Bourbons ; nous voulons parler de la conjuration de Didier.

Pendant longtemps il n'a pas été possible dans nos contrées de chercher à soulever le voile mystérieux qui couvrait ce drame sanglant, dont Paul Didier fut le héros, et une multitude de malheureux les innocentes victimes. A quelque personne que l'on s'adressât, on s'exposait à rencontrer des conjurés ayant échappé aux poursuites ; des parents ou des amis des condamnés, ou bien encore des personnes qui, partisans ou fonctionnaires du gouvernement, avaient applaudi ou pris part à la punition des individus arrêtés ou jugés.

Après la chute des Bourbons de la branche aînée, d'autres motifs arrêtaient les investigations : on avait vu les parents des condamnés recevoir, les uns des pensions ou des secours, d'autres appelés à des fonctions plus ou

moins élevées, suivant leur position et leur capacité ; on dût penser que le gouvernement qui indemnisait ainsi certaines familles, ne faisait que reconnaître des services rendus ; quelques écrivains de l'opposition osèrent exprimer leurs pensées à ce sujet ; on parla de lettres, de papiers destinés à jeter une lumière éclatante sur tous les faits ; une longue polémique occupa la presse pendant plusieurs mois, des poursuites timides et irrésolues furent tentées sans résultat par les parquets ; tout rentra dans le silence, et la lumière ne se fit pas.

Aujourd'hui, ce qui est devenu certain et incontestable, c'est que le principal conjuré abusa des glorieux souvenirs de l'empire, encore si puissants dans le Dauphiné, et n'eut qu'à prononcer le nom de Napoléon pour réunir autour de lui une foule de vieux soldats, de paysans et de jeunes gens tenant aux familles les plus honorables de la contrée ; il avait vu un an auparavant l'empereur traverser la France en triomphateur, il crut rendre possible un mouvement général en invoquant les mêmes souvenirs.

Paul Didier était né en 1752, à Upie, village du département de la Drôme ; il avait fait de bonnes études ; doué d'une élocution facile et brillante, il débuta au barreau avec succès ; à l'époque du procès de Louis XVI, il brigua l'honneur de le défendre ; au siège mémorable de Lyon, il compta parmi les héroïques citoyens qui s'étaient insurgés contre le gouvernement républicain et qui luttèrent pendant deux mois contre toute une armée. Sa tête ayant été mise à prix, il se retira en Suisse, puis en Allemagne, où il devint l'un des agents du comte de Provence, le roi Louis XVIII ; rentré en France après la chute de Robespierre, il se fixa à Paris, où il se mit en rapport avec un grand nombre de compatriotes, anciens émigrés comme lui. De ce nombre étaient MM. de Marcieu, M^{me} de la Porte, MM. de Juigné, Duboscage, du Belloy, de Pracontal,

de Dreux-Brezé, M^{me} de Quinsonnas et quelques autres. De 1795 à 1798, il s'occupa d'affaires relatives aux radiations d'émigrés, à la restitution de leurs biens vendus ou séquestrés ; il retira de ces négociations des bénéfices énormes, qu'il dissipa en dépenses inconnues.

Lors de l'organisation de l'école de droit de Grenoble, il fut nommé professeur et directeur de cette école ; mais il s'occupa fort peu des devoirs que lui imposaient ses fonctions ; il faisait de très longs voyages, un suppléant était chargé de son cours ; il avait souvent des discussions très vives avec ses collègues, et était au plus mal avec M. Pal, l'un d'eux ; aussi lorsque ce savant professeur fut nommé recteur de l'académie de Grenoble, Didier donna sa démission.

Il se jeta alors dans des spéculations hasardeuses, qui n'améliorèrent pas sa position.

A la Restauration, il salua de ses acclamations le retour de Louis XVIII, qui le nomma maître des requêtes et chevalier de la Légion d'honneur.

Malgré ces faveurs, il embrassa en 1815, un des premiers, la cause de l'empereur ; mais Napoléon, qui connaissait les hommes, le laissa sans emploi.

Après les Cent-Jours, il ne restait à Didier que le rôle de conspirateur ; il crut trouver le moyen de rétablir, par un bouleversement nouveau, son patrimoine et sa fortune.

Didier a-t-il été l'agent ou l'instrument d'un parti ? ou bien a-t-il voulu organiser un complot sans portée fixe, sauf à diriger ensuite la révolution qu'il tentait, vers celui qui payerait le mieux ses services ? Cette dernière opinion est la plus raisonnable et nous paraît la mieux démontrée. Il est difficile de penser, en effet, qu'un prétendant quelconque ait pu se fier à un homme qui ne réunissait aucun moyen pour réussir ; on n'aurait pas chargé un avocat d'une entreprise qui ne pouvait être sûrement dirigée que

par un homme d'épée de quelque valeur, un général, arborant le drapeau de la rébellion et se mettant à la tête des insurgés.

Aux anciens militaires, aux officiers en demi-solde, Didier parlait du retour de Napoléon II; aux paysans, il annonçait l'arrivée de Marie-Louise et le rétablissement de l'empire, avec le concours de l'empereur d'Autriche; aux bandes parties de la Mure, du Bourg-d'Oisans, auxquelles s'étaient joints les contingents de Vizille et des communes de ce canton, ceux du canton de Vif et de la banlieue de Grenoble, il prédisait un succès certain; il s'était assuré, disait-il, de la défection de la garnison de Grenoble, réduite, du reste, à un très petit nombre d'hommes. Tous les habitants de la vallée au-dessus de Grenoble devaient être sous les murs de la ville avec les douaniers.

Les conjurés de l'intérieur en ouvriraient les portes et ceux du dehors s'attendaient à y entrer sans coup férir.

Cependant les autorités de la ville avaient été prévenues. Le maire de Theys, Antoine Manquat-Perrache, avait adressé au préfet un avis circonstancié; M. de Chichilianne l'avait remis lui-même à ce haut fonctionnaire. M. Clappier-Delisle, adjoint du maire de Vif, avait également donné l'éveil; enfin l'adjoint de la Mure, M. Chuzin, notaire, était parti de cette ville le soir même, et avait fait connaître les projets des bandes insurgées.

La garnison de Grenoble devait être dirigée sur Vienne et sur Lyon, pour le passage du duc de Berry, qui conduisait à Paris Marie-Caroline de Naples, sa jeune épouse; le général Donnadieu, commandant la 7^e division militaire, et M. de Montlivaut, préfet de l'Isère, avaient projeté de partir pour la même destination; tous ces départs furent suspendus, et on attendit l'explosion du complot.

Voici ce que nous a raconté un vieillard de Vizille, acteur lui-même dans cette déplorable échauffourée.

Le complot n'était connu à Vizille que par quelques personnes ; les principaux meneurs étaient un sieur Charvet, huissier, un sieur Beligoud, garde-champêtre, et un sieur Durand, ces deux derniers anciens militaires ; Charvet avait eu de fréquentes entrevues avec Didier. Pendant les jours qui précédèrent le 4 mars, on parlait vaguement du retour de l'empereur, de l'arrivée de Marie-Louise. Dans l'après-midi du 4, Charvet annonça hautement que le soir même l'impératrice devait être à Grenoble. A la tombée de la nuit, entre huit et neuf heures du soir, les bandes de la Mure et du Bourg-d'Oisans entrèrent dans Vizille ; après une heure ou deux de repos, on battit la générale ; M. Boulon, maire de Vizille, voulut s'opposer à cette démonstration, mais arrêté par les gens de la Mure, il fut gardé à vue et mis dans l'impossibilité d'agir.

Les habitants de Vizille qui étaient dans le complot et un grand nombre d'autres entraînés par l'exemple, suivirent la colonne. Tout le monde était armé de fusils, de sabres et avait de la poudre et des balles ; les gens de Vizille pouvaient être au nombre de quatre-vingts. Les principaux étaient : Charvet, huissier ; Durand, Beligoud, Gallien, deux fils Sirand, Clermont, Mornand, Monnet, Brucos, Mury, Paulin, Ribaud, etc., etc.

Le point de réunion était à Eybens. La troupe des conjurés se recruta, dans le trajet, des contingents de Brié et de Tavernolles ; à Eybens on fit halte ; le village était illuminé ; on vit paraître une femme, élégamment vêtue que l'on dit être Marie-Louise.

Didier était chez le sieur Robelin, aubergiste. Au moment de partir, il sortit pendant quelques instants, et en rentrant il dit, regardant sa montre : voilà l'heure, mais tout est perdu, nous sommes trahis ; il attendait un signal

que les conjurés de Grenoble devaient donner, au moyen d'un feu allumé sur le rocher de Rabot; ce signal ne se fit pas; bientôt un feu apparut sur la vieille citadelle de la Bastille; c'étaient les habitants de Quaix, sous la conduite de Brun le *Dromadaire*, qui s'en étaient emparés.

Didier fit alors partir les premiers détachements de la Mure, ceux du Bourg-d'Oisans suivirent peu de temps après, et ceux de Vizille formèrent l'arrière-garde.

Tous les insurgés s'avancèrent sur la ville en battant la charge.

Ils y étaient attendus; près de la demi-lune, on avait placé des chevaux de frise et des gabions, derrière lesquels étaient embusqués des soldats.

A leur arrivée, les insurgés furent reçus par un *qui vive?* Ils répondirent : *Armée indépendante!* aussitôt une décharge se fit, à laquelle ils ripostèrent aux cris de : *Vive l'empereur!* Ce premier engagement amena la retraite du détachement des troupes envoyées en avant garde, et les insurgés en les poursuivant, parvinrent jusqu'à la porte de Bonne, où ils rencontrèrent la légion de l'Isère, sous les ordres du colonel de Vautré; ils firent leur premier feu sur elle à bout portant, la troupe chargea à la baïonnette, et en peu d'instants la déroute fut complète; le contingent de la Mure se dispersa après avoir laissé sept combattants sur le terrain.

A quelque distance de là, la légion de l'Isère trouva la colonne du Bourg-d'Oisans; Didier la commandait en personne, elle fut tout aussi facilement mise en fuite.

Les gens de Vizille et des environs, formant la 3^e colonne, avaient dépassé la Croix-Rouge, lorsque la fusillade s'engagea entre eux et les soldats de la ligne; mais il fallut battre en retraite contre des troupes régulières et mieux commandées; en rétrogradant, ils se trouvèrent pris entre deux feux, deux pelotons d'infanterie barraient la route,

et reçurent les insurgés à coups de fusil. Beligouf, Clermont, Monnet et Mornand de Vizille furent tués; Hubert Sifand, blessé. Ce fut alors un sauve-qui-peut général, les conjurés s'échappèrent par les deux côtés de la route, et ceux de Vizille, connaissant parfaitement les localités, gagnèrent les coteaux d'Eybens; ce village était déjà occupé par les troupes; ils se glissèrent à droite et à gauche par les ravins, jusqu'au sommet de la rampe; chacun rentra dans sa demeure avant le jour et échappa ainsi aux poursuites des soldats.

Les habitants de Quaix, qui s'étaient emparés du fort de la Bastille, ne furent pas plus heureux: la compagnie départementale et une compagnie de la garde nationale, sous les ordres, l'une du capitaine Pellat, l'autre de M. de Salmard, furent envoyés pour les débusquer; se croyant menacés par des forces supérieures, ils se retirèrent après avoir tiré quelques coups de fusil, auxquels répondirent les troupes royales; les assiégés ayant cessé leur feu, un des assaillants prit une échelle et escalada les murs d'enceinte; il fut suivi par quatre autres; on ne trouva plus dans le camp ennemi qu'une caisse de tambour.

Pendant toute la nuit, les troupes poursuivirent les fuyards et ramassèrent sur les routes tous les individus qui furent rencontrés hors de leur domicile.

Toutes les personnes qui ont eu à s'occuper de l'art de la guerre et de la tactique militaire reconnaissent que les bandes de Didier avaient été mal dirigées; cette manœuvre imprudente de diviser ses forces en trois colonnes et de les faire battre l'une après l'autre, au lieu de les porter en masse compacte sur le point d'attaque, ne pouvait appartenir qu'à un homme inexpérimenté comme Didier.

Il est vrai qu'il avait compté sur les habitants de la vallée, qui lui avaient fait défaut; il avait compté aussi sur le concours de plusieurs individus de Grenoble, qui

s'étaient arrêtés devant les mesures prises par les autorités pour la défense de la ville. Un seul, le chef de bataillon en retraite Biollet, était venu rejoindre Didier à Eybens ; on le désignait comme le général.

Mais plus le complot avait de ramifications, plus il était indispensable de placer les conjurés sous les ordres d'un chef habile, et Biollet n'avait ni une réputation militaire suffisante, ni la capacité nécessaire pour un semblable commandement.

Jusqu'à-là le gouvernement, qui se défendait, était dans son droit ; les autorités auraient dû, a-t-on dit, connaissant le complot, en arrêter l'exécution par des mesures préventives ; mais elles ne seraient pas parvenues, peut-être, à en démêler tous les fils ; une conjuration ne prend un caractère certain, que lorsqu'elle éclate ; il est difficile de saisir les coupables tant qu'ils ne sont pas trouvés les armes à la main.

Quoi qu'il en soit, après la victoire les vainqueurs se montrèrent impitoyables, et c'est là la plus grave responsabilité, les reproches les mieux fondés qu'aient eu à subir les hommes du pouvoir de cette époque.

Nous allons dérouler ici la page la plus douloureuse des annales du Dauphiné, de notre Dauphiné si pur de ces sacrifices sanglants qu'amènent dans d'autres pays les discordes civiles, et où ont battu de tout temps des cœurs si fiers et si généreux ; de notre Dauphiné où, lors des massacres de la Saint-Barthélemy qui, de Paris, se propagèrent dans la plus grande partie de la France, le comte de Gordes, gouverneur de la province, écrivait à la cour : « Je compte parmi les magistrats de cette province et les officiers sous mes ordres de savants conseillers et de braves soldats, mais pas un assassin !!! » de notre Dauphiné, où nos proconsuls, les représentants du peuple en mission, aux plus mauvais jours de 1793, ont pu dresser des listes de proscription, faire incarcérer les suspects,

mais n'ont jamais osé les traduire devant les tribunaux révolutionnaires !

En 1816, les premiers fonctionnaires du département envoyèrent, sur les faits qui se rattachaient au complot, des rapports où ils amplifièrent complaisamment le nombre des conjurés, les services rendus au pays par les troupes ; ils firent un tableau saisissant de la bravoure des soldats, des combats soutenus, des prisonniers pris sur le champ de bataille ; ils se placèrent au premier plan comme les sauveurs de la monarchie, et ils conclurent à une répression sévère et immédiate.

Le général Donnadiou adressait aux commandants militaires du Rhône et de la Drôme une dépêche commençant en ces termes :

« Vive le roi ! Mon cher général, depuis trois heures le sang n'a cessé de couler !

» Vive le roi ! Mon cher général, les cadavres de nos ennemis couvrent tous les chemins qui arrivent en cette ville. »

Il terminait sa dépêche en annonçant une répression sévère et terrible.

Malheureusement, le ministre crut lui-même à la nécessité de frapper un grand coup ; il pensa que le seul moyen de mettre fin à des projets semblables était la terreur et l'effroi résultant des châtimens ; la monarchie avait encore sur le cœur sa défaite devant les aigles impériales ; pour la première fois, l'armée s'était montrée fidèle à sa cause : il fallait, suivant ses conseillers, punir en même temps que récompenser.

Aux phrases pompeuses et triomphales transmises par le télégraphe, à la demande de mesures rigoureuses et sévères, le ministère répondit par des ordres succincts qui dépassèrent toutes les prévisions et l'attente même de ceux qui les avaient provoqués.

Les prisonniers, en petit nombre, pris les armes à la

main, d'autres saisis pendant la nuit hors de leur domicile, d'autres arrêtés par suite de dénonciations ou de lettres trouvées sur quelques-uns des conjurés, remplissaient la maison d'arrêt.

La cour prévôtale fut convoquée immédiatement; ces tribunaux d'exception avaient été établis en France après la seconde restauration, pour connaître des crimes de haute-trahison, de rébellion et de brigandage à main armée; le grand-prévôt, M. Falquet de Planta, entra en fonctions; bientôt trois condamnations à mort furent prononcées. Drevet, ancien soldat de la garde impériale; Buisson, marchand épicier, et David, tous trois de la Mure, étaient les victimes désignées; trois jours après, deux des condamnés subirent leur peine sur la place Grenette; ils s'avancèrent vers l'échafaud en criant : *Vive l'empereur !* et au moment fatal, les derniers mots prononcés par eux furent encore ces mots d'amour, de fanatisme et de gloire !!

Le troisième condamné, David, fut recommandé à la clémence du roi.

Le département de l'Isère ayant été mis en état de siège, la cour prévôtale dut cesser ses fonctions et céda la place au conseil de guerre.

Le 9 mai, trente accusés comparurent devant le conseil, présidé par le colonel de Vautré, qui montra, dans tout le cours des débats, une rigueur presque brutale envers les accusés et même envers leurs avocats, MM. Vial, Noël Sappey et Jules Mallein, qui, appelés par cinq des accusés, furent désignés d'office pour défendre les autres.

Vingt-un des accusés furent condamnés à la peine capitale; ils se nommaient :

Ambroise Morin, de la Mure; Joseph Carset, de Varces; Jean Armand, de Vif; Jean-Baptiste Hoste, de Varces; Honoré Reynier, Louis Reynier, Antoine Ribaud, de Saint-

Jean de Vaulx ; Jean-Baptiste Richard, de la Mure ; Jean-Baptiste Ussard, du Bourg-d'Oisans ; François Bard, de Vaulnaveys ; Antoine Baffert, d'Eybens ; Christophe Alloard, de la Motte-Saint-Martin ; André Alloard, son frère ; Noël Alloard, leur père ; Antoine Peyraud, de la Mure ; Jean Barbier, d'Eybens ; Jean Fiat-Galle, de Quaix ; Pierre Bellin, de Livet ; Claude Piot, d'Échirolles ; Jean-François Mury, de Vizille ; Maurice Miard, de la Mure, âgé de seize ans.

Pierre Bellin, François Mury, Claude Piot, Maurice Miard, Noël Alloard, ayant paru au conseil *moins criminels d'intention*, furent recommandés à la clémence royale.

Sur ces entrefaites apparurent sur les murs de la ville des proclamations foudroyantes, où l'on félicitait les défenseurs du pouvoir de leur courage et de leur fidélité, et où l'on appelait toute la sévérité des lois contre les vaincus détenus et fugitifs.

Des récompenses pécuniaires furent promises à ceux qui livreraient les chefs du complot ; la tête de Didier fut mise à prix ; voyant sa troupe se débander aux premiers coups de feu, et jugeant que tout était perdu, il avait pris la fuite.

Cependant les autorités commençaient à reconnaître, à la terreur qui régnaît dans la ville et dans les campagnes, à l'aspect morne et triste des hommes honorables du pays, que les représailles étaient poussées trop loin ; des magistrats haut placés conseillèrent la clémence ; et ici la clémence était de la justice, car parmi les condamnés il s'en trouvait qui n'avaient pas été pris les armes à la main, mais rencontrés sur la route, où ils avaient été conduits par la curiosité ou par le désir de s'informer du sort d'un fils, d'un frère ou d'un ami, ils avaient été arrêtés et jugés.

On obtint un sursis à l'exécution de deux condamnés sur les seize qui devaient être exécutés.

Le 10 mai, quatorze victimes sortirent de la prison de la place Saint-André, escortées par un piquet de soldats et par des détachements de gendarmerie ; chacune d'elles était accompagnée par un prêtre ; le funèbre cortège s'achemina lentement et dans un lugubre silence jusqu'à l'Esplanade de la porte de France, où toutes les troupes de la garnison étaient réunies, formant un carré long, ouvert du côté de l'Isère.

Les quatorze condamnés vinrent s'agenouiller à l'extrémité du carré, on leur banda les yeux, on donna lecture du jugement prononçant la peine de mort, les prêtres leur dirent un dernier adieu, puis l'officier commandant le piquet leva son épée, et la terrible exécution s'accomplit !!

Les restes inanimés des suppliciés furent amoncelés dans un tombereau et transportés au cimetière ; en traversant la ville, vis-à-vis le corps-de-garde de la préfecture, l'un des cadavres, celui d'Ambroise Morin, fut jeté hors du tombereau par le cahotement du pavé, ce qui vint ajouter à l'horreur du spectacle révoltant donné aux habitants de Grenoble dans cette pénible journée.

Trois habitants de Vizille, MM. Chapuys, Gauthier et Gallien, détenus en ce moment dans le corps-de-garde pour la même cause, menacés du même sort, furent témoins de cette scène affreuse.

Huit condamnés attendaient dans la prison que le gouvernement eût statué sur leur recours en grâce ; personne ne doutait d'une commutation de peine ; le 12 mai, on reçut par le télégraphe l'ordre d'exécution immédiate.

Cet ordre était ainsi conçu :

« *Le Ministre de la police générale au général Donnadiou, commandant la 7^e division militaire.*

« *Je vous annonce, par ordre du roi, qu'il ne faut ac-*

corder de grâce qu'à ceux qui ont révélé des choses importantes.

» Les vingt-un condamnés doivent être exécutés, ainsi que David.

» On promet 20,000 fr. à ceux qui livreront Didier. »

Les sept malheureux condamnés par le conseil de guerre furent conduits sur le même terrain, encore humide du sang de leurs frères, et y reçurent la mort avec le même courage, la même résignation.

Parmi eux se trouvaient deux domestiques du sieur Boujard, fermier de Vaulnaveys-le-Bas, qui était parti avec les insurgés ; sa femme, inquiète de l'absence de son mari, envoya ses deux domestiques au-devant de leur maître ; ils furent rencontrés par les dragons de la Seine, on trouva sur eux des cartouches qu'ils avaient ramassées sur la route ; conduits dans les prisons et traduits devant la commission militaire, ils protestèrent en vain de leur innocence, ils furent condamnés. Un enfant de seize ans, Maurice Miard, de la Mure, ne fut que blessé par la décharge du piquet d'exécution, il fallut tirer sur lui jusqu'à trois fois, pour clore cette boucherie.

David, condamné dès les premiers jours, n'avait pas été plus heureux ; il fut exécuté le lendemain.

Les autorités de Grenoble, en présence de ces ordres implacables du ministre, comprirent qu'elles étaient elles-mêmes allées trop loin dans leurs rapports, et qu'une réprobation générale ne manquerait pas de protester énergiquement contre ces exécutions.

Le général Donnadiou adressa au ministre de la guerre, une lettre, où, en rendant compte du supplice des sept derniers condamnés, il fit observer que les châtimens produisaient un effet salutaire lorsqu'ils suivaient immédiatement le crime qui les avait motivés, mais qu'ils pouvaient produire un effet contraire, alors que, le calme

étant rétabli, l'idée du crime s'effaçait pour faire face à la commisération qu'inspirent toujours des malheureux, entraînés dans des conspirations dont ils n'avaient pas compris le but ou la portée.

Le général demandait que les châtimens à exercer à l'avenir ne tombassent plus que sur la tête des principaux chefs.

Plus tard, des hommes dirigés, les uns par des sentimens généreux, d'autres par un esprit d'opposition au gouvernement des Bourbons, ont demandé compte aux ministres et aux autorités de Grenoble de tout ce sang inutilement versé; alors se sont élevées des discussions déplorables; les accusations les plus fâcheuses ont été portées contre eux; ministres et subordonnés en sont arrivés à s'accuser les uns les autres.

De tous ces débats est résulté un grand enseignement, c'est qu'en toute matière, en matière politique surtout, il ne faut jamais s'écarter des lois de l'humanité et rester toujours dans les limites de la vérité.

Si, à la réception des ordres impitoyables du ministère, le général Donnadiou eût brisé son épée plutôt que d'obéir, il aurait sauvé huit innocents et sa vie n'aurait pas été abreuvée d'amertumes et de déceptions.

Comme militaire, il avait rempli loyalement ses devoirs en combattant les insurgés; nanti de tous les pouvoirs par suite de l'état de siège, il avait nécessairement celui de suspendre, jusqu'à ce que le gouvernement, mieux éclairé, eût pu juger en parfaite connaissance de cause, des exécutions qui lui paraissaient contraires aux intérêts de l'État.

Maintenant nous n'entendons pas excuser le ministre de la police, M. Decazes; il a fait peser contre la monarchie une bien terrible responsabilité. La précipitation qu'il a apportée dans l'examen de cette affaire, la transmission par la voie du télégraphe, du rejet du recours des

condamnés sans avoir demandé des explications aux autorités, qu'il voyait animées des sentiments les plus rigoureux et les plus énergiques, et qui, cependant, appuyaient le recours : tout devait lui faire une loi de surseoir ; c'est une tache de sang que l'histoire a marquée en traits ineffaçables sur son blason de duc.

Cependant Didier et les principaux chefs de la conspiration avaient échappé aux poursuites ; accompagné de trois autres conjurés, des sieurs Dussert, dit le Guide, Durif et Coussaud, il s'était réfugié dans les bois de Saint-Martin-d'Hères ; de là il s'engagea dans les montagnes et il gagna la Savoie ; il se retira à Saint-Sorlin-d'Arve, petit village de la Maurienne, chez un aubergiste du nom de Balmain. Là, dit-on, deux de ses compagnons, formèrent le projet, avec Balmain, de livrer le malheureux proscrit.

Nous avons à nous recueillir encore, ou pour sanctionner un jugement que l'opinion publique a porté contre deux hommes qui, impliqués dans l'affaire de Didier, ont été accusés de l'avoir lâchement trahi et livré à la justice, ou pour les disculper d'une flétrissure qui a longtemps plané sur eux, et qu'aujourd'hui leur famille repousse avec énergie.

Nous avons consulté tout ce qui a été dit et écrit à ce sujet, et voici ce qui résulte de nos investigations.

Dussert, dit le Guide, et Durif, l'un et l'autre de la commune de Vaujany, en Oisans, étaient cousins ; ils avaient connu Didier à l'époque où il faisait exploiter les mines argentifères d'Allemont, qui lui avaient été concédées ; il fut facile à ce dernier de les engager dans le complot ; il leur parla, comme aux autres, de l'empereur, de la possibilité de placer sur le trône Napoléon II ; ces hommes simples se laissèrent séduire. Après l'échec éprouvé à la porte de Bonne et la dispersion des bandes,

connaissant parfaitement les sentiers qui sillonnaient les montagnes de l'Oisans, les passages des cols, ils purent gagner leur pays et successivement passer la frontière.

Ils avaient un oncle, curé à Allemont, qui avait connu personnellement le roi Louis XVIII lorsque, comte de Provence, il était lui-même concessionnaire des mines d'Allemont; en passant dans ces localités, Durif, qui n'avait pas d'argent, en fit demander par sa femme à son oncle, qui profita des relations qu'il avait eues avec le roi Louis XVIII pour lui écrire et solliciter la grâce de ses neveux.

Dussert et Durif ont toujours soutenu énergiquement que leur oncle avait obtenu leur grâce sans condition aucune, qu'ils s'étaient séparés de Didier, mais qu'ils ne l'avaient pas livré, qu'ils n'avaient reçu aucune récompense, que Balmain seul avait touché le prix du sang, après avoir guidé les pas des carabiniers royaux.

Ils ont eu raison de protester. Nous croyons, en effet, que toutes les démarches faites en leur faveur l'ont été à leur insu; mais Jean-Baptiste Sert, beau-frère de Dussert, se présentait, le 9 mai, à la préfecture de Grenoble; là il déclarait que la retraite de Didier lui était connue, et il offrait de livrer le proscrit, au prix de la grâce de Dussert et de celle de son parent Durif. M. de Montlivault promettait la grâce demandée, et Sert partait pour la Maurienne; lorsque Dussert et Durif arrivèrent à Saint-Jean-de-Maurienne, il les y attendait; là, il les engagea à séparer leur cause de celle de Didier, ce qu'ils firent aussitôt; Balmain fut ensuite prévenu par Sert de ce qu'il avait à faire et, pour gagner la récompense promise, il chercha les moyens de livrer le fugitif.

Ce n'est pas sur des probabilités que nous parlons de la coopération de Jean-Baptiste Sert dans cette malheureuse affaire; cet homme, nommé quelque temps après per-

cepteur dans le département de la Nièvre, réclamait en 1828 un secours du gouvernement et mettait en avant, dans sa pétition, le service qu'il avait rendu à la cause royale en participant à l'arrestation de Didier.

Le matin du jour où Dussert et Durif s'étaient décidés à s'éloigner de Didier, ce malheureux se réveille et ne trouve plus auprès de lui que la femme de Balmain, qui le prévient du départ de ses compagnons, des intentions de son mari de le faire arrêter, et l'engage à fuir.

Accablé de fatigue et de misère, les pieds ensanglantés par la marche forcée à travers les bois et les rochers, les vêtements mis en lambeaux par les ronces et les épines, il est obligé de fuir ce toit inhospitalier et d'errer de nouveau au milieu des forêts; il aperçoit un chalet abandonné, il a peine à y traîner son corps épuisé de privations et de souffrances; il se laisse tomber sur quelques branchages; là il recueille ses pensées, et un retour sur sa vie aventureuse et agitée lui suggère de bien amères réflexions; les reproches de ses compagnons, l'accusant à tout instant de les avoir entraînés dans ce fatal complot, pèsent sur sa conscience, mais il les plaint parce qu'ils souffrent comme lui, il se complait dans son isolement; un sommeil réparateur est sur le point d'appaesantir ses sens, lorsque les carabiniers royaux, conduits par Balmain, entrent dans le chalet, le saisissent et le chargent de liens.

Conduit à Turin, il fut bientôt transféré à Grenoble, au moyen d'une autorisation d'extradition.

En arrivant dans cette ville, il descendit dans la demeure du général Donnadieu, hôtel de Viennois, sur le quai; il y resta plusieurs heures; on n'a jamais su ce qui s'est dit et révélé dans cette longue conférence; enfermé dans la prison de Grenoble, il attendit la dernière instruction de son procès et la décision qui devait l'envoyer à l'échafaud.

L'état de siège ayant été levé, le conseil de guerre cessa ses fonctions, et la cour prévôtale dut reprendre ses séances.

Didier parut devant ses juges; il fut digne et convenable; il déplora l'erreur qui l'avait poussé dans sa tentative téméraire, et comme l'accusation avait prononcé souvent le mot de brigands en parlant des insurgés, il dit : « Ce n'est pas la mémoire d'un brigand que je dois léguer à mes enfants : on pourra dire que leur père a été égaré, mais jamais qu'il chercha ses intérêts dans le malheur de la France. »

Il fut défendu par M. Motte, avocat.

L'arrêt ne pouvait être qu'une sentence de mort, elle fut prononcée.

Didier, depuis son arrestation, avait fait un retour sincère aux sentiments religieux qui avaient guidé les premières actions de sa vie et qui s'étaient affaiblis ensuite au contact des passions et des faiblesses de ce monde; de pieuses lectures, de saintes exhortations lui donnèrent le courage de subir avec résignation les moments terribles qu'il avait à traverser, les dernières angoisses qu'il avait à subir. M. Toscan, curé de Saint-Louis, son parent, le visita souvent dans sa prison et l'assista à sa dernière heure; ce vénérable ecclésiastique, malgré le poids des années, retrouva la force nécessaire pour ne pas faillir à ce triste devoir. L'échafaud fut dressé le 10 juin 1816, Didier y monta d'un pas ferme; cet échafaud ne s'est plus relevé à Grenoble pour cause politique.

Plusieurs des conjurés fugitifs furent longtemps errants et proscrits, plus tard ils furent successivement autorisés à rentrer en France; en 1830, un grand nombre d'entre eux, les veuves et les parents des condamnés reçurent des pensions, plusieurs furent appelés à des fonctions publiques.

Peut-être en cela le gouvernement de Louis-Philippe, en cicatrisant des plaies toujours saignantes, n'a-t-il voulu que faire venir à lui des familles naturellement ennemies des Bourbons de la branche aînée.

Charvet, l'huissier de Vizille, réputé chef du complot dans cette localité, resta caché pendant plusieurs jours dans un fagotier, à Saint-Pierre-de-Mésage; dénoncé, il allait être arrêté, lorsque M. le docteur Bonnardon père lui fit donner avis de quitter le pays; il gagna les montagnes et il put parvenir à passer la frontière; il se rendit à Parme, auprès de Marie-Louise, pour laquelle il croyait avoir agi, risqué son existence et perdu sa position; il se fit recommander à cette princesse, mais un ordre de la police lui enjoignit de quitter Parme dans les vingt-quatre heures, il abandonna ces lieux inhospitaliers et il s'embarqua pour Smyrne, où il se fit maître de langues; il fut tué dans une émeute des Turcs contre les Chrétiens.

Cet homme avait eu une vie des plus aventureuses. Avant de se fixer à Vizille, il avait voyagé; pris par un corsaire algérien, il était resté pendant six ans esclave à Alger, puis racheté par un envoyé de la France, M. Dubois-Tainville. Rentré à Vizille, il était dans l'usage de fêter chaque année l'anniversaire de sa délivrance, en donnant à dîner à ses amis; sur un fauteuil, à la place d'honneur, était le portrait de son bienfaiteur, M. Dubois-Tainville.

Il avait un cœur excellent, mais une fort mauvaise tête.

M. Boulon, maire de Vizille, après s'être vainement opposé au départ des conjurés, avait employé tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour empêcher que ses concitoyens ne fussent victimes de leur imprudence; tout en appuyant, dans de justes limites, les mesures du gouvernement, il faisait prévenir en secret les personnes qui devaient être emprisonnées, il fut aidé dans cette tâche par les hommes les plus honorables de la ville.

MM. Gauthier, notaire, Chapuys et Gallien, ayant été arrêtés comme complices et conduits à Grenoble, par un concours de circonstances favorables et cependant non prévues, furent déposés dans le corps-de-garde de la préfecture; plusieurs jours se passèrent; ils eurent le soin de ne pas réclamer contre leur détention provisoire; lorsque l'état de siège fut levé, ils demandèrent des juges; ils parurent devant M. de Bastard de Lestang, commissaire extraordinaire de police, qui, après un interrogatoire assez long, les consigna dans la ville de Grenoble pour huit jours; ils rentrèrent ensuite à Vizille.

Les quinze années de règne des Bourbons de la branche aînée ont été pour ces malheureux princes des temps de rudes épreuves, de déplorables angoisses; nous n'en rechercherons pas ici les causes; il nous suffira de dire que, d'un caractère faible, sans énergie, incapables d'une volonté ferme et soutenue, ils n'ont pu lutter ni contre les exigences des hommes qui se disaient leurs partisans et leurs amis, ni contre les attaques incessantes des partis qui, dans le principe agissaient dans l'ombre, et qui, plus tard, se sentant assez puissants pour se montrer au grand jour, finirent par renverser le trône.

Au mois d'août 1829, la chambre des députés venait de se séparer, après une session qui avait marqué par des luttes violentes de l'opposition constitutionnelle; un changement de ministère était imminent; on prévoyait les mesures qui amenèrent plus tard la révolution de 1830; dans le but de ranimer le patriotisme des populations et de maintenir le feu sacré, les députés de l'opposition, les plus influents par leurs antécédents et leur position résolurent de parcourir la France; le général Lafayette avait dans son itinéraire l'Auvergne, où il était né, le Dauphiné, où une de ses petites-filles venait de s'allier à la famille Périer.

Après avoir visité les villes principales de l'Auvergne,

Clermont, Brioude, Issoire et le Puy, où au milieu d'un banquet avait été reçue la nouvelle de la nomination de M. de Polignac comme président du conseil des ministres, le général Lafayette se rendit directement à Grenoble par la route d'Annonay; personne ne l'attendait à la Côte-Saint-André, quand il arriva à sept heures du soir; la nouvelle s'en répandit aussitôt, et la ville fut spontanément illuminée, la population se porta toute entière autour de la maison de M. Chanron, qui s'était empressé d'offrir au général l'hospitalité.

Le lendemain il partit de la Côte, escorté de trente cavaliers qui l'accompagnèrent jusqu'à Rives, où il fut reçu par MM. Blanchet frères; le même empressement des populations, les mêmes sympathies le suivirent dans tous les villages qu'il traversa jusqu'à Grenoble; un grand nombre d'habitants de cette ville connus par leur opposition au gouvernement, s'étaient rendus en voiture ou à cheval dans le village du Fontanil.

Ils se rangèrent à l'arrivée du général, chacun se découvrit, et lorsqu'il fut au centre de la file, où étaient placés les ordonnateurs de la fête, M. Jules Mallein, avocat, lui adressa un discours retraçant les principaux actes de sa vie, et se terminant par ces paroles :

« Voilà, monsieur, les grands souvenirs qui nous amènent au-devant de vous et qui réunissent en ce moment, sur les avenues d'une ville impatiente de vous recevoir, une portion de ses habitants; venez au milieu d'eux! vous verrez nos vieillards s'empresser sur vos pas et notre jeunesse s'incliner à votre vénérable aspect; venez! soyez aussi notre hôte; ce titre, moins brillant aux pieds des Alpes que sur les bords américains, a cependant quelque prix dans un pays où naquirent Barnave et Mounier, eux que les assemblées de Vizille et de Romans ont honorablement inscrits aux premières pages de l'histoire de notre

régénération. Hommage libre, il ne sera pas dédaigné sur ce sol dauphinois qui ne fut jamais infertile pour les idées élevées et qui cite encore plusieurs des siens parmi les plus fermes appuis de la charte et des principes constitutionnels ; l'un d'eux est votre allié, et, sous son toit, le berceau de vos arrière-petits-enfants vous dira aussi que vous ne pouvez être un étranger pour nous.

» Venez donc, général ! vous marchez ici entouré de ces sentiments qui ne périssent pas, car la postérité les perpétue ! Venez vous reposer au milieu d'eux ! une session s'avance où peut-être le patriotisme aura besoin de serrer ses rangs ; nous vous verrons alors au poste marqué par une glorieuse vie ; aujourd'hui nous n'avons d'autre pensée que le bonheur inspiré par votre présence. »

Le général répondit à M. Mallein ; des cris de : Vive Lafayette ! se firent entendre de toutes parts, et le cortège se mit en route ; à la porte de France, la population presque entière de Grenoble était accourue à sa rencontre ; il traversa la ville par la rue Montorge, la place Grenette et la rue Neuve et se rendit ainsi à l'hôtel de M. Augustin Périer.

Dans le trajet la foule encombrait les rues, mais aucun cri, aucune acclamation ne vint interrompre cette marche silencieuse ; le général était déjà entré dans les salons de l'hôtel que les dernières voitures qui suivaient étaient encore sur la place Grenette.

L'autorité ne crut pas devoir apporter d'obstacles à ces ovations politiques ; le ministère, tout nouveau, hésitait encore dans sa marche, il redoutait l'explosion du mécontentement qui avait signalé son arrivée aux affaires. On se contenta de surveiller ce qui se passait ; d'ailleurs, les hommes notables qui dirigeaient ces manifestations avaient recommandé la plus grande circonspection, la plus grande prudence.

Ce qui fut évident pour tout le monde, c'est qu'un gouvernement qui laissait passer de semblables démonstrations, d'aussi énergiques protestations, était assis sur des bases bien fragiles ; on put compter alors à Grenoble et dans le département de l'Isère le bien petit nombre de personnes sur lesquelles pouvait s'appuyer encore le pouvoir royal.

Une année plus tard, ce pouvoir était entraîné dans l'abîme, et le général Lafayette, debout sur les ruines d'un trône, embrassait le futur roi Louis-Philippe, en tenant dans ses mains le programme de l'hôtel de ville.

Le général passa deux jours à Grenoble ; une députation des habitants, à la tête de laquelle était M. Rosset-Bressan, vieillard de soixante-quatorze ans qui avait été le premier maire élu de Grenoble, lui offrit une couronne d'argent, entrelacée de branches de chêne.

Enfin, un banquet composé de deux cents personnes notables de la ville, présidé par M. Camille Teisseire père, ancien député de l'Isère, termina la deuxième journée ; à ce banquet assistèrent MM. Mérilhou, avocat de Paris, et Sauzet, avocat du barreau de Lyon, qui étaient venus à Grenoble plaider devant la cour un procès important intéressant la famille de Vaulserre.

Le mercredi 19 août, le général Lafayette, accompagné de la garde d'honneur à cheval qui avait été organisée par la jeunesse de Grenoble, partit avec sa famille et celle de M. Augustin Périer pour le château de Vizille.

Soixante-dix Vizillois, à cheval, étaient venus à la rencontre du cortège jusqu'à Tavernolles, limite du canton de Vizille. Les deux escortes se réunirent aux cris de : Vive Lafayette ! Le général descendit de voiture sous un arc de triomphe qui portait pour inscription : *Le canton de Vizille au Général Lafayette*. Le docteur Bonnardon, à la tête

d'une députation des principaux électeurs du canton, adressa ces mots au général :

« Nous venons, au nom des habitants du canton de Vizille, vous prier d'agréer leurs félicitations ; la joie qu'ils éprouvent de vous voir parmi eux ne saurait assez s'exprimer. Ils savent que partout, sur son passage, des fêtes ont accueilli l'ami de Washington. Nos hommages, ici, monsieur le général, seront simples ; ils sont l'expression fidèle de nos cœurs. Les échos de nos montagnes ont souvent répété vos vertus et vos belles actions. Le défenseur de la liberté des peuples dans les deux mondes, le bienfaiteur de l'humanité ne saurait être accueilli avec trop d'empressement par une population qui se rappelle que les premières étincelles de la liberté constitutionnelle en France jaillirent de l'assemblée de Vizille. A la tribune nationale, au milieu des combats, nous vous avons toujours vu conduit par l'honneur. Votre beau caractère, votre constant attachement pour tout ce qui peut contribuer au bonheur des peuples, trouvent à peine des modèles parmi les grands hommes que nous offrent les siècles passés.

» Veuillez, monsieur le général, voir dans notre allégresse le témoignage sincère de notre attachement à votre personne et un hommage rendu à vos vertus et à vos nobles travaux.

» Vive Lafayette ! Vive le héros de la liberté ! »

Ce cri fut répété par tous les assistants, et on s'avança vers Vizille.

Un arc de triomphe avait été élevé à l'entrée de la ville ; tous les habitants étaient arrivés en foule à la rencontre du général ; le corps des pompiers, avec sa musique, s'était placé sur la route.

M. Finant, ancien lieutenant-colonel, maire de Vizille, et les membres du conseil municipal s'étant avancés, le maire complimenta le général en ces termes :

« Général !

» Vous voyez accourir au-devant de vous les habitants de Vizille et de son canton. Ils viennent avec transport saluer le vétéran des défenseurs de leurs droits et de leur liberté. Ce fut sur leur sol que parut l'aurore de cette révolution mémorable, à laquelle vous avez tant coopéré par vos travaux. Si, dans son cours, des malheurs graves vinrent affliger la patrie, ils furent l'ouvrage d'hommes perfides et pervers. Mais les principes généreux et féconds pour lesquels on vous a vu sans cesse combattre, ont enfin prévalu, ils ont surmonté tous les obstacles; ils ont été reconnus et proclamés par un roi législateur. Si le nouveau monde vous honore comme un de ses libérateurs, la France vous comptera toujours au nombre des premiers fondateurs de la liberté. Vous avez consacré une longue carrière à la conquête de cet immense bienfait, vous en recueillerez une gloire immortelle. La vaine renommée des conquérants qui n'ont fait que troubler le monde, s'éteindra dans les siècles à venir, ou ne restera dans la mémoire des hommes que comme le souvenir des fléaux qui ont ravagé la terre; mais la gloire des bienfaiteurs du genre humain brillera d'âge en âge, d'un nouvel éclat, et votre nom, comme ceux des Guillaume Tell, des Washington et des Franklin, sera prononcé avec vénération par la dernière race des mortels.

» Venez, illustre général, père de la patrie, honorer de votre présence le berceau de l'enfant que vous avez chéri. Ce fut sous ces antiques tours, jadis l'asile du despotisme féodal, que la liberté naissante fit entendre ses premiers accents. Que nous sommes heureux, que nous sommes fiers de les voir aujourd'hui couronnés de vos palmes glorieuses, et devenir la demeure d'un digne rejeton des Lafayette ! »

Le général répondit au discours prononcé par M. Finant

en peu de mots chaleureux et vivement accentués, après quoi conduit à travers la ville il entra au château, salué par les vivats de toute la population, joints à la détonation des deux petits canons placés au Jardin du Roi.

Les cavaliers s'étaient rangés en bataille dans la cour. L'escalier du château disparaissait sous une foule de jeunes filles habillées de blanc. L'aspect imposant des montagnes voisines ajoutait à cette réception presque royale, une décoration solennelle.

Le lendemain, un banquet par souscription eut lieu sur la place du château; là de nouveaux toasts furent portés, divers discours furent prononcés. Danses, illuminations, feux de joie, rien ne manqua à ces fêtes.

Quatre jours après, le général Lafayette partit de Vizille pour Lyon, où l'attendaient de nouvelles démonstrations.

Son passage par les principales villes et bourgs du département de l'Isère, Voiron, la Tour-du-Pin, Bourgoin et Vienne, fut l'objet d'ovations semblables, ce fut partout une véritable marche triomphale.

L'autorité demeurait silencieuse spectatrice de ces actes d'une foudroyante opposition; Vizille seul fut l'objet d'une mesure de rigueur.

Le 20 septembre le bruit se répandit dans la ville qu'une destitution ministérielle venait de frapper M. Finant, maire, et son adjoint, M. Chapuys, *pour avoir pris part aux honneurs publics décernés à M. de Lafayette*; tels sont les termes de l'arrêté signé par M. de la Bourdonnaye, ministre de l'intérieur, en date du 11.

Toute la population était réunie sur la place publique, chacun exprimait ses regrets de la destitution qui frappait ces deux magistrats; on se porta à la mairie, et là M. Romain Peyron, ancien adjoint, au nom de ses concitoyens, leur adressa l'allocution suivante :

« Monsieur le maire, Monsieur l'adjoint,

» Les habitants de cette commune ont appris avec la plus grande douleur la mesure qui vient d'être prise à votre égard.

» Les motifs qui ont servi de prétexte à cet acte du nouveau ministère sont trop honorables pour que nous puissions vous plaindre. Vous êtes, messieurs, les premiers citoyens destitués de leurs fonctions gratuites, pour avoir *pris part aux honneurs publics rendus à M. de Lafayette*. N'envions pas aux ennemis des libertés publiques cette triste satisfaction, lorsque la France entière retentit encore des acclamations qui ont partout éclaté sur le passage de ce grand citoyen, et notamment dans la seconde ville du royaume.

» Vous avez rempli un devoir en ne vous séparant pas de tous vos administrés dans cette circonstance solennelle, où la présence de nos magistrats, se rendant l'organe de nos sentiments unanimes, ajoutait un nouveau prix à leur manifestation et assurait le bon ordre et la paix publique au milieu de cette fête.

» Veuillez recevoir et nos remerciements et nos regrets. »

Un banquet fut improvisé et offert par les habitants à MM. Finant et Chapuys.

C'est ainsi que se termina ce dernier épisode de la pérégrination du général Lafayette dans nos contrées, nuage précurseur des tempêtes qui agitérent plus tard la France et entraînaient le trône.

CHAPITRE VIII.

LA FAMILLE PÉRIER ET LE CHATEAU DE VIZILLE.

Claude Périer. — Augustin Périer. — Casimir Périer. — Incendie du château. — Le château et le parc du vivant du Connétable et après l'incendie.

M. Claude Périer, dont la famille est originaire de Mens, avait créé dans le château de Vizille une manufacture de toiles peintes; les principales salles avaient été appropriées à cette industrie; il traversa les orages de la révolution sans être trop inquiété, bien qu'il ait eu le tort, comme beaucoup d'autres, d'avoir une grande fortune; on respecta l'édifice où une industrie noblement exercée fournissait à la subsistance de nombreux ouvriers.

En 1792 et 1793, Claude Périer s'était fixé à Paris, retenant auprès de lui quelques-uns de ses fils, laissant à Grenoble sa femme Marie Pascal, avec ses autres enfants, veiller aux débris précieux d'une grande fortune submergée dans le naufrage universel.

Il avait dix enfants; huit fils : Augustin, Alexandre, Casimir, Amédée, Scipion, Camille, Alphonse et Joseph; deux filles : M^{me} Savoye de Rollin et M^{me} Camille Tesseire;

six de ses fils et ses deux gendres ont été députés sous la restauration ou le gouvernement de Juillet; Casimir a été premier ministre, et Augustin pair de France.

L'aîné des frères Périer était Augustin; son père le destinait à devenir conseiller au parlement. Un ou deux ans avant la révolution, le Dauphiné éprouva une disette sérieuse; des achats considérables de subsistances hors de la province furent nécessaires; Claude Périer mit son crédit et ses capitaux aux ordres de son pays, et pour reconnaître ce service, le parlement de Grenoble, quelque temps après, rendit spontanément un arrêt qui lui accordait, pour son fils aîné, l'agrément d'une charge de conseiller.

Augustin Périer ne put profiter de ce haut patronage; la Révolution étant survenue, il entra à l'école polytechnique vers l'époque de sa création; il y eut pour maîtres les premiers savants de l'Europe, et pour camarades plusieurs des hommes qui ont servi et illustré la France dans les rangs les plus élevés.

Témoin à Grenoble du premier éveil que prépara la Révolution de 89, témoin des délibérations des États du Dauphiné à Vizille, son âme s'émut aux accents du patriotisme; il s'attacha avec foi aux doctrines constitutionnelles dont Mounier et Barnave s'étaient rendus les premiers organes et il conçut dès lors, pour une liberté sage et pure, cet amour vrai et réfléchi qui ne s'est jamais altéré ni affaibli dans son cœur.

Augustin Périer, en servant son pays dans ses intérêts locaux, se prépara à le servir dignement un jour sur un plus grand théâtre; il rendit à sa ville natale, au département de l'Isère, des services aussi utiles, aussi constants que désintéressés. L'administration des secours publics le vit se dévouer au soulagement du malheur avec ce zèle qui est le génie de la bienfaisance, avec ce discernement éclairé qui en double le prix et en prévient les écarts.

Pendant de longues années, le conseil général du département de l'Isère le vit prendre à ses travaux la part la plus active.

Les nombreux manuscrits qu'il a laissés sont un témoignage de ses vastes connaissances en toutes matières; histoire du pays, économie politique, sciences et arts, rien ne lui était resté étranger.

La carrière commerciale qui s'offrit à lui sur une grande échelle, plus encore à raison de ses connaissances dans les sciences économiques qu'à raison de l'étendue de sa fortune, lui donna aussi de nombreux moyens de coopérer au bien public.

Le château de Vizille avait été transformé par son père en un immense atelier; il en prit la direction, il en étendit les opérations, il dota cette contrée d'une nouvelle branche d'industrie, qu'il sut ranimer et perfectionner encore, même après les ravages d'un incendie.

En 1827, il fut envoyé à la chambre des députés par trois collèges électoraux du département de l'Isère; il y siégea dans les circonstances les plus difficiles et les plus graves; nommé en 1832 à la chambre des pairs par un choix que confirma l'opinion générale et l'accueil de cette chambre elle-même, il offrit à l'une et à l'autre la réunion de toutes les qualités qui caractérisent l'homme public, et surtout la première de toutes, un sentiment profond, une observation rigoureuse des devoirs que cette mission imposé.

Une conviction consciencieuse et éclairée le rangeait sous la bannière de la monarchie constitutionnelle; il la suivit avec courage, fidélité et indépendance. Il porta dans la discussion des affaires publiques une longue expérience, des connaissances aussi étendues que variées, la netteté des idées, la rectitude de l'esprit, une logique puissante.

M. Augustin Périer, pendant les loisirs que donnaient à ses collègues les vacances des chambres législatives, résidait à Vizille, où de nombreuses occupations exigeaient sa présence et entretenaient cette activité d'esprit, cet amour du travail qui furent l'une de ses plus précieuses qualités. Là il trouva longtemps le bonheur domestique au milieu d'affections de famille, qui devinrent plus tard de cruelles amertumes.

Il perdit successivement trois filles, plusieurs de ses frères et de nombreux amis; il est mort lui-même en laissant deux fils, dont un seul est vivant, c'est M. Adolphe Périer, conseiller référendaire à la cour des comptes, propriétaire actuel du château et de la terre de Vizille.

Au château de Vizille et à la famille qui, en le transformant en vastes ateliers, a doté le pays d'industries riches et fructueuses, se rattache le souvenir d'un homme célèbre, Casimir Périer, une des illustrations dont s'honore le Dauphiné.

Casimir Périer était né à Grenoble, le 12 octobre 1777; il fit ses premières études au collège de l'Oratoire, à Lyon, où ses trois frères aînés, Augustin, Alexandre et Scipion l'avaient précédé; la Révolution le força à les suspendre, il fut les terminer à Paris; bientôt la conscription l'atteignit et il partit comme adjoint du génie; il fit en cette qualité la campagne d'Italie de 1799 à 1801; il se distingua sous les murs de Mantoue, au combat de *Santo-Giulo*; en 1801, après la mort de son père, il abandonna la carrière militaire et il fonda avec son frère Scipion, à Paris, cette maison de banque connue dans toute l'Europe, et dont les spéculations embrassaient toutes les parties du commerce.

Sous la restauration, la maison de Casimir Périer prit un nouvel essor, mais le gouvernement de cette époque fatalement conduit à méconnaître ses plus chers intérêts en s'aliénant les hommes devenus les chefs de la nation

laborieuse et en les repoussant dans l'opposition, le compta bientôt au nombre de ses adversaires.

De 1817 à 1830, Casimir Périer, appelé à la députation, par la ville de Paris, fit partie de l'opposition constitutionnelle, de cette opposition légale et consciencieuse qui attaqua les actes du gouvernement avec vigueur et énergie, mais avec des intentions conservatrices et des principes modérés.

Les ordonnances de juillet 1830 surprirent peu Casimir Périer; il ne prévoyait pas néanmoins le renversement du trône; il hésita le premier jour; le second jour, les députés se réunirent dans son hôtel; vers le soir, des jeunes gens se rendirent chez lui pour demander un ordre, un signal, un drapeau. Que voulez-vous? répondait-il, pensez-vous qu'un gouvernement qui tente chose pareille n'ait pas la force prête? et nous, disposons-nous de la foudre pour le frapper?

Casimir Périer fut un des cinq députés envoyés au quartier général, pour désarmer les rigueurs du pouvoir; il essaya quelques conseils; la dynastie demeura fière et inébranlable, elle résista à toutes les instances.

La troisième nuit décida la victoire; le 29 au matin, les troupes royales quittaient Paris, et Charles X avait cessé de régner.

Casimir Périer se trouva placé au centre du mouvement, il siégea à l'hôtel de ville, et fut l'un des premiers à reconnaître le droit et le fait d'une royauté nouvelle. Admis aussitôt dans le conseil du lieutenant général du royaume, puis du roi, il prit part aux actes les plus décisifs de cette époque, et bientôt après il fut appelé à la présidence de la chambre.

Nous ne rappellerons pas ici les luttes que la dynastie de juillet a eu à soutenir contre les parties; l'ébranlement occasionné par cette commotion politique ne s'était pas arrêté tout d'un coup: le nouveau pouvoir, à peine cons-

titué, était attaqué avec plus de fureur par ceux-là mêmes qui l'avaient élevé sur le pavois ; dans les conseils de Louis-Philippe, comme à la chambre, Casimir Périer n'eut qu'un but, celui de maintenir le principe d'autorité qui devait faire toute la force du gouvernement.

Le 13 mars 1831, Casimir Périer fut chargé de former un nouveau cabinet ; il arriva aux affaires dans les moments les plus critiques ; l'ouest était agité, la question de Belgique, encore indéécise de tous points, laissait la guerre et la paix en suspens ; la Pologne, soutenant vaillamment une lutte malheureuse, divisait et passionnait l'Europe ; le crédit était détruit, l'ordre public sans garantie, l'autorité sans ascendant, la presse presque entière attisait le feu des passions subversives et belliqueuses ; et les partis qui, depuis juillet, se reposaient sur leurs armes, étendaient peu à peu le réseau de l'esprit révolutionnaire ; il fallait tout contenir, rassurer l'Europe sans lui céder, satisfaire la France sans l'exalter ; en croyant avant tout à la nécessité de l'ordre, il fallait poursuivre l'œuvre de la réformation et la maintenir dans de justes limites ; en comptant sur la paix générale, il fallait veiller à la sûreté nationale et mettre la France à l'abri d'un coup de main.

Casimir Périer satisfît à toutes ces exigences et il en indiqua les moyens : pour garder la paix au dehors, disait-il, comme pour la conserver au dedans, il ne faut qu'une chose, *c'est que la France soit gouvernée.*

Son administration fut toute conçue et dirigée dans cette pensée, et en peu de mois elle étonna la France et l'Europe ; il commençait à jouir de ses progrès, il voyait l'avenir sous un jour plus serein, lorsqu'un fléau mortel atteignit le pays et vint le soumettre à de nouvelles épreuves ; le dimanche 1^{er} avril, il accompagna le duc d'Orléans à l'Hôtel-Dieu, et visita avec lui les premières victimes du choléra ; les jours suivants furent marqués par

des scènes odieuses qui outragèrent et surprirent tout à la fois l'orgueil de notre civilisation ; elles affligèrent cruellement M. Périer. Le 6 avril, il fut atteint lui-même du choléra ; la maladie fut terrible, elle se prolongea cependant ; mais après une lutte longue et douloureuse, il succomba le 16 mai 1832.

Casimir Périer avait cinquante-cinq ans lorsqu'il mourut.

C'était, dans toute l'acception du mot, un homme d'élite ; mais sa plus éminente qualité était une forte volonté, unie à une sagacité et à une lucidité d'esprit des plus remarquables ; quand sa résolution était formée, il était inébranlable.

S'il eût vécu, le gouvernement de Louis-Philippe se fût certainement consolidé sur des bases plus larges et plus sûres, et quinze ans plus tard le trône ne se fût pas abîmé au milieu des tempêtes excitées par les passions qu'avait su comprimer le ministre habile dont nous venons d'esquisser la vie politique.

Le château de Vizille, depuis l'acquisition qu'en avait faite en 1775 M. Claude Périer, était devenu la résidence presque habituelle de sa famille, et, plus tard, celle de son fils aîné Augustin Périer.

En 1825, un terrible incendie ne laissa debout que les murs d'enceinte.

Ce fut dans la nuit du 9 au 10 novembre, à une heure du matin, que le feu se manifesta dans une des salles d'impression, près de l'étendage. Il faisait un vent des plus violents ; une croisée ayant été enfoncée, les pièces de calicot suspendues dans l'atelier furent poussées contre un poêle et prirent feu ; le garde de nuit s'en aperçut au premier moment et se hâta de donner l'alarme. Toute la population de Vizille, éveillée par la cloche de la fabrique, accourut avec la pompe de la ville. Ces secours empressés, le voisinage de l'eau et les efforts des pompiers

auraient bientôt permis de se rendre maître du feu dans un temps ordinaire ; mais l'ouragan faisait tourbillonner les flammes dans tous les sens et avec une incroyable activité, elles ne tardèrent pas à se communiquer aux six ou sept cents pièces de calicot que renfermait l'étendage. Avec elles, s'embrasèrent comme par une commotion électrique le plancher à claire-voie et les vieilles charpentes en sapin d'une toiture de deux siècles ; dès lors, une gerbe effrayante de flammes dominant l'édifice et se dirigeant de tous côtés avec violence, le feu se propagea rapidement dans les combles, enflamma les magasins et les bois d'emploi et de chauffage. Tous les efforts devinrent inutiles. Bientôt l'incendie éclata en plusieurs endroits de la ville : le quartier du Château de Paille fut envahi ; les habitants qui s'étaient portés vers le château se répandirent dans les rues pour sauver leurs enfants et leur mobilier ; les propriétaires de la fabrique, les principaux employés et contre-mâtres restèrent seuls pour sortir du château les livres de commerce et les objets les plus importants ; on lança par les fenêtres les livres et manuscrits de la bibliothèque, qui furent ainsi préservés ; mais on ne put sauver les tableaux de la grande galerie, collection des plus précieuses.

Au moment où l'horloge du château venait de sonner deux heures, le dôme qui la renfermait s'écroura avec tous les planchers intermédiaires, et obstrua le grand escalier de cinq mètres de décombres qui brûlèrent pendant plusieurs jours.

Cependant la nouvelle de l'incendie avait été transmise à Grenoble ; on organisa à la hâte tous les moyens de secours dont on pouvait disposer ; deux pompes, les pompiers, un détachement de la garnison, un grand concours d'habitants de la ville arrivèrent assez à temps pour arrêter les progrès du feu dans Vizille ; on domina le dan-

ger, mais on ne put empêcher que tout le quartier du Château de Paille, celui habité par la classe la plus nécessaire, ne fût entièrement détruit. Ce quartier est ainsi nommé par allusion au chaume qui couvrait presque toutes les maisons avant un premier incendie qui avait eu lieu en 1824 et qui avait détruit vingt-trois maisons.

Par suite de l'embrasement du château, les ouvriers demeuraient sans ouvrage et sans pain ; un grand nombre n'avaient pas même d'asile.

Dans la matinée, le général commandant la division, le préfet et les autres autorités de Grenoble accoururent pour diriger les secours. Des mesures furent prises pour assurer la subsistance de la population. Plus tard, de nombreuses souscriptions organisées dans toute la France permirent de réparer une partie des désastres et de soulager les plus malheureux.

M. Augustin Périer, comprenant que le moyen le plus propre à ramener dans son ancien état la population industrielle de Vizille, était de procurer de l'ouvrage aux ouvriers, activa le plus possible les réparations du château, et, en attendant, fit établir des ateliers provisoires.

Dès le mois de décembre, les travaux de construction commencèrent à la grande satisfaction de la population de Vizille, d'abord abattue et consternée, et bientôt les vœux de M. Augustin Périer furent réalisés : le château fut entièrement restauré tel qu'il existe aujourd'hui.

Avant de décrire le château et le parc de Vizille dans leur état actuel, nous devons faire connaître ce qu'ils étaient avant l'incendie et avant l'acquisition de M. Claude Périer.

Du vivant du Connétable et sous ses descendants, le château de Vizille présentait à peu près le même aspect extérieur qu'aujourd'hui ; bien qu'irrégulier, son ensemble a quelque chose d'imposant. Les habitants du château

communiquaient avec le parc et les jardins, d'abord par un escalier taillé dans une partie du rocher ; plus tard, le maréchal de Créqui a fait construire le grand escalier formant trois grands perrons ornés de balustres placés en amphithéâtre l'un au-dessus de l'autre.

Entre les deux escaliers conduisant au premier perron fluait autrefois une fontaine dont le jet sortait de la gueule d'un lion ; ce lion, représentant la Force, entouré de quatre génies également en relief, est enchaîné par eux ; ce travail est détérioré aujourd'hui soit par le temps, soit par des mutilations qui remontent à 1792.

A droite et à gauche de ces escaliers sont deux groupes en marbre, aussi mutilés ; ce sont deux athlètes terrassant l'un un lion, l'autre un taureau.

Ces allégories s'appliquent évidemment au Connétable qui, par le génie ou par l'adresse, sortait toujours victorieux de ses luttes et de ses combats.

L'entrée principale se trouvait alors sur la rampe qui descend du Jardin du Roi ; au-dessus de la porte on remarquait la statue équestre du Connétable ; elle était en bronze et en demi-bosse. Pendant la première Révolution, on imagina de l'abattre pour en faire des balles et comme ce projet ne put se réaliser, on la remplaça au lieu qu'elle occupe encore avec son inscription.

FRANCISCUS BONNA DIGUERIARUM

DUX

PAR ET MARESCALLUS FRANCÆ SUMMUS EXERCITUUM
CASTRORUMQUE REGIORUM PRÆFECTUS, EQUESTER HAC
ÆNEA STATUA MARTIS ORA FERENTI AD VIVUM EX-
PRIMITUR.

AN. MDCXII ÆTAT. LXXVIII.

Au-dessus de la porte de l'entrée du parc, on lisait sur un marbre noir :

FELICIBUS AUSPICIIIS HENRICI IV
FRANCIÆ

NAVARREQUE REGIS INVICTISSIMI, PACE TERRA MARIQUE
PARTA A BONNA DIGUERIARUM DOMINUS DELPHINAT-
TUS PROREX TOT BELLORUM SUPERSTES SECESSUM HUNC
SIBI SUISQUE EREXIT ANNO

SALUTIS MDCXX.

Et au-dessous :

DEUS NOBIS HEC OTIA FECIT MAJOR POST OTIA VIRTUS.

Ces inscriptions ont été restaurées et rétablies.

La porte principale donnait dans une vaste cour où se trouvaient un pavillon adossé au jardin du roi et la chapelle placée contre l'aile nord du château.

Le pavillon était une ancienne maison-forte appartenant à la famille de Marcieu ; au-devant était un passage qui communiquait de la place du château à la vallée de Vaulnaveys ; ce passage a été supprimé et placé devant le château, puis, plus tard, sous la voute ou tunnel percé par les soins de M. Augustin Périer.

Au midi de la cour était l'escalier servant d'entrée principale.

La chapelle a été démolie et la porte ne s'ouvre plus que pour le passage de quelques voitures de bois ou autres objets nécessaires au service du château.

Dans la grande galerie, dite *Galerie du Connétable*, étaient peints sur les panneaux de la boiserie, d'un côté tous les faits d'armes de ce guerrier, entre autres la prise de Grenoble, le 25 septembre 1590, la bataille d'Allemagne en Provence, et celle de Pontcharra contre l'armée combinée de Savoie et d'Espagne.

En face brillait partout la figure joviale d'Henri IV ; ici le siège de Rouen , la bataille d'Arques , l'entrée à Paris.

Venaient ensuite des médaillons représentant le roi , la reine et son fils le dauphin , qui depuis fut Louis XIII.

Le Salon doré , dit le Salon de la duchesse , était une pièce magnifiquement décorée ; la boiserie , jusqu'à la hauteur de deux mètres , était composée de planchettes rouges , bleues et noires encadrées par de larges filets en or ; les dessins des angles consistaient en fleurs et fruits. Sur chaque panneau était peint un des châteaux appartenant au Connétable , et une des villes où il s'était le plus distingué.

Dans le cadre où était représentée la prise du fort Barraux , on apercevait au bas des remparts un renard près d'une vigne dont les raisins étaient à sa portée , allusion à ce fait d'armes remarquable. Autour du salon on voyait les portraits du Connétable , de sa femme et de ses trois filles , ceux du maréchal de Créqui et du comte de Sault.

Le plafond était composé de caissons enfoncés et séparés par des bandes en saillie et ornées d'arabesques dans le goût italien ; au centre on avait réservé un vaste espace où se trouvait la renommée entre deux génies , dont l'un tenait la lettre F et l'autre la lettre B , *François Bonne* ; tout autour et dans des attitudes plus ou moins gracieuses on voyait les dieux de l'Olympe , Jupiter , Saturne , Vénus , Apollon , Diane , Mars , Mercure et Hercule.

La chapelle , sous le titre de l'Assomption , offrait aussi des choses remarquables ; on y voyait au-dessus de l'autel un tableau représentant l'Assomption de la Vierge , à droite de Marie était le vieux Connétable armé et prosterné , et saint François lui montrant le ciel ouvert ; à gauche , sa jeune épouse , Marie Vignon , et près d'elle sainte Madeleine , sa patronne.

La pièce d'eau en avant du château avait moins d'étendue que celle d'aujourd'hui. Au milieu était une île, en face du grand escalier ; dans cette île était placée la statue en bronze d'Hercule ; la nappe était entourée de peupliers d'Italie, dont quelques-uns existent encore.

M. Adolphe Périer, propriétaire actuel, a fait agrandir la pièce d'eau telle qu'on la voit actuellement ; dans le fond il a fait établir une chute formant cascade d'un très bel effet ; toute cette partie du parc a été plantée de massifs d'arbres verts.

La statue d'Hercule, ouvrage de Richer (qui a fait aussi la statue équestre du Connétable, son tombeau qui est à Gap, et tous les objets d'art du château), a été transportée au jardin de ville de Grenoble, en 1792, avec une partie des orangers que possède aujourd'hui cette ville.

Il n'a pas été apporté d'autres changements dans le parc ; on y voit la faisanderie, vieille masure située sur la gauche du parc, servant autrefois de rendez-vous de chasse, de logement aux gardes et de chenil ; dans une enceinte de murs, dont les vestiges existent encore, on élevait des faisans et des perdrix. On peut admirer la belle allée dite des Soupirs et ses chênes séculaires à l'extrémité de la prise d'eau, au-dessus de la cascade ; la fontaine de la d'Huis au fond du parc, formée par une source qui alimente les ruisseaux et les nappes d'eau ; cette fontaine de la d'Huis, des plus abondantes, était entourée de murs ; tout auprès avait été construit un pavillon ou kiosque où les promeneurs pouvaient se reposer.

Près des bâtiments occupés aujourd'hui par la filature de coton, on avait placé une vaste ménagerie de tous les animaux sauvages de nos Alpes dauphinoises ; les traces en ont disparu.

Enfin, on rencontre épars dans le parc quelques vieux arbres isolés, chênes, tilleuls et peupliers contemporains

de Lesdiguières, seuls vestiges vivants, mais dans un état de caducité avancé, de trois siècles écoulés. Ces arbres vénérables, qui ont sans doute protégé de leur ombre les rêveries de la belle compagne du Connétable, Marie Vignon, verront longtemps encore les ébats des jeunes filles de Vizille; cependant il y a danger de s'arrêter sous leurs branchages vermoulus.

On peut voir un de ces antiques témoins des fastes princiers du château de Lesdiguières sur les bords de la route impériale de Vizille à Séchilienne, vis-à-vis la papeterie de Chaudon; il semble s'appuyer sur le mur du parc, et menacer d'une chute prochaine le voyageur qui le contemple; son tronc et ses branches décrépites tombent en poussière et n'accusent plus qu'une végétation débile et étiolée; son rare feuillage est mince et amaigri; des paysagistes nombreux l'ont reproduit dans leurs tableaux.

Les habitants de Larricia et d'Albano ont assuré pendant des siècles la conservation du vieux chêne sous lequel Virgile venait s'asseoir et méditer son grand poème; il y a quelque chose d'antique, de filial, de mythologique peut-être, dans ce culte et dans ces soins rendus aux vieux arbres d'un pays.

Après l'incendie, le château a été restauré, mais tout l'intérieur a été disposé pour la nouvelle destination qu'il devait recevoir: ce sont maintenant des ateliers pour les ouvriers, des logements pour les employés, des appartements décorés à la moderne pour les propriétaires.

On a rétabli le dôme du belvédère et l'horloge, le seul qui existe dans la ville; aussi le temps s'y règle-t-il d'après le bon plaisir, quelquefois d'après l'appétit du contre-maître de la fabrique, qui peut ainsi reculer ou avancer l'heure du dîner de tous les habitants.

On annonce que le conseil municipal de Vizille a décidé

que, dans le nouvel hôtel de ville, on réserverait une place pour un horloge; il faut espérer que l'achat de cette horloge ne se fera pas attendre aussi longtemps que la construction principale.

On a conservé dans le château l'ancienne tour à l'entrée du parc, autrefois la prison du Connétable; les cachots existent encore dans la partie inférieure, et ne reçoivent du jour que par le haut: ce sont de véritables oubliettes; des logements occupent la partie supérieure; le parquet du boudoir de M^{me} Périer couvre les anciennes cellules des prisonniers.

La maison Oriard, sur la place, qui sert de logement à la gendarmerie, était une dépendance du château; on l'appelait la *Maison du Paradis*, c'était autrefois une auberge où logeaient des ouvriers florentins employés par Lesdiguières. Le nom d'Auberge du Paradis est resté à la maison.

Du temps du Connétable on rencontrait dans les avenues du château, dans les cours et dans les galeries, des hommes d'armes, des officiers, des pages, des serviteurs de toute qualité; c'était une habitation princière, dans toute l'acception du mot; cette habitation avait un cachet de majesté et quelque chose d'imposant qu'elle n'a plus aujourd'hui; mais de rares chaumières composaient alors le bourg de Vizille, la misère et le malheur étaient le partage des manants placés sous la protection des hautes tourelles du manoir féodal; actuellement, au lieu de serviteurs plus ou moins galonnés, ce sont des ouvriers que l'on trouve dans les dépendances du château. Le bruit des métiers a remplacé le bruit des armes; des maisons ont été construites à la place des chaumières; les rues se sont alignées, et Vizille, d'un simple village, est devenu une ville manufacturière dont l'importance croît chaque jour.

Ces pensées ont trouvé un interprète plus éloquent que

nous dans M. Reymond Bonnardon, de Vizille, aujourd'hui conservateur des hypothèques à Carpentras, auteur d'un recueil de poésies intitulé : *Les Voix du Cœur*, imprimé à Valence en 1846. Plusieurs pièces de cet ouvrage sont remarquables par l'élévation des idées et par la richesse des expressions ; on rencontre dans toutes ce sentiment poétique qui peut faire regretter que l'auteur ne se soit pas produit sur un plus grand théâtre.

Combien de jeunes gens ont senti en eux le feu sacré et ont, comme M. Reymond Bonnardon, préféré la vie simple de famille, les occupations du bureaucrate aux illusions et à la vie agitée du poète !

Voici la dernière strophe d'une ode sur le château de Vizille :

O morts, qui n'êtes point ici bas de patrie,
Levez-vous !... la justice a tué la tyrannie.
Ce château qui coûta tant de sang et de pleurs
N'est plus l'aire d'airain où d'orgueilleux seigneurs,
Impitoyablement flagellaient la contrée
Et traînaient vos enfants mourants à la corvée.
L'ouvrier qui l'habite, actif, industriel,
Oublieux du passé, coule des jours heureux ;
La liberté préside à son bonheur tranquille.
Le peuple ainsi se venge ! il a fait, du palais
Du fougueux Lesdiguières, un salutaire asile
Où Dieu lui verse ses bienfaits.

Vizille, 21 janvier 1840.

CHAPITRE IX.

MONUMENTS, INSTITUTIONS ET FABRIQUES DE VIZILLE.

Le château de Cornage. — Le prieuré de Vizille. — L'abbé Canel. — Maires de Vizille. — L'hospice. — La salle d'asile. — Écoles publiques. — Sapeurs-pompiers. — École de sourdes-muettes. — Foires et marchés. — Fabrique d'impression sur étoffes. — Filature de coton. — Tissage de taffetas. — Papeterie. — Noir végétal. — Filature, moulinage et tissage de foulards et de crêpes du Péage. — Fabriques de plâtre. — Mines de fer. — Fonderie de Saint-Joseph. — Pisciculture.

En arrivant dans la vallée de Vizille, du côté de Grenoble, vis-à-vis la fonderie de Saint-Joseph, on aperçoit sur une éminence le château de Cornage appartenant à M. Gustave du Bouchage; il est de construction moderne; les plantations qui l'entourent, sa position sur un plateau au midi, dominant la plaine, donnent à l'ensemble de cette jolie propriété l'aspect le plus pittoresque.

La ville de Vizille formant un circuit le long du rocher du Jardin du Roi et venant se rattacher au grand pont, sur la route de Laffrey, on a toujours le château de Cornage en perspective.

La population de Vizille est de 4,000 âmes. Dans ce nombre sont compris 2,000 ouvriers résidant dans la

ville ; d'autres ouvriers des deux sexes habitent les communes voisines, viennent aux fabriques le matin ou le lundi, y restent la journée ou la semaine et retournent chez eux le soir ou le samedi.

Les maisons de la ville sont mal bâties et incommodes. La population ayant augmenté peu à peu, on a cherché d'abord à établir des logements dans les bâtiments existants, sans s'inquiéter de l'espace. Chaque maison entièrement peuplée d'ouvriers est une véritable ruche.

Les édifices publics n'offrent pas un grand intérêt. On reconstruit en ce moment l'hôtel de ville (l'hôtel de Viennois), sur un plan plus régulier. La façade à colonnes et arcades, avec pilastres au-dessus encadrant les croisées est d'un bon effet. L'exécution et l'achèvement complet de cette entreprise, demeurée longtemps en projet, marquera dignement l'administration de M. Ferdinand Peyron, nouveau maire.

Les monuments anciens sont dignes de fixer l'attention du touriste. Les ruines et les jardins du Château du Roi, le château et le parc de Lesdiguières ont été décrits autre part ; la chapelle du cimetière, derniers débris de l'ancien prieuré, le grand pont sur la Romanche et l'église vont faire l'objet de quelques remarques

La chapelle du cimetière est l'unique vestige du prieuré de ce nom, dont le dernier titulaire a été M. de Pradt, archevêque de Malines, qui était venu en prendre possession en personne.

Ce prieuré était fort ancien et avait éprouvé plusieurs révolutions. Dans le onzième siècle, après avoir été détenu injustement par une puissance dont nous n'avons pu découvrir le nom, il avait été mis au pouvoir des religieux de Saint-Laurent et ensuite réuni à l'évêché de Grenoble par un jugement d'arbitres. Les arbitres ne décidèrent rien de définitif, les difficultés continuèrent. Enfin, saint

Hugues, sur les instances de l'évêque de Die, vicaire du Saint-Siège, se départit de tous ses droits en faveur du monastère de Saint-Laurent : c'est ce qui résulte d'un acte de 1087.

Plus tard, l'abbé de Cluny fit valoir lui-même des droits sur le même prieuré, ensuite d'un acte de cession de 994.

Il fut réuni, avec le monastère de Saint-Laurent de Grenoble, à Cluny. C'est ainsi que M. de Pradt, archevêque de Malines, en a été le dernier titulaire.

En 1672, le prieur de Vizille était Claude Canel, conseiller-clerc au parlement de Grenoble.

La chapelle du château et celle de Vizille étaient placées sous la direction du prieur; il nommait le curé de ce lieu, et avait, de plus, un sacristain.

La principale église était celle du prieuré.

L'église actuelle n'était pas encore construite; il n'existait alors qu'une chapelle, qui a été incendiée plus tard.

Le prieuré ne contenant plus de logements, le curé habitait avec le sacristain une maison tenue en location.

La chapelle du château était desservie par un aumônier.

Dans une visite pastorale de l'évêque prince de Grenoble, S. E. le cardinal Le Camus, dont il existe une relation, voici comment ce savant prélat appréciait les ecclésiastiques de Vizille à cette époque :

« Le prieur Claude Canel est homme de bien, très sincère, très mortifié et à toute épreuve ;

» Le sacristain Joseph Milliaz est bon prêtre, un peu sourd, prompt, colère, peu savant, et a grande effusion de langue ;

» Le curé Antoine Chalmaz est sage, savant, attaché à l'argent, fainéant, demeure des journées entières dans la rue à regarder le bruit qui s'y fait, aimant autrefois à jouer aux cartes ; il prêche bien quand il veut. »

Nous avons trouvé, sur le prieur Canel, une anecdote intéressante que nous devons retracer ici.

L'abbé Canel habitait à Grenoble et passait ses jours dans les hôpitaux à soulager les malades, dans les prisons à consoler les détenus, à convertir les coupables, dans les dépôts de mendicité à porter des secours aux vieillards et aux infirmes.

Un soir, revenant des prisons et passant devant une académie de jeu, il en vit sortir un officier de cavalerie qu'il crut reconnaître, et il lui demanda une aumône pour les pauvres. Cet officier, qui avait perdu beaucoup d'argent et qui était transporté de colère, lui lança pour toute réponse un soufflet; l'abbé Canel lui répliqua tranquillement : *Ceci est bon pour moi, mais n'est d'aucun profit pour mes pauvres.* L'officier, distrait et préoccupé, avait cédé d'abord à un mouvement de mauvaise humeur; mais, étonné et confondu par ce sang-froid héroïque, par ces mots sublimes, il regretta bien vite sa conduite indigne d'un officier français; il s'enquit partout du nom du digne vieillard à cheveux blancs qu'il avait offensé d'une manière aussi détestable; lorsqu'il le sut, il courut chez lui avec une bourse pleine d'or, se confondit en excuses et le supplia, les mains jointes, de ne pas dédaigner la bourse qu'il lui apportait. Le bon abbé le rassura et lui dit : *Ce n'est pas moi que vous avez offensé, ce sont les pauvres; mais ceci réparera l'offense, et je désirerais leur fournir tous les jours une pareille somme au même prix.*

Les anciens bâtiments du prieuré de Vizille ont été démolis, les cours et jardins ont été nivelés et convertis en cimetière; on n'a conservé que la chapelle, appelée maintenant *Chapelle des Morts*.

Le portail de cette chapelle est un morceau rare d'architecture byzantine ou romane; aux côtés sont deux colonnes en marbre, supportant une arcade en plein-cintre également en marbre, au-dessus de laquelle est taillée en relief la cène de Notre Seigneur.

Les têtes et les mains des personnages ont été enlevées ou mutilées ; on prétend que ces mutilations sont le fait du baron des Adrets et des protestants, lorsqu'ils vinrent assiéger le Château du Roi.

La crypte de Saint-Laurent de Grenoble offre des caractères d'architecture semblables ; il paraît que ces deux constructions datent de la même époque, le prieuré de Vizille ayant appartenu au monastère de Saint-Laurent.

En 1855, le portail de la chapelle, qui avait fait l'admiration de tous les savants archéologues qui l'avaient visité, fut demandé à l'administration municipale de Vizille par M. le Préfet de l'Isère, sur la proposition de M. de Gournay, conservateur du Musée des antiques de Grenoble ; on devait le démolir et l'utiliser dans la restauration de la crypte de Saint-Laurent.

Cette proposition, soumise au conseil municipal, fut repoussée à l'unanimité ; une somme de 500 francs fut aussitôt votée pour servir à la réparation de ce précieux monument.

M. le maire, en communiquant la délibération du conseil municipal à M. le Préfet, sollicita le concours du Gouvernement et du département pour les travaux de réparation et de restauration.

Il n'a été donné aucune suite à ces projets, et le portail ainsi que la chapelle sont toujours dans le même état ; malgré cet abandon, ces derniers vestiges résisteront longtemps encore à une destruction complète ; espérons qu'une voix tout à la fois religieuse et amie du beau s'élèvera de nouveau pour faire reprendre le projet de restauration d'une chapelle qui protège aujourd'hui la dernière demeure des habitants de cette cité.

Nous félicitons, dans tous les cas, le conseil municipal de Vizille d'avoir résisté à des propositions contre l'acceptation desquelles aurait protesté la population entière, mais qui ont eu l'avantage d'appeler l'attention du public

sur un objet rare et précieux. Il faudrait maintenant faire ce qu'on n'a pas voulu laisser faire, assurer sa conservation.

L'église actuelle n'a de remarquable que son exigüité, son peu de solidité et le lieu peu convenable où elle se trouve placée. Elle est devenue tout-à-fait insuffisante pour la population de Vizille et des localités qui composent la paroisse ; cette paroisse comprend, en effet, le territoire de Menthacoud et une portion de celui de Vaulnaveys-le-Bas.

L'église fut construite de 1780 à 1788, en remplacement de l'ancienne chapelle qui avait été incendiée, ainsi que la maison curiale, dans la nuit du 6 au 7 avril 1757. Après l'incendie, M. le duc de Villeroy avait autorisé le service divin et les cérémonies religieuses dans la chapelle du château ; puis, comme cette chapelle était trop étroite, on transporta l'autel de l'église paroissiale, qui n'avait pas été détruit, dans la salle du jeu de paume du château.

L'adjudication de la reconstruction de la nouvelle église avait été passée le 7 mars 1779, au sieur Riondet, entrepreneur, au prix de 25,800 livres ; mais on s'aperçut bientôt que le devis des ouvrages était défectueux et insuffisant, ce qui amena des difficultés, des changements de plans et d'ouvrages, et des augmentations considérables de dépenses.

La fontaine qui est sur la place y fut établie en 1784 et 1785, ensuite d'un legs que fit à la ville le sieur Charles Guillaume, ancien chirurgien du régiment Royal-Marine, natif de Vizille, d'une somme de 1,200 livres, par son testament mystique du 3 avril 1782.

Cette fontaine a coûté en tout 15,000 francs.

Le pont en pierre sur la Romanche, formé d'une seule arche à plein ceintre presque aussi élevée que celle du pont de Claix, est d'une hardiesse peu commune, d'une

architecture simple et imposante ; il a été construit en 1753, en même temps que la rampe de Laffrey.

Voici les noms des maires de Vizille depuis 1790 jusqu'à nos jours :

1789. Peyron (Jacques-Philippe.)
1790. Faure-Finant (François).
1791. Grosset (Joseph).
1792. Bonnardon (François).
An III. Peyron (Jacques-Philippe).
An IV. Bordière (Pierre).
An V. Peyron (Théodore).
An V. Chuzin (Joseph-Antoine).
An VI. Faure-Finant (Jean-Baptiste).
An VII. Sirand (Pierre).
An VIII. Coquet-Lapierre (Pierre).
An VIII. Faure (Joseph-Marie).
An X. Boulon (François-Philibert).
4 juillet 1815 . . . Gauthier (Casimir), notaire.
22 août 1815 . . . Boulon (Jean-Philippe), avocat.
28 octobre 1817. . Finant (Pierre-Reymond), lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de St-Louis et de la Légion d'Honneur.
6 juin 1821 Durif (Laurent-Henri), notaire.
19 juin 1829. . . . Finant (Pierre-Reymond).
20 septembre 1829 Clermont (Antoine), capitaine en retraite.
22 février 1830 . . Bonnardon (François-Léonce), propriétaire.
24 août 1835. . . . Colin (Jean-Étienne), propriétaire.
11 septembre 1846 Bonnardon (Eugène), docteur.
29 mars 1848 . . . Gassaud-Martin.
20 août 1848 . . . Bonnardon (Eugène), docteur.
11 septembre 1851 Revilliod (François), manufacturier.
27 octobre 1858 . . Peyron (Ferdinand), notaire.

Sous l'administration de M. Revilliod, plusieurs établissements de bienfaisance ont été introduits ou réorganisés.

Le connétable de Lesdiguières avait fondé, en 1613, un hospice à Vizille. L'acte de fondation portait « qu'on n'y recevrait aucun lépreux, ni des femmes, ni des petits enfants bâtards. Les lits étaient au nombre de six; ils étaient destinés de préférence aux habitants de la ville, et, à leur défaut, aux étrangers. Les passants et pauvres voyageurs devaient y recevoir l'hospitalité, bien que non malades. »

Cet hôpital était desservi par trois frères de l'ordre hospitalier de la Charité.

Une rente de 400 liv. avait été affectée à l'hospice par le fondateur. Le maréchal de Créqui l'avait augmentée de 100 liv.; d'autres bienfaiteurs avaient contribué à accroître son patrimoine.

Cet hospice a existé jusqu'à la révolution de 1790, époque à laquelle le gouvernement s'empara de ses biens.

Les immeubles furent vendus nationalement, les rentes furent confisquées ou cessèrent d'être payées; des débiteurs remboursèrent le capital en assignats: l'hospice renvoya ses pauvres et ses malades.

Des démarches furent faites auprès du gouvernement pour obtenir le remplacement des biens aliénés. Une procédure avait été ouverte à cet effet. Les biens qui devaient être attribués à l'hospice avaient même été désignés. On ignore la cause pour laquelle cette mesure de réparation ne reçut pas son exécution.

Plus tard, M. Augustin Périer, dont la famille avait racheté dès l'an III des rentes de l'hospice, offrit spontanément le remboursement du capital et des arrérages échus.

Cette offre fut acceptée avec reconnaissance. Cependant,

les administrateurs de la ville n'avaient pas cessé leurs réclamations auprès du gouvernement.

En 1809, un décret de l'Empereur, daté de Schoenbrunn, avait déclaré d'utilité publique le rétablissement de l'hospice de Vizille.

Ce décret était resté inexécuté faute de fonds.

En 1815, lors du passage de l'empereur Napoléon, les autorités locales renouvelèrent leur supplique et obtinrent la promesse qu'elle serait prise en considération et examinée sérieusement.

M. Revilliod, ayant été nommé maire, songea à reprendre les réclamations pendantes; mais il comprit qu'il fallait d'abord réorganiser l'hospice avec les ressources dont il pouvait disposer, avec le concours des habitants. Ce concours ne lui a pas manqué, et l'hospice fonctionne depuis plusieurs années sous la direction de quelques sœurs de Saint-Vincent-de-Paule. Ce que l'on a fait avec quelques subventions du gouvernement, avec quelques dons des particuliers, tient du prodige.

Plus tard, M. Revilliod, maire, a porté jusqu'au pied du trône la demande de l'hospice; elle a été écoutée avec un vif intérêt. L'empereur Napoléon III, dans sa constante sollicitude pour les pauvres et les populations laborieuses, a été touché de la position précaire et exceptionnelle de l'hospice de Vizille, dépossédé révolutionnairement de ses biens sans avoir pu, malgré ses démarches incessantes, arriver à faire compléter la procédure commencée. Enfin, un examen attentif de la réclamation a été ordonné, non-seulement sous le rapport légal, mais comme mesure d'équité et de réparation. L'affaire est encore en instance, mais tout fait espérer une solution favorable.

Une salle d'asile pour les petits enfants était indispensable dans une cité ouvrière où les parents et les jeunes gens adultes sont occupés dans les fabriques toute la jour-

née. Cette salle d'asile a été créée, et ses succès ont été immédiats.

La ville fait des sacrifices considérables pour ses écoles publiques ; elles sont, les unes et les autres, gratuites et fréquentées par de nombreux enfants, qui y reçoivent une instruction conforme à la destination industrielle à laquelle ils sont appelés.

Les principales fabriques ont des écoles spéciales pour les enfants qui y sont employés. Dans quelques-unes, l'école des petites filles et les instructions religieuses sont dirigées par les dames ou demoiselles du chef de la maison.

Il existe à Vizille une institution de jeunes filles sourdes-muettes fondée par M^{me} et MM^{les} Gallien ; elle reçoit une douzaine de jeunes filles, dont presque toutes sont pensionnées par le département, qui paie chaque année d'assez fortes sommes.

Le gouvernement accorde aussi des subventions importantes.

Nous avons le regret de dire que cette institution ne répond pas aux sacrifices que fait en sa faveur l'administration départementale. Le local est des plus restreints, l'éducation très négligée, l'établissement mal tenu.

Ce pensionnat exige une réforme complète.

Parmi les créations les plus utiles de Vizille, il faut citer encore la compagnie des sapeurs-pompiers, organisée par les soins de M. Eugène Bonnardon, son capitaine ; une société de bienfaisance et une caisse de retraites pour la vieillesse y sont attachées.

Cette compagnie est une des plus belles du département.

Les foires et les marchés de Vizille sont importants. Sa position au débouché des montagnes de l'Oisans et de la Mateysine favorise l'agglomération et le concours des po-

pulations, ainsi que les approvisionnements de bestiaux, de grains, de beurre, fromages et autres denrées.

Les marchés ont lieu le mardi de chaque semaine.

Les trois foires sont fixées aux 26 avril, 1^{er} aout et 29 octobre.

De nombreuses fabriques et manufactures se sont établies à Vizille par suite de la facilité d'obtenir des chutes d'eau d'une force et d'une élévation suffisantes, et grâce à une population ouvrière formée, dès l'enfance, à la vie des ateliers et à un travail soutenu.

Nous allons donner une notice succincte sur chacune d'elles.

FABRIQUE D'IMPRESSION SUR ÉTOFFES.

Cette fabrique a été fondée par M. Adolphe Périer dans les salles du château, en remplacement de la manufacture de toiles peintes qu'y avait introduite M. Claude Périer, son grand-père; elle est occupée aujourd'hui par M. Revilliod, qui en est le chef et le locataire.

C'est l'industrie la plus avantageuse pour Vizille, à raison du salaire élevé des ouvriers; ils reçoivent, en effet, un prix de journée bien supérieur à celui des autres fabriques; aussi les familles employées au château sont dans l'aisance, et elles acquièrent un patrimoine lorsqu'elles ont de l'ordre et de l'économie; un grand nombre de propriétaires actuels de la localité ont été graveurs ou imprimeurs.

La fabrique occupe la presque totalité des salles du château et des bâtiments nouvellement construits, à droite, en entrant dans le parc.

Cette industrie s'applique plus particulièrement :

1° A l'article foulard, soit en mouchoirs, soit en robes;

2° A l'article mousseline-soie ;

3° Enfin, au *chiné* ; les chaînes sont imprimées à Vizille et remises sur le métier à Lyon pour être tramées.

Ces deux derniers articles sont de la création de M. Revilliod, 1824-1825.

Les planches ou moules d'impression sont gravées sur bois ou sur cuivre, par des ouvriers appelés *graveurs*, dans des ateliers du château, d'après des dessins envoyés par les fabricants.

Il y a autant de *planches* qu'il y a de couleur à chaque dessin.

La première planche d'un dessin, qui sert de point de repère à toutes les autres couleurs, est appliquée par l'ouvrier *imprimeur*.

Des femmes, dites *rentreuses*, suivent et impriment successivement les autres couleurs, qui se nomment *rentreures*.

La couleur est étendue sur des châssis en drap qui reposent sur des *baquets roulants*, de façon à suivre l'ouvrier ; à chaque *baquet* un enfant, nommé *lireur*, est occupé à étendre continuellement la couleur sur le châssis pour l'égaliser.

Les couleurs employées sont préparées dans un laboratoire appelé *chambre des couleurs*, par des ouvriers spéciaux, sous la direction d'un coloriste chimiste.

Les pièces d'étoffes sont étendues et fixées sur des tables d'impression garnies de couvertures de laine ; cette opération se fait par des *encadreuses*.

L'impression achevée, l'étoffe imprimée est soumise, dans une caisse fermée, à l'action d'une vapeur très concentrée qui force la partie colorante à pénétrer dans les pores du tissu.

Après quoi, plusieurs lavages à l'eau courante dégagent la partie gommeuse qu'il a fallu employer pour l'impression ;

il ne reste plus que la couleur, fixée avec toute la souplesse et le brillant de la soie.

La magnifique limpidité et le courant continuel des hautes eaux du parc de Vizille sont des éléments très heureux et fort appréciés pour cette opération du *lavage*, après laquelle l'étoffe étant séchée aux *étendages*, est renvoyée à Lyon, où se donne le dernier apprêt.

Ce que l'on nomme *foulard garancé* se fait aussi dans la même manufacture, ainsi que les articles *teintures* et *réserves*, ce sont d'autres moyens et préparations; chaque genre a ses ouvriers et manœuvres spéciaux.

La manufacture emploie :

Ouvriers imprimeurs.	110
Rentreuses ou apprenties.	120
Tireurs, garçons ou filles, de huit à quatorze ans.	150
Manœuvres, hommes.	40
— femmes	10
Jeunes filles encadreuses.	20
Graveurs.	20
Bureaux, chefs ou contre-maitres.	15

485

FILATURE DE COTON.

Les bâtiments de cette manufacture forme une dépendance du parc; ils sont loués à M. Gassaud, chef de la fabrique (1).

Le coton est reçu à la filature en balles de 300 à 400 kilos; les principales provenances sont le *Levant* et

(1) M. Gassaud, étant à la fin de son bail, fait construire une nouvelle filature au-dessus de la fonderie de Saint-Joseph; la fabrique du château est louée à M. Juhiet, de Domène, qui doit en prendre possession au 1^{er} janvier 1861 et y introduire des améliorations importantes.

l'Amérique. La première préparation qu'il subit est le passage au *wilow*, dont la fonction est d'ouvrir le coton fortement comprimé dans les balles d'expédition; puis vient le *batteur éplucheur*, qui continue l'opération précédente, et le *batteur étecleur*, qui l'achève et met le coton en nappe enroulée sur un cylindre.

Ces trois machines dégagent du coton la poussière qu'il contenait; pour cause de salubrité, ces machines sont hermétiquement closes, et un ventilateur attire au dehors cette poussière, ainsi que les corps légers.

La *carde* enlève les autres corps étrangers d'une plus grande densité et étale de nouveau le coton en nappe plus régulière. Le cardage se fait deux fois dans les deux sens de la nappe,

Le *banc d'étirage* étire ces nappes et les réduit en rubans; de cette opération résulte le parallélisme des fibres, condition essentielle; aussi la répète-t-on trois fois.

Le *banc à broches* étire les rubans et les ramène à l'état de mèches, auxquelles la machine commence à donner un certain degré de torsion; cette opération se fait à plusieurs reprises, quatre fois à chaque passage; la mèche se raffine de plus en plus.

Le *mull jenny* (en gros) réduit la mèche en fils et leur donne la torsion, toujours au moyen de l'étirement.

Le *mull jenny* (en fin) achève le fil et le ramène au numéro demandé par le commerce; il achève également de lui donner la torsion voulue.

On nomme *mull jenny*, du nom de l'inventeur, les mèches destinées à étirer et à tordre les fils jusqu'au degré voulu; ces métiers, à Vizille, sont composés de 240 à 366 broches.

Le *bobinoir* a pour but de réunir plusieurs fils en un seul, et l'on donne au fuseau une torsion déterminée sur un *mull jenny* ordinaire, disposé à cet effet.

Le dévidoir met le fil en écheveau de 1,000 mètres de longueur ; l'écheveau est lui-même composé de 10 échevettes, formées chacune par 1 fil de 100 mètres de longueur ; le n° du fil se détermine par la longueur contenue dans un poids déterminé ; ainsi, si un écheveau de 1,000 mètres pèse 500 grammes, ce sera le n° 1 ; celui qui pèserait 250 grammes sera le n° 2, parce qu'il faudra 2 écheveaux pour les 500 grammes ou la livre ; enfin, s'il fallait 20 écheveaux d'un fil pour peser 500 grammes, ce fil serait le n° 20 ; si un écheveau pèse 10 grammes, le fil sera du n° 50.

Tout cela a été réglé par une ordonnance du 24 mars 1819.

A la filature de Vizille, on file jusqu'au n° 100, l'écheveau du poids de 5 grammes ; une livre ou 500 grammes de ce numéro a une longueur de 100,000 mètres.

Dans toute la série d'opérations ci-dessus, afin de corriger les défauts de régularité des nappes, des rubans, des mèches et des fils en gros, on procède par doublages successifs ; ainsi les nos 50 à 60 ont subi 13,536,000 doublages.

La filature de Vizille a 12,000 broches ; son moteur est une roue hydraulique d'une force de 55 chevaux ; elle emploie 195 ouvriers.

Les nouvelles dispositions arrêtés par le Gouvernement français, en ce qui concerne le libre échange, dispositions indiquées par la lettre de l'Empereur à S. E. le Ministre d'Etat en date du 5 janvier 1860, et le traité de commerce avec l'Angleterre, qui en a été la conséquence, obligent les chefs des filatures de coton à apporter des changements notables dans leurs mécanismes.

Aujourd'hui, l'Angleterre a remplacé les anciens métiers ou *mull jenny* par des machines plus puissantes ; elles contiennent des broches, mais en nombre supérieur, de 600 à 800 jusqu'à 1,200.

Avec ces machines, il y a économie de bras, de force et de temps.

Déjà un grand nombre de filateurs des départements du nord ont fait subir à leurs fabriques ces transformations indispensables.

Les Anglais ont toujours été nos maîtres dans l'art de la filature ; cet art a pris naissance chez eux, et y a subi les diverses modifications et améliorations importées successivement en France.

Ainsi, en 1641, la ville de Manchester tirait du coton en balles de Chypre et de Smyrne, et faisait fabriquer des toiles peintes, des basins et de la futaine.

On filait alors à la main, à l'aide d'une machine connue sous le nom de *roue à fil* ; cet appareil très simple consistait en un seul fuseau mis en mouvement au moyen d'une roue.

En 1760, James Hargreaves, tisserand dans le Lancashire, imagina la *cardé à bloc*, et en 1767, inventa la *jeunnette* ou *jenny* et le métier à huit broches, qu'il porta plus tard à quatre-vingts.

L'invention de Hargreaves fut remplacée en 1769 par celle des cylindres à étirer dus à Arkwright, du Lancashire.

Enfin, Samuel Crompton, réunissant les deux systèmes, inventa le *mull jenny*, qui ne fut introduit dans les fabriques que vers l'an 1786 et qui a toujours été en usage depuis.

Les procédés actuels sont les mêmes, sauf le nombre des broches, la simplicité et la régularité des mouvements des machines.

La révolution de 1789 ayant fait cesser les relations entre la France et l'Angleterre et la population presque entière ayant été appelée sous les armes, toute industrie fut suspendue.

Cependant, en 1800, Lieven Bowans, de Liège, avait fait connaître en France le système de filature en usage en Angleterre depuis plus de dix ans. Alors de grandes manufactures de coton s'élevèrent à Rouen, à Lille, à Mulhouse et partout où on pouvait trouver une chute d'eau et des bâtiments; ce n'est toutefois que depuis 1816, époque à partir de laquelle on a pu aller librement en Angleterre et en tirer des ouvriers, des modèles et des métiers, qu'on est arrivé à des produits comparables à ceux des Anglais, mais que la France n'a pu obtenir, dès le principe, qu'à plus de frais et au moyen de la prohibition des cotons filés étrangers.

Nous ne connaissons pas encore toute l'économie des dispositions nouvelles du Gouvernement en ce qui concerne cette industrie, mais en combinant l'abaissement ou la suppression des droits d'entrée des cotons en bourre avec des droits de douane suffisants sur les cotons filés et sur les toiles de coton de l'étranger, les intérêts des manufacturiers seront sauvegardés; ils seront seulement obligés d'améliorer leurs moyens de fabrication et de suivre les progrès introduits dans les pays voisins.

Le Gouvernement, qui peut arriver à de semblables résultats sans amener trop de perturbation dans le travail, ne fait qu'un acte louable dont on retirera plus tard les plus grands avantages.

FABRIQUES DE TISSAGE DE TAFFETAS ET D'ÉTOFFES DE SOIE.

Il existe deux fabriques de ce genre à Vizille :

Celle de la maison Bellon et C^{ie}, de Lyon.

Celle de la maison Chapuys, de la même ville.

La fabrique Bellon est fondée à Vizille depuis quatre

ans ; son importance augmente chaque année. Elle est établie dans la rue de la Pavie ; en ce moment, des bâtiments immenses en construction sont destinés à y recevoir trois ou quatre cents ouvrières ; on n'en compte actuellement que cent quatre-vingts.

Les chaînes d'étoffes sont envoyées de Lyon ; les soies destinées à la trame sont devidées à Vizille, sur des *cannelles*.

C'est ce petit instrument qui a fait donner aux ouvriers ou ouvrières tisseurs ou tisseuses, le nom de *canuts* ou *canuses*.

Chaque ouvrière a son métier, qu'elle met elle-même en mouvement.

Jusqu'à présent on n'avait fabriqué que des taffetas unis, maintenant on tisse des *armures* diverses.

L'intention de MM. Bellon est d'introduire dans leur maison des religieuses pour la surveillance et la direction morale des jeunes filles qui y sont réunies.

L'apprentissage est de deux ans.

Toutefois, l'apprentie est payée dès qu'elle peut conduire elle-même sa pièce ; un mois ou six semaines suffisent ordinairement pour la première instruction, mais on ne peut devenir bonne ouvrière qu'après un certain temps.

La fabrique livre des métiers aux ouvrières qui désirent travailler chez elle.

La fabrique de MM. Chapuys s'occupe spécialement du tissage des étoffes pour parapluies ; elle emploie de cent dix à cent vingt ouvrières.

L'apprentissage est de trois ans.

Ce sont les mêmes procédés que dans la maison Bellon.

PAPETERIE.

Entre le Péage et Vizille, à droite de la route impériale

de Grenoble à Briançon, on aperçoit les bâtiments et usines de la papeterie.

Cet établissement, qui est aujourd'hui la propriété de M. Peyron, a été fondée par un sieur Marquien sur l'emplacement d'anciens martinets appartenant au duc de Lesdiguières.

Depuis quelques années, cette fabrique a pris une très grande extension : elle occupe deux cents ouvriers, hommes, femmes et enfants.

Le papier s'y fabrique exclusivement avec des chiffons de fil et de coton.

Ces chiffons, qui arrivent en balles de toutes les parties de la France et même de l'étranger, sont triés et coupés en morceaux, puis blanchis et réduits en pâte ; cette pâte, après avoir subi diverses préparations, est amenée à un état suffisamment liquide pour être conduite sur un entablement d'où l'eau s'écoule au moyen de toiles métalliques très fines ; la matière reste ainsi à sec, elle s'avance peu à peu, étendue sur des toiles de laine chauffées par la vapeur ; elle est reçue par des cylindres, et à l'extrémité d'un assemblage de cylindres sort le papier *sans fin*, qui n'a plus qu'à être coupé au format voulu et porté dans les ateliers pour être pressé et satiné.

La transformation du chiffon en papiers est faite en moins de temps que nous n'en avons mis à la décrire.

Deux machines travaillent jour et nuit à la fabrication du papier.

Les principaux rouages servant au lavage, à la trituration du chiffon et à la marche des machines, sont mis en mouvement par une turbine Kœchlin d'une force considérable.

On fabrique dans cette papeterie tous les papiers fins, qui sont recherchés dans le commerce pour leur extrême blancheur.

FABRIQUE DE NOIR VÉGÉTAL.

A peu de distance des bâtiments de la papeterie Peyron est placée une usine de noir végétal, dit *acide gallique*, exploitée par MM. Chatrousse et Minder.

Ce noir végétal se fabrique avec du bois de châtaignier, mis en copeaux au moyen d'une machine à tailler dite *dé-coupeuse*, d'une grande puissance.

Le bois est d'abord coupé en billots, puis présenté à la machine, qui le réduit en peu d'instant en copeaux.

Ces copeaux sont portés dans des cuves où ils se macèrent; le suc en provenant, ramené dans une chaudière, s'y réduit en un suc noir, de la couleur du jus de réglisse, dont la fabrication est en petit la même.

Ce produit est livré au commerce soit en liquide à 18, 20, 25 et 30 degrés, soit en corps solide, suivant les besoins du consommateur.

Il est employé dans les grandes maisons de teinture; il remplace avec avantage la noix de galle pour la teinture de la soie, du fil et du coton, de là, son nom d'*acide gallique*.

Cette fabrication occupe habituellement six ouvriers.

Tous les appareils sont en cuivre; le fer et la fonte sont nuisibles à une bonne fabrication.

FILATURE, MOULINAGE ET TISSAGE DE FOULARDS ET DE CRÊPES.

A l'extrémité du parc de Vizille, près du hameau du Péage, qui le borne au midi, on trouve le magnifique établissement de MM. Durand frères.

Cette usine est la plus importante du canton, soit à raison des nombreux bâtiments qui la composent, soit à raison du nombreux personnel qui y est occupé.

La soie, voilà la matière qui s'y manipule exclusivement. Trois grands corps de bâtiments séparés servent à l'industrie : filature, moulinage et tissage.

D'autres bâtiments, construits avec beaucoup de goût, servent de bureaux, comptoirs et magasins de marchandises. Ils forment dans cette enceinte un côté de la rue, car en face sont disposées de vastes salles de réfectoires, dortoirs d'ouvrières, logements d'employés, une chapelle, une usine à gaz.

Dans la prairie, à côté des usines, on remarque dans un berceau de verdure un cottage ou chalet suisse, servant de maison de campagne à MM. Durand.

L'ensemble est un village avec ses rues, ses places, son éclairage au gaz.

Six cents jeunes filles des communes voisines et du hameau du Péage forment le personnel.

La plus grande partie de ces ouvrières logent et vivent dans la maison ; la nourriture se prépare et se distribue dans une pension alimentaire, dont l'organisation est calquée sur celle de Grenoble ; elle fonctionne admirablement, car une ouvrière y est très bien nourrie pour 50 c. par jour.

Ce vaste établissement, où se résument toutes les opérations de la soie, depuis le cocon jusqu'à l'étoffe, et où la matière est préparée avec un soin infini, produit ces crêpes et ces foulards dont la consommation aujourd'hui est quelque chose de fabuleux.

Deux turbines Kœchlin, chacune de la force de trente chevaux, sont placées sur le grand canal des usines et donnent le mouvement.

Cette force hydraulique, distribuée dans les bâtiments, anime d'abord les fuseaux de moulinage dont un seul, avec une vitesse de trois mille tours à la minute, n'arrive à tordre qu'un gramme de soie en vingt-quatre heures.

Le cannetage, le bobinage, l'ourdisage, sont des opé-

rations successives, également importantes; la machine qui forme la chaîne des tissus comporte trois à quatre mille fils roulés sur des bobines disposées systématiquement et étagées les unes sur les autres.

Tous ces fils viennent lentement se réunir en se parallélisant, sur un rouleau, et leur ensemble a tout-à-fait la forme d'une queue de paon; vus de loin, ces fils innombrables font l'effet d'une vapeur nuageuse.

La chaîne ainsi formée est ensuite portée sur le métier à tisser.

C'est dans ces vastes salles que trois cent cinquante métiers, battant à une vitesse de cent coups à la minute, produisent de si belles étoffes.

On ne saurait se figurer l'aspect de ces grands ateliers, surperposés du rez-de-chaussée au faite, et dans lesquels tout s'agite, tout marche sans le secours des bras, avec une grande variété d'effets empruntés à la même loi.

On dirait que cet agent mystérieux et brutal va briser cette matière délicate, dont à peine on distingue les brins; et la surprise est extrême, quand on voit de quels ménagements il use, dans combien de rouages il la conduit, sans en altérer la consistance ni l'éclat, et à quelles combinaisons ingénieuses il l'assujétit.

De jeunes filles suffisent à ce travail, où, grâce à une force mécanique, la dextérité importe plus que la vigueur.

Chargée d'un métier, chaque ouvrière le surveille plus qu'elle ne le dirige; rattache les bouts qui se cassent, corrige les défauts qui se présentent, classe la besogne et fournit à la machine un nouvel aliment.

L'appareil lui obéit et elle en dispose; au moyen d'une simple pression, elle lui enlève ou lui rend le mouvement.

Les battants s'élèvent ou s'abaissent; les navettes vont et viennent avec une précision et une grâce qui tiennent l'œil captivé; l'étoffe se confectionne et s'enroule d'elle-

même ; on sent circuler une vie obtenue sans efforts, et qui se prolonge et se suspend au gré de la volonté humaine.

Les étoffes fabriquées sont rendues au bureau, où elles sont vérifiées et classées.

Elles sont ensuite envoyées par la maison de Lyon aux impressions, teintures et apprêts, où elles reçoivent la dernière préparation, avant d'être livrées au commerce.

On remarque encore dans cet établissement de vastes réfectoires ; des dortoirs d'ouvrières parfaitement tenus, ainsi que la chapelle, où l'aumônier de la maison réunit le dimanche et le jeudi tout le personnel d'ouvrières et d'employés.

La morale et la religion sont l'objet d'une pratique continue et d'une exacte surveillance.

C'est aujourd'hui la conséquence obligatoire de toute agglomération, et surtout d'une agglomération de jeunes filles.

MM. Durand ont appelé à leur aide des religieuses de l'ordre de la Sainte-Famille.

Confiez-nous vos enfants, dit le directeur aux parents ; nous allons les soustraire à votre protection, c'est vrai ; mais dans les religieuses elles retrouveront de secondes mères ; c'est la religion qui les a formées et qui leur commande de les aimer, comme vous les aimez vous-mêmes ; elles les surveilleront et s'occuperont de leurs besoins.

Une famille qui est obligée de se séparer de ses enfants qu'elle affectionne et à l'honneur desquels elle tient, n'est-elle pas heureuse de savoir qu'elle les place en des mains sûres ?

Cette organisation a produit déjà d'excellents résultats moraux.

Comment en serait-il autrement ? La jeune fille dont l'adolescence a été protégée par la religion et le contact des religieuses, habituée à la soumission, l'économie, l'ordre, la propreté, emporte à sa sortie ces qualités pré-

cieuses dans la campagne; mère de famille, elle les enseigne à ses enfants.

Quel espoir pour la génération future de nos campagnes !

Les résultats matériels pour le chef de maison sont incontestables; il retrouve sous peu une matière première plus soigneusement économisée; l'élément religieux qui domine l'atelier réagit efficacement sur les opérations de l'ouvrière, et il se trouve dédommagé en partie des sacrifices qu'il s'est imposés.

Le directeur de cette manufacture est M. Couturier, de Vizille, dont la capacité et l'intelligence sont à la hauteur de l'emploi difficile qui lui a été confié; c'est lui qui a été chargé de l'installation des divers services de la maison et d'en assurer la marche et le fonctionnement.

FABRIQUES DE PLATRE.

Il existe dans le canton de Vizille de nombreux gisements de *gykses* ou plâtres, qui s'exploitent à ciel ouvert; ces gisements sont situés au pied des coteaux qui forment les premiers escarpements des grandes chaînes des Alpes, entre la vallée de Grenoble et celle de Vaulnaveys; on les rencontre depuis Brié jusqu'à Laffrey, sur les communes de Vizille, Montchaboud, Champ et Notre-Dame-de-Mésage.

Les carrières de Vizille sont exploitées par les propriétaires, MM. du Bouchage, Vigier, Poudrel et Dérocle.

Les pierres de gypse s'extraient des carrières, elles sont empilées dans des fours et cuites au bois ou à l'anhracite.

Ces fours carrés ont trois gorges par lesquelles on introduit le feu, lorsqu'on cuit le plâtre avec du bois.

Dans les fours à anhracite, le combustible est placé sur des grilles et les pierres à plâtre au-dessus.

Le plâtre cuit au bois est d'une qualité bien supérieure. Les pierres cuites ou calcinées sont pilées au moyen d'une meule de battoir.

Les mêmes carrières fournissent du plâtre blanc et du plâtre d'une couleur rosée ; le plâtre blanc est préféré pour le revêtement des plafonds et des ouvrages en maçonnerie.

Les plâtres sont livrés au commerce dans des sacs de 80 ou 100 kilogrammes.

Le plâtre remplace avantageusement la chaux dans les ouvrages de construction à couvert ; il est employé pour les plafonds, les cloisons, entrefends ou *gy pes* en briques servant de séparation entre les diverses pièces des appartements et pour le revêtement des murs ; il suffit de le délayer avec de l'eau, il s'épaissit et se durcit immédiatement, aussi faut-il s'en servir de suite.

Il faut éviter aussi de l'exposer à l'humidité lorsqu'il est en poudre, parce qu'il perd bientôt toute sa force de cohésion

On fait encore une grande consommation de plâtre en agriculture pour l'amendement des prairies artificielles.

Il suffit de le répandre ou semer sur le terrain au printemps, en mars ou avril.

Il en faut quatre sacs de 100 kil. par hectare.

Il ne produit aucun effet sur les terres humides, parce que ces terrains sont entièrement calcaires et que le plâtre n'agit que sur ceux dépourvus de carbonate de chaux.

Le plâtre, que l'on distingue en plâtre d'emploi et en plâtre d'engrais, est expédié dans les départements de l'Isère et de la Drôme.

Le plâtre d'emploi et le plâtre d'engrais proviennent des mêmes carrières et subissent les mêmes préparations ; seulement on fait choix, pour l'emploi, des meilleures pierres des mieux cuites et des moins calcinées.

Les pierres de gypse, à la sortie du four, ou même

avant la cuisson, sont l'objet d'un premier choix; on prélève les plus blanches et les plus pures et on les convertit en sulfates; ces sulfates, réduits en poudre impalpable comme de la farine la plus pure, sont recherchés par les fabricants de papiers; mêlés à la pâte, ils remplacent le kaolin (terre de porcelaine) et donnent au papier une extrême blancheur.

Les carrières de Vizille ont peu de pierres de sulfate; celles de la famille de M. Sappey, à Saint-Pierre-de-Mésage, en fabriquent des quantités considérables, qu'ils envoient dans toute la France.

L'exploitation et la fabrication occupent trente ouvriers.

EXPLOITATION DES MINES DE FER.

Les mines de fer du bassin de Vizille se trouvent dans le vallon de Vaulnaveys et dans la vallée de la Romanche, depuis Vizille jusqu'à Séchilienne, sur les deux rives à mi-côte; elles ont été exploitées dans des temps reculés, puis abandonnées; les galeries actuelles ont été établies par la société des hauts-fourneaux de Rioupéroux, qui a suspendu toute extraction et qui n'est pas disposée à les continuer, eu égard à l'état de souffrance de l'industrie métallurgique.

Les principaux gîtes sont :

Le gîte des Halles.

- du Vent.
- de Sainte-Julie.
- du Vernay.
- de Pierre-Plate.
- de la Grand-Combe.
- de Saint-Charles.
- au-dessus du parc.

Tous ces gîtes sont situés au pied de la montagne des Chalanches, qui domine Vizille.

Le gîte de Mésage est situé sur la commune de Mésage, au pied du coteau de Laffrey.

Tous ces flons donnent du minerai de fer spathique, en général très réfractaire.

FONDERIE DE SAINT-JOSEPH, PRÈS VIZILLE.

A l'extrémité nord de la plaine de Vizille s'élève la fonderie Saint-Joseph. Cette usine, construite par la société des mines d'Oulles, sous la direction de M. de Certeau, d'après les plans de M. Marcel Paret, ingénieur, est en activité depuis 1852, et appartient maintenant (1860) à la compagnie franco-savoisienne; elle est destinée au traitement des minerais de plomb argentifère provenant des concessions de la compagnie en France ou en Savoie, ainsi qu'au traitement des pyrites ou autres matières cuivreuses de diverses provenances.

Fusion. — Le corps de bâtiment principal, soit la fonderie proprement dite, renferme :

Dans la halle du centre, la plus élevée et dont le toit est surmonté d'une impériale pour le dégagement des vapeurs ou fumées, deux demi-hauts-fourneaux dans lesquels la fusion s'opère. Ces fourneaux marchent au coke, et alternativement. Les produits du fondage sont : le plomb d'œuvre contenant l'argent; les mattes, sulfures divers de cuivre, de plomb, de fer, etc., etc., suivant la composition des lits de fusion; les scories plumbeuses, silicates formés principalement par la gangue des minerais;

L'aile gauche est occupée par un fourneau à reverbère et à double sole, dans lequel on grille le minerai avant de le passer au demi-haut-fourneau, et par un autre four-

neau accolé au précédent et servant à la réduction de divers oxydes plombeux. Ces deux fourneaux marchent au bois. Dans le fond de cette même halle est établi le magasin de schlichs (1).

Enfin, dans l'alle droite, on a rassemblé les plus ingénieuses et les plus intéressantes opérations de cette branche de la métallurgie.

C'est d'abord un atelier d'affinage des plombs par cristallisation, autrement dit de pathinsonnage.

Cette opération, introduite depuis quelques années dans plusieurs usines de France, se pratique dans de grandes chaudières en fonte établies à la suite les unes des autres. La série prend le nom de batterie. On opère ordinairement sur sept à huit mille kilogrammes de plomb d'œuvre. Lorsque toute la masse est en fusion, on enlève les crasses ou oxydes qui surnagent, ensuite on la refroidit graduellement, soit en supprimant le feu, soit en l'arrosant avec de l'eau; puis on brasse avec une spatule en fer. Le bain ne tarde pas à épaissir par suite de la formation des cristaux; on commence alors à les sortir au moyen d'une grande cuillère de fer percée de trous à travers desquels s'écoule la partie du métal restée liquide et qui est de beaucoup plus riche en argent que la partie cristallisée. Les cristaux sont versés dans la chaudière suivante. On répète ainsi le traitement jusqu'à ce que l'on ait obtenu, d'une part, des plombs riches, d'une teneur d'environ 1 p. % d'argent, et, d'autre part, des plombs pauvres, c'est-à-dire ne contenant plus que des traces d'argent. Les premiers sont mis de côté pour être coupellés, et les seconds, lingotés avec soin, sont livrés au commerce.

Ensuite un fourneau de coupelle, dans lequel se fait la séparation du plomb et de l'argent, opération basée sur

(1) Minerai lavé.

la propriété de ces métaux de s'oxyder à des degrés différents de température. Lorsque toutes les dispositions préparatoires sont terminées, on commence à chauffer avec du bois bien sec; le plomb déposé dans la sole du fourneau, faite en forme demi-sphérique, avec un mélange de cendres, de chaux et d'argile, commence à fondre; on enlève alors les crasses, oxydes, sulfures divers, etc.; bientôt après, sous l'influence de la température élevée graduellement, le plomb ne tarde pas à s'oxyder, action que l'on active encore au moyen de plusieurs jets de vent lancés sur la surface du métal. L'oxyde fond à mesure et s'écoule hors du fourneau par une rigole que l'affineur maintient ouverte et toujours au niveau du bain liquide. On pousse l'opération jusqu'à ce que les dernières traces de plomb, s'oxydant, laissent tout-à-coup à découvert la surface blanche, unie et brillante du métal fin. Ce phénomène a lieu si rapidement qu'on lui a donné le nom d'*éclair*. Dès qu'il a eu lieu, on arrête le vent, on éteint le feu, et lorsque le fourneau est suffisamment refroidi, on prend le gâteau ou plaque d'argent resté isolé au milieu de la sole. Cet argent est découpé, refondu dans un creuset et lingoté.

La coupellation donne :

1° Trois sortes de litharges : les noires, soit les premières qui prennent le nom d'abstrichs, les grises et les rouges. Ces dernières sont quelquefois livrées ainsi au commerce;

2° L'argent de coupelle;

3° Les fonds de coupelle, sole du fourneau que l'on brise après chaque opération parce qu'elle est fortement imbibée d'oxyde de plomb (litharge).

Si les minerais ou matières ajoutées aux lits de fusion pendant le fondage sont aurifères, le gâteau d'argent

est conséquemment aurifère, et l'on détermine par un essai fait sur échantillons la proportion de chaque métal fin.

Dans la même halle se trouvent encore le laboratoire de chimie et un fourneau de calcination pour adoucir les plombs.

Sulfatisation. — Derrière les bâtiments de la fonderie s'étend parallèlement à la digue de la Romanche une vaste construction dans laquelle sont établis la forge, la soufflerie, composée de deux grands cylindres en fonte et mise en mouvement par une roue hydraulique, un meuleton en fonte tournant dans sa conche, aussi en fonte; enfin, l'atelier de sulfatisation, qui se compose de plusieurs fourneaux de grillage, de bassins de lessive, de chaudières et appareils évaporatoires pour la concentration des dissolutions salines, de grandes bâches en plomb pour la précipitation du cuivre de ciment par le fer; enfin, de deux grandes salles basses pour la cristallisation.

Les produits de cet atelier, où l'on traite par voie humide les minerais de cuivre, les mattes cuivreuses venant de la fusion et les minerais de zinc, consistent en sulfate de cuivre, sulfate de fer, sulfate de zinc et sulfates mixtes.

Outre les constructions servant aux travaux métallurgiques, l'établissement renferme encore de grands hangars pour les combustibles, des magasins pour les produits, des logements pour le directeur et les ouvriers principaux; enfin, au-delà des cours se trouvent des jardins et un bois pour l'agrément et les besoins du personnel; il fait face à la route impériale de Vizille à Grenoble, à la distance de seize kilomètres de cette ville et d'un kilomètre seulement de Vizille.

Cette usine occupe quinze ouvriers.

La société qui l'exploite a son siège à Bonneville : c'est une réunion d'actionnaires ; elle a l'adjudication de la fourniture des plombs de guerre et de chasse du gouvernement Sarde.

Voici les noms des personnes qui dirigent l'établissement :

Président du conseil d'administration, M. le comte de Bar, résidant à Lyon ;

Ingénieur chargé de la direction des travaux dans les diverses usines de la société, M. Marcel Paret, de la Côte-Saint-André ;

Directeur de la fonderie de Saint-Joseph, M. Rey ;

Comptable, M. le commandant Buisson. Ces deux derniers résident sur les lieux.

PISCICULTURE.

Nous terminerons cette notice sur les usines et manufactures de Vizille par l'exposé des travaux de pisciculture de M. Adolphe Périer et de leurs résultats.

Les ruisseaux et pièces d'eau du parc ont été de tout temps peuplés assez abondamment de truites excellentes. Le propriétaire actuel, depuis quelques années, a réussi à en augmenter le produit et à acclimater de nouvelles espèces, telles que le saumon du Rhin, la grande truite des lacs, l'ombre-chevalier, le lavaret et le féra.

On a déjà pêché dans la nappe des saumons de trois kilogrammes provenant de ces élevages, qui promettent les résultats les plus avantageux.

Tout le monde a entendu parler des procédés de fécondation artificielle des œufs de poisson, découverts par les sieurs Gehin et Rémy, deux pêcheurs expérimentés des Vosges, recommandés par M. Coste, professeur au collège

de France, et mis en pratique sur une grande échelle, sous les auspices du gouvernement, dans l'établissement impérial d'Huningue.

La fécondation artificielle consiste à choisir des sujets au moment du frai, et avant que la femelle laisse tomber naturellement ses œufs, on la force, par une légère pression, à les abandonner; ils sont recueillis dans un vase plein d'eau. On opère de la même manière pour la laitance du mâle, qui, en tombant dans l'eau, féconde les œufs qui y sont placés.

Cette opération, des plus simples, exige cependant des conditions que l'on ne peut pas toujours remplir.

Il faut avoir des poissons en parfaite maturité; autrement, avec une trop forte pression, on s'exposerait à n'obtenir qu'un produit défectueux.

Il faut ensuite, pour le temps de l'incubation, des eaux très limpides et une surveillance extrême et presque constante; il faut plusieurs fois trier les œufs gâtés, régler les courants, ôter avec minutie tout ce qui peut altérer la pureté de l'eau, en noter la température, etc., etc.

Le plus grand nombre des personnes qui font un usage pratique de la pisciculture ont jugé plus commode de demander des œufs tout fécondés et en état d'incubation avancé à l'établissement d'Huningue.

Cette demande est adressée au Préfet du département, ou à S. E. le Ministre de l'agriculture et du commerce, ou à M. l'Ingénieur en chef chargé des travaux du Rhin à Strasbourg et directeur de l'établissement.

Les œufs arrivent à leur destination dans des boîtes en bois, au milieu d'herbes et de mousse humides.

M. Adolphe Périer fait recueillir et féconder des œufs par les procédés indiqués ci-dessus et en reçoit également d'Huningue.

Ces œufs sont déposés dans des boîtes de zinc percées de

petits trous ; ils doivent être mêlés avec quelques graviers, qui les protègent, les défendent contre le courant et en empêchent l'amoncellement ; on peut mettre de quatre à cinq cents œufs dans chaque boîte.

A Huningue on se sert de grandes caisses garnies de toiles métalliques, dans lesquelles les œufs reposent sur des claies formées avec des baguettes de verre.

Ces boîtes ou caisses sont placées dans l'eau courante ; les œufs doivent être immergés complètement ; il faut les visiter souvent, en retirer les œufs gâtés avec beaucoup de précautions pour ne pas offenser ceux qui sont sains, et enlever les dépôts ou sédiments qu'aurait pu laisser l'eau dans les boîtes, qu'il ne faut jamais sortir en entier de l'eau.

En février et mars l'éclosion commence, et après quelques jours, on trouve dans chaque boîte une multitude de petits poissons qui s'agitent comme une fourmilière.

Le frai des salmones, truites, saumons, ombres et féras a lieu dans les mois de novembre, décembre et janvier.

Les petits poissons naissent avec une vésicule destinée à leur nutrition ; pendant le premier âge, au bout de vingt ou vingt-cinq jours, la vésicule se perd, et alors il faut songer à placer les jeunes poissons dans un réservoir d'eau courante et limpide où on les nourrit avec du sang, du pain bouilli et du caillé.

On les laisse dans ces réservoirs jusqu'au mois de septembre ou d'octobre, époque à laquelle ils sont assez forts pour être jetés dans les eaux et se garantir de la voracité des plus gros.

Dans les ruisseaux et cours d'eau du parc, les truites se reproduisent naturellement ; mais les œufs et les jeunes poissons sont en grande partie dévorés par une multitude

d'ennemis, et surtout par ceux de leur espèce ; la pisciculture les amène à une grosseur suffisante pour qu'ils puissent se soustraire à tous ces dangers ; au moyen de ces procédés et de la fécondation naturelle, M. Périer fait pêcher chaque année de cent cinquante à deux cents kilogrammes de poisson, qui sont vendus aux maitres-d'hôtel de Vizille et d'Uriage.

En hiver, on peut voir les boîtes sur le déversoir, au pied de la nappe ; pendant l'été, on peut visiter les jeunes poissons dans les réservoirs placés derrière les bâtiments de la filature.

CHAPITRE X.

DESCRIPTION DES LOCALITÉS VOISINES DE VIZILLE.

Le Cours Saint-André. — Le Pont-de-Claix. — Champagnier. — Légende du Saut-du-Moine. — Jarric. — Le château de Bon-Repos. — Champ. — Le château de Champ. — La rampe de Laffrey. — Notre-Dame-de-Mésage. — La chapelle de Saint-Firmin. — La chapelle de Saint-Sauveur. — Le monastère de St-Michel-de-Connexe. — M. le sénateur Sappey. — Carrières de plâtre. — Saint-Pierre-de-Mésage. — Le village de Laffrey. — M. Dumolard. — Lacs de Laffrey. — La Croix-du-Mottet. — Le déluge de 1219. — Séchilienne. — Le château de Séchilienne. — Saint-Barthélemy. — Rioupéroux et Gavet. — Eybens. — Herbeys. — Le château d'Herbeys. — Brié-et-Angonnes. — La vallée de Vaulnaveys. — Vaulnaveys-le-Haut. — Vaulnaveys-le-Bas. — Chartreuse de Prémol. — La croix de Chanrousse.

Nous allons maintenant parcourir les localités voisines de Vizille, auxquelles se rattachent quelques souvenirs historiques, ou qui peuvent être l'objet de quelques remarques sous le rapport du site ou des établissements qu'elles renferment.

Pour apporter quelque ordre dans notre récit, nous suivrons l'itinéraire tracé par les routes que traversent cette partie du territoire du département.

ROUTE DU SAUT-DU-MOINE.

A l'extrémité de la belle avenue d'arbres qui part de Grenoble pour aboutir au Pont-de-Claix, et que l'on nomme

le Cours *Saint-André*, tracée et plantée en 1684, par les soins de M. le président de Saint-André, sous la direction d'un sieur Diclamant, comprenant quatre mille six cents arbres, ormes, tilleuls, frênes, platanes et sycomores (sur quatre rangées), on trouve le village du pont de Claix, créé depuis l'ouverture de la route de Grenoble à Vizille par le Saut-du-Moine.

Cette localité, fréquentée par les ouvriers de la ville de Grenoble, n'offre quelque intérêt que par le pont de Claix, l'une des sept merveilles du Dauphiné.

Ce pont, remarquable par la hardiesse de sa construction, est dû au connétable de Lesdiguières, comme la plupart des monuments importants qui remontent à cette époque.

Il a été construit entre les deux rochers de Brion, où on avait creusé un nouveau lit au Drac en 1377, au prix de 700 florins d'or.

Voici la description qu'en donne Guy-Allard dans son Dictionnaire :

« Il est à une lieue de Grenoble, bâti sur le Drac, d'une seule arche, d'une largeur prodigieuse, ayant vingt-deux toises et demie de roy d'un fondement à l'autre, sur deux rochers dont la matière est de pierre blanche ; sa structure admirable et sa hauteur surprennent tous ceux qui le regardent ; aussi le connétable de Lesdiguières, qui l'a fait construire en 1611, a fait mettre d'un côté cette devise : *Romanus moles pudore suffundo !!* Et de l'autre celle-ci : *Unus distantia jungo.* »

Ces inscriptions, comme toutes celles placées sur les ouvrages d'art contemporains du Connétable, ont plus d'exagération que de vérité. Lesdiguières avait aussi ses flatteurs ; sa grandeur dictatoriale, sa puissance et son crédit avaient amené auprès de lui des hommes intéressés à plaire au maître.

Sa vie, écrite par Videt, son secrétaire, est remplie d'adulations et d'éloges outrés sur les faits militaires du Connétable ; il se tait sur tout le reste.

Heureusement que les souvenirs du Connétable, de son génie et de sa gloire n'ont pas été seulement transmis à la postérité par des inscriptions qui n'existent plus, ou par des récits dont on peut suspecter la sincérité, mais par des créations monumentales qui perpétueront son nom et le feront toujours considérer comme l'un des grands hommes du Dauphiné et de la France.

Quelques faits historiques se rattachent au pont de Claix.

En 1754, le contrebandier Mandrin, que, dans notre enfance, nous avons pris l'habitude d'accoupler avec Cartouche le bandit ; Mandrin, la *Barbe-Bleue* de nos contrées, marchant vers Montélimar à la tête de sa bande, se présenta en plein jour au passage du pont de Claix qui était fermé par une grille ; les employés des gabelles, préposés à la garde du pont, étaient occupés dans le corps-de-garde ; l'un d'eux faisait sentinelle, Mandrin arrive, se fait ouvrir la grille, et au moment où le gardien l'invitait à entrer au corps-de-garde pour y faire les déclarations d'usage, il lui porte un coup mortel, l'étend par terre, repousse à coups de fusil les employés qui se pressaient à la porte, ferme cette porte à clef sur eux et passe ensuite avec toute sa bande.

La tradition, qui ajoute toujours aux faits naturels des récits presque merveilleux, raconte que Mandrin, assailli de tous côtés et sur le point d'être pris, se précipita du haut du pont dans le Drac, et se sauva à la nage malgré les coups de fusil des employés.

En 1814, au moment où les armées coalisées envahissaient le Dauphiné et menaçaient Grenoble, on songea, pour la défense de la ville, à faire sauter le pont de Claix ; on a pu voir pendant longtemps les chambres de mines

creusées près de la clef de voûte ; il est heureux que les nécessités, peut-être contestables sous ce point de vue, d'une bonne défense militaire, aient épargné l'un des beaux monuments du pays.

Les difficultés que présentent les abords du pont de Claix pour le roulage ont décidé MM. les ingénieurs des ponts et chaussées à s'occuper d'un projet de rectification de cette partie de la route impériale.

M. le Ministre des travaux publics, par décision du 18 mai 1859, a autorisé la réalisation définitive d'un projet de construction d'un pont nouveau en maçonnerie, à deux arches, à quelques mètres seulement en aval de celui actuel, qui serait conservé comme un monument curieux des premières années du XVII^e siècle et d'une illustre administration toujours populaire dans ce département.

Nous n'ajouterons rien à la description qu'a donnée du pont de Claix Guy-Allard ; elle est vraie, et depuis qu'elle a été écrite, le pont de Claix n'a rien perdu de la grandiose proportion de ses formes, il n'a perdu que les inscriptions ; nous ignorons quelle est la main qui s'est plu à les effacer ; il faut en accuser sans doute les niveleurs de 1793.

Maintenant, de la sommité de la route sur le pont de Claix, il faut jeter un coup d'œil sur la campagne qui l'environne, sur les coteaux et les montagnes qui ferment cette partie de la plaine ; au midi, les belles habitations de M. le premier président Royer et de M. le conseiller Burdet ; le village de Claix, le château d'Allières se détachant du fond de la montagne d'où s'élance la blanche cascade de Risset ; au nord, la belle avenue du Cours, les fortifications de Grenoble, et au-dessus les cimes du massif de la Chartreuse, le pic de Chame-chaude, le Grand-Som, la Dent de Crolles ; au levant, les verdoyants coteaux qui servent de gradins à la grande chaîne des Alpes et au

milieu desquels on remarque le château des Renauldon, presque perdu dans le feuillage, et en remontant vers le Drac, la jolie propriété de *Marceline*, appartenant à M. Gaillard, maire de Grenoble; au couchant, le versant des montagnes de Sassenage, les riantes villas de Seyssins. Ces divers points de vue forment une perspective des plus pittoresques.

On descend sous la voûte du pont de Claix par un sentier qui conduit sur le rocher servant de culée à droite; alors, en levant la tête, on admire cette courbe élancée d'une hauteur extraordinaire.

Si on élève la voix, un écho répète deux fois le cri, et même la phrase entière.

A un kilomètre du pont de Claix, on rencontre la fabrique de papiers de M. Breton et Cie; usine importante, propriété d'une Société d'actionnaires; gérée par M. Paul Breton, industriel d'une remarquable capacité.

Cette fabrique fait marcher trois machines à papier sans fin et produit des papiers de choix pour le dessin, le lavis, les bureaux et l'imprimerie; elle occupe trois cents ouvriers.

Pour avoir des eaux claires, les manufacturiers ont été obligés de recueillir les eaux provenant des filtrations du Drac, et de les amener par une conduite de trois kilomètres, le long des fossés de la route.

En quittant cette usine, on entre sur le territoire de la commune de Champagnier, dont le principal village est situé sur le coteau.

On parvient également à Champagnier par le chemin de Grenoble à Echirolles, qui se prolonge jusqu'au pied du coteau et suit la rampe au-dessous du château Renauldon.

Du plateau de Champagnier la vue s'étend sur la vallée du Drac, sur la plaine de Grenoble et sur le territoire de

Jarrie, dont fait partie le coteau planté de vignobles, produisant un vin assez renommé, connu sous le nom de *Côte-Pluine*.

C'est à Champagnier que fut placé pendant quelque temps le chapitre des chanoines de Saint-André de Grenoble.

L'ancienne collégiale de Grenoble prit naissance le 12 avril 1226, sous le pontificat d'Honorius III et le règne de Frédéric II, dans le petit village de Champagnier près de Grenoble; l'évêque Joffrey, du consentement de son chapitre, céda à cet effet, au dauphin André, l'église de Champagnier, sous la condition offerte par le prince d'y établir treize chanoines, dont l'un électif serait le chef, sous le nom de prévôt, avec pleine et entière juridiction sur les chanoines; dans l'acte de fondation, il fut stipulé que le nouvel établissement ne pourrait jamais nuire aux droits et prérogatives de la cathédrale.

A la fin de l'année 1227, cette collégiale fut transférée à Grenoble sur les instances du prince André, qui désirait l'avoir pour desservir sa chapelle et l'attacher au lieu de la sépulture des Dauphins.

A l'extrémité de la commune de Champagnier, on aperçoit une espèce de promontoire ou bec de rocher s'avancant jusque sur la route; autrefois ce rocher surplombait sur le Drac; il est connu sous le nom de *Saut-du-Moine*.

Les traditions du pays expliquent cette dénomination par la légende suivante :

En l'année 1226, où s'établit à Champagnier un chapitre de chanoines sous les auspices du dauphin André, on vit arriver dans cette localité plusieurs ecclésiastiques dont la vie austère et contemplative édifièrent les habitants; mais si des cénobites, des personnes renonçant au monde doivent trouver plus d'occasions de pratiquer les vertus sublimes du christianisme dans la retraite et le recueille-

ment, un corps d'ecclésiastiques non cloîtrés ne pouvait qu'y dégénérer ; l'impossibilité de s'y livrer aux travaux du saint ministère devait bientôt faire naître l'oisiveté et amener des désordres ; c'est tout à la fois pour répondre à la demande du Dauphin et pour obvier à ces inconvénients, que l'année suivante le chapitre fut transféré dans l'église de Saint-André de Grenoble.

L'événement que nous allons raconter fut peut-être aussi l'une des causes déterminantes de cette mesure.

Avec les chanoines de la collégiale était venu un jeune novice d'une famille noble de la province, du nom de Godemard ; destiné dès l'enfance à l'état clérical, second fils d'un père qui avait passé sa vie dans les camps et n'avait pu donner à ses enfants les soins convenables et les exemples de vertus si nécessaires à cet âge, privé de sa mère en naissant, Jehan Godemard n'avait jamais eu de vocation pour une carrière qu'il embrassait à regret et par obéissance ; beau, bien fait de sa personne, portant la tête haute, la moustache en croc, plus d'une jeune fille en passant près de lui l'avait regardé du coin de l'œil, et les siens ne s'étaient pas baissés.

Sur les confins de Champagnier et de Jarrie, on voyait à cette époque une chaumière isolée habitée par un vieillard et sa fille ; Pierre Trahan s'était marié à vingt ans ; après son mariage il avait été contraint de suivre à l'armée le Dauphin, laissant sa femme avec une fille, premier et dernier fruit de leur union. A son retour, dix ans après, il ne retrouva plus sa compagne ; ses champs étaient incultes, ses écuries désertes, son foyer abandonné ; sa petite fille Marie s'était réfugiée après la mort de sa mère chez une de ses parentes ; Pierre Trahan rentra sous le toit paternel, rétablit son domaine, éleva sa fille, qui se mit bientôt à la tête du ménage, tout prospérait autour d'eux. Marie atteignait sa seizième année ; douce, pieuse,

vouée dès l'enfance au culte de l'auguste Mère du Christ dont elle portait le nom, elle était la joie de son père, l'exemple des autres jeunes filles, l'édification de tous; jamais une mauvaise pensée n'était entrée dans son jeune cœur; à toutes les qualités de l'âme, Marie joignait une beauté des plus remarquables.

Fille d'un militaire qui avait eu un grade dans la compagnie des hommes d'armes du Dauphin, Marie était toujours vêtue simplement, mais avec une sorte de recherche qui annonçait, sinon le rang distingué, du moins l'aisance de sa famille. Les habitants du pays l'appelaient *la demoiselle*; aucun jeune homme n'avait osé lui parler d'amour, on connaissait sa sévérité, on redoutait aussi le vieux soldat.

La jeune fille fréquentait la seule église du pays, desservie par les religieux, qui, au moment des offices, étaient placés dans le sanctuaire, séparé du public par un grillage.

Les religieux, bien que non cloîtrés, ne sortaient que pour les besoins de la maison ou pour se rendre à Grenoble célébrer les saints mystères dans la chapelle du château; leur promenade se faisait dans l'enclos; ils n'avaient d'autres communications avec les habitants que celles nécessitées par leurs fonctions sacerdotales; les novices, jusqu'à leur admission dans les ordres, n'avaient à s'occuper que de leur instruction et de prières.

Jehan Godemard était placé dans le chœur, près de la grille qui le cachait au public, tandis que lui, plus rapproché de cette grille, pouvait observer ce qui se passait dans l'intérieur de l'église; un jour il aperçut Marie au pied de l'autel de la Vierge.

Sa tête de madone, gracieusement penchée vers les marches de l'autel, ses cheveux blonds tombant en masses opulentes le long d'une figure aux traits fins et délicats, son front aux lignes pures et harmonieuses, sa taille sou-

ple et bien prise firent sur Jehan la plus vive impression ; son cœur blessé garda sa ravissante image, il n'eut plus la force de continuer ses prières, et l'esprit du démon s'empara de cette âme incertaine et irrésolue.

Dès cet instant, Jehan ne rêva plus qu'au moyen de voir Marie, de parvenir jusqu'à elle. Sortir après l'office de nuit en corrompant un des domestiques du couvent, se procurer des habits séculiers, n'était pas chose difficile ; mais arriver à avoir accès dans la maison où habitait la jeune fille offrait plus d'obstacles.

Voici comment il s'y prit.

Chaque samedi, Pierre Trahan se rendait avec sa fille chez la parente qui en avait pris soin pendant son absence ; dame Marigot réunissant ses voisins et ses amis à la veillée du samedi pendant l'automne et les longues soirées d'hiver, on s'y occupait de la *mondée* (c'est-à-dire du travail de casser les noix et de séparer les noyaux de la coque), du tillage du lin et du chanvre, ou bien de la mouture du grain ; il n'existait pas à cette époque un grand nombre de moulins mus par l'eau, chaque habitant avait à sa porte une pierre en forme de mortier, dans lequel on mettait le blé pour le triturer et le convertir en farine ; on trouve encore quelques-unes de ces pierres devant d'anciennes maisons ; pendant les veillées d'hiver, les femmes et les filles filaient en chantant des noëls, les jeunes gens les accompagnaient en répétant les versets.

Un soir Pierre Trahan et Marie sont accostés par un jeune homme inconnu, la conversation s'engage avec Pierre ; Jehan se dit employé dans la maison du Dauphin ; renvoyé pour une faute légère ; son air franc et ouvert, sa figure agréable, sa parole douce et persuasive intéressent en sa faveur, on l'accueille, on lui offre de le conduire à la veillée, il accepte ; présenté par Pierre Trahan, il est le bien-venu pour tous, il raconte avec aisance une

histoire arrangée avec adresse, où il parle de ses parents, de ses premières années, de son entrée au service du prince, des motifs qui l'ont fait renvoyer ; tous les assistants l'écoutent avec bienveillance et s'apitoient sur ses mésaventures ; la veuve Marigot l'engage à accepter chez elle un gîte pour la nuit ; il refuse, on insiste, enfin il se rend à cette invitation ; le lendemain, avant le jour, il était rentré dans son couvent.

Deux jours après, à la même heure, il se présente chez Pierre Trahan, il le remercie de sa bonne réception, et lui apprend que, grâce à quelques recommandations influentes, il rentre dans la maison du Dauphin ; que cependant il est envoyé au château de Vizille, résidence d'été de ces princes.

Jehan sollicite l'autorisation de venir quelquefois les visiter, on la lui accorde.

Marie, simple et naïve, dans toute la candeur de son âme, n'avait pas été insensible à la bonne mine du jeune cavalier et elle n'avait pas cru à mal en lui faisant bon accueil ; il sut aussi gagner les bonnes grâces du père.

Ne voulant, ou pour mieux dire ne pouvant pas épouser Marie, Jehan ne cherchait qu'à la tromper et à la séduire ; mais si un amour sincère avait germé dans le cœur de la jeune fille, si elle n'avait pas été insensible aux charmes d'un langage nouveau pour elle, le souvenir de sa mère, sa foi vive en sa patronne, dont elle gardait toujours sur elle l'image protectrice, la prudence de son père devaient la garantir des pièges tendus à son inexpérience.

Cependant Marie aimait Jehan, son âme éprouvait ces craintes vagues, ces espérances d'un cœur naïf et pur mêlées d'amoureuses pensées ; souvent pendant le jour elle errait seule dans la campagne, autour de sa chaumière ; rêveuse, elle s'arrêtait de moment en moment, pour cueillir des fleurs qu'elle effeuillait avec une inquiète

attention. Un vif incarnat se répandait sur ses joues quand le résultat de cette innocente superstition paraissait s'accorder avec ses secrets désirs, elle s'arrêtait alors en rangeant avec émotion ses longs cheveux blonds, que la brise du soir jetait sur son front et qui sortaient en boucles nombreuses de dessous son chaperon.

Il m'aime !... il ne m'aime pas !... il m'aime !... il reste encore une feuille, mais si petite,.. elle ne doit pas compter !... non, l'épreuve n'est pas bonne, il faut la recommencer... Belle marguerite, si tu me dis la vérité, je te placerai sur mon cœur, à côté de son souvenir. Belle marguerite, quand le soleil desséchera le gazon où tu fleuris, je viendrai l'arroser avec l'eau la plus fraîche de nos coteaux...

C'est ainsi qu'un soir, à la tombée de la nuit, Marie, pensive, interrogeait le destin.

En terminant son intéressant monologue, elle s'arrêta, et s'asseyant sur un pan de muraille renversée au pied d'un vieux saule, elle se mit à compter les pétales d'une nouvelle fleur.

Le jeune homme, qui l'écoutait, s'appuya un moment sur le même fragment de ruines, mais il ne crut pas devoir laisser achever l'expérience importante dont il était l'objet.

« Cela n'est pas bien, Marie, cela n'est pas bien ; vous ne devez point douter de moi et confier ainsi vos espérances aux chances d'un destin trompeur ; je vous aime, je ne veux vivre que pour vous, vous consacrer mon existence ; mon intention serait de vous demander à votre père, mais des obstacles, des raisons de famille s'opposent momentanément à l'exécution de mes projets ; l'attente ne sera pas longue. »

La jeune fille ne répondit rien ; Jehan avait surpris son secret, elle lui tendit la main et elle se retira heureuse et satisfaite, en lui disant : Au revoir !

Pierre Trahan cependant avait saisi la cause des préoccupations de sa fille ; un soir il prit à part Jehan, lui demanda où il voulait en venir ; il ajouta que s'il désirait épouser Marie et entrer en ménage, il devait s'expliquer ou bien cesser ses visites. Jehan promit tout ce qu'on lui demandait.

Le 15 août, c'était grande fête au village, la fête de l'Assomption de la sainte Vierge ; depuis huit jours les jeunes filles, selon l'usage, préparaient des guirlandes de feuillages pour parer le devant de chaque maison du hameau, tressaient des couronnes de fleurs pour orner la statue de la Vierge. Une procession solennelle devait sortir de l'église et tous les religieux du couvent y assister. Jehan, le novice, craignant d'être reconnu, avait trouvé un prétexte pour en être dispensé ; il était resté dans le sanctuaire. Marie, de son côté, se croyant dans son esprit craintif et timoré, quelque peu coupable, à raison des pensées d'amour qu'elle ne pouvait éloigner de son cœur et qui la poursuivaient sans cesse, se reprochant les sentiments qui la maltrisaient, était arrivée, après la sortie de la procession, et était tombée à genoux sur les marches de l'autel de la Vierge, en implorant son appui et son soutien ; en ce moment, Jehan, sans l'apercevoir, sort du sanctuaire par la porte donnant sur la nef, Marie lève la tête et reconnaît dans cet abbé, revêtu des habits religieux, celui qui s'était présenté à elle comme un époux!!!

Elle se lève effrayée, pousse un cri et prend la fuite... Jehan hors de lui, exaspéré, se met à sa poursuite ; personne ne se rencontre sur leur passage, car la procession s'est dirigée du côté d'Échirrolles ; Marie court, de toute la force que lui donnaient l'effroi et la douleur, vers le promontoire qui domine le Drac ! Jehan est sur le point de l'atteindre, elle va peut-être être exposée aux derniers outrages ! elle n'hésite pas, éperdue, elle se lance dans

l'espace! Jehan tend les bras pour la retenir, elle lui échappe et le mouvement d'impulsion l'entraîne lui-même dans les flots !...

Des jeunes gens passant sur la colline au-dessus, témoins de cet événement, le racontent aux habitants accourus à leurs cris et ils ajoutent qu'au moment où la fille de Pierre Trahan s'était précipitée du haut du rocher, ils avaient cru voir un nuage lumineux s'élever de la surface des eaux, envelopper son corps et remonter vers les cieux; que quant au novice, il avait paru deux fois, la face grimaçante, les yeux lançant des flammes, retenu à la surface par sa robe et qu'ensuite l'abîme s'était refermé sur lui.

Pendant plusieurs années, un vieillard, le visage tourné vers le midi, venait chaque matin se mettre au pied d'un arbre sur le bord du rocher; on lui adressait la parole, il levait la tête et montrait le ciel! un jour on le trouva à la même place, on lui parla, il ne fit aucun mouvement: il avait cessé de vivre!...

Ce rocher est connu depuis sous le nom de *Saut-du-Moine*. Aux veillées d'hiver les habitants du pays racontent l'histoire du moine et de la jeune fille; c'est ainsi qu'elle est arrivée jusqu'à nous.

La route de Vizille s'étend ensuite à partir du confluent de la Romanche et du Drac et du rocher du Saut-du-Moine sur le territoire de Jarrie, le long de la Romanche, qui le sépare de celui de Champ.

De la route on aperçoit les deux clochers des églises de la Haute et Basse-Jarrie et au milieu le vieux château de Bon-Repos.

Ce château, qui n'est plus habitable, n'est pas de construction bien ancienne: il paraît remonter au xv^e siècle. C'est un bâtiment carré, flanqué aux angles de donjons et de tourelles; la façade en est régulière; au premier étage, du côté du midi, se trouve une chapelle gothique, dont

l'autel est de marbre ; on y voit des peintures du moyen-âge , qui représentent le martyre d'un saint.

On dit que Louis XI, étant venu se réfugier en Dauphiné alors qu'il était encore Dauphin et s'était fait reconnaître, en cette qualité, souverain de la province et indépendant de son père, fit un assez long séjour dans ce château.

Le nom de Bon-Repos lui vient d'un des anciens propriétaires de la famille de ce nom, dont un membre était gouverneur d'Embrun en 1573.

Ce même Bon-Repos habita plus tard Grenoble, où il servait dans l'armée catholique en 1587 ; « après la prise du château de Champ, dit Videt (*Histoire de Lesdiguières*), on députa de Grenoble, à Lesdiguières, Eybens et Bon-Repos, gentilshommes de qualité, pour lui proposer une trêve, qui fut acceptée. »

Le château de Bon-Repos avait appartenu, à l'époque de sa construction, à une famille d'Armuët. Dans toutes les salles, on voit les armes de cette maison, composées de trois casques d'or, avec cette devise : *Arma mihi requies*.

En 1344, il existait un chanoine de Saint-André de cette famille, Jean Armuët de Bon-Repos.

Cette terre est arrivée par succession à la famille de Murinais ; acquise plus tard par M de La Tour de Vidaud, elle est devenue la propriété de M. de Noailles, président honoraire de la cour impériale de Grenoble.

Sur le plateau de Jarrie sont situés le château de MM. Teysier, la propriété et le clos ayant appartenu à M. Achard de Germane, ancien procureur général à Grenoble, aujourd'hui possédé par M. de Leutre, son gendre.

A la Basse-Jarrie, on remarque deux maisons de campagne de construction uniforme ; elles appartiennent, l'une à M^{me} Piollet, l'autre à M^{me} Faulcon, deux filles de

M. Penet, ancien député, qui les avait fait édifier de son vivant.

Sur la rive gauche de la Romanche est le village de Champ, où existent des ruines d'un ancien château-fort. Ce château appartenait à une branche de la famille des Alleman. Sa construction est antérieure à 1248, car, dans une reconnaissance d'Hugues des Granges passée à Eudes Alleman en 1248, de divers fonds, le service du fief fut réglé à un homme d'armes pour la garde du château de Champ. En 1587, il fut pris par les catholiques, et, la même année, par les protestants.

Videl raconte ainsi l'attaque et la prise de ce fort :

« Le château de Champ, proche de Grenoble, fort d'assiette et de garnison, tenait à couvert la ville de ce côté et y traversait les meilleures intelligences de Lesdiguières. Pour se délivrer de cet empêchement, il se rend en sa maison de Lesdiguières, y fait couler par divers chemins environ trois cents hommes, avec lesquels il en part à une heure de nuit. Étant arrivé sur le point du jour au-dessous de ce château, il applique un pétard contre un endroit de la muraille auparavant reconnue, où il fait une grande ouverture par laquelle les assiégeants étant entrés, ils rencontrent un treillis, qu'ils emportent d'un second coup de pétard; surprennent la garnison qui venait à eux en désordre et la mettent presque toute sur le carreau; de sorte qu'avant qu'il fit jour clair, Lesdiguières se rendit entièrement maître de cette place. Lepin, qui avait commandé dans Chorges, y fut mis avec soixante hommes pour la garder. »

Le château de Champ a été rasé dans cette même année 1587; voici dans quelles circonstances eut lieu cette démolition :

« Ceux de Grenoble, dit Videl, souffraient impatiem-

ment du voisinage de la garnison protestante du château de Champ, ce qui les fit résoudre à s'en délivrer le mieux qu'ils pourraient. Eybens et Bon-Repos reviennent trouver Lesdiguières de la part du lieutenant du roi et de la cour du parlement pour parler d'une trêve générale, qui fut enfin réduite à une particulière pour la ville et pour les lieux circonvoisins. Le rasement du château de Champ s'y résolut aussi, moyennant quelque dédommagement donné à Lesdiguières, que deux principales raisons firent consentir à ce traité : l'une, que la garde de cette place lui coûtait beaucoup, et qu'étant démolie, elle ne traverserait plus les intelligences qu'il avait avec Grenoble ; l'autre, que n'ayant plus rien à craindre de ce côté, il aurait moyen de venir à bout de ses autres entreprises. »

Il n'y reste plus qu'une tour, dont les pierres se détachent peu à peu par suite des injures du temps. Les habitants de Champ ont eu l'intention d'en faire un clocher pour l'église, qui est à peu de distance ; on reconnaît encore les fondations des anciens remparts, l'enceinte en était vaste ; le milieu des ruines est aujourd'hui converti en jardin.

On trouve à Champ de belles carrières de plâtre exploitées pour le compte des propriétaires, MM. Clément et Dérocle, de Grenoble, M^{me} Virard, de Champ.

Sur le point où la route pénètre entre les deux rochers, au lieu dit de l'Étroit, est placée la prise d'eau du canal de la Romanche, construit par les soins de M. Renaudon, ancien maire de Grenoble ; ce canal traverse le territoire de Jarrie, celui de Champagnier, une partie de celui de Claix, sur la rive droite du Drac, la commune d'Échirolles et les Granges de Grenoble ; il a apporté la fertilité et la richesse dans ces plaines autrefois arides et couvertes par les cailloux du Drac. On s'en sert pour le colmatage et l'arrosage.

La société du canal de la Romanche est administrée par un syndicat.

La montagne qui longe la Romanche et la route impériale sur la rive droite, à l'Étroit, est traversée dans la partie supérieure par la voie romaine de Vienne à Briançon; les traces en sont apparentes, les murs de soutènement sont presque intacts; elle prend naissance à Cornage et continue jusqu'au sommet du lieu dit la montagne de la *Croix de la Vue*, ou de la *Veuve*.

On n'est pas d'accord sur cette dénomination, les uns disent que le nom du lieu est celui de la *Croix de la Vue*, parce que de ce point on aperçoit toutes les plaines environnantes, y compris celle de Vizille, et que de là on jouit d'un coup d'œil magnifique.

C'est le nom que donne le plan cadastral de la commune de Montchaboud.

D'autres personnes l'appellent la montagne de la *Croix de la Veuve*, et elles racontent que du temps de Lesdiguières, un paysan travaillant sur la montagne, le Connétable avait dans son château nombreuse compagnie; ce paysan ayant été aperçu, Lesdiguières aurait voulu faire l'essai d'un fusil à longue portée, et ayant visé ce père de famille, l'aurait étendu raide mort; la vérité de cette tradition est inadmissible: d'abord, la meilleure de nos carabines d'aujourd'hui pourrait à peine porter une balle du château de Vizille sur la montagne de la *Croix de la Vue*; ensuite, quels que fussent la dureté et le sans-façon de Lesdiguières pour ses vassaux, ces défauts n'allaient pas jusqu'à la cruauté; ainsi que nous l'avons dit déjà, il était grand et généreux; il pouvait punir sévèrement l'infraction à un ordre, une désobéissance; mais tuer un homme de gaité de cœur était un acte incompatible avec son caractère; toutes les chroniques sont d'accord avec nous sur ce point.

Les traditions de l'*homme à la truite*, du *mari de la*

veuve, ont été mises en avant en haine du régime féodal, pour amener les masses populaires à en détruire jusqu'aux derniers vestiges.

Nous rétablissons donc le véritable nom de la montagne de la *Croix de la Vue*.

La voie romaine de la Croix de la Vue se prolongeait sur le territoire de la Haute-Jarrie et de là sur celui de Bresson; c'est l'ancienne route de Grenoble à Vizille du temps de Lesdiguières.

La route de Grenoble à Gap passait par l'ancien pont de Champ, en laissant Vizille à gauche, se continuait par la montagne de Saint-Sauveur et gagnait la route de Laffrey, par le chemin qui existe encore de Champ à Vizille.

Les deux routes de Briançon et de Gap étaient défendues, la première par le château de Vizille, la seconde par le château de Champ.

ROUTE DE LAFFREY.

Après avoir traversé Vizille et le grand pont sur la *Romanche*, on se trouve au pied de la grande rampe de Laffrey. C'est l'une des plus longues et des plus montagneuses de France; son parcours est de sept kilomètres; il faut deux heures en voiture ou à pied pour en faire l'ascension.

Cette rampe est emplantée sur le territoire de *Notre-Dame* et de *Saint-Pierre-de-Mésage*, deux petites communes du canton de Vizille.

On voit à *Notre-Dame-de-Mésage*, au-dessous de la route, une petite chapelle romane, bâtie par les Templiers et qui passa, avec leurs commanderies successivement à l'ordre de *Saint-Jean-de-Jérusalem*, et à celui de *Malte*; elle dépendait, sous ce dernier, de la commanderie de *Saint-Pierre*, de *Chambéry*.

Cette chapelle, abandonnée, est placée sur une éminence; tout autour sont d'anciennes fondations. C'étaient celles de l'habitation et de la maison-forte des Templiers.

Il y a quelques années, en y pratiquant des fouilles; on trouva au pied de la chapelle, du côté du nord, un tombeau en pierre dans lequel était placé un squelette entier; la tête était encadrée dans une espèce de niche creusée dans la pierre.

Cette localité et les maisons formant un petit hameau qui l'avoisinent portent les noms de la Commanderie de Saint-Firmin.

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem n'ont jamais eu de religieux dans ce pays; ils y tenaient un trésorier chargé de percevoir les revenus des propriétés de l'ordre; ce trésorier habitait une maison qui est un peu au-dessous de la chapelle de Saint-Firmin.

La chapelle et les ruines sont la propriété de la famille de M. Sappey, ancien sénateur; il y a quelques années les propriétaires en ont fait rétablir le toit et y ont fait placer des portes; il serait à désirer que l'intérieur reçût une restauration plus complète.

L'architecture de cette chapelle est remarquable par les figurines en relief qui entourent la corniche extérieure; la construction doit être contemporaine de celle de la chapelle du cimetière.

On voit un grand nombre de personnes faire édifier à grands frais, près de leurs habitations, des chapelles gothiques: combien s'estimeraient heureuses d'avoir en leur possession une chapelle aussi bien conservée que celle de Saint-Firmin, et ne regarderaient pas à quelques mille francs pour la décorer, la rendre à sa destination et empêcher que les animaux ne viennent s'y mettre à l'abri de l'orage et du soleil!

Au-dessus de Saint-Firmin est une autre petite cha-

pelle en grande vénération dans la contrée, sous l'invocation de Saint-Sauveur; Saint-Pierre-de-Mésage et Notre-Dame-de-Mésage étant réunies en une seule paroisse, le curé vient dire la messe dans la chapelle de Saint-Sauveur à certaines fêtes de l'année.

Le lendemain de Pâques, on aperçoit sur toutes les routes environnantes de longues files de femmes et de filles et un grand nombre d'hommes, portant un *morceau de fagot* à la main. Ce sont des personnes atteintes de quelque infirmité, qui viennent offrir à *Saint-Sauveur* leur *morceau de bois*, un sou ou deux et entendre la messe; en se retirant, chacun laisse sur la place le *morceau de fagot*, qui est recueilli par les soins du curé; il y en a toujours une quantité assez considérable pour entretenir son pot-au-feu pendant une partie de l'année.

Dans la commune de Champ, sur la montagne de Connexe, existent des ruines d'un ancien monastère, qui était encore habité il y a quelques années; on l'appelle dans le pays le *Monastère des moines rouges* ou de *Saint-Michel-de-Connexe*.

Ce monastère n'a jamais appartenu, comme on l'a prétendu, à l'ordre des Templiers; c'était un prieuré sous le titre de Saint-Michel-de-Connexe; l'église était en forme de croix. Lors de la visite pastorale du cardinal le Camus en 1672, il n'y restait plus que le sanctuaire et une chapelle à gauche, sans tableaux ni ornements; mais seulement on y voyait un grand autel autour duquel il y avait des piliers; le clocher était au-dessous du sanctuaire, il avait pu contenir quatre cloches.

Le corps de l'édifice est bâti en pierres de tuf; une tour hexagone, se terminant par une pyramide, s'élève au-dessus de la chapelle; à l'intérieur on remarque un dôme dont la voûte est bien exécutée; quatre grandes arcades ornent cette partie de la chapelle; les chapiteaux des colonnes

qui soutiennent les arcades présentent des faces garnies de feuilles en forme de cône renversé.

Il y avait sous l'autel une chapelle souterraine, sous letitre de sainte Appolinie ; elle occupe toute l'étendue de l'église; la partie située sous le dôme est soutenue par un lourd pilier dont le chapiteau est également garni de feuilles.

Il résulte d'un acte de 1455, que Claude Alleman, l'un des membres de l'illustre et puissante famille de ce nom, était à cette époque prieur de Saint-Michel-de-Connexe.

Sur la porte de l'église, du côté du prieuré, étaient les armes des *Alleman*.

L'architecture appartient au XI^e siècle.

Le prieur était en 1680, *M. de Simiane*, appelé *l'abbé de Saint-Firmin*, assez connu à Grenoble par ses excen- tricités et ses dérèglements.

Le prieuré dépendait de celui de Saint-Chaffrey et devait avoir six religieux de l'ordre de Saint-Benoît ; le prieur nommait aux cures de Champ, de Mésage, de Saint-Firmin et d'autres lieux.

Les ruines de ce prieuré, au milieu d'une prairie entourée de forêts très étendues dominant toute la vallée du Drac, offrent encore un aspect grandiose et imposant; c'est un des vestiges les plus remarquables des monuments religieux de la province.

Des faits assez singuliers concernant les moines du prieuré de Saint-Michel-de-Connexe, nous ont été révélés par d'anciennes chroniques.

La montagne sur laquelle est bâtie le prieuré est exposée à toutes sortes de vents; ils y étaient souvent si violents, que les murailles même du couvent en étaient ébranlées; cependant, ils étaient imperceptibles dans le réfectoire, bien que les fenêtres en restassent ouvertes; si on y exposait alors une lampe allumée, les vents au lieu de l'éteindre, fortifiaient au contraire l'action de la

lumière ; on avait jugé que les choses se passaient ainsi pour que les bons pères ne fussent pas dérangés pendant leurs repas.

Un autre chroniqueur raconte que les moines placés aux fenêtres du prieuré avaient le don de fasciner et d'attirer les voyageurs qu'ils apercevaient sur la route ; on s'est demandé si c'était pour leur offrir l'hospitalité ou pour leur faire payer des droits de passe.

A ces époques reculées, plusieurs châtelains détroussaient les juifs, les marchands et les voyageurs qui traversaient leurs domaines ; quelques couvents se bornaient à les *mettre à rançon*.

Dans l'espoir de trouver des trésors cachés dans les ruines du monastère de Saint-Michel, les habitants du pays y ont pratiqué des fouilles qui ont fait découvrir des souterrains immenses, mais qui ont ébranlé l'édifice et en ont activé la destruction.

On ne peut se faire une idée de l'acharnement qu'apportent les paysans de nos contrées à ces découvertes de prétendus trésors.

Toutes les possessions des anciennes maisons religieuses ont été fouillées maintes fois ; on a trouvé quelques médailles, quelques débris d'armures, mais des trésors ? Point.

M. Clément, ancien représentant, propriétaire de carrières de plâtre, près le pont de Champ, loua à un individu la petite maison placée sur un rocher à l'entrée du passage de l'Étroit. (C'était avant la révolution de 1790 une petite chapelle sous le titre de *la Madeleine* ; elle avait appartenu à un chanoine de Gap.)

A la fin de l'année, M. Clément ayant voulu visiter son locataire, remarqua que le sol de l'ancienne chapelle avait été bouleversé jusqu'au rocher ; il s'empressa de renvoyer ce chercheur de trésors, qui avait employé un grand nombre de journées à ce travail et ne pouvait payer son terme.

A la Grande-Chartreuse, en 1852, on vint soulever, pendant la nuit, les dalles qui servent de seuil au grand portail du couvent.

Les ruines de Prémol ont été aussi à diverses reprises fouillées et refouillées.

Un habitant de ces localités vint un jour trouver son curé et le pria de lui remettre trois *cierges pascaux*; le curé étonné lui demanda ce qu'il voulait en faire; le paysan répondit que la somnambule lui avait appris qu'un trésor montant à plus de 100,000 francs avait été caché dans les ruines d'une ancienne abbaye, par trois religieux, et que les fouilles ne pouvaient aboutir à un résultat qu'autant qu'elles seraient faites pendant la nuit à la lueur de *trois cierges pascaux*; sur le refus du curé, le paysan n'en eut pas le démenti; il se fit remettre à prix d'argent, par le bedeau, trois *cierges* de l'autel; pendant toute la durée de ces *cierges*, les recherches les plus minutieuses furent faites par tous les membres de la famille du chercheur de trésors; il en a toujours voulu à son curé de n'avoir pas accueilli sa demande de *cierges pascaux*. Il était allé jusqu'à lui offrir la moitié du trésor; il est vraiment fâcheux que cet ecclésiastique ait ainsi manqué l'occasion de secourir ses pauvres en s'associant à l'entreprise.

M. le sénateur Sappey possédait et ses héritiers possèdent encore à Notre-Dame-de-Mésage, des usines d'une grande importance; ce sont des carrières de plâtre et de marbre, des fours et moulins à plâtre, une scierie de marbres.

M. Sappey n'était pas originaire du canton de Vizille; mais l'industrie qu'il y a fondée, les services qu'il y a rendus, les bienfaits que ne cesse de répandre sa famille, lui ont fait acquérir droit de cité, et nous lui devons une place parmi les illustrations dont s'honore le pays.

Né à Lemps, en 1769, M. Sappey embrassa d'abord la

carrière militaire, il était sous-lieutenant en 1794 ; il devint secrétaire de Lucien Bonaparte, fit partie de la légation d'Espagne, et fut élu en l'an X membre du Corps législatif ; ce corps le choisit pour secrétaire le 22 nivôse an XII.

Dans la séance du 5 mars 1806, il demanda que l'on perpétuât, par un tableau, la mémoire d'une des victoires de la campagne de 1805, et qu'une députation se rendit auprès de l'Empereur pour le remercier du don qu'il avait fait à l'Assemblée des drapeaux d'Austerlitz, et lui exprimer les sentiments de reconnaissance du peuple français ; cette proposition fut adoptée à l'unanimité. En 1815, il prit part à la fête donnée à Paris par les Dauphinois, pour célébrer le retour de Napoléon ; il fut nommé député à la Chambre des représentants par le département de l'Isère.

Nommé, en 1819 et en 1827, membre de la Chambre des députés, il a depuis lors fait partie de cette chambre, qu'il a présidée pendant plusieurs sessions comme doyen d'âge.

Le 16 février 1833, il fut nommé conseiller à la cour des comptes.

A l'avènement de Napoléon III, il dut à de longs et loyaux services et à son attachement constant pour la dynastie impériale, sa nomination au Sénat.

Il est décédé en 1858.

Les carrières de gypses ou d'albâtre de Saint-Firmin sont les plus puissantes du bassin de Vizille, elles ont une superficie de vingt-un ares ; elles furent achetées en 1776 par les sieurs André Mallet et Claude Bidal, de Vizille, de la commanderie de l'ordre de Malte de Saint-Pierre de Chambéry ; ils commencèrent l'extraction très superficiellement ; à cette époque les plâtres étaient peu en usage en agriculture ; les acheteurs de Saint-Marcellin, Romans et Valence, venaient à Grenoble s'approvisionner de plâtre

en pierres qu'ils faisaient cuire chez eux; l'emploi en était très limité.

En 1788, M. Boulon, notaire, devint propriétaire des carrières et du domaine de Saint-Firmin; il donna de l'essor à l'industrie plâtrière, en faisant construire des fours et établir des piloirs; auparavant le plâtre s'écrasait ou avec une masse ou avec une pierre ronde que deux hommes roulaient sur une surface plane.

En 1824, une société anonyme, dite des fonderies de Vizille, s'organisa, acheta de M. Boulon ses chutes d'eau, ses carrières et les propriétés qui en dépendaient, et construisit un magnifique haut-fourneau pour traiter la fusion des minerais de fer du bassin de Vizille par l'anthracite de la Motte.

La compagnie avait eu le tort de se livrer à des dépenses considérables de construction avant de s'être assurée, par des expériences préalables suffisantes, de la possibilité d'obtenir des produits qui pussent être acceptés par le commerce; après quatre années d'essais infructueux, elle fut obligée de liquider, avec une perte de 500,000 fr.

M. Sappey, vice-président de la société anonyme, devint acquéreur du sol, des bâtiments de la fonderie et des carrières; il reprit l'industrie plâtrière sur une grande échelle, fit construire quatre nouveaux piloirs et un moulin à moudre le plâtre blanc dit *sulfate d'albâtre*.

A cette époque les chiffons, matière première pour les papeteries, commençaient à être rares, le prix s'en était élevé; les fabricants réclamaient une substance qui pût s'allier à la pâte de chiffons et en augmenter la masse; quelques-uns avaient déjà employé le *kaolin* ou terre de porcelaine; le plâtre blanc ou sulfate, moulu et réduit en poudre très fine, remplit le même but; les fabriques de M. Sappey ayant été les premières à livrer le sulfate au commerce et les produits se trouvant d'une excellente qualité, l'établis-

sement en expédia dans toute la France, en Italie, en Piémont, en Suisse, en Belgique, en Hollande, etc., etc.

Ces mêmes sulfates sont aussi employés par les fabricants de toiles de coton, pour boucher les vides des tissus légers et d'un prix inférieur.

M. Sappey porta plus tard le nombre de ses moulins à trois.

Dans le banc des couches d'albâtre on trouva des bancs de chaux sulfaté *en idre*; ils furent extraits et livrés au commerce comme marbre blanc; un de ces blocs cubant six mètres et plusieurs blocs d'albâtre, ont été employés dans la construction du tombeau de l'Empereur.

Ce marbre ou chaux sulfaté *en idre* reçoit un très beau poli, mais ne résiste pas à l'humidité; on ne peut le conserver qu'à couvert et dans un lieu sec.

En 1847, l'établissement de Saint-Firmin ajouta à l'industrie des plâtres une scierie à marbre, mue par une roue hydraulique de la force de vingt chevaux, pouvant mettre en mouvement cent soixante lames destinées à scier en tranches les marbres blancs. Successivement il fit faire des découvertes dans les montagnes de Saint-Veyran (Hautes-Alpes); il y trouva un très beau marbre vert qui porte ce nom. Aujourd'hui il peut former un joli assortiment de marbres de toutes qualités, outre le marbre blanc et le marbre vert, l'Orey rose de Guillestre, les brèches du Freney et du Lautaret, le noir de Corps, le portor du Grési en Savoie. A chacune des expositions de 1849 et de 1855, M. Sappey a obtenu une médaille d'encouragement.

Le gérant de ces exploitations est M. Mallet, maire de Notre-Dame-de-Mésage; c'est à ses efforts et à ses soins que les propriétaires doivent leur prospérité, il en a été en quelque sorte le créateur.

A un kilomètre plus loin, toujours au-dessous de la rampe de Laffrey, on aperçoit le domaine de la Touche et

les belles carrières de plâtre de MM. Genin, de Vienne; c'est encore un établissement important par la beauté et la quantité des produits.

Un peu plus loin, on domine Saint-Pierre-de-Mésage, renommé par les marrons excellents que récoltent les habitants; cette petite commune, couverte de châtaigniers et d'arbres fruitiers, est l'une des plus remarquables de la contrée par sa fertilité et la beauté de ses sites; son clocher, qui s'élève au milieu d'une végétation arborescente, des plus luxuriantes, présente le paysage le plus pittoresque.

L'église, sous le titre de Saint-Michel-de-Mésage, était sous le patronage du prieuré de Saint-Michel-de-Connexe.

Sur le plateau qui domine la Romanche, au pied de la montagne, non loin des maisons du village de Saint-Pierre-de-Mésage, on voit des vestiges de ruines formant une enceinte; c'est aujourd'hui un pré nommé *Pré du Palais*; on suppose que les anciens Dauphins ont eu une habitation dans cette localité.

Il existe encore au-dessous du rocher qui longe la Romanche un bâtiment où Lesdiguières tenait des chevaux, on l'appelle *le Bâtiment des haras*.

Ces localités renferment des mines de fer faisant partie de la concession de Rioupéroux, exploitées depuis longtemps au moyen de galeries; on rencontre dans ces galeries des filons de fer spathique assez puissants; elles contiennent aussi de superbes échantillons de minéraux: ce sont des cristaux parsemés de pyrites de fer et de pyrites de cuivre sur une matrice de chaux carbonatée.

Au sommet de la côte, à peu de distance du village de Laffrey, on jouit du coup-d'œil le plus admirable, le plus grandiose. Au-dessous de soi on aperçoit la vallée de Séchillienne traversée par la Romanche et l'entrée des gorges de l'Oisans; en se tournant au levant, on distingue la riche vallée de Vaulnaveys et d'Uriage terminée par

l'établissement des bains et le château de M. de Saint-Ferriol; au nord, le vallon et la ville de Vizille avec ses nombreuses fabriques, son parc, ses pièces d'eau, et plus au loin les plaines de Grenoble, Saint-Égrève, Sas-senage, Voreppe et Voiron; enfin de tous côtés des cimes élevées, des montagnes, et les pics les plus connus de nos Alpes dauphinoises, *Taillefer*, *Belledone*, *Chanrousse*, *la Dent de Crolles*, *le Grand-Som*, *Châme-chaude*.

Si on fait la montée pendant la soirée, les mille feux des fabriques de Vizille et du Péage, éclairées au gaz, produisent un effet magique au milieu des brumes de la nuit.

Le village de Laffrey, sur le plateau, offre au premier aspect quelque chose de triste et de désolé : on vient de quitter de riants coteaux, de riches vallées, et on entre dans la contrée des neiges et des orages; quelquefois la tempête y règne dans la saison d'hiver avec tant de violence, qu'on se croirait sur le mont Cenis ou sur le grand Saint-Bernard; la végétation y est chétive, les maisons mal bâties, tout y annonce la pauvreté et la misère.

Mais en sortant du village, du côté du levant, on retrouve de délicieux ombrages, et on arrive bientôt sur les bords des lacs, qui se suivent, depuis le *lac Mort* jusqu'au *lac de Pierre-Châtel*, sur une étendue de dix kilomètres. Ces lacs, encaissés entre deux coteaux, sont entourés de bois et de prairies; ils sont poissonneux et d'une grande profondeur.

Les espèces de poissons qu'on y pêche sont le brochet, la perche et le veyron; le lac Mort et celui de Pierre-Châtel contiennent des carpes et des tanches.

Le premier lac, au-dessus de Saint-Pierre-de-Mésage, est le lac Mort, appartenant à M. Louis Penet, de Grenoble.

On aperçoit sur le bord, à l'extrémité nord, la maison d'habitation qu'il y a fait construire pour y venir dans la

belle saison se livrer aux plaisirs de la chasse et de la pêche.

Le nom de *lac Mort* provient de ce qu'étant très encaissé, les orages ne soulèvent pas ses ondes comme dans les lacs supérieurs.

Le second lac, en montant, est le grand lac, appartenant par moitié à M. Teisseire (Emmanuel) et à M. Dumoulin, de la Mure ; il est d'une grande étendue, car il mesure dix-sept cents mètres de longueur, sur quatre cent cinquante mètres de largeur ; il baigne les bords de la route impériale, dont il détache souvent des parcelles, qu'il entraîne dans l'abîme ; en temps d'orage, ses flots soulevés ressemblent à ceux d'une mer en furie ; ce sont les eaux de ce lac qui forment le ruisseau qui traverse Laffrey et Saint-Pierre-de-Mésage.

Il existe à Grenoble une croyance populaire qui s'est propagée, sans doute depuis la rupture du lac de Saint-Laurent en 1219 : c'est que le grand lac de Laffrey menacerait également de rompre les barrages qui le retiennent et de lancer ses eaux sur la ville.

Lors des inondations de 1856, le bruit courut qu'on avait envoyé des troupes à Laffrey pour arrêter les eaux du lac.

Il suffit d'examiner le sol qui forme l'orifice du ruisseau de Laffrey, servant de déversoir au lac, pour demeurer convaincu que toute rupture est impossible ; cet orifice est établi sur un rocher vif que l'eau ne peut fouiller.

Les eaux du grand lac où se réfléchissent les derniers rayons du soleil et les verts coteaux qui l'entourent, ont une couleur d'émeraude que l'on ne retrouve pas ailleurs.

Le troisième lac, sur la commune de Petit-Chet, appelé lac de la Fayolle, est la propriété de M. Teyssier, de Jarrie ; il vient en seconde ligne pour l'étendue et la profondeur.

Au bord de ce lac, sur le côté de la route, on extrait du

minerai de plomb argentifère ; ce gîte est exploité par une société dite *des Alpes*.

Le plomb extrait est porté à Laffrey, pour y être pilé et boccardé.

Le quatrième lac de Pierre-Châtel a été acquis, il y a peu de temps, par M. Giroud, propriétaire des mines d'antracite de la Motte.

Il est peu profond ; les anciens propriétaires avaient tenté de le dessécher, M. Giroud l'a rétabli ; il s'occupe de l'empoissonner, et d'y introduire la truite et le saumon.

Ces lacs, pendant la saison des eaux, sont journellement visités par les baigneurs d'Uriage ou par les touristes nombreux qui parcourent nos contrées ; c'est, en effet, l'une des courses les plus agréables que l'on puisse faire.

Laffrey est à une hauteur de neuf cent cinquante mètres au-dessus du niveau de la mer ; l'air qu'on y respire est parfaitement pur, mais extrêmement vif.

C'est le lieu qu'a habité pendant sa jeunesse Joseph-Vincent Dumolard, avocat à Grenoble, député à l'assemblée législative, au conseil des Cinq-Cents, au corps législatif et à la chambre des Cent Jours.

Voici quelques détails biographiques sur cet enfant de nos montagnes.

M. Dumolard est né le 25 novembre 1766, au château de la Motte, appartenant à M. de Venterol, dont son père, notaire à Laffrey, était homme d'affaires ; avocat à Grenoble, au commencement de la Révolution, il en adopta vivement les principes ; député par le département de l'Isère en 1791 à l'assemblée législative, il fut nommé, comme le plus jeune, l'un des secrétaires provisoires de l'assemblée, et il vota constamment dans cette assemblée pour la défense de la monarchie constitutionnelle ; Lafayette ayant été dénoncé, Dumolard prit, à la tribune, la défense de ce général avec une rare énergie. Cette

conduite courageuse ne pouvait manquer de l'exposer au ressentiment des *Jacobins*, qui avaient juré la perte de Lafayette; le 9 août 1792, sortant de l'assemblée, il fut assailli par une troupe de fédérés et forcé de chercher un asile dans un corps-de-garde; il aurait été la victime d'une fureur aveugle, s'il ne se fût échappé par une fenêtre de derrière. Il quitta Paris dès qu'il crut pouvoir le faire sans danger et revint dans les montagnes du Dauphiné; placé dans le département de l'Isère l'un des premiers sur la liste des suspects, obligé de se soustraire aux recherches, il se réfugia d'abord dans le Jura, puis en Suisse, où il fut accueilli par tous ceux qui, comme lui, fuyaient la tyrannie qui pesait sur la France. Ayant épuisé toutes ses ressources, Dumolard prit le parti de rentrer à Laffrey, mais il fut arrêté et conduit à Paris, où il n'arriva, très heureusement, que la veille de la chute de Robespierre; il avait été déposé dans un cachot du Luxembourg, où il resta plusieurs mois avant de pouvoir recouvrer la liberté. Réélu en l'an iv par le département de l'Isère au conseil des *Cinq-Cents*, il s'y montra partisan de la constitution établie, mais ennemi des abus et les dénonçant toujours avec courage. Le 19 nivôse an v, attaquant la loi du 9 floréal qui déposait d'une partie de leur fortune les parents des émigrés, il lui échappa, dans la vivacité de l'improvisation, de dire que le brigandage du gouvernement justifiait celui des individus. Ces mots furent accueillis avec les plus violents murmures. Tallien demanda que l'orateur fût envoyé à l'*Abbaye*; mais, sur la proposition de Chénier, on se contenta d'inscrire son nom avec censure au procès-verbal; Dumolard prit part à toutes les discussions sur les lois de l'époque, il avait la parole facile et il abusa souvent de cette facilité.

Chénier a dit de lui :

..... Dumolard au fatras léthargique
Plein d'orgueil et de mots ; Dumolard, aujourd'hui,
Distille en longs discours la sottise et l'ennui.

Le 5 messidor an v, il demanda qu'une commission fût chargée de recueillir des renseignements sur la politique du directoire à l'égard de l'Italie et blâmant le renversement des États de Venise et de Gênes, que venait d'opérer le général Bonaparte, il prédit que la Suisse était menacée d'un pareil sort. Bonaparte fut choqué du discours de Dumolard et s'en plaignit au président. Le 18 fructidor, compris dans la proscription de plusieurs membres du conseil des Cinq-Cents, il fut condamné à la déportation et conduit à l'île d'Oléron ; son exil cessa en 1800 ; il reçut en même temps l'ordre de se rendre à Grenoble sous la surveillance de la police. Bonaparte se souvint de l'opposition de Dumolard, et, le jugeant plus dangereux qu'il ne l'était en effet, le laissa sans emploi.

La seule faveur qu'il obtint fut l'autorisation d'habiter le département de l'Yonne, dans sa maison de campagne près de Joigny ; en 1811 il fut élu député au Corps législatif et fit partie de la minorité opposée au gouvernement impérial ; il adhéra, en 1814, à la déchéance de Napoléon, ainsi qu'au rétablissement des Bourbons, et il reçut du roi Louis XVIII la croix de la Légion d'honneur ; après le retour de Napoléon de l'île d'Elbe, Dumolard nommé commissaire de l'empire, dans la 6^e division militaire ; et peu de jours après préfet des Basses-Alpes, ne put se rendre à son poste, ayant été appelé par le département de l'Yonne à la chambre des représentants ; dans cette courte session, il montra le plus grand dévouement à l'empereur.

A la seconde rentrée des Bourbons, il revint habiter sa

maison de campagne de Ville-Vallier (Yonne), où il mourut le 3 août 1819.

La propriété de M. Dumolard, à Laffrey, a été acquise par M. Bonnard, de Grenoble; elle est possédée aujourd'hui par M. Emmanuel Teisseire, son gendre.

En sortant du village de Laffrey, à l'angle du mur du cimetière, on remarque une plaque de marbre sur laquelle sont inscrites les paroles de Napoléon lorsqu'il rencontra, en 1815, les troupes envoyées de Grenoble pour s'opposer à son passage.

Laffrey est le premier village de la vallée giboyeuse qui porte le nom de la Mateysine et qui s'étend le long des lacs jusqu'à la Mure.

Ce pays est peuplé par une race d'hommes industrieux et éclairés qui, ne s'étant point mêlés aux familles nombreuses d'étrangers du nord dont le midi des Gaules fut inondé vers le iv^e siècle, conservent, même de nos jours, une sorte de supériorité d'intelligence que l'on ne rencontre pas chez les habitants des contrées voisines; on dit : *Malin comme un Mateysin*.

Ce mot n'est pas toujours pris en bonne part, on dit aussi : *Fin comme un Mateysin*; or, le mot *fin* a un autre synonyme, que nous nous abstiendrons de répéter ici.

Nous ajouterons qu'une ancienne tradition nous fait connaître l'étymologie du nom bizarre imposé à cette contrée.

Suivant cette autorité populaire, lorsqu'une inondation effroyable et subite, qu'on appelle dans tout le pays le grand déluge, envahit en 1219 le territoire et la ville de Grenoble, les titres et les chartres de la plupart des seigneurs, notamment les titres des Dauphins placés dans leurs palais, furent perdus ou détruits. Les habitants de cette vallée refusèrent de passer de nouvelles reconnaissances; on les appela alors les *matous* ou *malois*, d'où est venu le nom de *Mateysin*.

Au contraire, les habitants de l'Oisans s'étant soumis sans difficulté à consentir des titres nouveaux, obtinrent le titre de prud'hommes, d'où est venu le proverbe : *Les matois de la Mure, les preux de l'Oisans, — cati de Murd, probi Oisencii.*

ROUTE DE SÉCHILIENNE.

Nous redescendons à Vizille, où nous prenons la route impériale de Grenoble à Briançon par le Lautaret.

On peut visiter en passant la fabrique de papiers de MM. Peyron, dont les vastes bâtiments réunis à ceux destinés aux logements des ouvriers et des contre-maitres et aux appartements des chefs de la maison forment un petit village, qui a pris le nom de *Chaudonville*; la construction principale servant d'habitation, décorée à l'intérieur et à l'extérieur avec le goût exquis qui distingue les propriétés, est placée sur une éminence et dans une situation des plus agréables.

On doit encore visiter la manufacture de tissage de crêpes et de foulards de MM. Durand, jeter un coup d'œil sur le joli chalet servant de résidence d'été à la famille Durand, et s'arrêter un moment au pied du rocher de la Croix du Mottet.

Depuis le Péage jusqu'à la Croix du Mottet, on rencontre de chaque côté de la route des blocs énormes de rochers roulés, débris du barrage du lac de Saint-Laurent entraînés par les eaux lors du déluge de 1219.

Dix-huit ans avant cette époque, en 1191, à l'endroit où la vallée est resserrée par les pics de la *Vaudaine* et de l'*Infernet*, à l'extrémité de la plaine des Sables du Bourg-d'Oisans, des éboulements considérables survenus sur les deux rives de la Romanche avaient comblé l'espace qui les sépare et y avaient formé un barrage d'une grande élévation.

Les eaux de la Romanche, arrêtées dans leurs cours, refluèrent dans toute la plaine supérieure et formèrent un lac d'une grande étendue ; les habitants ne pouvant ouvrir un passage aux eaux, avaient reporté leurs cultures sur les coteaux.

Le 14 septembre 1219, jour de l'exaltation de la sainte Croix, les eaux du lac se font jour à travers les rochers, qui sont emportés ; elles se répandent partout, et elles arrivent jusqu'à Grenoble après avoir tout renversé sur leur passage.

A cette époque, les plaines de la vallée de la Romanche, sans cesse exposées aux ravages des eaux, n'étaient pas habitées ; les villages étaient placés sur les hauteurs et à l'abri des inondations ; le bas Vizille n'existait pas alors, les seules habitations étaient sur le coteau qui fait suite au rocher du Jardin du Roi ; elles n'éprouvèrent pas de dommage.

Mais à Grenoble, située au milieu de la plaine, traversée par l'Isère, qui, à cette époque, recevait les eaux du Draç au-dessus de la ville, les désastres devaient être immenses. Les habitants, un grand nombre de marchands étrangers attirés par une foire, surpris au milieu de leur sommeil, peuvent à peine se reconnaître ; les plus diligents n'ont que le temps de se sauver en gagnant les lieux les plus élevés ; en un instant le clocher de la cathédrale, l'évêché, les maisons des chanoines et les tours de la ville sont envahis par des personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition ; un grand nombre cherche à traverser le pont construit sur l'Isère, sur l'emplacement du pont de fer actuel, pour gagner la montagne de *Chalemont* ; malheureusement la porte du pont se trouvait fermée, il fallut quelque temps pour l'enfoncer ; dans la confusion, la multitude voulut rétrograder, et il périt beaucoup de monde. Les eaux s'élevèrent à une très grande hauteur et détruisirent les archives publiques et tout ce que les habitants

possédèrent en mobilier. En se retirant, elles entraînent le pont et un grand nombre de maisons situées près du lit de la rivière.

Ces détails nous ont été conservés par un mandement de Jean de Sassenage, évêque de Grenoble.

Le dauphin Guigues André, qui habitait Grenoble dans sa *Tour Dauphine*, située à l'entrée de la Perrière, vis-à-vis le pont de bois et détruite lors de la construction des quais actuels, craignant que son logis ne fût emporté par les eaux, se sauva à sa maison-forte de Saint-Martin-le-Vinoux.

La rupture du barrage occasionnée par les torrents de *Vaudaine* et de l'*Infernet* ne fut pas entière; il resta pendant longtemps dans la plaine du Bourg-d'Oisans, un lac de Saint-Laurent, dont les droits de pêche furent concédés aux dames de Prémol.

Pour que ces événements ne pussent pas se reproduire, Lesdignières fit construire un mur de soutènement le long du torrent de Vaudaine et creuser l'ancien lit de la Romanche de manière à enlever tout obstacle à la libre circulation de la rivière.

Le rocher de la Croix du Mottet sert de séparation aux communes de Vizille et de Séchilienne; c'est là qu'au mois de mai 1856, les habitants de Vizille eurent à lutter contre les flots de la Romanche qui, après avoir rompu ses digues, menaçait de suivre le pied de la montagne et de se jeter sur la ville en abandonnant son lit.

En commémoration de cet événement, les habitants de Vizille ont fait placer sur le rocher de la Croix-du-Mottet une statue de la Vierge; elle est là comme le signe de la protection miraculeuse qui a sauvé à cette époque la cité tout entière.

A l'érection de cette statue se lie le souvenir d'une cérémonie religieuse qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours.

Lorsque les pluies se prolongent, ou bien quand la sécheresse menace de détruire les récoltes, les femmes de Vizille sortent une bannière et vont processionnellement jusqu'à la Croix-du-Mottet, pour demander au Ciel le beau temps ou la pluie, et toujours la conservation des biens de la terre.

Il paraît que cette dévotion à la Croix-du-Mottet remonte à quelque grande inondation, qui aura ravagé la contrée.

Le nom du Mottet était celui de famille du seigneur de Séchilienne, dont le dernier membre fut conseiller au parlement du Dauphiné.

Après avoir tourné le rocher de la Croix-du-Mottet, on entre dans la plaine de Saint-Barthélemy-de-Séchilienne. Cette plaine, depuis l'inondation de 1856, a été abandonnée en quelque sorte à la Romanche; la nouvelle route impériale a été tracée et construite au pied du coteau, sur la rive droite; elle est presque entièrement assise sur le roc, ce qui la met à l'abri du ravage des eaux, mais l'expose aux avalanches de pierres qui roulent de la montagne.

Ce danger est surtout menaçant au passage des *Ruines*.

On appelle *Ruines de Séchilienne*, une partie de la montagne, entièrement dépourvue de végétation, à deux kilomètres avant d'atteindre le village de l'île de Séchilienne; la partie supérieure est composée de rochers brisés qui, lors du dégel ou des grandes pluies, se détachent et viennent rouler jusqu'à la Romanche.

L'église de Séchilienne est placée sur le coteau; le principal village est celui de l'île de Séchilienne dans la plaine, traversée par la route.

Il n'y a de remarquable à Séchilienne que le château et le parc de M. Bonnard, conseiller à la cour impériale de Grenoble.

Le château, habité par le propriétaire, est de forme irrégulière; il est flanqué de deux tours, dont l'une est, dit-on, de construction romaine; entre ces deux tours, M. Bonnard a fait établir une plate-forme à la vénitienne.

Au-devant du château sont des jardins paysagers, au milieu desquels flue un jet-d'eau de trente mètres d'élévation, vue de la route, cette flèche d'eau produit un effet admirable.

Sur les derrières sont placés : une filature de cocons, où les propriétaires font filer leurs récoltes de vers à soie; des pièces d'eau contenant une grande quantité de truites et d'ombres-chevaliers; des cascades, des vignes et des bois coupés par des sentiers qui s'élèvent graduellement sur le coteau.

Le parc s'étend jusqu'à la route impériale, dans la plaine.

Cette propriété appartenait au seigneur du lieu, M. du Mottet; elle passa dans la famille de Murinais, puis fut vendue au commencement de ce siècle et acquise par M. Bonnard père; les derniers propriétaires y ont fait des travaux immenses pour la rendre habitable et la transformer en une charmante villa.

Sur la rive gauche de la Romanche sont situés la commune et village de Saint-Barthélemy-de-Séchilienne, pays où existent de nombreuses fabriques de clous, qui sont établies avec une seule petite forge à soufflet mue par un léger filet d'eau; elles occupent un ou deux hommes battant sur chaque tête de clou; le feu est alimenté par de l'anthracite, que l'on extrait de la montagne de Saint-Barthélemy; cette industrie ne pouvant résister à la concurrence des grandes usines, disparaît peu à peu.

L'église est ancienne, sous le vocable de Saint-Barthélemy; le jour de la fête de saint François-Régis, les agriculteurs de la contrée et des pays voisins sont dans l'usage

de se rendre à cette église, dans une chapelle dédiée à ce saint, porteurs d'une petite portion de sel; le sel est béni par le prêtre, qui reçoit de plus une légère offrande. Ce sel béni est rapporté dans chaque habitation et mêlé chaque fois à celui que l'on donne aux bestiaux; on le considère comme un préservatif contre les maladies épi-zootiques.

On a trouvé dans la sommité de la commune des gîtes d'anhracite, dont l'exploitation s'est bornée jusqu'à présent à la consommation locale.

A l'extrémité des territoires de Séchilienne et de Saint-Barthélemy, s'élèvent les hautes montagnes de l'Oisans, qui ne laissent plus qu'un étroit passage à la Romanche et à la route impériale.

A sept kilomètres de Séchilienne, on rencontre l'établissement des hauts-fourneaux de Rioupérour, appartenant à une société d'actionnaires dont le siège est à Grenoble.

Cette fonderie, au bois, de minerais de fer, consiste en un haut-fourneau, fourneaux de grillages, halles à charbons.

La chute d'eau pour les machines à soufflet est une des plus puissantes de nos contrées.

Les minerais sont extraits de galeries appartenant à la société, sur le territoire de Vizille, Saint-Pierre-de-Mésage, Vaulnaveys-le-Bas et Allemond.

ROUTE DE BRIÉ.

Sur l'ancienne route de Grenoble à Vizille, aujourd'hui déclassée et devenue route de grande communication, on ne trouve que trois villages, Eybens, Tavernolles et Brié.

Eybens fait partie de la banlieue de Grenoble.

Il est adossé à de verdoyantes collines; au sommet de

L'une d'elles, sur le premier plan, est assis le château de M. Alphonse Périer; charmante villa, entourée d'arbres, à laquelle on arrive par un chemin en pente douce et d'où l'on jouit d'une belle perspective: la vue s'étend jusqu'aux coteaux de Voiron, Rives et Tullins.

Au milieu de la rampe qui conduit à Tavernolles, est située la grande tuilerie fondée par le sieur Delminique, ouvrier habile, qui a apporté dans cette industrie des innovations qui en ont amélioré les produits.

Sur le plateau, à gauche de la route, on aperçoit le village d'Herbeys, au milieu d'arbres fruitiers et de noyers, et au pied du village le château, dont on remarque la façade garnie de nombreuses portes et fenêtres.

Il fut construit sous l'épiscopat de M^{sr} Le Camus. Le parc, les jardins et les serres sont entretenus avec soin; c'est aujourd'hui la propriété de M. Desvial, conseiller à la cour impériale de Grenoble, amateur floriculteur distingué; ses collections méritent d'être vues; on cite surtout ses planches d'œillets.

Avant 1789, les évêques de Grenoble y avaient leur résidence d'été.

Le dernier évêque qui l'habita fut Marie-Anne-Hippolyte Hay de Bouteville, nommé à l'évêché de Grenoble le 29 août 1779; comme il passait tout son temps à Paris, le parlement l'invita à venir résider dans son diocèse; son caractère emporté et la violence de ses opinions politiques, des plus opposées à la révolution, lui suscitèrent des ennemis.

Dans les états de Romans, l'exagération de ses idées excita contre lui une répulsion générale; le roi, au lieu de lui en confier la présidence, qui lui appartenait de droit d'après la constitution des États du Dauphiné, la conféra à l'archevêque de Vienne; cette déception le poussa à une résolution fâcheuse; il partit, traversa Grenoble sans s'y

à fréter et arrivé dans le château d'Herbeys, il s'enferma dans sa chambre, s'arma d'un pistolet et se fit sauter la cervelle; c'était le 6 octobre 1788. On a attribué ce suicide à un de ces moments où l'homme n'a plus la conscience de ses actes.

On arrive à Tavernolles, petit hameau placé partie sur la commune de Poisat, partie sur celle de Brié.

On remarque de la route, après avoir dépassé Tavernolles, sur la gauche, le château de M. de Monières; et sur la droite, la jolie maison de campagne de M. Journal, de Lyon, autrefois propriété de M. de Chalvet, conseiller de préfecture à Grenoble; une belle avenue, plantée de tilleuls séculaires, y conduit.

C'est sur cette partie de la route que Napoléon, de retour de l'île d'Elbe, fut rejoint par le colonel de Labédoyère, à la tête de son régiment.

Il existe à Brié un usage qui s'est perpétué jusqu'à nos jours, le 29 juin, jour de la fête patronale du pays, la Saint-Pierre; il s'établit sur le cimetière, à l'issue de la messe paroissiale, un concours nombreux de domestiques de ferme des deux sexes; les jeunes gens se placent sur une file, les jeunes filles sur une autre. Chacun à un bouquet orné de rubans, à sa boutonnière ou à son corsage; c'est le signe distinctif qui annonce aux chalands que la personne qui le porte veut se placer; les fermiers des environs viennent se pourvoir là de garçons ou de servantes de ferme; la remise du bouquet est la preuve de l'engagement.

Nous ne connaissons pas en France de marchés du même genre; on cite en Angleterre celui de Richemont; qui a donné lieu à une aventure assez comique, qui a fait le sujet d'un fort joli opéra.

Deux dames de haut parage, dans un moment de folle gâté, imaginèrent de se déguiser en fille de ferme et de

sé placer sur le marché de Richemont avec le bouquet traditionnel; deux jeunes gars, trouvant les deux paysannes à leur convenance s'approchent et concluent l'engagement, dont une poignée de mains est le scellement sacramental; la comédie se continue, on se mêle aux danses villageoises, on rit, on batifole; vers le soir, les deux fermiers annoncent le départ, les belles dames ne veulent pas alors pousser plus loin la plaisanterie; elles refusent de suivre les deux rustauts, ceux-ci insistent, elles répondent par des éclats de rire; les paysans se fâchent, enfin on a recours au Constable qui, rigide observateur de la loi, nonobstant des réclamations d'abord faites avec hauteur, puis avec humilité et malgré même des pleurs, ordonne que les deux servantes seront tenues de se rendre chez leur maître et d'y rester trois jours, temps déterminé pour l'essai, et après lequel chaque partie peut résilier l'accord.

L'histoire raconte qu'avant l'expiration des trois jours, les deux fermiers, peu satisfaits du caractère et des façons d'agir de leurs nouvelles servantes, consentirent de bon cœur à les laisser partir.

ROUTE D'URIAGE.

On peut encore venir à Vizille, de Grenoble, par la route départementale passant par Uriage et la vallée de Vaulnaveys.

Cette vallée commence au pied du coteau sur lequel est établi le château d'Uriage et s'étend jusqu'à la rencontre du château de Vizille, sur une longueur de neuf kilomètres.

Elle est d'une largeur moyenne de onze cents mètres; on la désigne sous le nom de *vallis navis*, parce qu'elle représente un navire, dont les montagnes qui l'entourent forment les côtés.

D'après une tradition, assez accréditée dans la contrée, on prétendrait que la Romanche, au lieu de s'écouler par la gorge de l'Étroit, où est son lit naturel, avait autrefois occupé la vallée de Vaulnaveys, où elle formait un lac, qui se déversait par la gorge de *Sonnant* d'Uriage. A l'appui de cette tradition, on invoque d'anciens titres, qui donneraient la Romanche pour confins à des terres d'Uriage et de *Sonnant*.

Cette opinion a trouvé un contradicteur qui a parfaitement démontré l'impossibilité d'une semblable hypothèse.

C'est M. Antonin Macé, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Grenoble, dans son ouvrage sur *Aymard du Rivail*, introduction, page xxxi.

Au *xvi^e* siècle, la Romanche occupait son lit actuel, cela résulte du texte d'*Aymard du Rivail*; au *xiii^e* siècle, lors de l'inondation de 1219, la Romanche s'unissait au Drac à l'extrémité de l'Étroit; en sortant du village de Vaulnaveys-le-Haut, on monte une rampe qui s'arrête aux Alberges, de là on descend vers Uriage, par une pente inclinée; comment la Romanche aurait-elle franchi le monticule?

Quant aux confins des terres d'Uriage indiqués par les anciens titres, on répond que la vallée de Vaulnaveys a été fréquemment désignée sous le nom de vallée d'Uriage; or, cette vallée touchait la Romanche dans la partie inférieure.

Nous admettons complètement cette opinion du savant professeur. Il est impossible, pour les personnes qui connaissent ces localités, de supposer que la Romanche ait coulé par la gorge de *Sonnant*; nous ajouterons aux preuves indiquées ci-dessus, que l'état même de la gorge de *Sonnant* démontre qu'un cours d'eau un peu important n'a pu passer dans cet étroit défilé à l'époque fixée par les titres qu'invoquent les partisans de l'opinion contraire.

Il est certain que la plaine de Vizille et celle de Vaul-

navéys étaient autrefois couvertes par les eaux et formaient un lac, mais le débouché de ce lac se faisait par les gorges de l'Étroit, qui ont toujours été suffisamment larges pour le passage des eaux ; seulement, la partie inférieure du territoire de Vaulnavéys ou d'Uriage étant sous les eaux provenant de la Romanche, c'est ce qui aura fait donner cette rivière pour confins aux terrains non submergés.

La vallée de Vaulnavéys ne contient que deux villages principaux : Vaulnavéys-le-Haut et Vaulnavéys-le-Bas ; ces deux communes font partie du canton de Vizille ; le territoire de Vaulnavéys-le-Haut s'étend jusqu'à l'établissement principal d'Uriage ; la limite des deux communes est le chemin qui descend d'Herbeys et traverse la plaine près des jardins potagers de l'établissement et de l'hôtel du Midi.

L'église de Vaulnavéys était un ancien prieuré ; en 1680, le prieur était un M. de Rochas, de Gap.

Vaulnavéys-le-Haut renferme une fabrique de tissage de taffetas, dirigée par M. Lambert ; les métiers sont mis en mouvement par l'ouvrière, comme dans les fabriques de MM. Bellon et Chapuys, de Vizille ; c'est le même genre de fabrication.

Cette fabrique compte cent métiers.

Sur les confins de la commune de Vaulnavéys-le-Haut, du côté d'Uriage, existent plusieurs hôtels où l'on reçoit les baigneurs qui préfèrent le séjour et la tranquillité de la campagne, au bruit, au mouvement et à l'agglomération du principal établissement.

A un kilomètre du centre de cet établissement, sur le point culminant entre Uriage et Vizille, est l'hôtel de la ferme des Alberges, tenu par M. Brun et appartenant à M. Alphonse Périer ou à son gendre M. de Chabaud-Latour.

Cet hôtel porte une enseigne quelque peu prétentieuse

et inintelligible pour beaucoup : *Au régénérateur des bains d'Uriage.*

Quelques explications apprennent que la famille Brun, fermière des Alberges depuis de longues années, a des prétentions à s'inscrire au nombre des personnes qui ont coopéré à la régénération des eaux.

Elles trouveront leur place dans le chapitre relatif à l'établissement d'Uriage.

On remarque encore à Vaulnaveys-le-Haut la jolie maison qui fut autrefois le manoir des Ruynat, appartenant actuellement à M. Lentemann.

Au-dessus du village, sur la montagne, à droite, au pied des grands glaciers des Alpes, est la forêt impériale de Prémol, dépendante, avant 1789, du couvent des chartrousines de ce nom, dont il ne reste plus que des ruines.

Pour y accéder on peut partir d'Uriage ou de Vaulnaveys-le-Haut.

D'Uriage on prend le chemin qui, commençant au chalet Suisse, longe le coteau par le domaine de Saint-Georges, petite villa appartenant à M. de Saint-Ferriol et où logent, pendant l'été, quelques familles de baigneurs. Arrivé à une scierie où se bifurque le chemin, on tourne à droite et on s'élève, en gravissant un chemin rampant qui contourne la montagne au-dessus d'un ravin creusé par les eaux du torrent.

Sur quelques points, les terres au-dessus du chemin offrent des crevasses profondes, qui font croire à des éboulements d'une grande étendue.

L'administration des ponts et chaussées s'occupe en ce moment de l'étude de ce torrent et des moyens d'en arrêter les dévastations, en établissant des barrages destinés à retenir les graviers qui se détachent sans cesse des deux côtés du ravin.

Ces coteaux, qui appartiennent à la grande chaîne dont

ils forment la base, sont riches en minerais de fer; on rencontre çà et là d'anciennes galeries et d'anciennes fosses pour le grillage sur place.

C'est dans ces localités qu'est située l'habitation du nommé Ferrafiat, qui, en 1846, assassina une jeune fille de Vaulnaveys avec laquelle il entretenait des relations intimes. Pendant huit ans les investigations de la justice n'avaient pu aboutir. Le corps de la victime n'avait pas été retrouvé, on pouvait croire que la jeune fille avait quitté le pays.

Cependant Ferrafiat, arrêté deux fois sous une prévention de culpabilité qui ne pouvait s'établir, avait été relâché faute de charges suffisantes.

Enfin, des ouvriers mineurs, travaillant dans une ancienne galerie et remuant quelques remblais, découvrirent les ossements d'une femme et quelques débris de vêtements qui furent reconnus pour ceux de la jeune fille.

Ces indices amenèrent des révélations, quelques témoins parlèrent, et il fut constaté que Ferrafiat, à la suite d'un rendez-vous, avait donné la mort à sa maîtresse sur la rive droite du torrent, puis avait transporté le cadavre à une distance de cinq kilomètres, dans une fondrière abandonnée.

On avait trouvé un des sabots de la victime dans le torrent; il s'était détaché d'un pied lorsque Ferrafiat, après la consommation du crime, cherchait à en faire disparaître les traces.

Amené devant le jury en 1854, il fut convaincu, malgré ses dénégations; on lui tint compte, toutefois, de huit années de tortures et d'angoisses; le glaive de la justice n'ayant pas cessé d'être suspendu sur sa tête; il ne fut condamné qu'aux travaux forcés à perpétuité. Il est mort peu de temps après, dans le bagne de Toulon.

Après avoir dépassé les dernières habitations de Vaul-

naveys-le-Haut, on se replie sur la gauche, on suit la lisière des bois; après un quart-d'heure d'une ascension pénible, on s'enfonce dans la forêt.

Cette forêt de sapins est l'une des plus belles de nos contrées; les arbres croissant sur un sol profond, y viennent rapidement, et s'y pressent au point que le soleil n'y pénètre qu'avec peine.

Elle avait, sous le premier empire, été affectée à la dotation de la sénatorerie, dont le chef-lieu était à Grenoble, administrée par le sénateur, comte Abrial; plus tard, sous la restauration, elle a fait retour à l'État, qui fait entretenir la route qui la traverse et conduit aux bâtiments.

Ces bâtiments, situés sur le plateau de Prémol, servent de maison forestière; ce sont les seuls débris des anciens communs du couvent.

Le couvent ou abbaye de Prémol était avant 1789, habité par les religieuses de l'ordre des chartreux, appelées chartreusines; cette maison avait été fondée en 1234, par la dauphine Béatrix, comtesse de Montferrat, femme de Guigues-André.

Après la mort de ce prince, Béatrix, instituée régente et tutrice de Guigues de Bourgogne, son fils, avait établi sa résidence au château de Cornillon, situé sur un rocher qui se détache de la montagne au-dessus de Fontanil. Ayant à recevoir l'hommage des seigneurs du Rencurel, elle les interpella d'avoir à paraître à cet effet dans l'église de Saint-Robert, qui était près de son château.

Dans l'acte de fondation du monastère de Prémol, elle donna tout le territoire où étaient situées l'église et la maison de Prémol, avec tous les bois et droits qu'elle avait sur cette montagne.

Bien que placé au milieu des sapins et dans un désert couvert de neiges pendant une grande partie de l'année,

cet établissement a subsisté jusqu'à la révocation des ordres religieux en 1789.

Des bâtiments du monastère, il ne reste plus que des ruines, quelques débris qui portent le cachet de leur antiquité; plus, deux corps de logis servant au logement des gardes forestiers et à celui des agents supérieurs de l'administration.

Du plateau de Prémol on jouit d'une perspective admirable; nous l'avons décrite déjà en parlant de la rampe de Laffrey, au sommet de laquelle la vue est à peu près la même.

L'église et le monastère, conservés jusqu'à la Révolution, ont été détruits à cette époque par les bandes qui s'y étaient portées pour les piller, et les chercheurs de trésors ont plus tard rendu cette destruction plus complète en hâtant les ravages du temps.

Au milieu de ces ruines couvertes de forêts sombres, où le bruit du torrent interrompt seul le silence solennel qui porte l'âme au recueillement et aux pensées sérieuses, on voudrait voir encore ces femmes courageuses, renonçant au monde, ayant constamment, par leurs vertus et l'observance exacte de la règle, tenu leur maison en honneur et à l'abri des relâchements jadis si fréquents de plusieurs ordres monastiques.

Aujourd'hui, on ne rencontre plus dans ces forêts que des gardes, des bûcherons et des charbonniers; il n'y a pas jusqu'aux animaux sauvages qui n'aient fui devant ces satellites de la civilisation moderne.

Le nom de *Prémol*, donné à cette localité, lui vient d'une prairie voisine marécageuse, au milieu de laquelle est un petit lac; la partie en marécage est mouvante, et il est peu prudent de s'y engager; ce lac est peuplé de tanches; chaque printemps on en pêche des quantités considérables.

Au-dessus des forêts de Prémol s'étendent d'immenses pelouses servant au pâturage des bestiaux qui y montent de la plaine pendant l'été; les parties les plus montagneuses sont fréquentées par les troupeaux des pâtres de Provence.

A la cime a été plantée une croix très élevée, revêtue de plaques de miroirs de verre qui la font apercevoir à une très grande distance.

Cette croix est souvent frappée par la foudre, ce qui nécessite son remplacement assez fréquent.

Il y a trois ans, en 1856, celle qui existe fut plantée solennellement par les soins de M. de Saint-Ferriol; de nombreuses caravanes de baigneurs et d'habitants des communes voisines assistèrent à cette cérémonie religieuse; la croix fut bénite en présence d'un grand concours d'ecclésiastiques.

La montagne où elle a été plantée et les pâturages qui l'environnent portent le nom de Chanrousse; elle est à 2,247 mètres au-dessus du niveau de la mer.

La vue qu'on a de cette sommité est des plus imposantes.

Au loin, les montagnes du massif de la Chartreuse et les coteaux de Rives et de Voiron, les plaines situées entre la Côte-Saint-André et la Tour-du-Pin; derrière soi, les grands glaciers des Alpes dauphinoises, surmontés par les pics du mont Pelvoux, qui rivalisent avec le Mont-Blanc; à gauche et à droite, à peu de distance, le pic de Taillefer et celui de Belledone. Rien n'est comparable à ce panorama, qui écrase l'homme par sa grandeur et sa majesté; on n'est plus qu'un atôme en présence de ces merveilles de la nature.

Dans un bas-fond, près de Chanrousse, on découvre le lac Robert, situé entre des rochers formant entonnoir,

ses eaux sont d'une limpidité extrême et d'une fraîcheur qui approche de celle de l'eau glacée.

La course d'Uriage à Chanrousse est de sept heures ; c'est l'une des plus agréables mais des plus fatigantes ; on ne peut la faire qu'à dos d'âne ou de mulet ; on part le soir, et on arrive à Chanrousse au soleil levant.

De Prémol on peut descendre à Séchilienne par un chemin très bien tracé, mais montagneux ; on gagne la route près du château de M. Bonnard.

CHAPITRE XI.

NOTICE SUR URIAGE. — LE CHATEAU. — L'ÉTABLISSEMENT DES BAINS.

Uriage. — Le château. — Anciens seigneurs d'Uriage. — Les Alleman. — Les Boffin. — Les Langon. — Collections. — Antiquités égyptiennes. — Vases antiques. — Antiquités grecques et romaines. — Antiquités romaines trouvées à Uriage. — Tableaux. — Établissement thermal. — Origine. — Brun, fermier des Alberges. — M^{me} la marquise de Gautheron. — M. le comte de Saint-Ferriol. — Description de l'établissement actuel. — Jardins, hôtels, cafés, cercles. — Constructions monumentales. — Fontaine de la Naïade. — Le Génie des Alpes. — Le salon. — Appareils de chauffage. — Galeries de la source. — Analyse des eaux. — Vertus médicales. — Service médical. — Montagne des Quatre-Seigneurs. — Château de Revel. — Cascade de l'Oursière.

URIAGE.

La commune d'Uriage est composée de plusieurs hameaux ou villages, dont les principaux sont : Saint-Martin, Villeneuve, Pinet, Saint-Nizier.

Aujourd'hui l'agglomération la plus importante est l'établissement des bains, au-dessus duquel s'élève majestueusement le château, précieux débris des temps les plus reculés de la féodalité.

LE CHATEAU D'URIAGE.

Une partie de cet antique manoir date du XIII^e siècle ; flanquée de deux tourelles à poivrière, la façade donne sur une plate-forme étroite, soutenue par de vieux remparts dont l'enceinte renferme, avec les bâtiments, des jardins qui ont remplacé le bourg ou village, construit, suivant la coutume du moyen-âge, auprès, et sous la protection du château seigneurial.

Au-dessous des remparts, s'abaisse presque à pic une pente gazonnée, parsemée de bosquets ; et dans une clairière ouverte des deux côtés est placée la statue colossale du *Génie des Alpes*.

Le chemin qui conduit au château n'a pu être tracé en droite ligne sur cette pente rapide ; on s'est borné à y pratiquer quelques sentiers ; la route carrossable contourne du côté du midi.

La seigneurie d'Uriage était une des plus considérables du Dauphiné ; elle fut le patrimoine d'une de ces grandes familles dont l'histoire de la province nous a légué le souvenir : celle des *Alleman*.

Au x^e siècle, une nation païenne, à laquelle la tradition et d'autres documents historiques donnent le nom de *Sarrazins*, envahit toutes les contrées placées sur la rive gauche du Rhône. Ces infidèles s'emparèrent de Grenoble et portèrent la dévastation dans tous les lieux où ils s'établirent.

L'évêque Isarn occupait alors le siège de Grenoble ; c'était la seule puissance restée debout au milieu des ruines, et encore avait-il été obligé d'abandonner son église et de se réfugier à Saint-Donat, dont Barnuin, archevêque de Vienne, lui avait fait cession. Ne pouvant s'appuyer sur les habitants de son diocèse, dispersés et fugi-

tifs, il fit appel à de nobles aventuriers, qui, cherchant la gloire et la fortune, accoururent des pays voisins et chassèrent ces peuplades, qui avaient été refoulées dans le Dauphiné par la victoire de Charles Martel.

C'est ainsi que vinrent s'y implanter les *Alleman*, les *Bérenger*, les *Aynard*.

Les *Alleman* étaient incontestablement des guerriers sortis de l'Allemagne, et ils en prirent le nom.

Pour récompenser les services de ces familles, l'évêque Isarn, qui avait profité de la pusillanimité de Conrad dit le Pacifique, roi de Vienne et de Bourgogne, pour se rendre maître de toutes les terres de son diocèse, qu'il possédait en *franc-aleu*, partagea entre elles les grands domaines dont il pouvait disposer. Il assigna aux *Alleman* les montagnes des *Challanches* avec les vallées latérales qui en dépendaient.

Ils établirent à Uriage le siège de leur seigneurie, et plusieurs branches de cette famille se transplantèrent ensuite dans le *Valbonnais*, le *Royannais*, le *Viennois* et la *Bresse*.

Les *Alleman* n'en demeurèrent pas moins unis, et fréquemment ils se rassemblaient, tantôt au château d'Uriage, tantôt au château de *Valbonnais*, où, sous la présidence du chef le plus ancien, ils traitaient de leurs intérêts divers.

Lors de la cession du Dauphiné à la France par Humbert II, les principaux seigneurs qui assistèrent, à Grenoble, à la première visite de Charles de France, premier Dauphin, étaient de la famille des *Alleman*.

Guy Allard, dans son *Dictionnaire du Dauphiné*, raconte que la dernière réunion solennelle des *Alleman* eut lieu le 1^{er} mai 1455, dans le palais de Sibeud *Alleman*, évêque de Grenoble. Trente seigneurs de cette famille y repré-

sentaient les vingt branches dont elle était composée à cette époque.

Ce grand nombre de descendants d'une seule souche, cette union constante d'une famille puissante, donna lieu au proverbe : *Gare la queue des Alleman !*

Les Alleman comptèrent parmi eux plusieurs personnages illustres : des gouverneurs du Dauphiné, un prieur de Malte, un archevêque et des évêques. On cite parmi les hommes célèbres de cette famille : Soffrey Alleman, seigneur d'Uriage, connu sous le nom de capitaine *Du Mollard*, qui se distingua dans les guerres d'Italie; Laurent Alleman, évêque de Grenoble, oncle du chevalier Bayard, qui le présenta au duc de Savoie Charles I^{er}, à l'âge de treize ans : la mère de Bayard était sœur de Laurent Alleman.

On voit dans une des salles du château d'Uriage un portrait de cet illustre chevalier, d'autant plus précieux qu'il date de son temps.

En 1650, la seigneurie d'Uriage passa par échange à la famille de Boffin ; en 1709, elle devint, par suite d'une alliance, la propriété de la famille de Langon, dont le dernier descendant mâle était Nicolas-François de Langon, maréchal des camps et armées du roi, l'un des députés du Dauphiné pour la noblesse aux États généraux de 1789; il fut du nombre de ceux qui, le 5 juin de la même année, se réunirent à l'Assemblée nationale et lui remirent leurs pouvoirs. Il est décédé à Grenoble le 5 janvier 1816. M^{me} la marquise de Gautheron, sa fille unique, fonda l'établissement des bains et légua la terre d'Uriage à M. le comte Louis de Saint-Ferriol, son neveu.

Le château renferme des objets d'antiquités et des tableaux dignes de l'attention des connaisseurs.

1^o *Antiquités égyptiennes.* — Une série de *stèles* funé-

raîrés et de bas-reliefs, partant de la 18^e dynastie (XVII^e siècle avant J.-C. et arrivant jusqu'aux Romains).

Une de ces *stèles* est de la quatrième année du règne de *Rhamsès II*; elle est du plus haut intérêt historique.

Des caisses de momies de différentes époques.

Un grand nombre de figurines en bronze, en pierre, en bois, en terre, en faïence; des scarabées, amulettes que les égyptiens portaient au cou, des vases de toute espèce, des objets de toilette; des débris de toute nature recueillis dans les lieux où fleurirent Thèbes et Memphis et où régnèrent les Pharaons.

2^o *Vases antiques*. — Des vases en terre noire, gravés grossièrement, d'autres à figures noires sur fond jaune, à figures jaunes sur fond noir, marquant les diverses époques de l'art; un des plus beaux de cette dernière série représente la *Dispute du trépied* entre Hercule et Apollon.

Des vases sur fond blanc, provenant de *la fabrique d'Athènes*.

Deux vases en relief trouvés en Egypte dans les hypogées, reproduisant, l'un une scène mythologique, l'autre un buste de femme; ils offrent une rare pureté de forme et une richesse excessive d'ornementation.

Une série de vases plus modernes.

3^o *Antiquités grecques et romaines*. — Des bronzes, dont le principal morceau est une statuette trouvée à Egine, ouvrage du V^e siècle avant J.-C.

Un grand nombre de délicieuses terres cuites, trouvées à Milo.

Une statue d'Hercule enfant.

Un beau torse de Vénus.

4^o *Antiquités romaines trouvées à Uriage*. — Trois statuettes en bronze découvertes en 1836, d'un bon style, assez bien conservées; la plus remarquable par la beauté

de sa forme et l'élégance de sa pose, représente, dit-on, Apollon; un autre représente un faune; la troisième est une figure d'enfant.

Une quantité considérable de petits marteaux en plomb, que l'on dit être des *ex-voto* offerts à Vulcain, dieu des sources thermales.

Enfin, des tuiles, des briques, des débris de poterie portant des inscriptions romaines.

Les tableaux sont dispersés dans les diverses salles du château, d'autres sont placés dans la chapelle de l'établissement.

Nous allons énumérer les principaux, d'après le classement qui en a été fait par M. Michal-Ladichère, auteur d'un *Guide d'Uriage*, remarquable par l'élégance du style et de l'exactitude des descriptions.

ÉCOLE BYZANTINE.

Un petit triptyque, représentant les Apôtres.

ÉCOLE FLORENTINE.

Jésus devant Pilate, du *Giotto*.

La Trinité, de l'école du même auteur.

La Vierge et l'Enfant Jésus, de *Rafaellino del Garbo*.

L'Enfant Jésus endormi sur la croix, de *Christoforo Allori*.

Déposition de la croix, de *Carlo Dolci*.

ÉCOLE DE SIENNE.

Miracle de saint François d'Assise, de *Pietro Lorati* et *d'Ambrogio Lorenzetti*.

ÉCOLE ROMAINE.

Sainte Famille, école de *Raphaël* (xvi^e siècle).

- Saint Jean l'évangéliste, du *Caravage*.
- L'esquisse de l'apothéose de Philibert-Emmanuel de Savoie, de *Carle Maratte*.

ÉCOLE DE BOLOGNE.

- La Vision de saint François d'Assise, de *Louis Carrache*.
- Le Repos pendant la fuite d'Egypte, de l'*Albane*.
- L'esquisse du Convoi d'un pape, du *Cavedone*.
- Notre Seigneur chez le pharisien, du *Guerchin*.

ÉCOLE VÉNITIENNE.

- Vierge entourée de Saints, de l'école de *Cimabuë* (ouvrage du XIII^e siècle).
- Notre Seigneur au milieu des douze Apôtres, bénissant une jeune fille, par *Lorenzo Lotto*.
- Apparition de la Vierge à deux solitaires, par *Paul Véronèse*.

ÉCOLES FLAMANDE OU HOLLANDAISE.

- Les Couches de la Vierge, par *Jean Van Eyck*.
- Paysage au clair de lune, de *Téniers*.
- Un marché, de *Zorg*.
- Un buveur dans un intérieur, d'*Adrien Van Ostadé*.
- Paysage avec animaux, de *Paul Potter*.
- Un portrait, de *Rubens*.
- Esquisse de l'Apothéose de Henri IV et de la régence de Marie de Médicis, par *Rubens*.
- Buste d'homme, par *Abraham Bloëmart*.
- Un Concert, d'*Honthorst*, dit *Gérard de la nuit*.

ÉCOLE ALLEMANDE.

- Une Annonciation, dans le genre du maître *Guillaume de Cologne*.
- Deux Apôtres, de l'école d'*Augsbourg*.

L'ivresse, de *Lucas Kranack*.

Une Sainte-Famille, attribuée à *Albert Dürer*.

Portrait d'Agrippa et de sa femme, par *Holbein*.

ÉCOLE FRANÇAISE.

Petit paysage, attribué à *Nicolas Poussin*.

Paysage, de *Francisque Milé*.

Petit combat, de *Bourguignon*.

Deux grandes batailles, de *Joseph Parrocel*.

Une esquisse, de *Jouvenet*.

Le château d'Uriage renferme encore :

Un cabinet d'histoire naturelle, comprenant une collection ornithologique du Dauphiné formée par M. Bouteille, conservateur du muséum d'histoire naturelle de Grenoble, et une collection de mammifères qui s'accroît chaque jour.

De nombreux échantillons de minéraux, la plupart provenant de nos Alpes dauphinoises.

Un médaillier contenant une assez grande quantité de médailles, dont quelques-unes sont rares et précieuses.

Bon nombre de meubles curieux, appartenant à diverses époques et à différents pays.

On remarque surtout :

Un bahut indou, d'une exécution remarquable ;

Une tapisserie représentant la chasse de François I^{er} ;

Un grand drapeau en soie verte, enlevé en 1743, aux Algériens par Adrien de Langon, chevalier de Malte.

Ces collections diverses occupent les salles du rez-de-chaussées du vieux château et la galerie qui joint les deux bâtiments, dits de François I^{er}.

Voici la description sommaire de ces salles et des objets qu'elles renferment, d'après une notice que M. de Saint-Ferriol a eu l'extrême obligeance de nous communiquer :

Vestibule du vieux château.

Pavé (moderne).	{ Temple d'Édfou (<i>Egypte</i>). Le Parthénon (<i>Grèce</i>). Arc de Constantin (<i>Rome</i>).
Parois.	{ Stèles égyptiennes (<i>historiques et funéraires</i>). Fragments de sculpture égyptienne.

Cabinet d'histoire naturelle.

Histoire naturelle du Dauphiné (*Zoologie, minéraux, coquilles, etc.*).

Cabinet d'antiquités.

Antiquités égyptiennes.

Antiquités grecques et romanes. } comprenant celles trou-
Antiquités du moyen-âge. } vées à Uriage.
Médailles grecques et romaines (*spécimen*).

Galerie de François 1^{er}.

Les tapisseries représentent les chasses de François 1^{er}.

Chaque travée porte les écussons des quatre familles qui, successivement ont possédé le château d'Uriage.

1^o Alleman. 2^o Boffin. 3^o Langon. 4^o Saint-Ferriol.

Médallons peints sur les travées :

PREMIÈRE TRAVÉE. — X^e siècle.

Donation par l'évêque Isarn de la terre d'Uriage à un Alleman qui l'avait aidé à chasser les Sarrazins du Graisivaudan (<i>histor.</i>)	Tour romane constituant le château primitif d'Uriage d'après les restes encore existants du vieux château.
---	--

DEUXIÈME TRAVÉE. — XII^e siècle.

Scène de retour de la Croisade. | Vieux château à la fin du XIII^e siècle, vu du côté de Grenoble.

TROISIÈME TRAVÉE. — XIII^e siècle.

Scène d'assaut des remparts, repoussé par les Alleman. | Vieux château et bourg avec ses remparts à la fin du XIII^e siècle.

QUATRIÈME TRAVÉE. — XV^e siècle.

Bayard enfant reçoit son premier cheval de son grand-père maternel Pierre Alleman (*histor.*). | Vieux château et château neuf, avant leur réunion par la galerie.

CINQUIÈME TRAVÉE. — XVI^e siècle.

Assemblée de famille des Alleman, sous la présidence du baron d'Uriage, avec la devise : *Care la queue des Alleman (histori.)*. | Réunion des deux châteaux par la galerie de François I^{er}.

SIXIÈME TRAVÉE. — XVIII^e siècle.

Prise d'un vaisseau algérien par un Langon, chevalier de Malte (*historique*). V. le drapeau. | Le château vu du côté de l'entrée.

SEPTIÈME TRAVÉE. — XIX^e siècle.

Vue à vol d'oiseau du château et de l'établissement d'Uriage. | Construction de l'établissement.

ÉTABLISSEMENT DES BAINS.

L'établissement des bains d'Uriage est de création moderne, et on a de la peine à croire qu'en si peu d'années il soit arrivé à un état de prospérité qui, bientôt, lui permettra de rivaliser avec les établissements les plus importants, non-seulement de la France, mais des pays étrangers.

La source des eaux minérales d'Uriage est située au

fond du ravin qui sépare le coteau où s'élève le château, de la montagne placée au levant.

Il résulte des découvertes faites dans les fouilles pratiquées pour la recherche des eaux, de débris de constructions romaines et d'objets d'art appartenant à la même époque, que les Romains avaient autrefois établi des thermes à Uriage ; mais ces thermes avaient été détruits, soit pendant les temps de barbarie qui succédèrent à la domination romaine, soit par suite de quelque grand bouleversement terrestre ; les traditions locales n'en ont pas conservé le souvenir ; on savait seulement qu'il existait là une source d'eau salée, que les habitants du pays appelaient *la Sauce*.

Ce ne fut qu'en 1786 que le docteur Nicolas, de Grenoble, donna pour la première fois des renseignements sur ces eaux, qu'il annonça devoir être utiles contre diverses affections de la peau ; il les soumit à une analyse : elle donna les mêmes résultats que ceux obtenus plus tard.

Cependant, dès 1750, comme le vallon où est situé l'établissement n'avait aucune habitation et était un vaste marais, un fermier du domaine des Alberges (appartenant aux dames de Prémol) du nom de Brun avait monté dans les bâtiments quelques lits pour des malades habitant, la plupart, les environs ou les faubourgs de Grenoble ; ils allaient boire à la source.

Après la révolution de 1789, la propriété des Alberges ayant été achetée par le chef de la famille Périer, le fermier Brun augmenta le nombre des lits, et on ne se contenta plus de boire de l'eau : on voulut prendre quelques bains dans la maison des Alberges, et en 1821, Brun fit construire une baraque en planches, à côté de la source, où il donna un certain nombre de bains.

Les cures presque merveilleuses opérées par ces eaux

excitèrent la surprise et l'enthousiasme dans Grenoble. On songea aussitôt à fonder, près de leur source bienfaisante, un établissement plus important.

C'est au nom de ses devanciers que le fermier actuel des Alberges, revendiquant l'honneur d'avoir les premiers utilisé les eaux d'Uriage, a fait insérer sur la façade de son hôtel ces mots : *Au régénérateur des bains d'Uriage.*

Nous ne pensons pas que qui que ce soit se permette de chicaner sur le fond du droit de M. Brun. Seulement, son avis au public a besoin d'être expliqué pour être compris.

Des fouilles habilement dirigées mirent en évidence les sources que des éboulements ou d'autres causes avaient dispersées, et les ruines qui attestaient la haute importance que l'on avait attachée autrefois aux vertus médicales de cette eau.

Les piscines, les bains, les tuyaux, les inscriptions, les vases et divers autres objets soumis à l'examen de MM. Arthaud et Champollion, firent penser à ces savants archéologues que cette ancienne construction remontait au temps d'Auguste, époque où la x^e légion romaine occupait cette partie de la Gaule.

M. le baron d'Haussez, préfet de l'Isère, qui a laissé dans ce département de si bons et si précieux souvenirs, convaincu de la possibilité et de l'utilité d'un établissement thermal à Uriage, avait fait entreprendre les premières fouilles au compte du département de l'Isère.

M^{me} la marquise de Gautheron, propriétaire du château et de la source, mue par le désir de joindre une nouvelle action méritoire à toutes celles qui ont honoré cette vie si bien et si dignement remplie, se rendit aux avis qui lui furent donnés, et fit construire le bâtiment des bains qui fait face à l'entrée et qui a été agrandi depuis, ainsi que

le petit hôtel qui est à côté; on y disposa cent quarante chambres pour y loger deux cents personnes.

C'est de 1825 que date l'installation de ce premier établissement, le succès fut complet dès la première année; et chaque année il fallut songer à accroître le volume des eaux, le nombre des bains et les logements des baigneurs.

Le mode ordinaire de chauffage ne pouvant plus suffire, M. Gueymard, ingénieur en chef des mines, qui avait suivi et dirigé les premières recherches de l'administration départementale et aidé de ses conseils la fondatrice de l'établissement pour les premiers appareils, en indiqua de nouveaux; des fouilles amenèrent une plus grande quantité d'eau.

Plus tard, M. de Saint-Ferriol, ayant pris la direction de cette importante administration, résolut d'y consacrer tous ses soins; grâce à un zèle infatigable, à des efforts inouis, à des travaux prodigieux, il a fait des thermes d'Uriage un établissement monumental.

Les constructions les plus importantes sont adossées aux coteaux qui les garantissent des vents froids du nord et de l'est; ces coteaux ne s'ouvrent que du côté du midi; les bâtiments les plus importants sont groupés autour d'une vaste cour plantée d'arbres; ce sont divers corps de logis où l'on trouve tout ce que l'on peut désirer pour le confort et les aisances de la vie : logements appropriés à toutes les conditions et à toutes les exigences du luxe, restaurants, tables d'hôte, cercles, cafés, salons de conversation, de musique, de danse, etc., etc.

Les principaux hôtels sont tenus par les restaurateurs les plus en renom de Grenoble; ainsi, on distingue dans la cour même, l'hôtel Robin et l'hôtel Monnet; hors de l'établissement, l'hôtel du Rocher, celui du Midi et celui du Nord.

Sur le territoire de Vaulnaveys-le-Haut, on trouve le pavillon de l'Allée, l'hôtel Gerbetan, l'hôtel Heurard, celui des Alberges, et à Vaulnaveys même l'hôtel Riban.

L'hôtel Gerbetan mérite une mention spéciale ; sur la plaque de la voiture, qui conduit ses pensionnaires à l'établissement, on lit : *Gerbetan, à Veau-Navet*, pour Vaulnaveys. Une faute semblable chez un chef de cuisine, prouve du moins que s'il ne connaît pas sa langue, il se préoccupe des provisions fondamentales de sa maison.

Dans la gorge de Sonnant, plusieurs auberges du pays reçoivent les malades peu fortunés.

Le principal café est tenu par les frères Cartier, de Grenoble, qui y ont annexé un restaurant et même un certain nombre de chambres.

Le cercle est administré par une commission choisie parmi les baigneurs.

Les squares et les promenades réunissent à une grande simplicité un cachet de bon goût ; dans quelques années, la longue avenue parallèle à la route de Vizille sera d'un effet imposant ; la nature est pour beaucoup aussi dans la décoration des alentours : tout y est vert, les prés, les cotcaux, les montagnes ; la blancheur des bâtiments forme un contraste et une diversité de tons qui platt à l'œil.

Pendant les beaux mois d'été, lorsque la foule de baigneurs, de promeneurs et de touristes encombre les allées et la cour intérieure, le dimanche surtout, rien n'égale la beauté, l'agrément de ces lieux.

Dans l'après-midi et dans la soirée, le salon est le rendez-vous de la bonne société d'Uriage ; les bals du dimanche et du jeudi réunissent tout ce que l'établissement, Grenoble et les campagnes voisines possèdent de personnes élégantes et de bon ton.

Uriage n'est pas encore arrivé à son apogée ; il est ce-

pendant fréquenté déjà par de nombreux baigneurs, qui y viennent de toutes les parties de la France. On y voit souvent même des étrangers (1). On y guérit, c'est là le point essentiel, et bientôt, grâce aux améliorations et aux agrandissements continuels opérés par le propriétaire, grâce à leur seule réputation, il en sera des eaux d'Uriage comme de celles de Vichy, que M^{me} de Sévigné décrivait ainsi en 1676, dans une lettre datée du Bourbonnais, et adressée à M^{me} de Grignan, sa fille :

« J'ai donc pris les eaux ce matin, ma très chère; ah ! qu'elles sont mauvaises; on va à six heures à la fontaine, tout le monde s'y trouve, on boit et l'on fait une fort vilaine moue, car imaginez-vous qu'elles sont d'un goût de salpêtre fort désagréable. On tourne, on va, on vient, on se promène, on entend la messe, on rend ses eaux, on parle confidemment de la manière dont on les rend; il n'est question que de cela jusqu'à midi. Enfin, on dîne; après dîner on va chez quelqu'un faire la partie d'homme. Il est venu des demoiselles du pays qui ont dansé la bourrée à la perfection, elles font des *dégognades* où les curés trouvent un peu à redire. A sept heures on soupe légèrement, on se couche à dix. Vous en savez présentement autant que moi. »

Dans une lettre suivante, M^{me} de Sévigné décrit ainsi le mode employé alors pour les douches :

« J'ai commencé aujourd'hui la douche, c'est une assez bonne répétition du purgatoire. On est toute nue dans un petit lieu souterrain, où l'on trouve un tuyau de cette eau

(1) Tableau décennal des bains et douches donnés à Uriage.

1823, année de la fondation.	5,895
1833	11,192
1843	23,822
1853	35,208
1859	53,964

chaude qu'une femme vous fait aller où vous voulez. Cet état, où l'on conserve à peine une feuille de figuier pour tout habillement, est une chose assez humiliante. Derrière un rideau se met quelqu'un qui vous soutient le courage pendant une demi-heure ; c'était pour moi un médecin de Ganat, que M^{me} de Noailles a mené à toutes ses eaux, qu'elle aime fort, qui est un fort honnête garçon, point charlatan, ni préoccupé de rien, qu'elle m'a envoyé par pure et bonne amitié. Je le retiens, dût-il m'en coûter mon bonnet, car ceux d'ici me sont entièrement insupportables, et cet homme m'amuse. Il ne ressemble point à un vilain médecin ; il a de l'esprit et de l'honnêteté, il connaît le monde ; enfin, j'en suis contente. »

On a sans doute dépassé à Uriage ces modestes et innocents délassements d'un établissement naissant ; car si on a été réduit, pendant les premières années, à la promenade, aux entretiens confidentiels sur la manière de rendre les eaux, aux parties d'homme ou de wisth, et aux *dégoûnades* des demoiselles du pays ; on a aujourd'hui les bals jusqu'à une heure du matin, où se rassemble la société la mieux choisie, et sur laquelle les Sévigné de notre époque n'auraient pas le plus petit mot à reprendre, et, de plus, la partie d'écarté ; on a aussi les courses à ânes, un certain nombre de lions indigènes ! Qu'il y vienne maintenant quelques Parisiennes de plus, des Anglais, des lions pur sang, un chef d'orchestre comme *Strauss*, quelques joueurs de renom ; qu'on y tolère le baccharat et le trente-et-quarante, et Uriage avec ses sites merveilleux, avec ses montagnes aussi vertes que celles de la Suisse, avec ses riches vallées, n'aura rien à envier à Baden-Baden, Aix et Spa ! !

Comme construction monumentale, on remarque :

La *Fontaine*, qui est adossée au coteau de Villeneuve ; c'est un bassin polygonal, appuyé contre une muraille, orné

d'un bas-relief qui représente une naïade, dont l'urne verse de l'eau; deux escaliers placés à droite et à gauche encadrent cette fontaine et conduisent sur la terrasse qui la domine et dans les bois au-dessus.

Le *Génie des Alpes*, statue colossale, en ciment de la porte de France de Grenoble.

C'est un vieillard au front chauve, à la barbe flottante; il est assis; à ses côtés, sont les deux animaux habitants les cimes de nos Alpes, un ours sortant de sa caverne, un chamois familier se dressant sur ses genoux; le bras droit du vieillard s'appuie sur un sceptre terminé par un aigle; à ses pieds sont représentés les produits de la vallée du Graisivaudan.

La Fontaine, la Naïade et le groupe du Génie des Alpes, sont des œuvres de M. Sappey.

Le *Salon*, vaste et bien décoré; son beau plafond en boiserie en caissons, exigerait plus d'ornements, mais il est question de placer le salon ailleurs, parce que le son de la musique et le bruit des danses troublent le repos des personnes logées dans l'hôtel dont il est une dépendance; c'est pour cette raison, sans doute, qu'on n'y a pas fait mettre la dernière main; peut-être aussi plus de dorures et de couleurs nuiraient à l'effet des toilettes des dames.

Les appareils de chauffage. — L'eau amenée dans les réservoirs est chauffée au moyen d'un condensateur immergé dans le liquide; c'est une grande lentille en fonte où est introduite la vapeur. Le système en est aussi simple qu'ingénieux.

Les galeries de la source. — La dernière a trois cents mètres de profondeur, et par son creusement on a mis à découvert une fente de rochers, d'où jaillit un volume d'eau minérale, trois fois aussi forte que le volume primitif.

On peut aujourd'hui obtenir cinq mille hectolitres d'eau par vingt-quatre heures, la température est de 27°; elle est incolore et limpide au lieu où elle sort du rocher, mais dans le trajet elle devient légèrement blanchâtre par suite de l'action de l'air sur le gaz sulfhydrique.

Son odeur est fortement sulfureuse; elle est d'une saveur salée et amère; voici le tableau des substances contenues dans un litre :

Azote et acide carbonique.	indéterm.
Acide sulfhydrique	10° 33

Sels.

Carbonate de chaux.	0 ^g 205
Sulfate de chaux.	1 804
— de soude.	2 299
— de magnésie.	2 566
Chlorure de sodium	7 236
Iodure de calcium	0 001
	<hr/>
	14 ^g 111

Au nombre des infirmités contre lesquelles les eaux d'Uriage ont une action fort remarquable et en quelque sorte spécifique, il faut placer en première ligne les maladies de la peau de différentes espèces, dont elles triomphent presque toujours.

Au second rang doivent être mises les affections rhumatismales, tant musculaires que gouteuses, d'une date récente.

Peuvent ensuite être traitées par ces eaux : les affections catharrales, de la poitrine, des intestins et des parties génitales, les engorgements chroniques des glandes, des articulations et de quelques organes internes, les pâles couleurs et le dérangement menstruel, la stérilité par atonie, les fleurs blanches, la turgescence bilieuse,

quelques maladies nerveuses, etc., etc. Mais ce qui les rend vraiment inappréciables et préférables dans bien des cas aux bains de mer, dont l'action quelquefois trop énergique ne peut pas aussi facilement être mitigée, ce sont leurs propriétés à la fois dépuratives et fortifiantes. Les enfants faibles, qui se développent difficilement, même rachitiques, y éprouvent d'abord une amélioration rapide et assurée, puis une transformation totale. C'est dans certains cas une vraie renaissance. Les personnes délicates, celles affaiblies par les excès de travail, par d'anciennes maladies, ou seulement par la vie énervante des grandes villes, les femmes qui conservent de la faiblesse par suite de couches, etc., etc., y retrouvent comme par enchantement leur énergie et leurs forces.

Enfin, les jeunes personnes retardées dans leur développement, les femmes qui éprouvent des suppressions momentanées ou des perturbations fâcheuses, celles plus âgées, qui ont de la peine à franchir ce passage critique, peuvent y recourir avec la certitude de voir bientôt se régulariser leur état.

Les eaux s'administrent en boissons, en bains, en douches et par respiration.

En *boissons* prises à dose convenable, l'eau d'Uriage constitue soit une médication purgative très douce et très commode, soit une médication altérante, de nature à modifier efficacement dans beaucoup de cas l'état de l'organisme.

Toutefois il ne faut pas en abuser, parce qu'elles sont très irritantes. Beaucoup d'estomacs ne pourraient les supporter.

En *bains*, elles agissent comme toniques et fortifiants, de la même manière que les bains de mer; l'action sulfureuse ajoute encore à ces qualités; c'est surtout en bains qu'elles produisent les effets les plus certains.

En *douches*, les eaux d'Uriage sont également employées avec avantage.

Par *respiration*, il existe à Uriage deux *salles de respiration*, une chaude, l'autre froide. Dans la première, on respire un mélange de vapeur d'eau minérale et de gaz hydrogène sulfuré, que le mouvement d'un jet d'eau dégage de l'eau minérale. Dans la seconde, on a établi des appareils pulvérisateurs analogues à ceux de Pierrefonds. L'eau brisée en poussière très fine pénètre ainsi dans les voies respiratoires avec tous ses principes minéralisateurs qui agissent directement sur l'organe malade, tandis que la vapeur n'en peut entraîner qu'une faible partie.

Enfin, des *bains de petit-lait* installés à l'*hôtel du Midi*, grâce aux chalets des montagnes voisines, complètent les ressources de l'établissement.

Le service médical est représenté à Uriage par un inspecteur, un inspecteur-adjoint et un médecin consultant.

M. Gerdy, médecin-inspecteur (à Paris).

M. Doyon, médecin-inspecteur adjoint (à Lyon).

M. Hervier, médecin consultant.

Tous les ouvrages et Guides qui ont été publiés sur Uriage et l'établissement thermal, indiquent les courses que peuvent faire les baigneurs dans les environs.

Notre livre renferme des détails très circonstanciés sur les localités les plus remarquables de la contrée.

Nous dirons quelques mots ici sur la montagne des Quatre-Seigneurs, sur le château de Revel et la cascade de l'Oursière qui, s'éloignant de Vizille, n'ont pas trouvé place dans les chapitres qui précèdent.

La montagne des Quatre-Seigneurs est au couchant d'Uriage; elle est ainsi nommée parce qu'elle touchait aux seigneuries d'Uriage, Gières, Herbey et Vaulnaveys; on passe par le village de Villeneuve et on atteint le sommet de la montagne, qui domine toute la vallée de Grenoble; elle

est à neuf cent quarante-trois mètres au-dessus du niveau de la mer ; il faut trois heures pour faire la course, aller et retour.

Les ruines du château de Revel sont à l'est d'Uriage, dans un lieu sauvage et d'un accès difficile ; mais l'ensemble du paysage est grandiose et pittoresque ; à ces ruines se rattachent quelques souvenirs historiques.

Le château était la propriété d'une branche de la famille des Alleman ; Sibeud Alleman de Revel était proche parent d'Odon Alleman d'Uriage ; ils s'entendirent entre eux pour venir saccager Vizille pendant l'absence d'Humbert II ; plus tard, la terre de Revel fut réunie à la seigneurie d'Uriage et elle passa à la maison de Boffin.

C'est au château de Revel que M. Albert du Boys, auteur de plusieurs ouvrages sur le Dauphiné, a placé les personnages de son roman de *Rodolphe de Francon*.

Pour faire la course de la cascade de l'Oursière, on monte au village de Saint-Martin, on traverse le hameau de Saint-Nizier, puis celui de Pinet, où l'on trouve un vieux mur composé de blocs énormes, que plusieurs archéologues ont dit être une construction druidique ; on se dirige toujours vers le nord et on domine bientôt la gorge de Revel, dont le torrent forme la cascade dite de l'Oursière ; cette localité est couverte de sapins, de hêtres et de houx. Les fraises y abondent. Il faut trois heures pour faire l'ascension et deux heures pour redescendre.

Pour toutes les excursions, les baigneurs se procurent à Uriage des voitures des chevaux ou des ânes.

CHAPITRE XII.

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE LA MOTTE - LES - BAINS ET SES ENVIRONS.

Saint-Georges et Notre-Dame-de-Commiers. — La famille de Lasalcette. — Monteynard. — La famille des Aynard. — Château de la Motte. — Sources thermales. — Fondation de l'établissement. — Sa description. — Analyse des eaux. — Vertus médicales. — Service médical. — Source de la Dame. — Légende. — Village de Marcieu. — La famille de Marcieu. — Bernadotte, roi de Suède. — Mont-Aiguille. — Relation des deux ascensions de 1492 et de 1834. — Mines d'antracite. — M. Giroud. — Mine d'or de la Motte.

En quittant la route impériale n° 85 au pont de Champ, on prend la route départementale de Champ à la Mure; on traverse le territoire en plaine de la commune de Champ et on arrive au pied d'une rampe assez rapide, qui longe le versant occidental de la montagne de Connexe.

Au fond de la vallée formée par cette montagne et les coteaux de Vif, coule le Drac, sur une plage assez étendue de sable et de cailloux.

Après avoir franchi un kilomètre de rampe, on rencontre une petite chapelle qui dépend de la cure de Champ, sous l'invocation de Notre-Dame; elle n'offre rien de curieux sous le rapport de l'architecture.

On trouve ensuite le village de Saint-Georges-de-Commiers, à l'entrée duquel est une ancienne maison-forte ayant appartenu à une branche des Alleman, autrefois seigneurs de Commiers.

Deux sires de Commiers assistaient à la prise de possession du Dauphiné par Charles I^{er}, dauphin, lors de la cession d'Humbert II.

La terre de Commiers passa ensuite à Lesdiguières, successivement au duc de Villeroy et plus tard à la famille Colaud-de-la-Salcette, dont l'un des derniers représentants était avocat général au parlement du Dauphiné à l'époque de la Révolution de 1789; il eut deux fils: Joseph-Louis-Claude Colaud-de-la-Salcette, conseiller au parlement, puis préfet de la Creuse, en l'an x, et député pour ce département en 1807 et 1813.

Né à Saint-Georges, le 29 décembre 1758, décédé le 4 août 1832.

Jean-Jacques Bernardin-Colaud-de-la-Salcette, général de division, baron de l'Empire, gouverneur en 1806 des États de Hanovre et nommé pendant les Cent-Jours au commandement de la 7^e division militaire, à Grenoble; il est décédé à Fontagnieu le 3 septembre 1834.

La terre de Saint-Georges-de-Commiers est passée en dernier lieu à M^{lles} de Ventavon, héritières de M. Colaud-de-la-Salcette, leur grand-oncle.

On aperçoit, en s'avancant, l'ancien manoir de la famille de la Salcette, et au-dessous, le pont de la Rivoire qui relie Saint-Georges au territoire de Vif.

De Saint-Georges on se rend successivement à Saint-Pierre et à Notre-Dame-de-Commiers.

Dans ce dernier village existent les antiques bâtiments du prieuré de Commiers, d'où dépendait la cure de Saint-Pierre-de-Commiers; l'église et les bâtiments sont dans un bon état de conservation. On lit la date de l'année de

leur construction (1545) sur le portail faisant face au nord.

En avant de la terrasse sont placés cinq gros tilleuls qui, par leur grosseur et leur vétusté, dénotent qu'ils sont contemporains de la construction des bâtiments.

Plus loin est une vieille tour que les habitants appellent la *Tour des Amants*, dénomination qui n'est qu'une corruption du nom *Alleman*, des anciens seigneurs du pays.

En quittant Notre-Dame-de-Commiers on entre sur le territoire de la commune de Monteynard.

Ce lieu tire son nom de l'illustre maison des Aynard, à qui appartenait cette terre et l'ancien château qui n'existe plus.

Rodolphe Aynard fut le premier de cette famille qui vint s'établir en Dauphiné, appelé par l'évêque Isarn pour chasser les Sarrazins.

Au xv^e siècle les Aynard prirent le nom de Monteynard, que portent aujourd'hui leurs descendants, propriétaires du château et de la terre de Tencin.

Les armes de cette maison attestent sa noblesse et sa haute antiquité :

Vairé au chef de gueules, chargé d'un lion issant d'or, support deux lions, cimier un bonnet vairé surmonté d'un lion d'or; cri de guerre : *Potius mori*; devise : *pro deo fide et rege*.

C'est à peu de distance du village de Monteynard que l'on rencontre le chemin qui, au moyen de rampes en lacets, accède au château de la Motte, transformé en établissement thermal.

La fondation de ce château remonte au xiv^e siècle; elle est attribuée à un membre de la famille de Monteynard; sous le règne de Henri IV, il devint la propriété d'un capitaine des gardes de Lesdiguières, de Venterol, dont les descendants l'ont possédé jusqu'à la Révolution de 93.

Un habitant du pays devint adjudicataire des biens de cette famille émigrée.

Les sources thermales de la Motte sont situées presque dans le lit du Drac, au pied de la montagne où est assis le château ; elles étaient connues depuis plusieurs siècles et on y a trouvé des vestiges d'anciens bains romains.

Mais jusqu'à la création de l'établissement actuel, les quelques malades qui venaient dans ces localités pour y chercher des soulagements et une guérison, se plaçaient tantôt dans une maison, tantôt dans une autre ; là on amenait les eaux de la source à dos de mulet. Il fallait avoir une grande foi dans leur mérite et leurs moyens curatifs, pour affronter des chemins impraticables et arriver au terme du voyage, dans un pays où vous attendait l'oubli du confortable poussé au-delà des dernières limites.

Ce ne fut qu'en 1830 qu'un ancien négociant de Lyon, M. Subit, devenu propriétaire du château et de ses dépendances, songea à ressusciter les thermes de la Motte ; et se dévoua avec un véritable courage à cette utile entreprise.

La route départementale de Champ à la Mure venait d'être ouverte ; M. Subit fit construire un embranchement de trois kilomètres, partant de Monteynard et arrivant en lacets jusqu'au château.

Le château fut restauré et put recevoir un certain nombre de baigneurs ; mais pour donner à l'établissement de grands développements, les difficultés étaient immenses ; l'emplacement des sources au pied d'un rocher à pic, le sentier droit et escarpé que l'on devait parcourir pour aller, avec des mulets, puiser l'eau thermale ; l'impossibilité d'en fournir à soixante-dix ou quatre-vingts malades une quantité suffisante, étaient autant d'obstacles pour un propriétaire dont les ressources étaient bornées.

Cependant, malades et médecins se plaisaient à reconnaître l'efficacité des eaux et ne cessaient d'exprimer le

regret qu'on ne pût les administrer d'une manière plus convenable.

Une société d'actionnaires se constitua en 1844, et au prix d'énormes sacrifices, on parvint à fonder l'établissement tel qu'on le voit aujourd'hui.

M. Paul Breton en fut nommé directeur ou gérant; par ses soins, de vastes constructions s'élevèrent; l'ancien château fut complètement réparé, on put y loger environ trois cents baigneurs et y placer une chapelle, un salon de compagnie, des salles de lecture, un café, un billard-des cuisines, un restaurant, etc., etc.

Sous la terrasse, formant un demi-cercle, furent construits des cabinets de bains et de douches et au milieu un réservoir pour l'eau minérale, d'une contenance de trois mille hectolitres.

L'opération la plus difficile était d'amener les eaux de la source au château, en abandonnant le transport à dos de mulet; l'habileté du savant ingénieur gérant de l'établissement surmonta ces derniers obstacles.

Une machine foulante fut placée à la source; mise en mouvement par un filet d'eau tombant de la montagne, elle élève l'eau thermale à la hauteur de deux cent quatre-vingts mètres; elle est reçue dans une citerne, et du point culminant où est placée cette première citerne elle est conduite au moyen de tuyaux en terre par une pente douce, pendant l'espace de quatorze cents mètres, jusqu'à une seconde citerne située en face de l'établissement, dont elle est séparée par un ravin très profond.

Pour faire franchir à l'eau ce ravin, on a jeté un pont qui sert de support à un syphon renversé, en fonte, à travers lequel l'eau minérale descend pour franchir le précipice et remonter au terme de sa course.

Le développement de ces divers conduits comprend dix-neuf cents mètres environ, de sorte que les eaux per-

dent dans le trajet près de la moitié de leur chaleur primitive, qui est de 62 degrés, et elles n'arrivent au réservoir de distribution qu'à 37 degrés de chaleur, insuffisant pour les douches.

Pour obvier à cet inconvénient, on lui fait parcourir un serpentin relié sept fois sur lui-même et plongé dans un brasier, de sorte que l'eau sort du réservoir à 60°.

Il est à regretter qu'on n'ait pu trouver les moyens d'éviter ce chauffage artificiel et de recevoir les eaux de la source à une température convenable; cependant, il est reconnu que ce chauffage fait à vaisseau-clos n'altère en rien ses propriétés; à l'appui de ces convictions viennent les cures nombreuses obtenues à la Motte.

En 1859, des travaux ont été faits pour diminuer l'énorme déperdition de calorique qu'éprouvent les eaux dans le trajet. On assure que les résultats produits ont été des plus satisfaisants.

Comme toutes les entreprises, même les plus utiles et les plus philanthropiques, l'établissement de la Motte a été en butte à des rivalités et a été l'occasion, pour les actionnaires, de fâcheuses déceptions.

Les attaques les plus inconsidérées lui sont venues de la part d'un homme qui, mettant au service d'une idée généreuse son temps, sa fortune et toute son existence, avait conçu la pensée de doter la ville de Grenoble d'un établissement d'eaux thermales, en y amenant celles de la Motte.

On se souvient de la polémique soulevée à ce sujet par M. Berriat, maire de Grenoble, de ses efforts continuels, de ses luttes incessantes; imprimés, tentatives d'associations, tout avait été mis en œuvre; vaincu sur un point, il ramenait la question sur un autre.

Ce n'est qu'à sa mort que cette pensée fixe et dominante a cessé d'occuper le public, et dès ce jour l'établissement a pu se croire libre de prendre son essor; malheu-

reusement les coups étaient portés ; en mettant à jour des inconvénients réels, tels que la difficulté de l'accès, le chauffage artificiel, etc., etc., on était parvenu à éloigner les malades et à ruiner la société.

Elle s'est reconstituée de nouveau, et aujourd'hui tout fait espérer qu'elle pourra avoir des chances meilleures.

La situation de l'établissement, au milieu des montagnes, est des plus favorables sous le rapport hygiénique.

« Les médecins, dit le célèbre docteur Bally, membre de l'Académie de médecine, qui a écrit sur les eaux de la Motte et leurs propriétés, attachent le plus grand prix au choix des localités lorsqu'ils déplacent les malades ; le changement d'air est pour moitié dans leurs espérances : le séjour des villes est partout le même, on y suffoque pendant l'été. Si les plaines ne suffisent pas, on place sa tente sur les hauteurs. *Quid faciamus Romæ?* ce refrain d'Horace trouve partout son écho, à Paris comme à Rome, à Lyon comme à Marseille, chez les désœuvrés comme chez les valétudinaires.

» L'air de la Motte est plus frais, plus tonique, plus sain que dans les lieux où il y a des populations agglomérées ; au milieu de cette atmosphère toute vitale, on marche avec plus d'énergie et de fermeté ; c'est un fait constant.

» Les montagnes escarpées, les ravins étroits et profonds, les torrents, les forêts de sapins, les aspects pittoresques en un mot sont le complément indispensable des eaux thermales. »

Maintenant, au point de vue médical, il est peu d'affections dans lesquelles les eaux de la Motte, convenablement administrées, ne puissent trouver leur emploi, sinon comme moyen curatif, du moins comme moyen propre à procurer un soulagement certain.

Voici le résultat de l'analyse faite en 1844, par le

docteur Bally et par le docteur Henri son collègue à l'École de médecine :

Sur mille grammes :

Acide carbonique libre	q. indéter.
Carbonate de chaux	0 80
— de magnésie.	0 80
Sulfate de chaux	1 65
— de magnésie.	0 12
— de soude anhydre	0 77
Chlorure de sodium	3 80
— de magnésium	0 14
— de potassium	0 06
Bromure alcalin	0 02
Crénate et carbonate de fer.	0 02
Silicate d'alumine	0 02
Manganèse.	traces.
Eau	992 60

Cette composition a la plus grande analogie avec l'eau de mer, et les malades auxquels on a conseillé les bains de mer, trouvent à la Motte une médication des plus efficaces.

Parmi les maladies qui ont été soumises avec le plus de succès à l'action des eaux de la Motte, on doit placer en première ligne les affections rhumatismales; puis les épanchements dans les articulations, les tumeurs blanches, fausses ankyloses, entorses, suites de luxations ou fractures, luxations spontanées, caries, névroses, ostéites, périostéites, scrofules, sciatique, névralgies diverses, gastro-entérites chroniques, hystérie, bronchites chroniques, maladies de foie, phthisie, maladies syphilitiques, dartres, etc., etc.

Les eaux s'administrent en douches, bains, boisson et bains de vapeur.

Les douches sont généralement les moyens de guérison

les plus puissants ; ce n'est que dans certaines circonstances déterminées que les malades recourent à la boisson et aux bains.

Comme à la Motte il n'y a que de véritables malades , ils s'adressent aux médecins inspecteurs et ils suivent de point en point leurs prescriptions.

Le médecin-inspecteur, M. Buissard, est attaché à l'établissement depuis sa création ; auteur de plusieurs écrits sur les propriétés des eaux, son savoir et sa longue expérience lui assurent la confiance de tous.

L'inspecteur-adjoint, M. Dubouchet, est auteur d'un *Guide aux eaux de la Motte*, ouvrage rempli de détails intéressants, d'aperçus scientifiques sur les eaux, sur l'établissement, sur les sites qui l'entourent.

Le séjour de la Motte offre peu d'agréments pour les baigneurs qui fréquentent les eaux en amateurs ; on n'y rencontre pas cette multitude de désœuvrés qui font des principaux établissements d'eaux thermales, aux Pyrénées, sur les bords de l'Océan ou sur les rives du Rhin, une véritable cité où les habitants des grandes villes apportent leurs usages, leur *far-niente*, leur mouvement et jusqu'à leurs vices.

Ils imitent, en allant aux eaux, ces seigneurs de l'ancien régime qui, las de danser avec les marquises, trouvaient piquant de se mêler à un rigodon sous la grange.

Quand ils se sont rassasiés trois mois durant de bals, de raouts, de concerts, de loges à l'Opéra, il leur prend tout-à-coup une grande passion pour les scènes simples, la vie rustique, les danses champêtres et la nature. *La nature* surtout ! Grand mot dont on abuse étrangement !! Alors nos lions et nos lionnes vont aux eaux se faire ermites : les uns avec des coffres remplis d'or et de billets de banques, d'autres avec tout leur assortiment de robes de toilettes et de bals ; beaucoup, moins favorisés des dons de la

fortune, y viennent continuer leur vie d'intrigue et d'industrie douteuse ; tous retrouvent là les villages d'opéra-comique, les jardins anglais, les théâtres, les salons de bal, de jeu et de conversation, où l'on peut faire de la nuit le jour, y jouer un jeu d'enfer, s'y livrer, en un mot, à toutes les excentricités de la vie parisienne.

L'établissement de la Motte ne peut offrir de semblables délassements, mais on y vient pour s'y guérir ou pour y calmer des souffrances réelles ; aussi le premier soin du baigneur est d'y rencontrer quelques personnes dont les goûts et les habitudes puissent l'aider à y passer le moins tristement possible les quinze ou vingt jours que dure la saison ordinaire.

La principale distraction est la promenade ; les sites qui environnent le château sont agréables ; à l'abri des vents du nord, on n'y ressent guère les changements de température, assez fréquents dans les montagnes des Alpes.

Un fait assez remarquable est l'absence presque complète du serein ou de la rosée du soir ; on attribue cette sécheresse exceptionnelle de l'atmosphère à l'abaissement, à la chute du jour, des vapeurs humides dans l'anfractuosité où coulent les eaux du Drac ; vapeurs que chaque matin on voit s'élever peu à peu du fond de l'abîme.

La première excursion doit avoir pour but de visiter la source ; on descend la colline, on traverse le *Veau* et l'on atteint le hameau du Perallier, où se donnaient autrefois les bains. De là, par un sentier ombragé, on aboutit à la gorge au-dessus du Drac. Un petit sentier rapide, en zig-zag, caché par des massifs d'arbres, mène en peu de temps à un pont peu solide qui conduit au château d'Avignonnet ; on laisse le pont à gauche et on arrive, après quelques pas, à la source thermale. On est alors environné de rochers noirâtres et escarpés : La source principale a cinq mètres de profon-

deur au-dessous de la rive droite du Drac ; c'est là qu'est la machine hydraulique qui élève l'eau ; elle est mise en mouvement par la cascade du rocher. Cette machine est un véritable chef-d'œuvre de mécanique ; elle est remarquable surtout par sa simplicité et l'exiguité de la force motrice. A quelques pas plus loin, le long du torrent, sort du rocher la *source de la Dame* ; elle est plus chaude, mais moins volumineuse que la source principale.

Ce nom *de la Dame* lui vient d'une légende, qui attribue à cette source une guérison miraculeuse.

Un des chevaliers du Dauphiné qui avait suivi Humbert II dans sa croisade, fut atteint, en débarquant en Palestine, de la maladie alors si terrible et si commune de la *lèpre* ; obligé de se séparer de l'armée, il revint dans sa patrie, mais sous les vêtements d'un pèlerin, la face couverte d'un voile destiné à cacher ses plaies hideuses ; il craignit de jeter l'épouvante parmi les siens : il chercha, dans les cavernes formées par le torrent du Drac, un abri contre la réprobation qui s'attachait alors à un mal contagieux qui a disparu comme divers autres fléaux de la même nature, avec la misère et la malpropreté des classes pauvres, et grâce aussi aux progrès immenses qu'a faits l'art de guérir.

Sur le point de succomber à ses maux, il adressa à l'auguste mère du Christ une suprême prière, en y ajoutant la promesse de faire construire une chapelle votive à *Notre-Dame-de-Délivrance*, si elle daignait jeter sur lui un regard de commisération.

Il suivait le cours du Drac, lorsque tout-à-coup il se trouve près d'une source fumante ; il s'en approche, y plonge la main ; ô prodige ! cette eau est brûlante ! Le malheureux n'hésite pas, il s'y jette à diverses reprises et il trouve un adoucissement subit à ses douleurs ; ses membres s'assouplissent ; ses plaies se cicatrisent, et en peu de jours il recouvre la santé.

La chapelle fut élevée sur les lieux mêmes, et la source retint le nom de *Source de la Dame*.

A une heure de distance de l'établissement thermal est situé le village de Marcieu, berceau de l'une des plus illustres familles du Dauphiné.

Les deux chemins que l'on aperçoit sur les flancs du *Senèpe*, montagne qui domine au midi le château de la Motte, conduisent l'un et l'autre à Marcieu.

Après avoir parcouru des sites pittoresques et accidentés, on arrive à l'église, monument qui n'a rien de remarquable; le presbytère est une véritable chaumière.

En avançant toujours on découvre le vieux château des *de Marcieu*; les salles du rez-de-chaussée sont consacrées les unes à l'école du village, les autres aux dépendances d'une exploitation rurale. Le premier étage se divise en plusieurs pièces, dont la seule habitable, à boiserie blanche de sapin, est réservée pour y recevoir les membres de la famille de Marcieu lorsqu'ils prennent la fantaisie de faire une visite dans ces contrées.

Les lits sont encadrés dans le mur comme à la Grande-Chartreuse.

La terre de Marcieu, connue à l'époque de ses anciens maîtres sous le nom de paroisse de Rohan, appartenait à la famille des Aynard, lorsqu'elle devint, par voie d'échange, la propriété du dauphin Humbert I^{er} du nom.

Cinquante ans plus tard, cette terre fut retrocédée par le dauphin Guigues à un membre de la même famille, et elle demeura dans la branche aînée jusqu'en 1501, époque à laquelle Hector Aynard ayant été assassiné à Milan par le marquis de Cèves, elle échut à son second fils Laurent Aynard.

Ce dernier prit le nom de *Marcieu* et servit avec distinction en qualité de lieutenant de la compagnie du comte de Montmorency; son petit-fils, Guy-Balthazard,

fut chargé par le roi Louis XIII de plusieurs négociations avec Lesdiguières, qui l'appréciait beaucoup.

Ce même Guy-Balthazard de Marcieu avait à Vizille une maison-forte; c'est aujourd'hui le petit château adossé au rocher du Château du Roi.

Depuis lors jusqu'à la Révolution de 1793, les chefs de cette famille ont eu en Dauphiné des commandements importants.

Le dernier gouverneur de Grenoble et du Graisivaudan était Pierre-Aimé, marquis de Marcieu.

En 1787, il fut décoré de la croix de commandeur de l'ordre de Saint-Louis; les grenadiers du régiment de Royal-Marine infanterie, en garnison à Grenoble, profitèrent de cette occasion pour adresser à leur général un compliment en vers, qui fut composé et débité par l'un d'eux; ce grenadier était Bernadotte, alors sergent, qui devint plus tard maréchal de France et roi de Suède.

Ces militaires avaient fait le voyage de Grenoble au Touvet, où se trouvait le marquis de Marcieu; ils furent reçus avec une extrême bonté, on leur fit servir à dîner, le général prit place au milieu d'eux et leur donna une bonne gratification.

Le roi de Suède n'a jamais oublié cet épisode, et il avait conservé pour la famille de Marcieu une véritable affection. Il envoya la croix de commandeur de l'ordre de l'Épée à M. de la Porte, gendre du marquis de Marcieu, et celle de chevalier à M. Albéric de Marcieu, son petit-fils.

M. le marquis Aimé de Marcieu est mort à Grenoble le 19 avril 1804, âgé de soixante-seize ans.

A trois cents mètres du château de Marcieu, dans une pente qui s'incline vers le Drac, on aperçoit une terre argileuse qui renferme de très beaux échantillons de pyrites de fer, sur sulfate de chaux, semblables aux échantillons de Saint-Pierre-de-Mésage.

En face de l'établissement thermal, en tournant au midi, on aperçoit un rocher élevé de forme carrée qui dépasse toutes les montagnes voisines. C'est le *Mont-Aiguille*, l'une des sept merveilles du Dauphiné.

C'est une course des plus agréables, mais que peuvent faire seulement les baigneurs les plus valides; il faut quatre heures pour parvenir jusqu'aux premiers gradins de la montagne, située entre les communes de Chichilianne et de Trézanne; il est à quatorze cent cinquante-sept mètres au-dessus du niveau de la mer et à onze cent cinquante-sept mètres au-dessus de l'établissement. Le plateau, recouvert d'une belle pelouse, offre la figure d'un parallélogramme, dont le grand côté, de l'est à l'ouest, est de neuf cents mètres, le petit côté de cent quarante mètres.

Composé, à la base, d'une montagne conique, il se termine par un rocher à pic de la forme d'une pyramide droite et tronquée.

Dès la plus haute antiquité, le Mont-Aiguille, réputé inaccessible, fut un sujet d'admiration; des récits fabuleux venaient encore ajouter à sa célébrité, aussi l'avait-on rangé parmi les sept merveilles du Dauphiné.

Charles VIII, passant à Grenoble pour se rendre en Italie, instruit de tout ce qui se disait sur le Mont-Aiguille, voulut en vérifier l'exactitude; un de ses officiers, dom Julien, capitaine-gouverneur de Montélimar, se chargea d'en faire l'ascension, et après des efforts inouïs, bravant tous les obstacles et les dangers, il parvint, le 18 juin 1492, à mettre les pieds sur le plateau de ce rocher, dont tant de regards impuissants avaient mesuré la hauteur sans jamais pouvoir en atteindre la cime.

Il y resta trois jours; il écrivit de là une lettre au parlement de Grenoble, qui envoya un huissier pour constater cette prodigieuse ascension; mais l'officier du palais,

effrayé, craignant qu'on ne le forçât de monter lui-même, se retira et vint déclarer ce qu'il avait vu, et il ajouta que le châtelain de Clelles, *Guigues de la Tour*, était parvenu un des premiers sur la montagne.

Dom Julien et ses compagnons dressèrent eux-mêmes le procès-verbal, dans lequel il est dit qu'ils virent des oiseaux sauvages, rouges, noirs et gris, des corneilles à pieds rouges, une quantité de fleurs qui leur parurent différer des nôtres, surtout les lys, etc., etc.

Depuis 1492, le rocher du Mont-Aiguille n'avait été visité par personne, lorsqu'un jeune avocat de Gap, aujourd'hui juge au tribunal de Privas, M. Eugène de Rochas, à l'esprit aventureux, au caractère entreprenant, étant venu dans le pays, voulut tenter lui-même une nouvelle ascension.

Le 16 juin 1834, accompagné de M. Joseph Thiollier, curé de Chichilianne, de Jean Liotard, du village de Trézanne, d'Antoine Liotard, son frère, et de Jean-Antoine Cotte, de la commune de Gresse, M. de Rochas se disposa à cette périlleuse entreprise.

Ils arrivèrent tous à dix heures du matin au pied du mont Aiguille. Munis de cordes, d'échelles et de marteaux de maçon, ils gravirent les premiers escarpements, mais le plus grand nombre jugea prudent de s'arrêter en reconnaissant le danger d'aller plus loin. Jean Liotard seul persista ; et après des efforts incroyables il parvint à la cime, au moment où ses compagnons, redoutant une terrible catastrophe, exprimaient le regret de s'être engagés dans une tentative qu'on eût traité de folie si elle eût échoué ; des cris rassurants leur annonçèrent le succès complet de l'escalade : Jean Liotard était sur le plateau.

Il ne vit sur ce rocher qu'une pelouse unie, parsemée de fleurs odoriférantes, et d'autres animaux vivants que des corneilles qui volaient en bandes autour du rocher.

Procès-verbal fut dressé de cette ascension; il fut inséré dans les journaux de l'Isère de l'époque.

Depuis lors, Jean Liotard ayant montré le chemin, le mont-Aiguille a été visité par plusieurs personnes du pays; on ne doit plus le considérer comme inaccessible, et s'il est toujours d'une hauteur excessive à l'œil, il a perdu beaucoup de son merveilleux par la difficulté vaincue.

Il en est ainsi des choses humaines!

Les baigneurs de la Motte ont encore à visiter les mines d'antracite du bassin de la Mure, qui occupent le premier rang parmi les richesses minérales de ces contrées.

Depuis Grenoble jusqu'à la Motte, les voyageurs ne cessent de rencontrer de nombreuses voitures chargées de ce combustible, qui est d'un usage presque général dans le département de l'Isère.

Ce n'est que depuis le commencement de ce siècle que ces mines ont fait l'objet de concessions, et que ses produits ont été exportés dans les diverses localités de l'arrondissement de Grenoble.

M. Giroud père, l'un des principaux concessionnaires, releva des exploitations faites sans ordre et sans régularité, et M. Henri Giroud, son fils, qui lui succéda, y apporta plus tard cette direction éclairée qui fait l'admiration de tous les hommes spéciaux et qui a été la source d'une fortune aussi importante qu'honorablement acquise.

M. Giroud a été l'un des premiers à introduire les chemins de fer dans ses mines; plusieurs de ces chemins ont plus de cinq cents mètres de longueur.

Les charbons sont extraits dans de grands paniers, qui contiennent de cent quarante à cent cinquante kilos; ces paniers ont des sabots ferrés, au moyen desquels on peut facilement les traîner dans les galeries jusqu'au chemin de fer, où ils sont chargés au nombre de cinq sur un charriot

plat. Un seul ouvrier conduit ce charriot jusqu'au dépôt général à l'extrémité des galeries.

Là il est vendu aux voituriers, qui sont obligés de se faire inscrire d'avance.

Les gîtes d'antracite les plus abondants et les filons les plus puissants sont emplantés sur les communes de la Motte-d'Aveillans et de la Motte-St-Martin, voisines de l'établissement; on y distingue la concession de la Grande-Draye, sur la Motte-d'Aveillans, contenant la plus belle couche d'antracite qui existe dans les Alpes; le filon a dans certaines parties jusqu'à cinq mètres d'épaisseur; il varie entre quatre mètres et quatre mètres cinquante centimètres.

Les autres concessions sont bien moins importantes.

A peu de distance du château de la Motte, on a découvert un gîte aurifère, qui a un instant fait croire que cette contrée de la France allait rivaliser avec les pays les plus favorisés pour la richesse et la découverte de ce métal précieux, dont le nom seul bouleverse toutes les têtes, agite les consciences et conduit souvent aux plus mauvaises actions comme aussi aux plus cruelles déceptions.

Un professeur de métallurgie de Paris remarquait que lorsqu'il faisait sa leçon sur l'or; toutes les physionomies s'épanouissaient, en prêtant l'oreille la plus attentive.

Nos paysans des Alpes font chaque année des courses périlleuses pour trouver de l'or, aucun site, aucune cavité n'a échappé à leurs investigations; lorsqu'un été plus chaud que de coutume fait fondre les grands glaciers, les chercheurs d'or se mettent en campagne pour explorer ces rochers inconnus; s'ils rencontrent une lamelle de mica ou un petit cube de pyrite de fer, ils courent interroger les ingénieurs; mais jusqu'à ce jour on n'a découvert que des vestiges incertains et sans importance; les exploitations qui ont été suivies ont amené constamment la ruine de ceux qui les avaient tentées.

En 1852, des habitants du canton de Vizille, en travaillant à dix minutes du château de la Motte, dans la partie de la montagne qui est au-dessous de la route, à peu de distance du Drac, près du village de Perallier, pour extraire de la *bournonite*, ou minerai de cuivre et d'argent, reconnurent un terrain qui contenait du minerai aurifère; ils en transportèrent à l'usine de Saint-Joseph de Vizille, exploitée alors par M. de Certeau; le minerai traité suivant les procédés ordinaires, donna, dit-on, des résultats magnifiques et prodigieux.

Les personnes qui avaient présidé à ces premiers essais, comme les inventeurs, ne purent s'empêcher de faire grand bruit de cette découverte, on montrait publiquement à Vizille des pépites d'or provenant de la mine de la Motte. Une première société s'organisa pour l'exploitation de ce gîte aurifère, qui devait, dit-on, dépasser les richesses des mines de l'Australie et de la Californie; cette première société n'ayant pas de ressources suffisantes, s'adjoignit les chefs de l'usine de Saint-Joseph.

Les moments d'effervescence et d'empressement passés, on revint à des idées s'approchant davantage de la réalité, et il fut à peu près reconnu que le minerai aurifère trouvé à la Motte n'était ni un mythe, ni une illusion, mais au contraire était assez riche; seulement il était contenu dans une poche isolée; de nouvelles recherches n'amènèrent aucun résultat.

L'entreprise commencée s'est terminée comme se terminent beaucoup d'associations en Dauphiné, par un procès.

Après des instances portées devant tous les degrés de juridiction, interlocutoires, enquêtes et expertises, les parties ont fini par vider la poche aurifère, et peut-être la leur propre, entre les mains des gens d'affaires.

Des sottises d'autrui nous vivons au palais.

Les chercheurs d'or n'ont pas renoncé cependant à

trouver d'autres gîtes ; les terrains environnants ont été aliénés par la commune , de nouveaux propriétaires ont demandé des concessions et font déjà opérer des fouilles.

L'ancienne galerie est encore fermée par suite du litige, dont les résultats ont un peu refroidi l'ardeur des premiers inventeurs ; mais ils pensent encore pendant le jour à leur découverte , et pendant la nuit la Fortune leur apparaît toute chamarrée d'or, leur montrant de loin de riches et somptueux palais, habités par de nombreux serviteurs ; ne réveillez pas les pauvres diables, laissez-les dans les régions des songes, il y a trop loin du rêve à la réalité.

Nous prédisons que cette portion du territoire de la Motte sera bouleversée de fond en comble, on ne s'arrêtera pas même devant les rochers ; ce sera bien le cas de dire, après beaucoup de travaux, de dépenses et d'efforts inutiles :

L'or est une chimère, etc.

CHAPITRE XIII.

RETOUR DE L'ARMÉE D'ITALIE EN 1859.

Réception faite à l'artillerie de la garde impériale et aux troupes de l'armée d'Italie, par les habitants de Vizille.

Nous clorons nos souvenirs sur Vizille et ses environs, par le récit d'une fête improvisée lors du passage des troupes rentrant d'Italie après la paix de Villafranca.

En apprenant que la plus grande partie de l'artillerie de l'armée d'Italie rentrait par le Mont-Genèvre et faisait étape à Vizille, l'administration municipale et les habitants ont voulu fêter dignement nos braves soldats.

Mille hommes du régiment d'artillerie à pied de la garde impériale, formant quatre batteries, arrivèrent le samedi 6 août.

Un superbe arc de triomphe, revêtu de feuillages, de drapeaux tricolores et d'autres emblèmes, avait été élevé sur la place qui fait face aux deux principales entrées de Vizille, en avant du château ; cet arc de triomphe y est resté pendant tout le passage des troupes ; il portait sur le fronton cette inscription : *Vizille à l'armée d'Italie* ; sur les côtés, dans des médaillons, étaient placés les noms des nouveaux combats ou batailles que notre vaillante armée a inscrits dans nos fastes militaires.

Depuis le Péage jusqu'à Vizille, sur tout le parcours, on ne voyait que guirlandes et couronnes ; les murs étaient tapissés de branchages ; les ouvriers de la papeterie de M. Peyron avaient eux-mêmes construit sur la route impériale, un premier arc de triomphe ; toutes les fenêtres de la ville étaient pavoisées.

Dès le matin les fabriques étaient désertes ; la population de Vizille, celle des campagnes voisines et un grand nombre de baigneurs d'Uriage accourus pour assister à la fête, avaient pris place dans les rues et aux fenêtres. La grande galerie du château faisant face à l'arc de triomphe était occupée par un grand nombre de dames élégamment parées et offrait un coup-d'œil magnifique. Le conseil municipal, les autorités locales, la compagnie des sapeurs-pompiers avec sa musique, les médaillés de Sainte-Hélène attendaient au débouché de la place.

A midi, un premier coup de canon, tiré du Jardin du Roi, a annoncé l'arrivée du régiment et bientôt après on l'a vu s'avancer, le colonel en tête.

Un des membres de l'édilité vizilloise, M. Chapuys, s'est approché et a adressé au colonel le discours suivant :

« Monsieur le colonel,

» Les habitants de Vizille me chargent de vous dire combien ils sont heureux de vous posséder aujourd'hui dans leurs murs, et ils vous prient de recevoir l'expression de leur chaleureuse sympathie.

» Pendant la courte et mémorable campagne à laquelle vous venez de prendre une si belle part, vous avez rappelé par vos succès le souvenir des victoires de nos pères. Une paix glorieuse est venue mettre un terme à votre marche triomphale ; nous l'avons accueillie avec reconnaissance, parce que nous y avons vu un gage de prospérité et de grandeur, la cessation des dangers auxquels s'exposait

l'auguste souverain qui a porté si haut l'honneur de la France, et de sa part un acte de magnanimité et de modération qui marquera dans l'histoire. Soyez les bien-venus au milieu de nous, et saluons tous ensemble ce nom qui nous est cher : *Vive l'Empereur ! vive l'armée d'Italie, vive la garde impériale !* »

Ces vivats ont été répétés par la population entière.

M. le colonel Lefrançais a répondu en ces termes :

« Je vous remercie, au nom de mes soldats, de votre bon accueil ; en arrivant à Vizille, nous reconnaissons que nous sommes en France et au milieu d'amis ; en voyant cette multitude accourue à notre rencontre, nos cœurs sont pleins d'émotion, et nous conserverons un bon souvenir de votre cordiale réception.

« *Vive l'Empereur ! Vive la France !* »

Au même instant, une jeune mère, M^{me} Girard, tenant à ses bras sa petite fille, vêtue de blanc, s'est avancée et l'enfant a présenté au brave colonel Lefrançais une couronne de laurier, qui a été acceptée avec un touchant intérêt.

Dans la journée, quelques dames de Grenoble, venues d'Uriage, qui avaient connu M. le colonel Lefrançais et sa famille alors qu'il était chef d'escadron d'un régiment d'artillerie en garnison dans cette ville, lui ont offert un laurier en pied dans son vase ; soigneusement emballé par les ordres du colonel, il a suivi le régiment jusqu'à Paris. Une distribution de vin a été faite au nom de la ville, aux soldats du régiment et les habitants notables ont invité MM. les officiers à un punch pour la soirée ; la réunion a eu lieu à huit heures, dans la cour d'honneur du château.

Là divers toasts ont été portés : par M. Revilliod, chef de la fabrique d'impressions ; par M. le colonel et par plusieurs

des assistants, à l'Empereur; à l'Impératrice, à l'armée d'Italie, aux habitants, et enfin aux dames de Vizille, dont un grand nombre étaient réunies dans la salle du petit château.

La soirée a été terminée par des couplets improvisés en l'honneur de Vizille par un de MM. les officiers, le capitaine Deleval. Ces couplets ont été couverts d'applaudissements.

Nous avons prié M. le capitaine Deleval de vouloir bien nous les écrire, et nous sommes heureux de pouvoir les transcrire ici :

AIR : *Dis-moi soldat, dis-moi t'en souviens-tu ?*

1^{er} COUPLET.

En revenant des champs de l'Italie,
Quand j'arrivai sur la cime d'un mont,
Quelqu'un me dit : voilà notre patrie,
Voici la pierre où finit le Piémont !
Pourtant vers nous personne ne s'avance,
N'avons nous pas nos fronts ceints de lauriers ?
Vizille... ! enfin nous retrouvons la France,
En rencontrant tes murs hospitaliers. } *bis.*

2^e COUPLET.

En te voyant, Vizille pavoisée,
Tes murs en fête enguirlandés de fleurs,
Et de tes fils une foule empressée,
Nous avons tous senti battre nos cœurs.
Nous oublierions tous nos jours de souffrance ;
Mais ton accueil, qui pourra l'oublier ?
Ici vraiment nous retrouvons la France,
Quand nous foulons ton sol hospitalier. } *bis.*

3^e COUPLET.

Aux cœurs français tu seras toujours chère
Tu fus loyale et fidèle au malheur,
Quand l'ennemi, sur la rive étrangère,
Tenait captif notre grand Empereur !
Il vous aimait, et l'on sait que Vizille,
Quand à Fréjus, Napoléon premier
Débarqua seul, fut la première ville
Dont il foula le sol hospitalier. } bis.

Le passage des troupes de l'armée d'Italie ayant dû continuer pendant six jours, des mesures furent prises pour que des distributions de vin fussent faites chaque jour aux soldats arrivants.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE.

Pages 5-6

CHAPITRE 1^{er}. Vizille avant la conquête des Romains et sous la domination romaine.

Sommaire. Etymologie du nom de Vizille. — Anciens peuples de cette partie du Dauphiné. — Allobroges. — Voconces, — leurs usages, leur culte, leurs armes, leurs costumes. — Druides. — Construction et autels druidiques. — Bardes. — Domination romaine. — Le Mollard-Rond, ou *Tumulus* de la vallée de Vaulnaveys.

7-16

CHAP. II. Vizille sous les rois de Bourgogne et les dauphins.

Sommaire. 1^{er} royaume de Bourgogne. — Invasion et domination des Francs. — 2^e royaume de Bourgogne. — Les Dauphins, 1^{re}, 2^e et 3^e race. — Guignes VIII. — Louise de Bardonenche. — François de Bardonenche. — Humbert II. — Sa croisade. — Irruption des habitants de Revel et d'Uriage sur Vizille. — Peste en Dauphiné. — Condamnation à Vizille des juifs accusés d'empoisonnement ; leur exécution. — Isoarde des Baux, comtesse de Pennes. — Révolte des habitants de Vizille, de Montbonnot, de Cornillon et lieux circonvoisins, contre Aymon de Chissay, évêque de Grenoble. — Réunion du Dauphiné à la France. — Statut delphinal. — Costume des habitants du Dauphiné sous Humbert II. — Le château du roi.

17-39

CHAP. III. Vizille à l'époque des premières guerres de religion et sous Lesdiguières.

Sommaire. Guerres de religion du xvi^e siècle. — L'ancien château de Vizille assiégé tour à tour par les Huguenots et par les catholiques. — Notice sur la vie de Lesdiguières. — Sa naissance et son éducation. — Ses premières armes. — Il prend parti pour les protestants. — Siège de Sisteron — Chef des protestants du Champsaur. — Son mariage avec Claudine de Bérenger, du Gua. — Condamnation et exécution de Montbrun. — Lesdiguières, capitaine général des protestants du Dauphiné. — Prise de la ville et de la citadelle d'Embrun. — Pillage de l'église et de l'archevêché. — Faits surnaturels remarquables à la suite des profanations commises par les protestants. — Traité entre Lesdiguières et Ornano, lieutenant-général du roi Henri IV. — Siège de Grenoble. — Capitulation. — Lesdiguières obtient le gouvernement de Grenoble. — Travaux entrepris par son ordre. — Nouvelle enceinte. — Route de la porte de France. — Portes de France, Très-Cloîtres et Saint-Laurent. — Le pont de pierre. — Le jardin de ville et les terrasses. — L'hôtel de ville. — La rue de Bonne. — Les digues du Drac; les digues de l'Isère. — Route de Moirans: — Route de Vizille à Champ. — Dignes du Bourg-d'Oisans. — Le pont de Claix. — Le château de Lesdiguières. — Le château et le parc de Vizille. — Mode de convoquer les manants à la corvée. — Le paysan et la truite. — Traits de générosité et d'humanité de Lesdiguières. — Jacques Platel. — Le siège du château de Tallard. — Incendie du couvent de Montfleury. — Appréciation d'Expilly et de Salvaing de Boissieu, ses contemporains. — Le folaton du château. — Construction du parc, légende. — Bataille de Pontcharra. — Prise du fort Barraux. — Abjuration de Lesdiguières. — Sa nomination à la dignité de Connétable. — Cérémonies de remise des lettres de Connétable et de la réception dans l'ordre du Saint-Esprit. — Consécration au culte catholique du temple du château de Vizille. — Visite de Louis XIII à Vizille. — Maladie et mort du connétable. Description de son tombeau. — Qualités et défauts de Lesdiguières. — Ses premières relations avec Marie Vignon. — Assassinat d'Ennemonde Matel, premier mari de Marie Vignon. — Poursuites judiciaires à ce sujet. — Lesdiguières y met opposition. — Mariage de Lesdiguières avec Marie

Vignon, nommée duchesse de Treffort. — Mort de Marie Vignon. — Descendants de Lesdiguières. — Catherine de Bonne, comtesse de Sault. — Pierre de Boissat. — Féronce Osias, astronome.

40-77

CHAP. IV. Vizille depuis la mort du connétable jusqu'en 1788.

Sommaire. Les quatre ducs de Lesdiguières. — Réception à Vizille de François de Sault et de Marie de Retz, son épouse. — La terre de Vizille passe à la famille de Villeroy. — Aventure du maréchal de Villeroy à Crémone. — La famille de Viennois. — Incendie du château du Roi. — Réception à Vizille du marquis de Viennois et de son épouse M^{lle} d'Entragues. — Révocation de l'édit de Nantes. — Relation de Leclair, manuscrit de M. Repiton-Préneuf. — Principales familles protestantes de Grenoble et des environs. — Les religionnaires fugitifs au pont de St-Barthélemy. — Relation du curé Chaléon. — Invasion des troupes du duc de Savoie dans les montagnes du Dauphiné. — Nouvelle Jeanne d'Arc : M^{lle} Philis de la Charce. — S. E. le cardinal Le Camus. — Les religieuses de Montfleury.

78-77

CHAP. V. Vizille pendant les années qui ont précédé la révolution de 1789.

Sommaire. Premiers symptômes d'opposition au pouvoir royal. — Refus du parlement d'enregistrer les édits. — Enregistrements militaires. — M. du Mesnil, lieutenant-général. — Incident lors de l'ouverture de la salle de spectacle de Grenoble. — M^{me} Barnave. — — 7 juin 1788, Journée des Tuiles à Grenoble. — 21 juillet, Assemblée de Vizille. — Noms des députés à l'assemblée de Vizille. — Mounier. — Barnave.

98-119

CHAP. VI. Vizille depuis la révolution de 1789 jusqu'à la chute de l'Empire.

Sommaire. Le pape Pie VI. — Le général Championnet. — L'empereur Napoléon à son retour de l'île d'Elbe. — Son arrivée à Laffrey. — Sa réception à Vizille. — Sa rencontre avec le colonel de Labédoyère et le 7^e de ligne, à Brié.

120-132

CHAP. VII. Vizille depuis 1815 jusqu'à la Révolution de 1830.

Sommaire. Conspiration de Didier. — Notice sur Paul Didier. — Plan de la conspiration. — Son but apparent. — Projets présumés en cas de réussite. — Passage des bandes insurgées à Vizille. — Leur réunion à Eybens. — Leur marche sur Grenoble. — Déroute et fuite des conjurés. — Poursuites contre les individus arrêtés. — Cour prévôtale. — Conseil de guerre. — Condamnations et exécutions. — Didier se retire en Savoie. — Son arrestation, son jugement et sa condamnation. — Charvet, huissier, principal conjuré de Vizille, quitte la France et se rend à Parme auprès de Marie-Louise. — Réception qui lui est faite. — Sa mort à Smyrne. — Visite du général Lafayette en Dauphiné. — Son passage à la Côte-Saint-André, à Rives. — Sa réception au Fontanil par une députation d'habitants de Grenoble. — Son entrée en cette ville. — Son séjour à Vizille. — Discours et harangues prononcés dans ces diverses localités. — Révocation du maire et de l'adjoint de Vizille. 133-159

CHAP. VIII. La famille Périer et le château de Vizille.

Sommaire. Claude Périer. — Ses huit fils et ses deux filles. — Augustin Périer. — Casimir Périer. — Incendie du château en 1825. — Le château et le parc du vivant du Connétable. — Statues, bas-reliefs et inscriptions. — Salles du château. — Chapelle. — Pièces d'eau. — Faisanderie. — Ménagerie. — Vieux arbres contemporains de Lesdiguières. — Changements opérés dans le parc. — Filature et nouvelle appropriation du château 160-175

CHAP. IX. Monuments, institutions et fabriques de Vizille.

Sommaire. Le château de Cornage. — L'Ancien prieuré de Vizille. — L'abbé Canel. — Maires de Vizille. — L'église. — Le grand pont. — L'hospice. — La salle d'asile. — Écoles publiques. — Sapeurs-pompiers. — École de sourdes-muettes. — Foires et marchés. — Fabrique d'impression sur étoffes. — Filature de coton. — Tissages de taffetas. — Papeterie. — Noir végétal. — Filature, moulinage et tissage de foulards et de crêpes du Péage. — Fabriques de plâtre. — Mines de fer. — Fonderie de Saint-Joseph. — Pisciculture. 176-209

CHAP. X. Description des localités voisines de Vizille.

Sommaire. Le Cours Saint-André. — Le pont de Claix. — Papeterie Breton et C^{ie}. — Champagnier. — Légende du Saut-du-Moine. — Jarrie. — Le château de Bon-Repos. — Champ. — Le château de Champ. — La rampe de Laffrey. — Notre-Dame-de-Mésage. — La chapelle de Saint-Firmin. — La chapelle de Saint-Sauveur. — Le monastère de Saint-Michel-de-Connexe. — M. le sénateur Sappoy. — Carrières de plâtre. — Saint-Pierre-de-Mésage. — Le village de Laffrey. — M. Dumolard. — Lacs de Laffrey. — La Croix du Mottet. — Le déluge de 1919. — Séchilienne. — Le château de Séchilienne. — Saint-Barthélemy. — Rioupéroux et Gavet. — Eybens. — Herbeys. — Le château d'Herbeys. — L'évêque Hay de Bouteville. — Brié et Angonnes. — La vallée de Vaulnaveys. — Vaulnaveys-le-Haut. — Vaulnaveys-le-Bas. — Chartreuse de Prémol. — Montagne de Chanrouse. 310-359

CHAP. XI. Notice sur Uriage. — Le château. — L'établissement des bains.

Sommaire. Uriage. — Le château. — Anciens seigneurs d'Uriage. — Les Alleman. — Les Boffin. — Les Langon. — Collections. — Antiquités égyptiennes. — Antiquités grecques et romaines. — Antiquités romaines trouvées à Uriage. — Tableaux — Cabinet d'histoire naturelle. — Oiseaux. — Mammifères. — Minéraux. — Coquillages. — Médailles. — Vieux château. — Galerie de François 1^{er}. — Établissement thermal. — Origine. — Brun, fermier des Alberges. — M^{me} la marquise de Gautheron. — M. le comte de Saint-Ferriol. — Description de l'établissement actuel. — Promenades, hôtels, cafés, cercles. — Constructions monumentales. — Fontaine de la naïade. — Le Génie des Alpes. — Le salon. — Appareils de chauffage. — Galeries de la source. — Analyse des eaux. — Vertus médicales. — Service médical. — La montagne des Quatre-Seigneurs. — Ruine du château de Revel. — Cascade de l'Oursière. 360-380

CHAP. XII. Établissement thermal de la Motte-les-Bains et ses environs.

Sommaire. Le pont de Champ. — Saint-Georges-de-Commiers. — La famille Colaud-de-la-Salcette. — Notre-Dame-de-

Commiers. — Monteynard. — Famille des Aynard. — Château de la Motte. — Famille de Venterol. — Sources thermales. — Fondation de l'établissement. — Source des eaux de la Motte. — Description de l'établissement. — Analyse des eaux. — Vertus médicales. — Service médical. — Source de la Dame. — Légende. — Village de Marcieu. — La famille de Marcieu. — Bernadotte, roi de Suède. — Mont-Aiguille. — Relation des deux ascensions de 1493 et de 1834. — Mines d'anthracite. — M. Giroud. — Mine d'or de la Motte. 280-299

CHAP. XIII ET DERNIER.

Sommaire. Retour de l'armée d'Italie en 1859. — Réception à Vizille du régiment à pied de la garde impériale et des troupes de l'armée d'Italie. 300-304





XAVIER DREVET

✂ GRENOBLE ✂

Spécialité d'Ouvrages sur

LE DAUPHINÉ